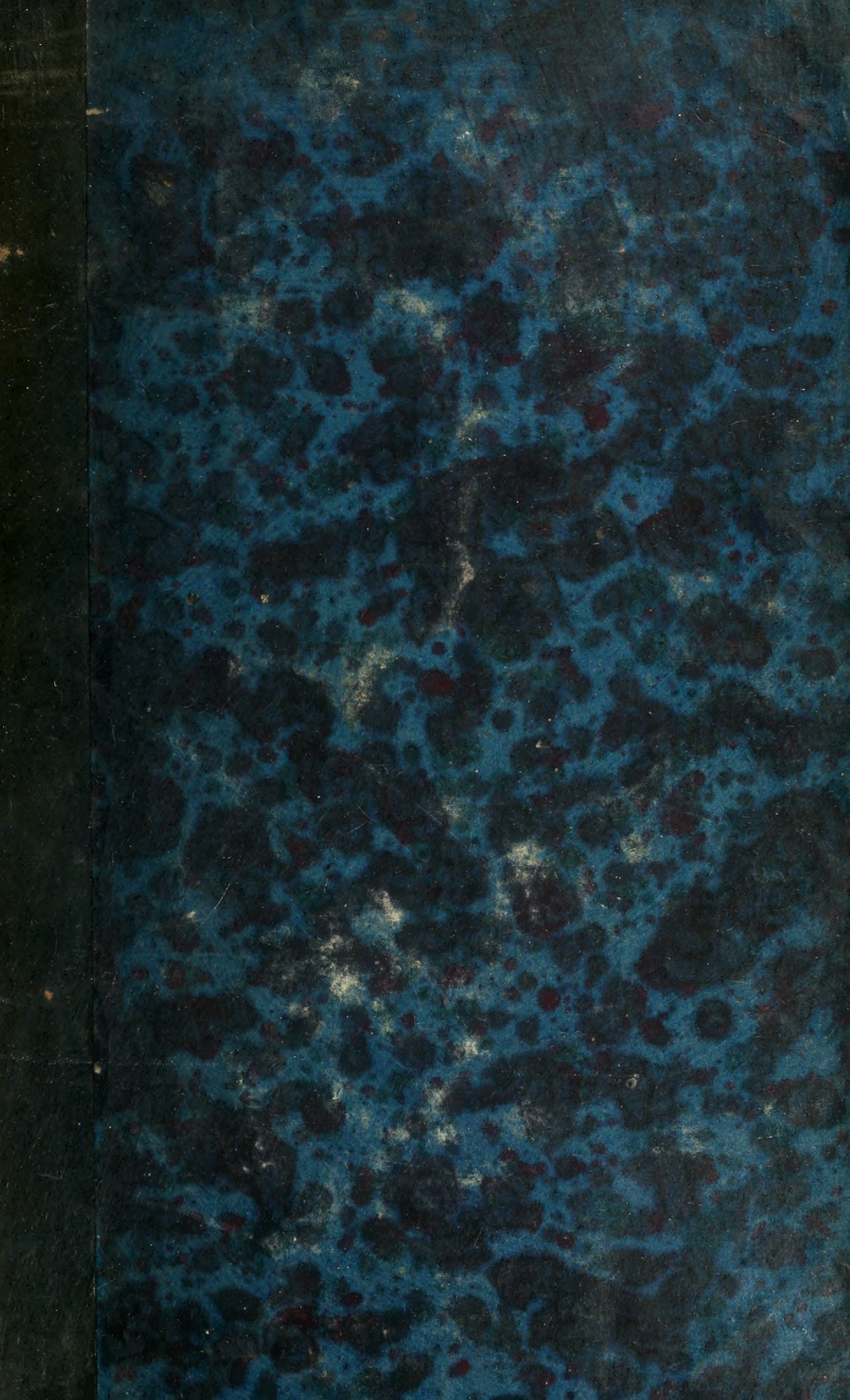
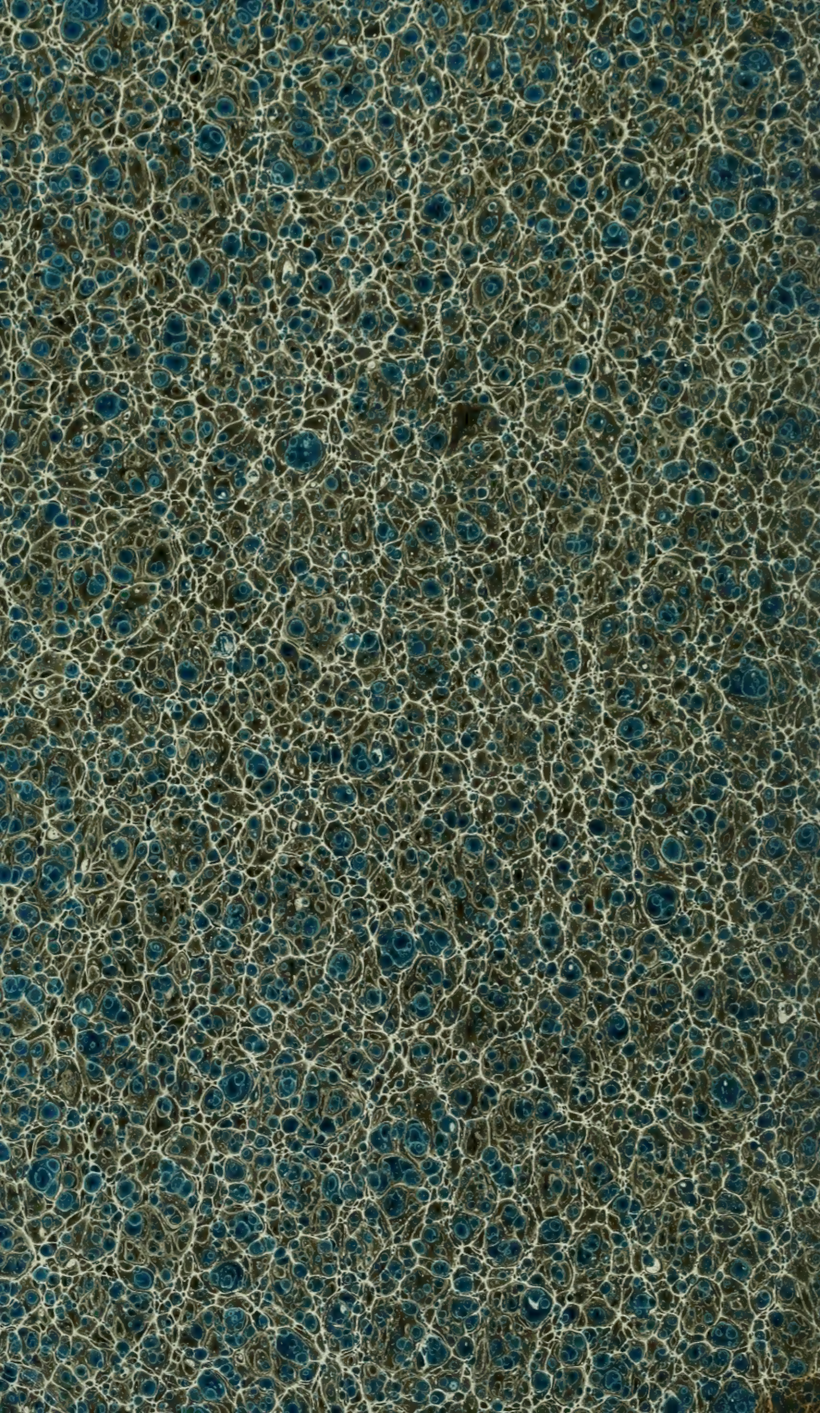
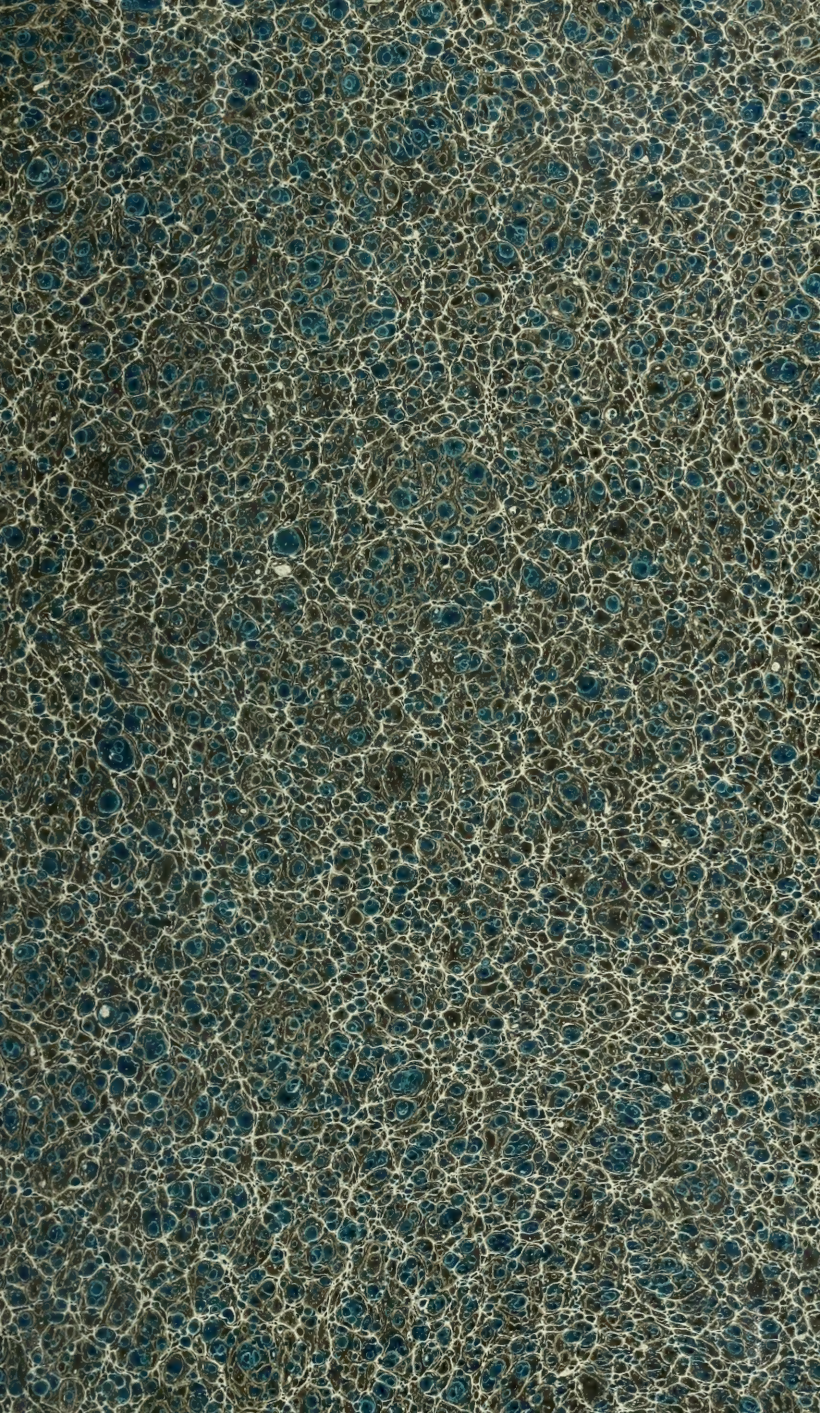








HISTOIRE

DE LA

GAULE MÉRIDIONALE

SOUS LA DOMINATION

DES CONQUÉRANTS GERMAINS.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
rue de Verneuil, 4.

HISTOIRE

DE LA

GAULE MÉRIDIONALE

SOUS LA DOMINATION

DES CONQUÉRANTS GERMAINS,

PAR M. FAURIEL,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

TOME QUATRIEME.

PARIS

PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, N° 33.

1836

HISTOIRE

DE LA

GAULE MÉRIDIONALE

SOUS LA DOMINATION

DES CONQUÉRANTS GERMAINS.

XLIII.

AVÉNEMENT DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE A L'EMPIRE. — TABLEAU RÉSUMÉ DU RÈGNE DE CHARLEMAGNE.

Si peu que j'aie trouvé à dire du gouvernement de Louis-le-Débonnaire comme roi d'Aquitaine, je crois en avoir dit assez pour montrer que ce roi s'y était conduit avec beaucoup de douceur et d'humanité, sans y manquer de sagesse ou d'habileté. Il n'y avait pas jusqu'à la disposition peut-être trop ascétique de son caractère qui, appliquée aux réformes du clergé, à la restauration des monastères,

n'eût été moralement et politiquement utile au pays. Ce gouvernement n'avait pas même manqué de popularité; non que les Aquitains eussent perdu sous lui leur vieille répugnance pour les Franks (les faits ultérieurs feront assez voir le contraire); mais la bonté, l'équité, les vertus de Louis avaient été généralement reconnues, et il avait par-là comme neutralisé cette répugnance; il lui avait ôté tout motif urgent, tout prétexte spécieux d'éclater, de sorte qu'à l'exception de la Vasconie, le royaume d'Aquitaine était resté paisible sous son règne. Peut-être seulement ce résultat ne doit-il pas être attribué d'une manière exclusive à la popularité de Louis-le-Débonnaire; l'austère et vigilante suprématie de Charlemagne y avait sans doute été pour quelque chose, et il faut considérer aussi que les guerres sanglantes et continues du pays contre les Arabes n'avaient guère laissé aux chefs aquitains les plus turbulents la force ni le loisir de conspirer contre leurs conquérants.

En somme, Louis-le-Débonnaire avait justifié l'attente de Charlemagne; il avait heureusement rempli la tâche que le conquérant lui avait imposée en lui confiant ce royaume d'Aquitaine, créé par lui dans l'intérêt du christianisme et de la civilisation européenne. Jusque là le jeune et pieux souverain n'avait voulu, n'avait même fait que du bien; son royaume s'était trouvé à sa mesure, heureux s'il n'en eût jamais eu à gouverner de plus vaste et de plus orageux! Mais cette chance pé-

rilleuse, qui semblait à peine exister pour lui, lui échut d'une manière fatale.

En l'an 806 Charlemagne, n'ayant point de guerre urgente à faire, se livra exclusivement aux soins divers qu'exigeaient l'organisation et la police intérieures de l'État, et ce qu'il régla de plus important, ce fut le partage de son empire entre ses fils. De tous les actes politiques de son auteur, ce partage est peut-être celui qui inspire le plus d'incertitudes et de réflexions embarrassantes à quiconque se propose d'en apprécier sérieusement les motifs et l'à-propos.

Charlemagne avait indubitablement pensé plus d'une fois aux inévitables conséquences de ce principe du droit germanique qui prescrivait le partage égal d'un État en autant de portions que le chef défunt de cet Etat avait laissé de fils; il avait indubitablement reconnu combien ces conséquences avaient été déplorables pour la Gaule mérovingienne et pour les Mérovingiens eux-mêmes. Quant aux Carlovingiens, ce serait faire injure au grand sens de Charlemagne que d'imaginer qu'il n'avait pas compris à quel point il avait été heureux pour les destinées politiques de son aïeul, de son père, et pour les siennes propres, de n'avoir point eu à subir les suites du principe en question. Il ne fallait être ni Charlemagne, ni Pepin, ni Charles-Martel, pour sentir que, s'il leur avait été donné à tous les trois de concevoir, de poursuivre et d'exécuter de grands desseins, c'était grace au hasard heureux

qui les avait fait régner seuls, qui leur avait permis de mettre la somme entière des forces et de l'énergie frankes au service d'une seule et même volonté.

Ce n'est pas tout; quand Charlemagne avait accepté de l'église de Rome la couronne et le sacre qu'elle lui avait offerts, il savait indubitablement dans quelle pensée et dans quel espoir ces offres lui avaient été faites; il ne pouvait ignorer qu'en faisant revivre pour lui et par lui ces noms vénérés d'empereur et d'Empire romains, l'église avait eu l'intention de rétablir en même temps l'unité politique et sociale que ces noms rappelaient, et dont ils étaient pour elle comme un symbole.

Il semble, d'après toutes ces considérations, que Charlemagne, venant à s'occuper du partage et du sort à venir de l'Empire, ne pouvait s'en tenir purement et simplement sur ce point aux idées et aux exemples de ses devanciers mérovingiens. Il est naturel de supposer qu'il devait essayer là-dessus quelque chose de nouveau, quelque chose de ce qu'avaient dû lui suggérer ses réflexions et son respect pour les traditions romaines. Sous ce rapport, l'acte par lequel Charlemagne partagea son empire est un acte des plus intéressants pour l'appréciation du génie politique de son auteur; il doit, en quelque sorte, indiquer jusqu'à quel point ce génie s'était empreint des idées de la civilisation romaine et dans quelle proportion ces idées s'y trouvaient mêlées avec les idées germaniques.

En 806, Charlemagne avait trois fils légitimes, et il fit de son empire trois parts distinctes. De ces trois parts, l'une comprit l'Aquitaine, telle que la possédait déjà Louis-le-Débonnaire, à l'exception du comté de Tours, qui en fut retranché, et à laquelle furent, d'un autre côté, ajoutées la Provence et la moitié méridionale de la Burgondie.

La seconde part fut formée de l'Italie, de la Bavière, sauf deux villes, et de toute la portion de l'Allemanie située sur la rive méridionale du Danube.

La troisième embrassa, sous le nom collectif de Frankie (Francia), l'Austrasie, la Neustrie, la Thuringie, la Saxe et la Frise, auxquelles furent jointes les portions de la Burgondie, de la Bavière et de l'Allemanie exceptées des deux premières parts[1].

Cette dernière portion, la plus vaste des trois, fut destinée à Charles, l'aîné des trois héritiers; la seconde à Pepin, déjà roi d'Italie, et la troisième à Louis-le-Débonnaire. Charlemagne avait d'une concubine un quatrième fils nommé aussi Pepin, distingué de son frère, roi d'Italie, par le surnom de *Bossu*, parce que, beau de figure, il était contrefait de taille. Ayant conspiré contre son père, celui-ci l'avait fait tonsurer et jeter dans un monastère, d'où il ne sortit plus. Il ne fut pas question de lui dans le partage de 806, non plus que de

(1) Voir, dans le tom. V du Recueil des historiens de France, le texte de cet acte important.

plusieurs autres fils illégitimes du monarque partageant.

Jusqu'ici ce partage ne diffère en rien des partages antérieurs; il est de tout point conforme à l'usage et au droit germaniques; c'est dans les articles accessoires que ce droit et cet usage sont modifiés par quelques vues ou quelques intentions que l'on peut regarder comme appartenant en propre à Charlemagne et comme le fruit de ses réflexions personnelles.

Le motif général de ce partage, tel qu'il est énoncé dans le préambule, c'est de prévenir, après le décès de l'empereur, toute querelle entre ses fils, à propos de la succession à l'Empire. C'est pour qu'ils ne s'en disputent point la totalité que leur père leur en assigne à chacun une part formant un tout continu, compacte et bien limité; c'était un traité de paix perpétuelle par lequel Charlemagne prétendait lier dans l'avenir ses trois fils et leurs descendants respectifs[1].

Le but était assurément très louable; il ne s'agit que de voir jusqu'à quel point les moyens y convenaient ou suffisaient. Je remarque d'abord dans ce traité une disposition importante, bien qu'elle

(1) Notum fieri volumus, quod filios nostros... imperii nostri hæredes relinquere optamus, non ut confusè atque inordinatè, aut sub totius regni dominatione jurgii controversiam eis relinquamus, sed trinâ partitione totum regni corpus dividentes, quam quisque illorum tueri vel regere debeat portionem designare volumus.

y soit purement négative. En tout ce qui concerne les relations des trois frères entre eux, il n'est pas question de la moindre suprématie de l'un sur les autres; ils sont censés tous les trois égaux en pouvoir et pleinement indépendants l'un des autres.

Un article porte qu'en cas de mort de l'un des trois son royaume sera partagé entre les deux survivants, si le défunt ne laisse point de fils; s'il laisse un fils son royaume passera à ce fils, à la condition néanmoins d'y être élu ou confirmé par le peuple[1].

Rien n'est prévu pour le cas cependant bien naturel et bien important à prévoir où l'un ou chacun des trois frères laisserait plusieurs fils.

L'article VI n'est qu'une injonction pure et simple aux trois frères de vivre en paix entre eux et de ne point s'attaquer l'un l'autre[2].

Les seules mesures préventives imaginées dans ce but pacifique concernent les leudes respectifs des trois rois. La division de l'Empire frank en trois royaumes indépendants donnait aux leudes de chacun des tentations et des moyens d'intriguer qu'ils n'avaient pas dans l'Empire non divisé et sous un seul chef. Charlemagne avait cherché à prévenir ces intrigues et ces tentations par quelques dispositions, selon toute apparence, fort insuffisantes pour ce but difficile. Ainsi, par exemple, tout leude devait avoir ses honneurs et ses bénéfices territoriaux

(1) Art. IV.

(2) Art. VI.

dans le royaume particulier au roi duquel il était attaché[1]. Aucun leude brouillé avec l'un des trois frères ne pouvait être reçu chez les deux autres; une fois entré au service de l'un des trois, un leude ne pouvait, du vivant de ce premier chef, passer au service d'un autre[2].

Ce sont manifestement le principe et les idées germaniques qui dominent dans cet acte, qui en font le caractère; l'influence des idées romaines n'y perce qu'en sous-ordre, comme un tempérament vague et d'un effet incertain. On est tenté de s'étonner un peu de n'y pas trouver Charlemagne plus au-dessus ou tout au moins plus divers de ses prédécesseurs.

Maintenant cet acte, si incomplet dans ce qu'il avait de nouveau et de politique, pouvait-il avoir des résultats durables, et quels devaient être ces résultats? Ces questions ayant été prévenues ou tranchées par l'événement, il serait superflu de s'y arrêter. La même fortune qui avait jusque là maintenu l'unité de l'Empire carlovingien prolongea quelque temps encore cette unité contre les projets et les plans de Charlemagne lui-même; elle renvoya de ses fils à ses petits-fils des querelles que tout partage de l'Empire rendait inévitables. De

(1) Homines unius-cujusque eorum accipiant beneficia unusquisque in regno domini sui, et non in alterius, ne fortè per hoc, si aliter fuerit, scandalum aliquod accidere possit. Art. IX.

(2) Art. IX.

810 à 811, dans un intervalle de six ou sept mois, Charlemagne perdit deux des trois fils entre lesquels il avait divisé ses États : Charles, l'aîné des trois, et Pepin, roi d'Italie[1]. Peut-être aurait-il alors songé à retirer de son monastère cet autre Pepin, surnommé le *moine* ou le *bossu;* mais ce dernier aussi mourut dans le même intervalle que ses deux frères, et il ne resta plus dès lors à Charlemagne, pour unique héritier de son vaste empire, que Louis-le-Débonnaire, destiné dès ce moment à en porter tout le poids.

Toutefois, cinq ou six ans se passèrent encore où Louis put se livrer tout entier aux soins de son modeste royaume d'Aquitaine, et ces six ans furent précisément ceux où il mérita le mieux de ses sujets. Cette heureuse période de sa vie ne finit qu'en 813. Charlemagne, sentant alors ses forces décliner, le manda près de lui, à Aix, afin de le présenter solennellement pour son héritier à l'assemblée générale des Franks, et l'y faire reconnaître d'avance en cette qualité. Louis revint encore un moment en Aquitaine, après cette cérémonie, et il se trouvait au mois de janvier de 814 dans sa ferme royale de Théotuad ou de Doué, lorsqu'il y apprit que son père venait de mourir[2].

Il partit en grande hâte et avec tout ce qu'il put

(1) Chron. Moiss. — Annal. Franc. Chronic. Andegav. ad 810. 811.

(2) Nithard. Histor. I. — Anon. Astron. vita Lud, pii. etc.

réunir de forces militaires, reçut, chemin faisant, les serments de fidélité des leudes franks de tous les ordres, et, arrivé à Aix au bout d'un mois, il y fut de nouveau reconnu pour chef unique de l'Empire[1].

Il était alors dans la trente-sixième année de son âge: il avait pris pour femme (en 798) Hermengarde, fille d'un duc ou d'un comte frank, nommé Inghiramme, dont on ne sait rien, sinon qu'il eut un frère évêque de Metz. De cette Hermengarde il avait eu trois fils, dont l'aîné, Lothaire, ne pouvait guère avoir plus de quinze ans; Pepin, le second, en avait à peine quatorze; quant au troisième, nommé Louis, les chroniques le qualifient d'enfant, et semblent par-là le désigner comme beaucoup plus jeune que les deux autres.

Outre ces trois fils, le nouvel empereur avait un neveu nommé Bernard, fils de Pepin, et auquel, à la mort de ce dernier, Charlemagne avait laissé le royaume d'Italie.

Avant d'entrer dans le récit compliqué des désastres et des troubles du règne de Louis-le-Débonnaire, je crois devoir donner un rapide aperçu des résultats de celui de Charlemagne, et de l'état dans lequel le monarque guerrier et conquérant laissa l'Empire à son pieux et pacifique héritier; ce sera un moyen de suppléer, jusqu'à un certain point, au peu que j'ai pu dire de Charlemagne, m'étant borné à la portion de son histoire qui avait un rapport immédiat à mon sujet.

(1) *Id.* loc. cit.

Il y a entre certains actes de Charlemagne une sorte de disparate et de contradiction d'après lesquelles on serait tenté de voir dans cet homme extraordinaire deux individus distincts, deux personnages divers d'inclinations, de sentiments et d'idées, comme de race; l'un romain ou aspirant à l'être, l'autre germain et fier de l'être; le premier acceptant toutes les traditions d'une civilisation déchue qu'il semble avoir pris à tâche de renouveler, l'autre affectionné à sa nationalité franke et cherchant à la maintenir en vigueur et en renom.

C'est le Romain qui se montre et agit dans Charlemagne, quand celui-ci accepte, avec le titre d'empereur d'Occident, la mission de restaurer, sinon la gloire, au moins l'unité de l'Empire romain; quand il met sa puissance et son zèle à faire refleurir les lettres latines et les cultive lui-même; quand il fait du clergé le premier ordre de l'État; quand enfin il fait la guerre aux Barbares d'Outre-Rhin, dans la vue de les attacher à leur sol et de leur enseigner les avantages, soit moraux, soit matériels, de la civilisation.

Ce sont, au contraire, un intérêt et un sentiment germaniques qui dominent dans Charlemagne, lorsque, ayant à disposer de son empire, il en fait trois parts distinctes et à peu près égales, une pour chacun de ses trois fils; lorsque, au lieu d'essayer, comme l'avaient déjà fait quelques-uns des Mérovingiens, de soumettre les Franks à la loi romaine, il confirme et renouvelle, en quelque

sorte, la vieille loi des Franks, cette loi salique antérieure à Clovis, corrigée par lui et par ses fils, et restée plus barbare qu'eux. C'est de même un instinct de nationalité germanique qui porte Charlemagne à recueillir et à mettre par écrit les anciens chants épiques des Germains, leur ouvrant de cette manière la meilleure chance possible de se conserver indéfiniment; qui lui inspire l'idée de fixer par une grammaire de sa composition les formes de son idiome maternel; qui lui fait inventer les mots qui manquent à cet idiome, pour distinguer et nommer avec précision les saisons, les mois, les vents, etc. [1].

La tendance plus ou moins directe d'actes en apparence si contraires était de maintenir aussi vives et aussi tranchées que possible les différences de tout genre qu'il y avait entre les vainqueurs et les vaincus de la conquête franke. Or, c'est là un but qu'il répugne de supposer à Charlemagne, comme but systématique et réfléchi.

Peut-être faut-il, pour apprécier convenablement ces divers actes, les considérer d'un point de vue particulier d'où ils semblent se concilier et n'être plus que l'expression d'une seule et même pensée, que des mesures entrant de concert dans un même plan général de gouvernement civilisateur. Ce point de vue spécial ne me paraît pas difficile à saisir; je crois le trouver dans une supposi-

(1) Eginhart Vita Carol. M.

tion très simple, dans celle que tous ces actes de Charlemagne, tendant à maintenir en vigueur les institutions, les usages et l'esprit germaniques, ne s'appliquaient pas indistinctement ni d'une manière absolue à la masse totale des conquérants, inégalement éparse sur le sol entier de la Gaule. Il est à présumer qu'ils ne concernaient point expressément les Franks, peu nombreux et comme isolés dans les parties intérieures du pays où ils commençaient dès lors à se fondre avec la masse des Gallo-Romains [1]. Il y a beaucoup plus d'apparence que les actes dont il s'agit eurent surtout lieu en considération des Franks ultra-rhénans ou des Austrasiens, qui, soit brusquement et d'un seul coup, soit lentement et par degrés, avaient poussé devant eux toute l'ancienne population gallo-romaine et occupé seuls le pays. A toute cette portion des peuplades frankes restée germaine, il était tout simple que Charlemagne songeât à conserver ses mœurs et ses institutions primitives, sans autre prétention que celle de les modifier, autant que possible, dans le sens de la civilisation générale de l'Empire.

Maintenant, pour donner une idée un peu plus

(1) On peut regarder comme un indice de ce commencement de fusion ce que dit le moine de Saint-Gall du changement qui se fit alors dans le costume des Franks; voici le passage curieux du moine : « Les Franks, guerroyant parmi les Gaulois, et les voyant briller dans leurs casaques bariolées, furent charmés de cette nouveauté; ils abandonnèrent leur ancien usage et commencèrent à les imiter. »

positive du génie politique de Charlemagne et des résultats de son règne, je dois considérer d'un peu plus près les principes et l'action de son gouvernement.

C'est déjà un trait caractéristique de ce gouvernement que, même pour n'en dire que des choses très sommaires, je sois obligé de revenir à ce que j'ai déjà indiqué, comme par anticipation, des relations de Charlemagne avec le clergé.

Les distinctions inévitables entre le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique, quant à la nature et à l'objet de ces deux pouvoirs, s'étaient de plus en plus effacées dans l'ignorance qui avait suivi les conquêtes barbares, et rien n'avait contribué davantage à les faire perdre de vue que les relations intimes du clergé avec les conquérants. Charlemagne les trouva donc déjà singulièrement obscurcies et n'en put avoir qu'un sentiment très incomplet.

Si l'on cherche à déduire les idées de Charlemagne sur ce sujet de l'ensemble de ses maximes et de ses actes, voici, en peu de mots, ce que l'on peut croire qu'il en pensait, peu importe la manière dont il eût formulé sa pensée.

L'Église et l'État ne sont qu'une seule et même institution sous le gouvernement de deux puissances diverses, qui doivent s'unir, s'entr'aider, se compléter l'une l'autre dans ce gouvernement. Ainsi le pouvoir ecclésiastique doit concourir avec le pouvoir politique à l'administration de l'État, et,

de leur côté, le monarque et ses officiers doivent intervenir dans les affaires et les intérêts de l'Église. Une très grande partie de la législation de Charlemagne n'est qu'une application de cette opinion ou qu'une suite de tentatives pour l'appliquer.

Ainsi les évêques et les abbés siégent avec les comtes et les leudes dans les assemblées nationales des Franks.

Les lois ou capitulaires rendus dans ces assemblées ne sont, pour la plupart, qu'un centon d'articles de conciles, d'instructions ecclésiastiques, de prescriptions religieuses, de maximes de morale chrétienne.

Charlemagne figure dans ces mêmes assemblées comme une puissance théocratique qui parle en son nom aux prêtres et aux évêques, qui leur prescrit ce qu'ils doivent enseigner et comment ils doivent l'enseigner. Il y a des capitulaires rendus tout exprès pour leur enjoindre de prêcher sur la substance divine en trois personnes, sur l'incarnation et la résurrection, sur le paradis et l'enfer[1].

Dans toute mission politique, dans toute affaire temporelle qui exige ou comporte deux personnes, ce sont toujours un évêque et un comte réunis qui figurent comme agents du gouvernement, jamais un comte ni un évêque seuls.

(1) Voir, entre autres, l'art. LXXX du grand capitulaire de l'année 789. Baluze. tom. I. col. 240.

Les évêques sont à chaque instant exhortés à s'accorder avec les comtes, les comtes avec les évêques, afin, est-il dit, qu'ils puissent les uns et les autres remplir complètement leurs ministères respectifs[1].

Les comtes et les juges sont sommés d'obéir aux évêques et de s'accorder avec eux à rendre la justice[2].

Maintenant, jusqu'à quel point ces idées, ces prescriptions, prises à la lettre et comme règles pratiques de gouvernement, allaient-elles et pouvaient-elles aller à l'ordre de choses auquel elles étaient transportées? Elles n'y pouvaient aller au gré de Charlemagne; elles supposaient les choses trop diverses de ce qu'elles étaient en réalité.

Elles supposaient d'abord les comtes et les leudes de Charlemagne, qui, pour la plupart, appartenaient encore à la race conquérante, assez cultivés, assez religieux, assez soumis, assez modérés pour admettre patiemment pour collègues et même pour supérieurs dans leurs offices respectifs les dignitaires ecclésiastiques, pour n'être point jaloux des priviléges, des honneurs et des richesses des églises; elles supposaient de même le clergé ce qu'il avait peut-être été, mais ce qu'il n'était plus,

(1) Ut Episcopi cum comitibus stent, et comites cum episcopis, ut uterque pleniter suum ministerium peragere possit. Baluzii capitul. I. 871.

(2) *Id.* I. 503.

assez éclairé, assez pieux, sssez détaché de toute ambition purement humaine pour ne point abuser de son intervention dans les affaires temporelles. Elles supposaient encore bien d'autres choses non moins désirables que celles-là; or, tout cela était gratuitement supposé.

Et d'abord quant aux leudes et aux hommes de guerre de Charlemagne, il y a bien quelques raisons de présumer qu'ils étaient généralement un peu moins rudes et moins avides, un peu plus éclairés et plus capables d'idées civiles que ne l'avaient été ceux de Charles Martel. Mais l'on irait à coup sûr trop loin si l'on allait jusqu'à se les figurer comme des hommes vraiment civilisés, connaissant et cherchant autre chose que la force et la richesse, que les moyens et les occasions de satisfaire leurs grossiers penchants et leur goût pour les jouissances matérielles de la vie.

Quant au clergé, je l'ai dit ailleurs et ne puis ici que le redire, Charlemagne l'avait trouvé désorganisé, déchu, plein d'hommes de gouvernement et de guerre, de Franks, de Germains qui y avaient porté leur esprit et leurs intérêts, qui avaient fait des dignités ecclésiastiques de vrais bénéfices de la conquête. Or, tout cela, Charlemagne ne put que le modifier légèrement; il céda, comme ses prédécesseurs, bien que peut-être avec plus de répugnance et de retenue, à la nécessité d'abandonner aux hommes de l'ordre politique et guerrier une grande partie des offices et des propriétés de l'É-

glise. Il lui fallut donc souffrir les conséquences de cette nécessité, modifiées néanmoins par des circonstances particulières qui méritent d'être notées.

Que, sous Charlemagne, le clergé gallo-romain ou, pour mieux dire, gallo-frank, se ressentît encore fortement de l'indiscipline, des idées et des mœurs germaniques qui, durant plus de deux siècles, y avaient fait irruption de tous côtés, ce n'est pas une chose dont on puisse raisonnablement douter. Toutes les lois par lesquelles nous avons vu Pepin et Carloman essayer d'interdire, à ceux de leurs leudes dont ils avaient été contraints de faire des évêques et des abbés, de porter dans cette nouvelle condition les habitudes de leur vie germanique, toutes ces lois, Charlemagne avait été obligé de les reproduire dans les mêmes termes. Il y avait eu sous lui, comme sous les deux premiers, des dignitaires ecclésiastiques auxquels il avait fallu de même défendre de passer les jours à la chasse, dans les forêts, traînant à leur suite des meutes de chiens avec renforts d'éperviers et de faucons, de paraître dans le monde en costume laïque, éperonnés, armés, comme prêts à se ruer dans une mêlée.

Les leudes, les guerriers germains, que Charlemagne était obligé de souffrir encore dans les hauts rangs du clergé, n'y étaient probablement pas aussi nombreux que sous Charles-Martel, ou n'y faisaient pas une figure si tranchée de tout le reste. Mais il faut bien prendre garde ici à ne pas se tromper sur l'apparence. Sous Charlemagne, le clergé

fut en réalité encore plus militaire, encore plus guerroyeur que sous Charles Martel; la différence, c'est qu'il le fut plus de son choix, avec plus de réflexion, en un mot plus systématiquement. La chose est importante et n'est pas difficile à expliquer.

Comme c'était dans l'intention et par la nécessité de récompenser les services des gens de guerre que l'on avait autrefois dépouillé les églises d'une partie considérable de leurs terres, le clergé, préoccupé de l'idée, sinon de recouvrer ce qu'il avait perdu, du moins de conserver ce qui lui restait, s'était avisé pour cela d'un expédient bien simple; il s'était dit que si ses chefs, les évêques et les abbés, rendaient au gouvernement de la conquête les mêmes services militaires que les gens de guerre et les leudes, il n'y aurait plus de motif ni de prétexte pour livrer à ceux-ci, en guise de bénéfices, les terres des premiers. Le raisonnement n'était pas chrétien, de bien s'en fallait, mais, politiquement parlant, il était exact, et c'était assez pour le clergé de cette époque; il en adopta franchement le principe et les conséquences. Les évêques et les abbés allèrent à la guerre; ils y commandèrent, ils y combattirent, ils y firent tout ce qui s'y faisait, et tout cela par calcul, tout cela dans un intérêt ecclésiastique. Ils conquirent de la sorte, bien qu'un peu tard et comme après coup, ces mêmes terres que les conquérants leur avaient d'abord reproché d'avoir usurpées par fraude et par surprise.

Il resta néanmoins hors de cette masse guerroyante du clergé gallo-frank une minorité ecclésiastique, il resta surtout l'Eglise romaine qui, l'une et l'autre plus éclairées, plus fidèles aux traditions et à l'esprit du christianisme, luttèrent pour soustraire leur ordre aux pernicieuses influences d'un régime guerrier encore très barbare. Charlemagne, secondant leurs vues, donna successivement divers Capitulaires dans l'intention de rendre les évêques et les abbés aux pacifiques fonctions de leurs ministères. Il y a, dans ces Capitulaires, une gradation assez remarquable de dispositions et d'intentions; les uns interdisent impérieusement aux prêtres d'aller à la guerre, les autres les autorisent simplement à n'y point aller[1].

Que firent alors les évêques, les grands dignitaires ecclésiastiques? Ils se crurent lésés et se plaignirent; ils crièrent à la violence. Ils accusèrent Charlemagne d'en vouloir aux biens et aux honneurs des églises, et prirent pour des menaces d'abaissement et de spoliation toutes ces lois qui les dispensaient d'aller à la guerre; de s'y faire tuer et d'y tuer. Charlemagne fut, à ce qu'il paraît, étonné et choqué de ces imputations et de ces plaintes[2].

Elles n'étaient pourtant pas tout-à-fait gratuites.

(1) Baluzii capitul. I. 146. 932. 987. 989. etc.

(2) Audivimus quosdam nos suspectos habere propterea quòd concessimus episcopis et sacerdotibus... ut in hostes... non irent...

Le clergé, voyant dans ses services militaires la meilleure garantie de ses propriétés territoriales et de ses honneurs temporels, devait naturellement craindre qu'en renonçant à ces services le gouvernement de la conquête ne fût de nouveau, comme il l'avait été déjà, obligé de lui enlever encore de ses biens pour avoir de quoi payer d'autres services agréés à la place des siens.

Je ne puis, faute d'espace, exposer tout ce que Charlemagne fit ou essaya dans la vue de dissiper ces inquiétudes et ces soupçons du clergé; je me borne à dire en résumé que, n'ayant pu mettre en tout cela beaucoup d'ordre ni de suite, ni attaquer les abus par la racine, il n'atteignit point son but. Les chefs du clergé restèrent généralement sous lui à peu près ce qu'ils étaient auparavant, des hommes rudes et violents, guerroyeurs et chasseurs, plus préoccupés de leurs honneurs temporels que des soins et des devoirs du sacerdoce. Or, ce n'était pas là un clergé bien apte à satisfaire ce qu'il y avait de théocratique dans les idées générales de Charlemagne sur le gouvernement, lors même que son intervention politique n'eût été en rien contrariée ni faussée, ce qui était loin d'être le cas.

Le fait est, qu'outre ces évêques et ces comtes

nec pugnam properarent, nec arma ferrent, nec homines tàm christianos quàm paganos necarent... quòd honores sacerdotum et res ecclesiarum auferre vel minorare eis voluissemus...

Capitular. lib. VII. Cap. 104.

que Charlemagne avait appelés à gouverner d'accord entre eux et avec lui, il y avait des intérêts contraires, des haines invétérées, de vieilles discordes; il y avait, en un mot, cette lutte obstinée que j'ai signalée ailleurs. Cette lutte persista sous Charlemagne, en dépit de tout ce qu'il put faire pour y mettre fin. Les témoignages les plus importants et les plus certains de la persistance et de la vivacité de cette guerre de castes sont dans les traits nombreux des Capitulaires rendus pour la faire cesser et pour réconcilier entre eux les évêques et les comtes.

J'ai déjà cité tout à l'heure plusieurs de ces traits; en voici encore un, pour tenir lieu de tous ceux que je suis forcé d'omettre. « Qu'il y ait, est-il dit dans un capitulaire de l'année 789, qu'il y ait paix et concorde entre les évêques et les abbés (d'une part), et les comtes et les juges (de l'autre); car sans la paix rien ne plaît à Dieu. » Ce n'était là, comme on voit, qu'une phrase d'homélie; et si souvent qu'elle eût pu être répétée dans les ordonnances de Charlemagne, on se doute bien qu'elle n'avait point terminé la vieille querelle qu'elle ne faisait que signaler; mais c'est dans les actes même de Charlemagne qu'il est intéressant de trouver des témoignages du peu de succès qu'eurent les efforts du monarque pour obtenir dans son gouvernement le concours des leudes et des prêtres.

Il se trouve, parmi les Capitulaires de Charlemagne, un acte du monarque qui porte aussi ce

même titre de Capitulaire, bien qu'il n'ait en rien le caractère ni la forme d'une loi. Cet acte, daté de 811, n'est autre chose qu'une série de questions que Charlemagne se faisait à lui-même sur divers résultats de son gouvernement, questions toutes fort graves, de la solution desquelles il paraît que le monarque était fortement préoccupé, et au sujet desquelles il se proposait d'interroger séparément les comtes et les évêques. L'acte dont il s'agit est des plus importants et des plus curieux pour l'histoire de l'administration de Charlemagne, et j'aurai à en citer plus d'un trait[1].

Un des doutes énoncés dans cet acte singulier est relatif au concours administratif et politique des prêtres et des leudes, exigé d'abord par Charlemagne comme condition première de tout bon gouvernement. « Il faudra, est-il dit dans ce passage, demander en quelles choses et en quels lieux les ecclésiastiques empêchent le ministère des laïques, et les laïques celui des ecclésiastiques. »

Cette question implique aussi clairement que possible la reconnaissance du peu de concorde qu'il y avait entre les hommes des deux ordres dans les choses où ils devaient agir en commun; mais le même aveu ressort peut-être encore plus vivement et d'une manière plus grave d'un autre passage du même acte qui suit immédiatement la question ci-dessus. Ce passage est l'énoncé formel

(1) Voir Baluze, Capitul. tom. I. 478.

et précis d'un problème de gouvernement que le monarque se pose à lui-même pour le résoudre en temps et lieu; le voici :

«C'est ici, dit Charlemagne, le lieu d'examiner et de décider jusqu'à quel point un évêque et un abbé doivent intervenir dans les choses séculières; et jusqu'à quel point un comte, ou tout autre laïque, doit s'entremettre dans les affaires ecclésiastiques[1]. »

C'était moins de trois ans avant sa mort, c'était au terme de sa carrière et de ses expériences politiques que Charlemagne se parlait ainsi à lui-même, finissant par mettre en question ce qu'il avait d'abord cent fois proclamé comme une maxime absolue de gouvernement. Cette question était-elle autre chose que l'aveu chagrin et indirect d'une grande méprise politique?

Pour suivre jusqu'au bout les doutes de Charlemagne sur la convenance et la justesse des idées théocratiques auxquelles il avait tant et si longuement cherché à conformer son gouvernement, je rapporterai encore un trait de ce même acte, dont je viens de citer deux autres, et qui arrive immédiatement à la suite de ceux-ci, comme pour en relever encore la force et le sérieux. « Ici, poursuit

(1) In hoc loco discutiendum est atque interveniendum in quantùm se episcopus aut abbas rebus secularibus debeat inserere, vel in quantùm comes vel alter laicus in ecclesiastica negotia. Art. IV.

Charlemagne, il faudra demander très subtilement ce que signifie le dire de l'apôtre, « que nul servant « Dieu ne se mêle des affaires temporelles [1]. »

Par des doutes si graves Charlemagne semblait reconnaître qu'il avait trop attendu d'un clergé qui, pris en masse, était encore fort ignorant et fort indiscipliné, d'un clergé en grande partie composé d'hommes de la conquête, qui, à peine entrés dans les voies de la civilisation, portaient encore jusque dans la poursuite de leurs meilleurs desseins, dans l'application de leurs meilleures idées, des restes prononcés de la rudesse, de l'orgueil et de l'égoïsme barbares. C'est dans les événements du règne de Louis-le-Débonnaire que nous verrons le mieux ce qu'était le clergé de Charlemagne, et si le monarque avait bien fait de lui donner tant de prise sur les affaires civiles et politiques

Un autre point des plus importants dans l'histoire du gouvernement de Charlemagne, c'est ce qui concerne l'ordre des leudes considéré en lui-même, et abstraction faite de ses rapports politiques avec le clergé. Sous ce gouvernement, en effet, l'organisation de cet ordre prit des développements et subit des modifications que je ne puis me dispenser de signaler, si sommairement que ce puisse être.

(1) Hic interrogandum est acutissimè quid sit quod Apostolus ait : *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus*, vel ad quos sermo iste pertineat. *Ibid.*

On l'aura sans doute déjà remarqué ; à peine a-t-il été question des leudes franks dans le tableau des règnes de Charles Martel et de Pepin. J'ai eu à parler d'une manière indirecte et générale de leurs services et de ce qu'il avait fallu faire de violent et de nouveau pour les en récompenser. Mais je n'ai eu à signaler aucune de ces révoltes, de ces séditions, de ces tentatives ambitieuses d'usurpation de pouvoir si fréquentes de leur part sous les Mérovingiens. Cette diversité de conduite s'explique jusqu'à un certain point par celle des circonstances. Les leudes de Charles Martel et de Pepin n'avaient eu affaire qu'à un seul chef, et ils avaient été en outre engagés dans des guerres continues qui avaient absorbé presque toute leur énergie naturelle.

Mais les leudes de Charlemagne ne furent ni moins occupés ni plus divisés que ceux de Pepin ou de Charles Martel, et ce sont néanmoins ceux-là que l'on voit tenter les premiers de reprendre l'allure séditieuse et les fières prétentions des leudes mérovingiens. Le fait ne laisserait pas d'être assez embarrassant, s'il était bien constaté ; mais peut-être, mieux connue qu'elle ne l'est, l'histoire de Charles Martel et de Pepin nous montrerait-elle ces deux chefs plus d'une fois en querelle avec leurs officiers de tout genre et embarrassés d'eux.

Quoi qu'il en soit, les deux premières révoltes constatées des leudes karlovingiens eurent lieu sous Charlemagne et contre lui. La première éclata

en Germanie, au début de la guerre contre les Saxons, et eut pour instigateur le comte Hartrade; la seconde suivit de près; ce fut celle à laquelle divers chefs de la noblesse franke poussèrent Pepin-le-Bossu, et qui valut à ce malheureux jeune homme la captivité où il mourut[1].

A dater de ces deux conjurations, Charlemagne se défia constamment de ses leudes de tout grade, et ne cessa jamais de se tenir en garde contre eux. Ce fut, à ce qu'il paraît, à la suite de l'une ou l'autre de ces deux conjurations, et dans ce système de précautions, qu'il cassa d'un seul coup un grand nombre de comtes de haut rang, pour en faire de nouveaux plus dépendants de lui[2].

Le principe général de ce système fut, à ce qu'il paraît, de diviser le plus possible entre ses leudes les pouvoirs et les honneurs publics. Il y avait deux sources distinctes de ces honneurs et de ces pouvoirs: c'étaient, d'un côté, les offices publics de toute espèce et de tout grade; c'était, de l'autre, la concession des terres fiscales à titre de bénéfices. L'ordre des leudes se composait alors de tous les individus investis de l'une ou de l'autre de ces deux distinctions, ou les cumulant l'une et l'autre.

Quant aux officiers impériaux, dont les principaux étaient les comtes, la maxime de Charlemagne fut de ne jamais réunir plusieurs comtés sur la tête

(1) Eginhart. Annal. an. 792.

(2) Monach. S. Gallens. Vita Carol. M.

d'aucun d'eux; en d'autres termes, de ne jamais faire de duc, si ce n'est aux marches ou frontières de l'Empire, où les besoins continus de la guerre pouvaient, d'un moment à l'autre, exiger une action plus rapide et plus sûre, et partant des pouvoirs plus concentrés.

Il suivit la même règle en ce qui concernait la concession des bénéfices territoriaux; mais ce point exige et comporte un peu plus de développements que le précédent.

Charlemagne eut, comme on s'en assure aisément, à sa disposition une grande masse de terres, de propriétés fiscales, disséminées dans toutes les parties de l'Empire et divisées en une infinité de parcelles plus ou moins étendues. Cette masse, primitivement destinée à deux ordres d'hommes essentiellement distincts, se divisait de même en deux grandes parts également distinctes, la première comprenant les églises, les abbayes et les propriétés de tout genre annexées aux unes ou aux autres; la seconde composée des terres séculières, c'est-à-dire des terres dégagées de tout rapport avec l'existence et les droits de l'église. Il faut seulement ne pas oublier, à propos de cette distinction, un fait essentiel : que Charlemagne distribua indifféremment, selon ses intérêts et ses convenances, ces deux sortes de bénéfices au même ordre de personnes, et qu'il donna fréquemment des bénéfices d'orrigine ecclésiastique à des officiers laïques de toute espèce et de tout grade.

Comment Charlemagne était-il devenu le possesseur de toutes ces terres, et comment la masse s'en était-elle formée? C'est là une question qui se présente d'abord et comme inévitablement, mais qui n'est pas facile à résoudre, pour peu que l'on considère certains faits antécédents. Il faut en effet se souvenir que déjà, sous les Mérovingiens, les fiscs ou les bénéfices provenant de la conquête primitive avaient été presque totalement absorbés dans la masse de la propriété allodiale, et que, pour avoir quelque chose à donner à leurs leudes, les premiers Karlovingiens avaient été réduits à la périlleuse nécessité de spolier les églises. Je ne puis chercher à résoudre ces difficultés; c'est une tâche qui me mènerait trop loin. Je m'en tiens au simple fait auquel m'a conduit l'examen du gouvernement de Charlemagne; ce fait, c'est que Charlemagne eut à sa disposition une assez grande quantité de bénéfices fonciers pour se faire de leur concession un moyen réel de gouvernement et de pouvoir; c'est qu'il organisa cette concession avec plus d'intelligence et de soin que nul de ses devanciers.

C'est une partie des institutions de Charlemagne qu'il serait d'autant plus intéressant de bien connaître qu'elle marque le point par lequel les institutions germaniques eurent dans la Gaule l'influence la plus directe et la plus prolongée. Ces lois, en effet, se rattachent immédiatement, d'un côté, à tout ce que j'ai dit du vasselage germanique et des relations primitives des chefs germains avec les hommes de

leur cortége; elles tiennent de l'autre aux institutions du moyen-âge. Elles peuvent être regardées comme le premier germe du gouvernement féodal et des relations du vassal et du seigneur. C'est ce que j'espère démontrer clairement quand j'en serai là. Ma tâche ici est plus courte et plus aisée; il me suffit de rapprocher quelques lois et quelques idées de Charlemagne qui ont été jetées comme au hasard dans le dédale de ses Capitulaires.

Sous Charlemagne, comme sous ses prédécesseurs, la terre publique, le fisc, continuait à être concédée à condition d'un service quelconque, mais plus spécialement d'un service militaire de la part du concessionnaire. La portion de terre ainsi concédée continuait à se nommer un bénéfice (beneficium), dénomination qui n'avait eu de sens et de convenance qu'à la suite et par l'effet même de la conquête.

Celui qui avait reçu le bénéfice contractait envers celui qui l'avait conféré des obligations tout-à-fait personnelles, des devoirs absolus, indépendants de toutes ses autres relations; il lui faisait serment de fidélité, et ce serment se prêtait avec le même cérémonial qu'autrefois, encore tout-à-fait germanique, c'est-à-dire à genoux, et les deux mains de celui qui jurait jointes et pressées entre celles de celui qui recevait le serment.

Par le fait de ce serment, celui qui l'avait prêté devenait ce que l'on continuait à nommer l'*homme*, le *vasse*, le *vassal*, le *fidèle* de l'autre.

L'acte par lequel un homme ayant reçu un bénéfice se rendait l'homme, le fidèle de celui qui l'avait donné, continuait à être désigné, en latin barbare, par différentes expressions qu'il serait impossible de rendre en français et dont la plus ordinaire équivaut à celle de *se livrer, se recommander par les mains* ou *les mains tenues*[1].

L'ancienne idée germanique qui faisait regarder comme un honneur, comme une distinction publique toute concession d'une chose de la tribu faite au nom de la tribu, cette idée persistait sous Charlemagne et devait persister long-temps encore après lui. Le simple bénéfice territorial, aussi bien que tout office plus ou moins élevé, était fréquemment désigné d'une manière absolue par le nom d'*honneur*. Le nom de *fief*, qui devait un jour le remplacer, n'existant pas encore, ce mot d'honneur était celui qui marquait le plus nettement la différence politique qu'il y avait entre la terre publique, représentant la terre conquise, et la propriété territoriale pure et simple, qui continuait à se nommer *aleu* (alos).

Il paraît que, sous Charlemagne, le bénéfice territorial était devenu à peu près régulièrement viager; ce n'était qu'à la mort du bénéficiaire qu'il

(1) Voici quelques-unes de ces expressions usitées dans les Capitulaires ou dans les monuments contemporains : *Manibus se tradere.—Manibus se commendare.—Se commendare.—Se tradere.—In vassaticum se commendare.—Manibus dultum facere.—Fidelitatem promittere.* etc.

devait rentrer dans le domaine public, et il n'y rentrait pas toujours entier. La veuve du bénéficiaire décédé en conservait le tiers, qui restait à ses enfants, si elle en avait[1].

Indépendamment de l'obligation d'aller à la guerre quand il y était appelé, ou de rendre le service quelconque à condition duquel le bénéfice lui avait été conféré, tout bénéficiaire était tenu à d'autres devoirs secondaires plus ou moins importants pour le bon ordre et le bon effet de l'institution. Il était, par exemple, tenu à résider dans son bénéfice et à le cultiver soigneusement, de manière à le maintenir dans sa valeur primitive.

Tous les bénéficiaires assez voisins les uns des autres pour s'entr'aider dans les choses concernant le service public y étaient obligés à la réquisition de l'un d'eux.

L'un des réglements politiques de Charlemagne les plus importants en ce qui touche l'organisation et le service des bénéfices, c'est celui qui interdisait au même individu de recevoir des bénéfices de différentes mains, en d'autres termes, de se faire le fidèle de deux ou de plusieurs chefs. Je ne sais même si l'on ne trouverait pas dans l'ensemble des Capitulaires sur ce sujet quelque trace de l'intention de rendre indissoluble le lien par lequel un bénéficiaire s'était une fois déclaré l'homme de celui dont il avait accepté un bénéfice, selon la forme

(1) Baluz. Capitul. I. 767. art. IX.

consacrée. Il est du moins certain, et nous l'avons vu dans l'acte du partage de l'Empire de l'an 806, que le monarque avait interdit aux leudes de ses trois fils de recevoir des bénéfices dans deux royaumes différents et de deux différents rois.

Ainsi que je l'ai observé tout à l'heure, Charlemagne suivit dans la distribution des bénéfices territoriaux la même politique que dans celle des offices publics, c'est-à-dire qu'il les divisa le plus possible pour s'en faire le plus grand nombre possible de leudes, de vassaux ou de fidèles, car tous ces noms sont synonymes quant au fait général auquel ils s'appliquent ici. Il y a sur cela, dans le précieux opuscule du moine de Saint-Gall sur Charlemagne, un trait qui me semble mériter d'être rapporté. « Charles, dit-il, ne céda jamais à nul évêque une des abbayes ou des églises qui appartenaient au domaine royal, à moins que ce ne fût par des motifs très particuliers ... Quand on lui demanda une fois pourquoi il se conduisait de la sorte, il répondit : « Avec tel fisc ou telle maison, telle petite abbaye ou église, je me fais et je gagne un fidèle, tout aussi bon ou meilleur vassal que tel comte ou tel évêque[1]. »

A ce trait le moine de Saint-Gall en ajoute immé-

(1) Cùmque interrogaretur cur ità faceret, respondit : Cum illo fisco vel curte illâ, abbatiolâ vel ecclesiâ, tam bonum vel meliorem vassallum, quàm ille comes est, vel episcopus, fidelem mihi acquiro vel facio.

diatement un autre qui constate que Charlemagne cumulait parfois sur la même tête les offices et les bénéfices; mais ce trait est cité comme une exception à la pratique générale du monarque, et peut dès lors être donné en preuve de cette pratique. « Par des motifs particuliers, dit le moine anonyme, Charles donna beaucoup à certains personnages, comme, par exemple, à Udalric, le frère de la grande Hildigarde, la mère des rois et des empereurs. Mais Hildigarde étant morte, et Udalric ayant commis quelque méfait, Charlemagne le dépouilla de ses honneurs, de sorte qu'un certain bouffon cria un jour, jusqu'aux oreilles de Charles : « Voilà que la sœur d'Udalric étant morte, Udalric a perdu tous ses *honneurs*, en Orient et en Occident[1]. »

Si les traits qui précèdent font foi du soin particulier que Charlemagne donna à l'organisation des bénéfices, il y en a d'autres pour prouver que, sur ce point comme sur tous les autres, les mesures et les intentions du monarque rencontrèrent des obstacles qu'elles ne surmontèrent pas ou ne surmontèrent qu'à demi.

Ainsi, par exemple, il paraît que ce monarque, si occupé des services à retirer des bénéfices, n'avait aucune notice, aucune statistique bonne ou mauvaise de ces bénéfices; qu'il n'avait aucun moyen, tant soit peu facile, de s'assurer dans un moment donné du nombre de ceux qu'il avait distribués,

(1) *Id.* loc. cit.

ni de ceux qui lui restaient à distribuer. Chaque fois qu'il avait des motifs particuliers d'apprendre à cet égard quelque chose d'un peu positif, il ordonnait à ses envoyés (Missi) de lui apporter des listes des bénéfices de tout genre qu'il avait concédés dans leurs légations respectives [1].

Ce n'est qu'en 812 qu'il paraît s'aviser d'une mesure un peu générale à cet égard; un article d'un capitulaire rendu cette année s'énonce en ces termes: « Qu'il soit pris note par écrit, non-seulement des bénéfices des évêques, des abbés, des abbesses, des comtes et de nos vassaux, mais de nos propres fiscs, afin que nous puissions savoir ce que nous possédons en propre dans chaque légation [2]. »

Cette ignorance sur un point d'administration si simple et si important aide un peu à concevoir tous les abus qui s'étaient glissés ou avaient persisté dans le régime des bénéfices, et dont les Capitulaires offrent à chaque instant des indices. Ainsi, par exemple, dans ce même acte de l'an 811 dont j'ai précédemment cité divers traits, une des choses dont Charlemagne s'étonne et sur lesquelles il se propose de prendre séparément l'avis des évêques et des comtes, c'est la raison pour laquelle ses fidèles, les hommes tenant de lui des bénéfices et lui en devant le service, refusent de s'entr'aider, au besoin, dans ce service. Il n'est pas moins scan-

(1) Baluz. Capit. I. 763.

(2) Baluz. Capitul. I. 498.

dalisé de voir les hommes, ayant manqué envers les propriétaires de leurs bénéfices à leurs engagements de vassaux, trouver un asile, du service et des bénéfices chez un autre chef. Il y avait, comme on voit par-là, dans le régime des terres publiques, des désordres habituels qui tendaient inévitablement à affaiblir les services que le gouvernement prétendait en retirer.

D'un autre côté, ceux qui avaient reçu ces terres temporairement et à des conditions plus ou moins onéreuses cherchaient nécessairement, et par tous les moyens possibles, à se les approprier définitivement, à les transformer en terres allodiales, en vraies propriétés. Dès l'an 806, Charlemagne se plaignait hautement de la licence et de l'infidélité avec lesquelles les comtes, et en général tous ceux qui tenaient des bénéfices de lui, vendaient ou aliénaient ces bénéfices à d'autres, et du prix qu'ils en retiraient acquéraient des aleux[1].

Ces Capitulaires remédièrent-ils pour l'avenir au désordre actuel qu'ils signalaient? Il est permis d'en douter; il est encore plus probable qu'ils n'atteignirent point à la portion du mal qui était déjà faite. Ainsi donc, même sous Charlemagne, le pouvoir royal avait continué à subir des échecs dans cette inévitable lutte entre les leudes et les rois, au sujet des terres conquises, lutte qui avait commencé dès le premier jour de la conquête. Les leudes

(1) Capitul. V. ann. 806. art. VII. VIII.

avaient en effet, dès le premier jour de cette conquête, aspiré à posséder en toute propriété ces mêmes terres, ces mêmes fiscs que leurs chefs devenus rois ne leur avaient généralement cédés qu'à temps et qu'à certaines conditions.

Cette lutte, dans laquelle toutes les chances du triomphe étaient pour les leudes, n'était pas sans importance en elle-même et par ses conséquences immédiates; il est clair qu'elle tendait à modifier la forme du gouvernement sur un point grave et caractéristique; mais elle était bien plus importante encore par sa connexion avec la prétention non moins ancienne, non moins obstinée et plus ambitieuse encore des leudes franks à la propriété absolue des offices publics. Tout ce qui avançait la fusion de la terre bénéficiaire dans la masse de la terre allodiale aurait pu être pris pour un présage de l'hérédité des offices.

Je reviens, par quelques mots, à l'administration de Charlemagne. Il me semble, en définitive, que si l'on veut essayer de se faire une idée un peu précise de la puissance et de l'influence de cet homme extraordinaire, apprécier, d'après des données positives, son action sur une époque, j'ai presque dit sur un monde, où tout est désordre, violence et accident, où luttent ensemble, entremêlés et confondus, le passé, le présent et l'avenir, une civilisation vieillie et une barbarie vieillissante, où s'annonce vaguement de loin une modification merveilleuse de l'ancienne culture; si, dis-je, l'on veut essayer tout

cela, ce n'est pas précisément aux essais de Charlemagne en fait de législation et de gouvernement général qu'il faut le plus regarder; c'est plutôt, si je ne me trompe, à l'application rapide, énergique, intelligente d'une volonté infatigable et d'un grand caractère aux cas journaliers d'un gouvernement qui rencontrait partout des résistances, partout des obstacles. Ces cas étaient habituellement si violents, si divers et si disparates, que chacun d'eux exigeait, pour ainsi dire, une solution directe et spéciale, la démonstration d'une force toujours présente, toujours prête, et ayant encore plus besoin d'agir à coup sûr que d'agir habilement ou avec équité.

La plus originale des institutions de Charlemagne, celle qui caractérise le mieux son gouvernement, qui en explique le mieux l'action rapide et certaine dans un empire immense, composé de pièces mal unies entre elles, c'est l'institution des envoyés ou légats impériaux (missi dominici). Je n'entrerai point dans les particularités de cette institution, qui ressortent avec clarté d'une foule de capitulaires; je m'en tiendrai à observer d'une manière générale que l'institution dont il s'agit n'était au fond qu'une dictature ambulante et permanente. Chacun de ces envoyés qui allait, à des époques rapprochées, redresser les torts, réprimer les désordres partout où il y en avait, y allait comme y serait allé l'empereur lui-même, avec un pouvoir discrétionnaire, absolu, et pour suppléer en détail

à l'insuffisance des lois générales, plutôt que pour les faire exécuter.

Je borne ici ces aperçus des résultats du gouvernement de Charlemagne; je sais combien ils sont incomplets; ils suffiront néanmoins au but dans lequel je les ai hasardés, si l'on y entrevoit que Charlemagne laissait à son successeur une tâche pour le moins aussi difficile que l'avait été la sienne.

XLIV.

COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE COMME EMPEREUR. — NOUVELLE CONSTITUTION DE L'EMPIRE. — RÉVOLTE ET CHATIMENT DE BERNARD, ROI D'ITALIE. — AFFAIRES DE L'AQUITAINE ET DE LA VASCONIE. — REPRISE DE LA GUERRE CONTRE LES ARABES. — TROUBLES DE LA MARCHE D'ESPAGNE. — EXPÉDITION EN BRETAGNE.

Le premier acte impérial de Louis fut d'envoyer dans toutes les parties de l'Empire des commissaires, avec la mission de faire rendre leur liberté ou leurs propriétés à tous ceux qui en avaient été violemment dépouillés[1]. Quant à la division de l'Empire et au mode général de gouvernement, rien n'annonça d'abord de sa part aucun projet de changement à ce qui avait existé sous son père. Il laissa l'Italie à son neveu Bernard, envoya Pepin, le second de ses fils, en Aquitaine pour la gouverner, mais, à ce qu'il paraît, sans le titre de roi[2]. Lothaire, son fils aîné, fut envoyé au-delà du Rhin, en Bavière; et

(1) Astron. Vita Ludov.

(2) *Id.* loc. cit.

l'on vit alors, pour la première fois, un des peuples germains sujets des Franks sous l'autorité immédiate d'un prince de race franke[1]. Louis, le plus jeune des trois fils de l'empereur, resta seul auprès de son père, à cause de l'incapacité de son âge, ou faute d'une destination convenable pour lui.

Je ne m'arrête point au voyage que le pape Étienne IV fit en Gaule (818) exprès pour sacrer l'empereur, et sans doute aussi pour resserrer avec lui l'ancienne alliance des rois karlovingiens et des pontifes romains. Je me hâte d'arriver aux grandes réformes ecclésiastiques et politiques qui signalèrent les commencements du règne de Louis-le-Débonnaire comme empereur. Ces réformes furent proposées et adoptées dans deux grandes assemblées nationales des Franks, tenues consécutivement à Aix-la-Chapelle en 816 et 817, et à chacune desquelles assistèrent la plupart des chefs de l'ordre religieux et de l'ordre politique. Il est extrêmement probable que toutes ces réformes tenaient à un seul et même plan, étaient nées d'une seule et même pensée, et tendaient à un seul et même but. Je n'entrerai pas dans le détail de celles qui ne concernaient que l'Église, si importantes qu'elles fussent par elles-mêmes ou par leur connexion avec celles qui avaient un but politique. Ce sont ces dernières qui méritent particulièrement l'attention de l'historien; elles n'allaient à rien moins

(1) *Id.* loc. cit.

qu'à faire de l'Empire frank un empire nouveau, gouverné par des idées et par des principes contraires à toutes les idées et à tous les principes jusque là suivis par les Franks. L'acte dans lequel sont consignées ces réformes porte le titre de Constitution impériale et se compose de dix-huit articles, dont je donnerai la valeur plutôt que les termes [1].

L'Empire frank devait être divisé en trois parts, formant chacune un royaume pour chacun des trois fils et des trois héritiers de l'empereur actuel.

L'Aquitaine proprement dite, c'est-à-dire les pays entre la Loire et la Garonne, la portion de la Septimanie que comprenait le comté de Carcassonne et la Vasconie entière, devait former un des trois royaumes. C'était un second royaume d'Aquitaine, dont les limites n'étaient plus précisément les mêmes que celles du royaume de ce nom fondé par Charlemagne. On retranchait de ce dernier toute la Septimanie ou Gothie, à l'exception du comté de Carcassonne, et l'on y joignait en compensation trois comtés entre la Saône et la Loire, ceux de Nevers, d'Autun et d'Avallon. Le comté de Toulouse devenait ainsi l'une des deux marches du nouveau royaume d'Aquitaine et prenait le titre de duché.

Le second des trois royaumes était composé de la Bavière, de la Carinthie, de la Bohême et des portions du pays des Avares et des Slaves contiguës

(1) Voir à l'Appendice n° 1 le texte de cette pièce capitale.

aux frontières orientales de la Bavière propre.

Le troisième royaume, sans aucune désignation particulière, mais qui aurait pu être nommé proprement le royaume des Franks, était composé de toutes les parties de l'Empire non incluses dans les deux royaumes précédents, c'est-à-dire de l'Italie, de l'Austrasie, de la Neustrie, de la Burgondie (à l'exception de trois comtés), de la Septimanie (à l'exception de Carcassonne), et enfin de toutes les provinces de la Germanie franke non attribuées au royaume de Bavière.

Ce troisième royaume était, comme on voit, quatre fois plus grand à lui seul que chacun des deux autres, disproportion qui seule annoncerait suffisamment que le nouveau partage avait été conçu dans des vues d'unité et de prépondérance bien opposées aux vues d'égalité qui avaient jusque là présidé à tous les autres.

L'empereur Louis devait, de son vivant, rester en possession de ce dernier royaume; Lothaire, à qui il était destiné après la mort de son père, devait, en attendant, se contenter de partager les fonctions et le pouvoir de celui-ci. Sa condition était à peu près celle des Augustes sous les derniers empereurs romains. Quant aux deux royaumes accessoires, les deux autres fils de Louis devaient en être mis sur-le-champ en jouissance; l'Aquitaine était destinée à Pepin, au jeune Louis la Bavière.

Les relations des plus jeunes frères avec leur

aîné, c'est-à-dire des deux rois avec l'empereur, étaient déterminées avec une précision suffisante pour cette époque.

Les trois souverains de l'Empire frank devaient se voir au moins une fois par an, chez l'empereur, pour traiter ensemble des choses nécessaires ou convenables, soit au bien particulier de chaque royaume, soit au bien commun de l'Empire.

Chacun des deux rois devait disposer librement et à son arbitre des dignités, des offices et des honneurs de son royaume; il pouvait employer à son gré, pour ses besoins ou pour ceux de l'État, le revenu provenant des propriétés publiques et des impôts; mais il y avait des points sur lesquels il leur était interdit d'agir sans la participation et l'approbation de l'empereur. En cas d'une invasion subite et imprévue, ils devaient, n'importe comment, repousser l'ennemi; mais ils ne pouvaient, sans le consentement de leur frère et seigneur commun, ni faire une guerre offensive, ni conclure une paix, ni céder une forteresse, ni même recevoir des ambassadeurs. En un mot, en toute affaire capitale, le roi devait consulter l'empereur et ne rien faire sans son autorisation.

Dans certains cas même où il s'agissait d'intérêts plutôt privés que généraux, le jeune frère était soumis à son aîné et tenu d'obtenir sa permission pour faire ce qu'il souhaitait, pour se marier, par exemple.

En somme, les trois royaumes des trois fils de Louis-le-Débonnaire ne devaient former réellement qu'un seul empire dirigé par une seule intelligence et par une seule volonté, deux de ces rois n'étant au fait que des lieutenants, des subordonnés du troisième, infiniment moins puissants d'ailleurs que celui-ci en territoire et en hommes, et incapables, même en se liguant tous les deux contre lui, de s'en rendre indépendants si la fantaisie les en prenait.

Cet état de choses une fois établi, il fallait, pour le maintenir, annuler le droit qu'avait eu jusqu'ici tout fils d'un roi frank d'une part au royaume de son père à la mort de celui-ci; il fut donc décidé que si l'un des deux rois laissait plusieurs fils à sa mort, un seul lui succéderait, celui que le peuple assemblé du royaume aurait élu à cet effet.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire un des deux rois venant à mourir sans enfant, son royaume revenait de droit à l'empereur.

Quant à ce dernier, s'il arrivait qu'il n'eût pas d'enfant, il devait désigner, pour lui succéder, celui qu'il voudrait d'entre ses frères.

Telles sont, un peu développées ou précisées, les principales dispositions de cet acte de partage de l'Empire karlovingien, proposé au mois de juillet 817 par Louis-le-Débonnaire aux Franks réunis en assemblée générale à Aix-la-Chapelle, et que ceux-ci approuvèrent, à ce qu'il paraît, sans opposition, malgré tout ce qu'ils devaient y trouver de

contraire au droit et aux usages germaniques. Un événement si remarquable et si peu attendu mérite d'être observé de près et sous plus d'un aspect.

Que Louis-le-Débonnaire désirât sincèrement de voir approuver par les Franks l'acte de partage et d'organisation de l'Empire dont je viens de donner la substance, c'est ce qui ne souffre aucun doute; que cet acte n'eût rien qui répugnât expressément aux idées et aux opinions personnelles de l'empereur, c'est un autre point que l'on peut également tenir pour assuré; mais que ce même acte fût l'œuvre propre, la conception immédiate de Louis-le-Débonnaire, qu'il fût pour lui l'objet d'une poursuite tenace et réfléchie, voilà ce qui est beaucoup plus douteux, et sur quoi l'on doit, ce me semble, répondre négativement. L'histoire n'a point nommé les auteurs de cet acte mémorable; mais assez peu importe leur nom, si l'on peut deviner leur condition et leurs motifs; et on le peut.

La connexion chronologique de cet acte avec de grandes réformes ecclésiastiques donne là-dessus un premier soupçon suffisamment confirmé par quelques-unes de ses dispositions intrinsèques, et par diverses particularités de sa présentation à l'assemblée des Franks.

Les deux classes qui composèrent cette assemblée, les ecclésiastiques et les leudes, n'y étaient pas venus avec le même dessein ni dans le même espoir; ces derniers souhaitaient et demandaient

un partage de l'Empire fait selon le principe et le mode des partages antérieurs[1]. Il n'y avait (Louis-le-Débonnaire le reconnaît dans le préambule de son acte), il n'y avait, dans leur avis, rien de contraire à la fidélité; cependant ni l'empereur, ni ceux qui *entendaient le mieux les choses*, ne furent de cet avis; ils ne crurent pas permis de rompre par une division humaine l'unité de l'Empire jusque là miraculeusement maintenue par Dieu lui-même, de peur que cette division ne fût pour l'Eglise une occasion de scandale. Des oraisons, des mortifications, des aumônes furent prescrites à l'assemblée, et ce fut seulement après avoir jeûné et prié trois jours entiers, que cette assemblée, se hasardant à délibérer, prit une résolution qui passa pour une inspiration du ciel.

Il n'est pas difficile, ce me semble, de reconnaître dans ces faits, dans ces expédients, dans ces discours, des indices de manœuvres ecclésiastiques. Un article de la constitution même dont il s'agit s'y trouve, isolé et pour ainsi dire aventuré au milieu de tous les autres, comme un indice plus frappant encore de ces manœuvres. Voici l'article traduit aussi littéralement que possible :

« S'il arrive que quelqu'un (de nos fils), emporté « par la cupidité des choses terrestres, qui est la « racine de tous les maux, devienne l'oppresseur

(1) More parentum nostrorum. Voir le texte de la Constitution de 817.

« et le spoliateur des églises et des pauvres, ou se « livre à la tyrannie, cause de toute cruauté, qu'il « lui soit d'abord, selon le précepte du Seigneur, « député des délégués (ecclésiastiques), afin de « l'exhorter en secret, une, deux et jusqu'à trois « fois, à se corriger. S'il désobéit à ces délégués, « qu'il soit traduit par l'un de ses frères devant « l'autre, pour être là fraternellement et paternel- « lement averti et redressé. S'il méprise cette nou- « velle admonestation, que tous décident en public « ce qu'il faudra faire de lui, afin que la commune « sentence et l'autorité impériale répriment enfin « celui que les avis salutaires n'auront pu détour- « ner d'actes criminels. »

Cet article et les indices variés qui s'y rapportent ne laissent guère de doute sur l'origine de la constitution impériale de 817; et peut-être un passage d'une lettre d'Agobard, évêque de Lyon, sera-t-il un nouveau trait de lumière jeté sur cette origine. La lettre dont il s'agit, adressée à Louis-le-Débonnaire dans la crise de ses querelles avec ses fils, est une apologie formelle de l'acte impérial de 817, et l'évêque rappelle en passant à l'empereur que cet acte, avant d'être communiqué à tous, avait été délibéré en secret par un très petit nombre d'hommes[1]. Il est difficile, à la lecture de ce pas-

(1) .... Statim vos, quòd cum paucissimis tractaveratis, omnibus aperuistis,... cæteris vestris filiis designastis partes regni vestri; sed ut unum regnum esset, non tria, prætulistis eum illis, quem participem nominis vestri fecistis.... Agobardi opera.

sage et de la lettre entière où il se trouve, de ne pas soupçonner qu'Agobard connaissait les auteurs de l'acte dont il faisait l'apologie, et même qu'il en était un. Rien n'explique si bien que cette supposition l'ardeur avec laquelle nous verrons par la suite cet évêque entrer dans le parti opposé à Louis-le-Débonnaire.

Pour résumer, en les précisant, ces faits et ces conjectures, la constitution de 817 me paraît évidemment l'œuvre d'un parti ecclésiastique, de la minorité éclairée et austère du clergé gallo-frank. Encore fortement imbu des anciennes doctrines religieuses ou politiques sur la nature et le but du pouvoir monarchique, sur les avantages de l'unité dans le gouvernement; indigné de voir les propriétés et même les dignités de l'Église rester la proie des hommes de guerre qui les avaient envahies sous les premiers Karlovingiens, ce parti sacerdotal, secondé peut-être par quelques leudes d'un caractère religieux, avait usé de son ascendant sur l'esprit du pieux empereur pour lui faire adopter un plan d'organisation politique fondé sur ces idées élémentaires d'ordre social et de gouvernement. Dans ce plan, il avait fait insérer un article dont l'objet était d'assurer à l'Église un moyen d'action contre les usurpateurs de ses biens.

Ces idées, je le répète, étaient contraires à celles des Franks; mais depuis près d'un siècle, l'empire de ceux-ci avait été, de fait, et par une suite d'heureux hasards, un et gouverné par une seule vo-

lonté. Or cette période d'unité avait été une période de vigueur et de conquêtes, de prospérité et de tranquillité relatives; les Franks n'avaient pas besoin d'être fort éclairés pour avoir quelque sentiment de la liaison qu'il y avait entre ces diverses choses. Le projet de partage de 817 n'était donc pas aussi téméraire à leur proposer que l'on serait tenté de le croire au premier coup d'œil, et son adoption n'a rien qui doive surprendre.

Toutefois il était impossible qu'une telle innovation ne fît pas des mécontents et passât en usage sans causer des troubles. Sur quatre personnes immédiatement intéressées au nouveau partage, il y en avait trois qui croyaient avoir le droit de s'en plaindre et de s'y opposer de toutes leurs forces; c'étaient les deux plus jeunes des fils de Louis, et Bernard, leur cousin, roi d'Italie. Les deux premiers s'indignèrent à l'idée d'avoir à peine, pour leur part de l'empire paternel, chacun le quart de ce qui était destiné à leur aîné, et plus encore à l'idée de gouverner ce quart sous le bon plaisir du frère privilégié. Mais, leur père vivant, ce projet n'avait rien d'intolérable; ils ne songèrent donc point à le renverser tout de suite; ils acceptèrent les royaumes qui leur étaient offerts, attendant du temps, des événements et de leurs efforts ultérieurs, la pleine jouissance de leurs droits.

Bernard ne fut pas si patient. Il devait garder le royaume d'Italie jusqu'à la mort de Louis-le-Débonnaire; mais ce n'était pas assez pour lui d'en être

l'usufruitier; il croyait avoir le droit de le posséder complètement et de le transmettre par voie d'hérédité. Il se trouva des conseillers pour lui représenter que l'occasion était favorable de se rendre indépendant de la monarchie franke, et qu'il serait soutenu dans sa révolte par un mouvement national de l'Italie, qui n'obéissait qu'avec répugnance à des chefs transalpins. Il les crut, se révolta, posta des troupes italiennes aux défilés des Alpes, et se fit proclamer roi de l'Italie.

Louis-le-Débonnaire leva à la hâte des troupes dans toutes les parties de ses États, et rassembla une armée immense, à la tête de laquelle il s'apprêta à descendre en Italie. Il n'en eut pas besoin. Effrayé de son peu de force, Bernard crut n'avoir rien de mieux à faire qu'à se mettre à la merci de son oncle. Il s'avança au-devant de lui, le rencontra à Châlons-sur-Saône, lui révéla toute la conspiration et s'abandonna à sa clémence[1].

Tous les complices de Bernard furent arrêtés sur ses révélations; il s'y trouvait des hommes de toute profession, des ecclésiastiques et des laïques; et parmi les premiers trois évêques, celui de Milan, celui de Crémone, et, par une singularité inexplicable, un évêque gaulois, Théodulfe d'Orléans. Tous furent soumis au jugement des Franks à Aix-la-Chapelle, et punis de diverses manières : les évêques par l'exil, les plus coupables des autres par

(1) Eginharti Annal. ad an. 817.

la perte des yeux ; et de ce nombre fut Bernard lui-même, qui mourut le troisième jour des suites de ce traitement cruel[1].

Cette conspiration italienne peut être considérée comme une première attaque contre le nouveau plan d'organisation de l'Empire, et il est très probable que plusieurs des complices de Bernard étaient des adversaires de ce plan. Cependant le rebelle fut mal soutenu en Italie, et il n'y eut pas, à son sujet, le moindre soulèvement dans la Gaule. La facilité avec laquelle Louis-le-Débonnaire leva, en cette occasion, beaucoup plus de forces qu'il ne lui en fallait, semble prouver que ses tentatives pour donner des formes romaines à la monarchie franke ne lui avaient enlevé ni l'amour des peuples ni le respect des hommes puissants. Rien ne faisait encore alors présager les troubles de l'avenir.

Le premier acte par lequel Louis-le-Débonnaire mit à découvert, et pour ainsi dire en prise, les côtés faibles de son caractère, ce fut la pénitence publique qu'il fit en 822 (trois ans après l'événement) de la mort de son neveu Bernard et de quelques-uns de ses complices. Il y eut de sa part quelque chose, je ne dis pas seulement d'inconvenant, mais de peu sensé à prendre sur lui, comme des crimes personnels, des choses advenues selon l'usage et la loi générale des Franks[2]. Ce fut indubitablement

(1) *Id.* ad an. 818.

(2) Eginharti Annal. ad. an. 822.

le pouvoir sacerdotal qui lui imposa cette humiliation, et ce ne fut pas pour s'arrêter là.

Je passerai sous silence les guerres de Louis-le-Débonnaire qui se firent hors des limites de la Gaule ; outre qu'elles sont étrangères à mon plan, ces guerres ne présentent rien de fort remarquable. Il me suffira d'observer qu'elles se firent toutes hors du cercle des conquêtes de Charlemagne, contre les Danois et les peuples slaves du nord-est de la Germanie, ou contre quelques-uns des Barbares établis sur les deux bords du Danube, les Bulgares et les Pannoniens. Tous les peuples germaniques contre lesquels les Karlovingiens avaient guerroyé jusque là étaient alors soumis et attachés à leur sol, sur lequel ils commençaient à se civiliser. C'étaient désormais des peuples d'une autre race, répandus hors des frontières de la Germanie, que la civilisation avait à repousser, et dans cette lutte nouvelle les Germains d'Outre-Rhin, jusque là les adversaires obstinés des Franks, combattaient pour eux contre les Barbares plus éloignés.

Quant aux principaux événements militaires du règne de Louis-le-Débonnaire qui appartiennent à mon plan, j'en commencerai le récit par celui des guerres particulières et des mouvements politiques de l'Aquitaine, en remontant à 814, époque où Louis-le-Débonnaire avait quitté ce royaume pour aller prendre possession de l'Empire.

La mort de Charlemagne, le départ de Louis et l'avénement d'un jeune homme de quatorze ans au

trône d'Aquitaine avaient été des circonstances peu favorables à la domination franke dans ce royaume; la Vasconie en avait profité la première pour achever de se soustraire à cette domination. On se rappellera qu'après la mort d'Adalric, son fils aîné, Skiminus ou Skivinus lui avait succédé, de l'aveu de Louis-le-Débonnaire, dans le gouvernement de la Haute-Vasconie. Les chroniques frankes traitent ce chef d'homme d'une insolence excessive et de mœurs intolérables. Dans la langue propre de l'histoire, cela veut dire qu'il avait la même répugnance que son père et ses ancêtres pour les empereurs franks et pour les rois d'Aquitaine[1].

On ne dit point par quels traits particuliers il attira la colère de Louis-le-Débonnaire devenu empereur; mais celui-ci, poussé à bout, n'importe par quels traits, et voulant tenter enfin quelque chose de décisif pour assurer son autorité sur la Vasconie, hasarda un coup de vigueur; il fit arrêter (815) Skiminus et l'enleva aux Vascons. Les chroniques ne disent ni comment il s'y prit pour l'enlever, ni ce qu'il en fit quand il l'eut en son pouvoir; il est très probable qu'il fallut recourir à la ruse pour le prendre et certain qu'il périt entre les mains de ceux qui l'avaient pris.

Cet acte de rigueur indigna tous les Vascons; tous, d'un mouvement unanime, se soulevèrent contre les Franko-Aquitains et nommèrent pour

(1) Chronic. Moissiac. — Annal. Eginharti.

leur duc, au lieu de Skiminus, son fils Garsimire. S'il était resté jusque là quelque portion du bas pays soumise au gouvernement aquitain, la soumission dut finir là; car cette défection de la Vasconie est annoncée en termes qui portent à la croire non-seulement absolue, mais générale (816)[1]. Loup, fils de Centulle, oncle de Garsimire, resta, selon toute apparence, en possession de la partie de la Vasconie que Louis-le-Débonnaire lui avait donnée, mais on ne sait pas de laquelle.

Dans cet état de choses la guerre était inévitable entre les Franko-Aquitains et les Vascons. Cette guerre dura trois ans, n'ayant été terminée qu'en 819; mais les incidents des deux premières années sont complètement ignorés, et ceux de la dernière très mal connus. Ce que l'on en peut dire de plus vraisemblable, c'est que toutes les forces de l'Aquitaine furent mises en mouvement contre les insurgés, formant deux armées séparées. De ces deux armées, l'une, sous le commandement du nouveau roi d'Aquitaine, de Pepin, marcha contre la partie des Vascons commandée par Garsimire et les battit; du moins Garsimire y fut tué, ce qui équivalait à une victoire pour les assaillants[2].

Sur un autre point, les Vascons commandés par Loup Centulle furent attaqués par le duc Bérenger

(1) Vascones à nobis omninò desciverunt. Eginharti Ann. ad 816.

(2) Vitam cum principatu amisit quem fraude usurpatum tenebat. Chronic. Moissiae.

et par Garin, comte des Arvernes, chacun à la tête des milices de sa province. La bataille fut très vive et probablement très sanglante des deux parts; mais les chroniqueurs n'ont noté que les pertes des Vascons. Ceux-ci furent défaits : Garvard ou Gersard, frère de Loup Centulle, homme d'une extravagance singulière, disent des chroniques, y fut tué avec beaucoup d'autres chefs vascons; Centulle lui-même, qui s'était d'abord sauvé par la fuite, fut pris à la fin et amené devant Louis-le-Débonnaire, et condamné à un exil perpétuel[1].

Loup Centulle était pour lors (819) l'unique descendant en ligne directe du duc Eudon, et il paraît qu'il n'avait pas d'enfants. Louis-le-Débonnaire, tenant la race pour éteinte, crut venu enfin le moment de placer en Vasconie des gouverneurs de race franke, qui la régiraient fidèlement comme une conquête karlovingienne ; il donna donc ce duché à un Frank nommé Totilo[2]. Les chroniques n'ont pas trouvé à citer le moindre trait du gouvernement de ce duc, qui dut néanmoins avoir beaucoup à faire dans des pays où il n'y a pas de doute que sa domination n'eût excité de graves mécontentements. Peut-être parvint-il à s'établir

(1) Eginharti Annal. — Charte d'Alaon.

(2) Tunc illam (Vasconiam) è manibus nepotum Eudonis in perpetuum eripuit, et aliorum ex nostro sanguine gubernaculis commisit. Nam Vasconiæ ducamen Totilo duci primo dedit.... Charte d'Alaon.

et à exercer son pouvoir dans quelqu'une des basses parties de la contrée; mais il est certain qu'il ne fut point reconnu dans la Vasconie basque.

Le sort de cette dernière devient extrêmement obscur à dater de la déposition de Loup Centulle; il paraît seulement que la Marche du pays était alors occupée par Asinaire, désigné par le titre de comte de Jacca, titre qui suppose que les cantons des Pyrénées espagnoles jusque là conquis par les commandants de la Marche de Vasconie avaient été réunis pour former ce comté. On ne sait pas si Asinaire avait remplacé immédiatement le comte Auréole, mort au même poste en 807, ou s'il y avait eu entre eux deux quelque autre chef de cette Marche.

Asinaire était Basque ou du moins Vascon, et probablement de la race d'Eudon, sans que l'on connaisse son rang de parenté avec les derniers ducs de cette race. Il tenait sa dignité de Louis-le-Débonnaire, et, s'il était déjà à ce poste antérieurement à 815, à l'époque du soulèvement général de la Vasconie, il faut croire qu'il ne prit point de part à ce soulèvement, les chroniques nous le montrant, plusieurs années après, soumis à Louis-le-Débonnaire.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Basques, tant ceux d'Espagne que ceux de la Gaule, se soulevèrent de nouveau, ou, pour mieux dire, s'affermirent dans leur première défection, lorsqu'ils virent qu'on leur imposait pour duc un homme

de race franke. On ne sait pas quel chef ils se donnèrent; il paraît seulement que les Basques espagnols eurent alors l'initiative et la prépondérance dans les affaires communes de la race.

Dans un temps ordinaire ce soulèvement basque n'aurait pas beaucoup embarrassé Louis-le-Débonnaire ni le gouvernement aquitain; mais, à l'époque où il eut lieu, il se compliquait avec des circonstances qui le rendaient plus grave.

Il nous faut ici revenir aux Arabes, dont il n'a pas été question depuis la trêve qu'ils avaient conclue avec Charlemagne, en 812. Cette trêve n'était que de trois ans; elle devait par conséquent expirer en 815, la deuxième année du règne de Louis-le-Débonnaire comme empereur. Il fallait donc qu'elle fût renouvelée avant ce terme ou que la guerre recommençât aussitôt après entre les Musulmans et les Franko-Aquitains. Le roi El Hakem envoya en 815 des députés à l'empereur pour demander une prolongation de la première trêve. Elle lui fut accordée [1]; mais il s'éleva sans doute bientôt après quelque nouvelle difficulté, puisque nous voyons en 817 d'autres ambassadeurs de El Hakem, à Compiègne, solliciter de nouveau le maintien de la trêve. Leur demande leur fut encore accordée, et la paix se prolongea jusqu'en 821 [2].

Mais à cette dernière époque le roi El Hakem

(1) Eginharti Annal. ad an. 815.

(2) *Id.* Annal. 816-817.

mourut, laissant pour successeur son fils Abd el Rahman II, prince accompli, heureux et brave à la guerre, aimable et bienfaisant dans la paix, bon poète, érudit, promoteur et rémunérateur magnifique de tous les talents. Son avénement au trône ne produisit aucun changement dans la direction générale des affaires de la Péninsule, qu'il gouvernait déjà depuis plusieurs années comme lieutenant et futur héritier de son père. Mais Abdalla, ce même fils d'Abd el Rahman Ier que nous avons déjà vu disputer successivement le trône à son frère El Hecham et à son neveu El Hakem, saisit, malgré son grand âge, l'occasion qui se présentait de le disputer à son petit-neveu Abd el Rahman II[1]. Il avait déjà intrigué avec Charlemagne contre El Hakem, et je suis tenté de croire qu'il en fit autant avec Louis-le-Débonnaire contre le fils de El Hakem. Cela expliquerait assez bien pourquoi on aurait rompu comme nuisible, en 821, une paix que l'on avait jugée bonne à maintenir en 817.

Quoi qu'il en soit, Abdalla n'eut pas plus tôt passé en Espagne, avec les troupes qu'il avait pu lever en Afrique, que Louis-le-Débonnaire envoya à tous les chefs militaires du royaume d'Aquitaine et de la Marche de Gothie l'avis que la trêve avec les Arabes était expirée, avec l'ordre d'attaquer l'ennemi, d'envahir et de ravager ses terres[2]. Ainsi recom-

(1) Conde, Historia de la dominac. de los Arabes en Espana. Tom. I. cap. 38.

(2) Eginhart. Annal. ad an. 821.

mença la lutte, depuis neuf ans suspendue, entre les Arabes et les Franko-Aquitains. Cette nouvelle guerre est traitée de guerre atroce par un écrivain contemporain qui se borne à y faire une allusion rapide, et le peu que l'on en sait suffit peut-être pour justifier une épithète si sombre[1].

Les Basques ne furent pas plus tôt informés de la rupture des Franks et des Arabes qu'ils demandèrent et obtinrent l'alliance et les secours de ceux-ci.

Les Franko-Aquitains commirent les premières hostilités. En 822, les hommes de guerre de la Marche de Gothie, réunis sous le commandement du duc Bernard, s'avancèrent à l'ouest, passèrent la Sègre et poussèrent jusque vers Oska, pillant, dévastant tout devant eux, selon l'usage[2]. D'après les chroniques chrétiennes, leur expédition se serait bornée là; mais ce point est un de ceux sur lesquels ces chroniques peuvent et doivent être complétées par les écrivains arabes.

Tandis que les Franko-Aquitains brûlaient et ravageaient le pays devant eux, Abd el Rahman s'avançait à la tête d'une puissante armée; c'était la même avec laquelle il venait de faire prisonnier à Valence son oncle Abdalla qui s'y était réfugié, et de terminer ainsi la guerre civile suscitée par ce

(1) Bellum atrox, urgensque fames, pestisque cruenta,
Cuncta vorant trini terna flagella Dei.

Chronic. Episcopor. Albigens. apud D'Achery Spicileg. VIII. p. 339.

(2) Eginhart. Annal. ad an. 822.

dernier. Libre alors de disposer de cette armée, il la mena contre celle des chrétiens qui venait de ravager les pays à la droite de la Sègre, l'atteignit, on ne dit pas où, la battit et en contraignit les restes à se jeter dans Barcelone. Abd el Rahman vint camper sous les murs de cette place, l'assiégea dans les formes, lui livra plusieurs assauts, et, selon le témoignage positif de quelques historiens arabes, il la reprit sur les chrétiens, juste la vingtième année que ceux-ci s'en étaient emparés. Après Barcelone il aurait assiégé de même et de même pris Urgel et d'autres places voisines[1].

Si positivement attestées qu'elles soient, ces prises sont difficiles à croire, surtout celle de Barcelone. Divers événements ultérieurs, que l'on doit tenir pour constatés, supposent cette ville au pouvoir des Franko-Aquitains, et cependant on ne voit nulle part qu'ils l'eussent prise une seconde fois.

Les efforts subséquents de la guerre eurent lieu à l'extrémité occidentale des Pyrénées, contre les Basques et les Arabes réunis. On ignore également ce qui s'était passé sur cette frontière en 822 et ce qui s'y passa en 823. On peut seulement supposer que, l'une ou l'autre de ces deux années, les Arabes et les Basques reprirent sur les Franko-Aquitains une partie de ce que ceux-ci avaient conquis sur le revers méridional des Pyrénées et ajouté à la

(1) Conde, Histor. de la domin. Tom. I. 39.

Marche de Vasconie. On verra tout à l'heure le motif de cette supposition.

Les événements de 822 sont plus connus et méritaient mieux de l'être. Le gouvernement aquitain, pressé de ramener les Navarrais au parti chrétien et de reconquérir sur les Arabes les places qu'il paraît que ceux-ci avaient reprises au-delà des Pyrénées, prépara une grande expédition, composée de toutes les forces du pays et commandée par plusieurs comtes, dont deux seulement sont nommés, Ebles et Asinaire[1]. Ebles paraît être un comte aquitain (peut-être de Limoges ou des Arvernes) que l'on ne connaît nullement d'ailleurs. Quant à Asinaire, c'était, selon toute apparence, le même que j'ai désigné tout à l'heure comme commandant de la Marche de Vasconie. En ce cas, il faut supposer qu'il avait été chassé de Jacca, où il faisait sa résidence ordinaire, et il était tout simple alors qu'il se fût réfugié en Aquitaine et qu'on lui donnât un commandement dans une expédition où il s'agissait, entre diverses choses, de reprendre son comté de Jacca.

L'armée chrétienne descendit sans obstacle jusqu'à Pampelune, où les chroniques frankes se contentent de nous dire qu'elle fit ce qu'elle était allée faire[2]. Peut-être la ville de Pampelune feignit-elle

(1) Eginharti Ann.

(2) Cùm peracto sibi injuncto negotio reverterentur. Astron. Annal. loc. cit.

de revenir au parti chrétien. Ce n'était pas là que l'on avait résolu d'attaquer les Franko-Aquitains; c'était à ce fatal passage de Roncevaux. Les Arabes et les Basques réunis s'étaient embusqués dans les bois et les rochers accoutumés, et attendirent l'armée d'Aquitaine à son retour. La déroute de celle-ci fut aussi complète que celle de l'arrière-garde de Charlemagne; elle fut égorgée ou prise jusqu'au dernier homme. Tout son bagage et tout son butin tombèrent au pouvoir des assaillants[1]. Au nombre des prisonniers furent les comtes Asinaire et Ebles. Ce dernier fut envoyé captif à Cordoue, au roi Abd el Rahman II[2]. Quant à Asinaire, les chroniques chrétiennes disent qu'il fut délivré et renvoyé chez lui, en sa qualité de parent consanguin des vainqueurs, et sur ce dernier point elles semblent n'avoir pas tout dit. Une autre chronique, qui raconte la mort d'Asinaire à l'année 836, le qualifie de comte de la Vasconie citérieure, et dit expressément qu'il y avait quelques années qu'il occupait ce poste en dépit de Pepin, roi d'Aquitaine, contre lequel il

(1) Les historiens arabes parlent de cette bataille, sans la décrire avec plus de détail que les chroniques chrétiennes; ils la désignent par le nom de bataille de *Bort Chezar*, qui est le nom donné par eux à la vallée de Roncevaux, ou, comme ils disent, au Port, à la *porte* de Pampelune. Du reste, ces historiens ne font aucune mention des alliés basques des Arabes en cette rencontre; ils ont l'air d'attribuer exclusivement à ceux-ci l'honneur de la victoire. Voir Conde. tom, I. 40.

(2) Eginhart. Annal.

s'était révolté [1]. Il ne put y avoir un long intervalle, et peut-être n'y en eut-il aucun, entre la captivité d'Asinaire et sa défection du gouvernement aquitain. Il y a grande apparence que cette défection fut la condition et le prix de sa délivrance par les Basques, qui le traitèrent avec les égards qu'ils avaient pour le sang d'Eudon, et se le donnèrent joyeusement pour seigneur. A dater de ce moment, c'est l'unique chef de la race d'Eudon que l'on rencontre chez les Basques de la Gaule.

Dans cette guerre, comme dans les précédentes, les batailles étaient entremêlées d'intrigues. Chaque gouvernement s'efforçait de susciter à l'autre des ennemis et des rebelles parmi ses propres sujets. On a une lettre curieuse adressée, en 825 ou 826, par Louis-le-Débonnaire aux habitants de Saragosse. En voici des passages :

« Nous avons appris votre tribulation et les « vexations de tout genre que vous avez à souffrir « de la part de votre cruel roi Abd el Rahman, qui, « avide à l'excès de vos biens, vous a fréquemment « opprimés. Mais nous savons qu'en hommes de « courage vous avez toujours fortement repoussé « les violences de vos iniques rois, toujours résisté « virilement à leur cruauté et à leur avarice; et c'est « ce que plusieurs rapports nous apprennent que « vous faites présentement.

« C'est pourquoi il nous a plu vous adresser ces

(1) Annal. Bertin. ad an. 836.

« lettres pour vous consoler et vous exhorter à per-
« sévérer dans la défense de votre liberté contre un
« roi si cruel, et pour que nous combattions en
« commun et de concert ce roi qui est notre en-
« nemi comme le vôtre. Nous avons résolu d'en-
« voyer, l'été prochain, notre armée dans notre
« Marche (de Vasconie), où elle se tiendra prête
« à marcher, et attendra que vous lui ordonniez, si
« vous le trouvez bon, de se porter contre les en-
« nemis communs qui habitent notre frontière.

« Nous vous assurons de plus, si vous voulez
« renoncer à Abd el Rahman pour passer de notre
« côté, que nous vous laisserons votre antique et
« pleine liberté, sans diminution d'aucune espèce,
« vous maintiendrons exempts de tout impôt, et
« que vous n'aurez d'autre loi que celle qu'il vous
« plaira d'avoir [1]. »

L'occasion pour écrire cette lettre était assez bien choisie; le roi Abd el Rahman avait depuis quelque temps augmenté les anciens impôts et en avait établi de nouveaux, un, entre autres, sur l'entrée des marchandises ou des denrées dans les villes. Cet accroissement de charges causa partout beaucoup de murmures, et dans certaines villes, comme à Mérida et à Tolède, des mouvements séditieux des plus graves [2]. Il y eut probablement aussi

(1) Le texte de cette lettre se trouve dans le VI[e] vol. du grand recueil des historiens de France.

(2) Conde, tom. I. 41.

à Saragosse des commencements de désordre; mais la paix fut maintenue, et la lettre de Louis-le-Débonnaire n'aboutit à rien, si ce n'est, peut-être, à disposer Abd el Rahman II à mieux accueillir, dans l'occasion, les rebelles franks qui auraient recours à son appui.

Et l'occasion ne se fit pas attendre. Au moment précis où Louis-le-Débonnaire cherchait à susciter des traîtres à son adversaire musulman, une grande trahison était sur le point d'éclater contre lui-même sur la frontière espagnole.

En détachant la Marche de Gothie (tant en-deçà qu'au-delà des Pyrénées) du royaume d'Aquitaine, Louis-le-Débonnaire avait cédé à des motifs qu'il ne semble pas difficile de deviner. Eclairé par la connaissance personnelle qu'il avait de cette contrée, il ne pouvait ignorer la tendance qu'elle avait à se séparer complètement de la Gaule franke, dont elle était déjà isolée par l'esprit de ses peuples autant que par sa position géographique. C'était sans doute pour surveiller et prévenir les effets de cette tendance qu'il avait voulu garder ce pays sous son gouvernement immédiat. Mais le mal était plus certain que le remède; le fait est qu'en détachant du royaume d'Aquitaine la frontière gothique de l'Empire, Louis-le-Débonnaire n'avait fait réellement que multiplier et rapprocher, pour cette frontière, les chances d'un soulèvement heureux contre l'Empire.

Les Goths qui l'habitaient s'y trouvaient dans

une situation particulière qui mérite d'être considérée; ils avaient puissamment contribué à la conquête récente des pays entre l'Ebre et les Pyrénées, aussi bien qu'à celle plus ancienne de la Septimanie et de Narbonne, et ces services leur avaient valu une sorte de restauration politique, dont le nom de Gothie, donné aux pays en question, était à la fois le résultat et le signe. Ils conservaient dans ces pays l'usage de leurs anciennes lois, et peut-être, dans quelques localités, celui de leur ancienne langue. Ils avaient, dans les villes principales, des comtes de leur race, et formaient, à ce qu'il semble, une partie distincte des milices chrétiennes. Les anciens sujets de Rome, qui avaient de même été les leurs, gardaient de leur pouvoir et de leur gloire un souvenir poétique et qui n'avait rien d'hostile. Aussi, de tous les ambitieux en pouvoir dans ces contrées à qui pouvait venir la tentation de se révolter, les Goths étaient-ils ceux qui avaient le plus de chances de succès, et ce furent eux en effet qui donnèrent, dans cette partie de la monarchie franke, des exemples bientôt suivis par d'autres.

Déjà, en 820, il s'était passé de l'autre côté des Pyrénées quelque chose de propre à éveiller les soupçons et l'attention de Louis-le-Débonnaire. Un Goth, nommé Béra, probablement le même qui, dix-huit ans auparavant, avait été fait comte de Barcelone à la prise de cette ville, fut accusé, par-devant l'empereur, de divers délits par un

autre Goth nommé Sanila. L'accusation donna lieu à un duel, dans lequel Béra eut le dessous, et fut réputé convaincu du crime dont il était accusé, c'est-à-dire de trahison et de lèse-majesté. Cette accusation, si elle était vraie, devait impliquer quelque projet de révolte dans le nouveau comté de Barcelone[1].

Louis-le-Débonnaire se contenta, pour punir Béra, de le priver de sa place, qu'il donna à un Frank, à Bernard, fils du duc Guillaume-le-Pieux, et déjà duc de Gothie depuis 817 ou 818, personnage destiné à se faire, en Gaule, une renommée plus bruyante, mais moins héroïque et moins pure que celle de son père.

La condamnation de Béra et son remplacement par un homme de race franke déplurent aux Goths, tant en-deçà qu'au-delà des monts; et il y eut à ce sujet des trames qui s'étendirent de Barcelone à la cour de Louis-le-Débonnaire, mais dont l'histoire ne montre que le résultat.

Dans le courant de l'année 826, un Goth, nommé Aïzon, s'enfuit du palais de l'empereur, où il remplissait on ne sait quel grand office, vint d'un trait en Septimanie, passa les Pyrénées, se jeta dans la ville d'Ausone et s'en empara, des chroniques disent par trahison, d'autres ne disent pas comment[2]. Il est manifeste, par tous les détails de

(1) Eginhart. Annales ad an. 820.

(2) Eginhart. Annal.

cette tentative, qu'elle était concertée d'avance avec un parti nombreux d'hommes du pays, dirigés par des Goths. On ne voit pas aussi clairement si les conspirateurs étaient ou non d'intelligence avec les Arabes; mais ils ne tardèrent pas à s'y mettre.

Un des premiers actes d'Aïzon, une fois maître d'Ausone, fut d'envoyer un de ses frères au roi Abd el Rahman II, à Cordoue, pour lui faire part de ses projets et lui demander des secours. Le message ne pouvait arriver plus à propos; Abd el Rahman méditait une expédition contre l'Aquitaine, expédition pour laquelle il avait déjà rassemblé de grandes forces; il en fit tout de suite marcher une partie au secours d'Aïzon [1].

Celui-ci ne resta pas oisif en attendant. A la tête de son parti, il se porta droit sur Rode, l'ancienne colonie massaliote, et la détruisit, disent les chroniques. Après cela il attaqua successivement divers châteaux-forts du voisinage et en prit plusieurs, à la garde desquels il mit des hommes de son parti, après en avoir réparé ou renforcé les fortifications [2].

Les troupes qu'Abd el Rahman avait promises à Aïzon ne se firent pas attendre; elles arrivèrent par Saragosse et se portèrent vers Girone.

A l'aide de ce puissant renfort, Aïzon continua à dévaster ou à soumettre la frontière, particuliè-

(1) Thegan. de Gestis Ludovici imperatoris.

(2) Eginharti Annal. ad an. 826.

rement la Cerdagne et le Val-Aspir. Il y eut des châteaux ou des bourgs fortifiés dont les habitants s'enfuirent; d'autres, en plus grand nombre, se rendirent aux assaillants qui gagnaient ainsi chaque jour de nouveaux partisans. Willmund, fils de Béra, se déclara pour eux, avec plusieurs compagnons, par suite, dit Eginhard, de la légèreté et de l'amour de la nouveauté naturel à ces peuples [1].

Bernard, duc de Septimanie et comte de Barcelone, quoique seul contre tant d'ennemis qui l'attaquaient par toutes sortes de moyens, tantôt de force, tantôt par la séduction et par des embûches, faisait assez bonne contenance et songeait surtout à défendre les deux principales villes du pays, Girone et Barcelone [2].

La révolte était des plus graves et semblait devoir tourner au profit des Arabes, qui y employaient plus de forces qu'Aïzon. Louis-le-Débonnaire en eut de vives inquiétudes; il ordonna de faire marcher une armée de Franks au secours des Aquitains, et, en attendant que cette armée pût se mettre en route, il envoya au-delà des Pyrénées trois délégués extraordinaires, dont le premier était l'abbé Élisakhar, son chancelier; les deux autres étaient des comtes, l'un de race franke, nommé Hildebrand, et l'autre Gallo-Romain, nommé Donatus. Leur mission était de tâcher de calmer par la dou-

(1) Eginh. Annal.

(2) *Id.* loc. cit.

ceur et la persuasion les esprits exaspérés des Goths et des Espagnols de cette contrée [1].

Tandis qu'ils y travaillaient, deux armées s'avançaient, l'une de chrétiens, au secours du duc Bernard, l'autre d'Arabes, au secours d'Aïzon. La première, composée d'Aquitains et de Franks, et dans laquelle le jeune roi Pepin se trouvait en personne, venait sous le commandement de deux des principaux leudes de l'empereur, ses délégués spéciaux dans cette expédition; l'un était Matfried, comte d'Orléans, et l'autre Hugo, le beau-père de Lothaire. L'armée ennemie était la moins nombreuse; mais c'était l'élite des milices arabes, ayant à sa tête Abou-merouan, émir de Saragosse, parent d'Abd el Rahman et vaillant homme de guerre [2].

Cette dernière se divisa en deux colonnes, dont l'une se dirigea sur Girone et l'autre sur Barcelone; elle marchait rapidement et avec assurance, comme empressée d'arriver sur la terre ennemie. L'armée chrétienne, au contraire, hésitait et s'arrêtait fréquemment dans sa marche, comme pour se trouver le plus tard possible à portée de l'ennemi. Elle laissa aux Arabes le loisir de faire tout ce qu'ils voulurent aux environs de Girone et de Barcelone. Ils y firent butin de tout ce qui pouvait être emporté, détruisirent ou brûlèrent tout le reste, et se retirèrent paisiblement et lentement vers Sara-

(1) Eginhart. Annal.

(2) *Id.* loc. cit.

gosse, étonnés de n'avoir vu les chrétiens ni de près ni de loin [1].

La honte et le désastre de cette campagne firent apparemment beaucoup de bruit, puisque les chroniques chrétiennes les rapportent comme des malheurs annoncés par de sinistres présages. On avait vu et entendu des armées aériennes s'entrechoquer dans le ciel; des feux extraordinaires avaient jeté tout-à-coup, dans la nuit, d'effrayantes clartés [2]. Ce n'était pas à propos de revers ordinaires que l'on voyait de telles choses.

Un plaid fut tenu de bonne heure en 828 pour délibérer sur la conduite des généraux qui avaient commandé la dernière expédition contre les Musulmans, et en général sur l'état des affaires de la Marche de Gothie. Cet état était fort critique. Le mal qui venait d'arriver semblait n'être que le prélude d'un mal prochain beaucoup plus grand. Abd el Rahman II était sur le point de se mettre à la tête d'une expédition contre le royaume d'Aquitaine, sans que l'on pût prévoir encore par quelle partie de la frontière il entrerait.

L'examen de la conduite de Matfried et de Hugo donna lieu à des débats très animés; mais leurs accusateurs, à la tête desquels on ne peut douter que ne figurât le duc Bernard, l'emportèrent. Il fut reconnu qu'ils avaient agi lâchement, et que c'était

(1) Eginharti Annal.

(2) *Id.* loc. cit.

à la lenteur volontaire de leur marche qu'il fallait imputer tout le mal de cette campagne. Ils furent, en conséquence, privés de leurs emplois et de leurs honneurs [1]. Nous verrons bientôt ces deux personnages reparaître dans de plus grands événements et prendre une ample vengeance de la condamnation qu'ils subirent en cette occasion.

Un peu plus tard, et dans un second plaid qui ne fut que le complément du précédent, il fut décidé que Lothaire, roi d'Italie, qui se trouvait pour lors en Gaule, irait avec une armée de Franks au secours de Pepin; car on parlait alors, avec plus d'inquiétude que jamais, d'une grande armée arabe prête à passer les Pyrénées [2].

Lothaire partit en effet d'Austrasie avec des troupes frankes, et fit halte à Lyon, où il eut une conférence avec son frère Pepin. Il ne voulait pas aller plus avant sans s'assurer si les renforts qu'il commandait étaient vraiment nécessaires aux Pyrénées, où il paraît qu'il avait peu d'envie d'aller combattre. Pour avoir des renseignements là-dessus, il avait envoyé un messager chargé de lui en rapporter de prompts et de certains. Le messager le servit selon ses vœux; il revint annoncer qu'Abd el Rahman avait effectivement mis sur pied une armée très nombreuse, que cette armée avait été un moment en marche vers la Gaule, mais qu'elle avait dû rétro-

(1) Eginharti Annal. loc. cit.

(2) Thegan. de Gestis Ludov.

grader à l'improviste, et que l'Aquitaine n'en avait désormais plus rien à craindre. Et le rapport était exact : Abd el Rahman était prêt à passer les Pyrénées, lorsqu'une sédition des plus graves avait éclaté à Mérida et à Tolède, et il lui avait fallu mener contre ses sujets rebelles une armée qu'il avait levée contre les chrétiens. Lothaire revint promptement à Aix avec les troupes qu'il avait conduites jusqu'à Lyon, et s'en retourna en Italie [1].

A dater de ce moment, Abd el Rahman et Louis-le-Débonnaire furent occupés chacun d'affaires plus personnelles et plus urgentes que la guerre l'un contre l'autre. Cette guerre continua, mais avec moins de vigueur que par le passé et avec de beaucoup plus longs intervalles d'inaction. De 828 à 838 il s'écoula dix ans, qui furent, par le fait, dix ans de trève entre les deux peuples. Il y eut probablement sur la frontière des hostilités, mais des hostilités isolées et locales qui ne décidaient de rien.

Du reste, l'honneur et les avantages de cette dernière lutte furent pour les Arabes. Comme il était facile de le prévoir, ce furent eux qui recueillirent les fruits de la révolte d'Aïzon. Non-seulement ils gardèrent toutes les places qu'ils avaient aidé le rebelle à prendre ; mais ils s'emparèrent, à ce que l'on peut présumer, de tout ce qu'il avait conquis sans leur secours. Ils recouvrèrent de la sorte

(1) Eginhart. Annal. — Conde, tom. I. 41.

à peu près la moitié du territoire que les chrétiens leur avaient enlevé au-delà des Pyrénées-Orientales; ils reprirent entre autres toute l'étendue de pays de Riupoll et d'Ausone à la Sègre. Il ne resta guère aux chrétiens que la plage de Girone à Barcelone, et plus de cinquante années se passèrent avant qu'ils ne rentrassent dans une contrée qu'ils avaient perdue en quelques jours.

Et le pire de cette défection du Goth Aïzon n'était pas quelques places désertes, quelques champs incultes rendus aux Musulmans; c'était la révélation faite par l'événement même de la facilité avec laquelle tout homme entreprenant, investi d'un certain pouvoir dans les pays d'ancienne domination gothique, en-deçà comme au-delà des monts, parviendrait à soustraire ces pays à l'obéissance des successeurs de Charlemagne.

Maintenant, pour terminer, conformément à mon plan, le tableau de cette période du règne de Louis-le-Débonnaire comme empereur, il me reste à parler de ses guerres contre les Bretons; ce sera une occasion de reprendre l'aperçu de la lutte de ce reste vivace des vieux Celtes contre les Franks. Je l'ai laissé à la prise et à l'occupation des villes de Rennes et Vannes par Pepin; il s'agit de le conduire d'un trait jusqu'à l'époque où nous en sommes du règne de son petit-fils.

Charlemagne laissa long-temps les affaires des Franks avec les Bretons au point où Pepin les avait amenées. Probablement encouragés par les guerres

lointaines de cet empereur, les Bretons firent en 786 un mouvement dont le but est obscur; peut-être voulaient-ils reprendre Vannes et Rennes. Mais quel que fût l'objet de leur tentative, ils y échouèrent. Treize ans plus tard (en 799), le comte Gui, qui commandait alors dans la Marche de Bretagne, accompagné de tous les officiers de cette Marche, fit une grande expédition contre les Bretons, traversa et soumit tout leur territoire, et présenta à Charlemagne, revenant de Saxe, les armes de leurs chefs prisonniers, avec les noms de ces chefs gravés dessus, entendant livrer ainsi au monarque la terre et le peuple de chacun d'eux [1].

La Chronique où cela est rapporté ajoute quelque chose d'assez curieux : « Alors, dit-elle, la province entière des Bretons fut subjuguée par les Franks, ce qui n'avait jamais été auparavant [2]. » Cette soumission dura si peu qu'il n'y a pas lieu à regretter de ne pas savoir en quoi elle fut plus complète ou moins illusoire que les autres. En 811 il fallut envoyer contre les Bretons une armée pour punir leur perfidie. Enfin, l'année même de la mort de Charlemagne, devenus plus hardis par cette mort, ces peuples élurent pour souverain unique un certain Jarnithin, qui mourut deux ans après, et fut remplacé par un autre chef du nom

(1) Annal. Francor. ad an. 786. — Eginharti Annal.

(2) Tota Britannorum provincia, quod nunquam antè à Francis fuerat, à Francis subjugata est. Annal. Francor. an. 799.

de Morvan, la troisième année du règne de Louis-le-Débonnaire.

Le portrait que fait des Bretons, à cette époque, un auteur contemporain qui avait vécu parmi eux, peut être chargé dans quelques détails, mais il est vrai au fond, et d'un grand intérêt historique, en ce qu'il aide à comprendre pourquoi ce peuple aimait tant et faisait si souvent la guerre.

« C'est une nation superbe, menteuse, revêche « et méchante. Tout ce qu'elle a de chrétien, « c'est le nom; elle n'en a ni la foi, ni le culte, ni « les œuvres. Là, personne ne prend soin de la « veuve, de l'orphelin, ni des églises. Le frère et « la sœur s'unissent ensemble; le frère enlève la « femme de son frère; tous mènent une vie inces-« tueuse et criminelle. Ils ont leur domicile dans « les buissons, leur gîte dans les bois, et se réjouis-« sent de vivre de rapine, comme les bêtes sauva-« ges. Là, la justice n'a point de cour où rendre ses « arrêts; là, personne ne sait ce que c'est que ju-« gement écrit[1]. »

(1) Gens illa quidem mendax, superba, rebellis,
Hactenùs existit, et bonitate carens.
Christicolûm retinet tantummodò perfida nomen,
Namque opera et cultus sunt procul atque fides.
Cura pupillorum, viduæ, sive ecclesiarum
Nulla manet : coëunt frater et ipsa soror;
Uxorem fratris frater rapit alter, et omnes
Incestu vivunt, atque nefanda gerunt, etc., etc.

Ermoldus Nigellus de rebus gestis Ludovici III. ver. 43. sqq.

Le même écrivain décrit avec assez de détail, non-seulement la guerre de Louis-le-Débonnaire contre Morvan, mais les antécédents de cette guerre; et la plupart de ces détails, bien que faussés par fois par des traits de rhétorique barbare, paraissent saisis d'après nature et consolent passagèrement de l'aridité et des formules abstraites des chroniques.

Dans un plaid de l'année 818, à Aix-la-Chapelle, Lantbert, commandant de la Marche de Bretagne, interrogé sur l'état de cette contrée, apprit à l'assemblée que ces peuples venaient de se donner un roi nommé Morvan (le grand chef), qu'ils refusaient aux Franks toute marque de soumission et de tribut, et persistaient à dévaster la frontière.

Un moine frank, nommé Ditcar, se trouvait par hasard dans l'assemblée; homme pieux, sensé, ami de la paix, et qui de plus connaissait le roi breton Morvan, son monastère ayant des propriétés dans son voisinage. Ce fut lui que l'empereur chargea de porter à ce roi ses griefs et ses demandes. Le bon moine accepte la mission, monte à cheval, et prend sa route d'Aix-la-Chapelle vers la frontière de la Bretagne.

Au bout de quelques journées, il passe cette frontière, arrive à un vaste espace enclos d'un côté par une belle rivière, et de tous les autres par des forêts et des marécages, par des haies et des fossés; au milieu de cet espace se trouvait une grande habitation : c'était celle de Morvan; et c'était dans

des lieux de cette espèce, fortifiés par la nature, que ce chef se plaisait et se trouvait en sûreté [1]. En arrivant dans cette habitation du roi breton, Ditcar la trouve pleine de soldats, ce roi ayant sans doute pour lors quelque expédition guerrière en vue. Le moine est introduit devant lui, en s'annonçant pour le messager de l'empereur des Franks. Ce titre trouble d'abord le Breton, qui s'empresse toutefois de cacher son émotion sous un air de bienveillance et d'allégresse qu'il impose à ses compagnons. Après les premières salutations, tous les serviteurs de la maison sont écartés; le chef reste seul avec l'ambassadeur; celui-ci prend la parole pour exposer le sujet de sa mission.

Les plus vraisemblables des propos que lui prête en cette occasion l'historien versificateur se réduisent aux suivants: il débute par exalter la grandeur et la puissance de l'empereur Louis dont il est le député et continue par des plaintes; il se plaint de ce qu'occupant une terre qui appartient aux Franks, Morvan refuse non-seulement d'en payer à ceux-ci le juste tribut, mais encore leur fait la guerre et les traite d'une manière injurieuse. Ditcar l'avertit

(1) Est locus hinc silvis, hinc flumine cinctus amœno,
Sapibus et sulcis, atque palude situs.
Intus opima domus, hinc indè recursant armis:
Fortè repletus erat milite seu vario.
Hæc loca præcipuè semper Murmanus amabat;
Illi certa quies, et locus aptus erat.

Ermoldus Nigell. III. ver. 93. sqq.

charitablement et en son propre nom du danger de sa position, danger d'autant plus sérieux que lui et son peuple seront moins ménagés comme suivant l'ancien culte de leurs pères païens. Il n'y a pour lui, pour sa famille et ses sujets qu'un moyen de salut; c'est de vivre désormais en paix avec les Franks et de se réconcilier au plus vite avec l'empereur Louis, d'aller le trouver et de lui rendre ce qui lui est dû. Il lui parle de la clémence de l'empereur, qui probablement lui laissera la jouissance de son royaume actuel ou peut-être lui en donnera un plus grand. Enfin il cherche à le convaincre que c'est folie de se faire l'ennemi des Franks, invincibles à la guerre, mais pacifiques, pleins de religion et d'humanité, et ne prenant jamais les armes sans regrets.

Morvan écoutait ces discours avec attention, l'œil attaché à la terre et la frappant du pied de temps à autre. Ditcar, concluant de son air et de son silence qu'il avait déjà fait impression sur lui, essaie aussitôt, par de nouvelles raisons plus persuasives encore que les premières, de confirmer et de décider l'effet de celles-ci.

Il croyait y avoir réussi; mais un incident imprévu vient compromettre le bon effet de ses paroles: c'était l'heure où l'épouse de Morvan avait coutume de paraître en sa présence, avant de se rendre à la couche nuptiale. Elle arrive, avide de savoir quel est cet étranger, ce qu'il vient faire, ce qu'il a dit, ce qu'on lui a répondu, et prélude aux questions

par des agaceries, par des caresses; elle baise les genoux, les mains, la barbe, le visage du roi, s'éloigne un moment d'un air inquiet et soucieux, et revient aussitôt d'un air plus tendre et plus empressé, témoignant par des caresses plus hardies le désir qu'elle a de rester seule avec son époux. Elle regarde d'un air importuné le bon moine qui n'a point encore quitté la place et s'adresse enfin à Morvan : « O roi, gloire des puissants Bretons! toi dont les exploits ont porté le nom jusqu'au ciel, cher époux, d'où vient cet étranger et qu'apporte-t-il? Est-ce la paix, est-ce la guerre? » Déjà vaincu par les agaceries de sa femme, Morvan ne trahit pourtant encore qu'une partie de son secret : « Cet étranger, lui répond-il avec un sourire, est un envoyé des Franks; mais, s'il apporte la guerre ou la paix, c'est l'affaire des hommes. Toi, mon épouse, contente-toi de ton office de femme. »

Là-dessus Ditcar, s'apercevant qu'il est contrecarré, s'adresse de son côté à Morvan : « O roi, dit-il, il est temps que je m'en retourne; dis-moi quelle réponse je dois porter de ta part à mon souverain. — Laisse-moi cette nuit pour en délibérer, » lui répond d'un air irrésolu le chef breton.

Le matin venu Ditcar se présente de nouveau à Morvan pour avoir sa réponse; il le trouve déjà debout, mais encore à demi ivre et plein d'autres sentiments que ceux de la veille. Plus Bretonne que lui, son épouse avait usé de tous ses artifices pour lui persuader de ne point céder aux Franks, de ne

point leur payer tribut. Il lui fallut faire quelque effort sur lui-même, étourdi et chancelant comme il l'était du vin et des plaisirs de la nuit, pour dire à Ditcar : « Retourne à ton roi, et dis-lui de ma part que ma terre n'a jamais été la sienne et que je ne lui dois rien, ni tribut ni soumission. Qu'il règne sur les Franks; moi je règne sur les Bretons. S'il veut m'apporter la guerre il me trouvera prêt à la lui rendre. » Là-dessus Ditcar se retire avec quelques menaces dont Morvan ne s'épouvante point.

De retour auprès de Louis-le-Débonnaire, Ditcar lui rend compte de sa mission, sur quoi l'empereur envoie à toutes ses troupes l'ordre de marcher pour se rendre à Vannes et se met lui-même en route pour cette ville[1]. Les forces qui se réunirent

(1) Quelle est précisément la ville à laquelle je donne ici le nom de Vannes? C'est un point sur lequel il y a quelque difficulté. Le biographe astronome de Louis-le-Débonnaire dit que les troupes frankes de l'expédition faite en 818 contre les Bretons se réunirent dans une ville qu'il désigne par le nom de *Venedis*, sans ajouter aucune explication, de sorte qu'il semble parler de l'ancienne ville des Vénètes, aujourd'hui Vannes. Ermoldus nomme *Veneda* la ville où Louis-le-Débonnaire avait fixé le rendez-vous de son armée, et dit expressément que cette ville était située sur la côte, précisément à l'embouchure de la Loire. S'il a jamais existé là une ville de ce nom, c'est une ville qui a disparu depuis longtemps; il semble plus facile de croire à une méprise géographique de la part d'Ermoldus qu'à une ville perdue : toutefois cet écrivain décrit l'expédition de Louis-le-Débonnaire en Bretagne en homme bien informé des localités, et ce qu'il dit de la position de cette

à Vannes étaient considérables et composées de toutes les populations de l'Empire frank, d'Allemanes, de Saxons, de Thuringes, de Burgondes et d'Aquitains, sans compter les Franks ni les Gallo-Romains.

Avant de pénétrer hostilement en Bretagne l'empereur voulut faire une dernière tentative pour amener Morvan à des sentiments pacifiques; il dépêcha un second député chargé de lui proposer de nouveau de se reconnaître pour son vassal, d'abandonner le culte des démons et de professer le christianisme. Morvan refuse de nouveau ces propositions; son épouse le maintient dans les sentiments belliqueux qu'elle lui a inspirés; il appelle aux armes tous les Bretons, fait dresser des embuscades et se tient prêt à tout événement.

Sur ses derniers refus, les Franks se sont avancés; ils couvrent le pays; ils traversent les forêts, remplissent les campagnes, et cherchent de tous côtés les provisions et les richesses de toute espèce que les habitants ont partout enfouies, et les habitants eux-mêmes qui partout ont fui et se sont cachés. Ils fouillent les bois et les marais; vont guet-

ville inconnue, qu'il nomme *Veneda*, est on ne peut plus formel. Voici ce curieux passage de son ouvrage :

> Est urbs fixa mari, Ligeris quò fluminis unda
> Æquor arat latè, ingrediturque rapax,
> Veneda cui nomen Galli dixêre priores,
> Pisce repleta, salis est quoque dives ope.
>
> Ermold. Nig. III. v. 251. sqq.

tant de toutes parts, sur la terre, la trace des fossés qui y ont été creusés; rien n'échappe, tout est découvert. Du fond des bois, des repaires souterrains, des taillis écartés, on amène des hommes, des troupeaux, des provisions[1]. Les édifices ne sont pas épargnés; les églises seules restent debout; le reste, maisons, chaumières, cabanes, tout est livré aux flammes.

Quant aux Bretons armés, les Franks n'en trouvent point dans les campagnes ouvertes, partout où aurait pu se développer une masse compacte de combattants. Ils les rencontrent, éparpillés par pelotons peu nombreux, à l'entrée de tout défilé, sur toutes les hauteurs dominant les chemins et les sentiers, partout où des hommes pouvaient se cacher, se blottir et attendre le moment de se montrer à l'improviste. Ils les entendaient, du milieu des bruyères et des fougères, poussant des cris aigus pour s'avertir les uns les autres ou pour épouvanter l'ennemi.

Il paraît que la plupart des troupes légères qui attaquaient ainsi les Franks de forêt en forêt, de rocher en rocher, étaient des hommes de guerre

(1) Itur ubiquè, vias populis dat silva remotas,
Milite Francisco rura repleta manent.
Quærunturque dapes, lustrisque, palude repostæ,
Atque solo, sulcis ingenioque datæ.
Prædantur miseri, hominesque pecudesque juvenci;
Res quoque nulla latet, nec latuêre doli.
Ermold. Nigellus. III. v. 343. sqq.

que le chef du pays avait levés à ses frais et pour son compte, pour le terme d'une année[1]. Elles étaient chargées de défendre le pays entre Vannes et la demeure royale de Morvan; mais déjà elles avaient été repoussées de poste en poste jusque dans les environs du séjour de celui-ci. Les Franks étaient déjà à l'entrée des bois épais qui formaient l'enceinte de cette demeure, et Morvan ne s'était point encore mis en mouvement avec l'élite de guerriers qu'il avait autour de lui. Mais à l'approche de l'ennemi il appelle sa femme et ses domestiques, et leur dit : « Défendez courageusement cette demeure et ces bois; moi je vais marcher en avant avec un petit nombre d'hommes, afin de rallier mes troupes; après quoi je reviens et non sans butin ni dépouilles. »

Ayant prononcé ces mots, il ordonne à l'élite de ses compagnons de guerre de s'armer, fait harnacher son cheval, s'arme lui-même, prend un trait de chaque main, se lance à cheval, dit tendrement adieu à sa femme, à ses enfants et à ses domestiques, les embrasse, et, brandissant les traits qu'il

(1) Ermoldus met dans la bouche de Morvan un discours fort animé pour exciter les siens à résister aux Franks qui ont déjà forcé leurs positions; les quatre vers suivants font partie de ce discours :

Cernitis en miseros silvis confidere cives,
Nec campis audent hostibus arma dare.
Nusquam tuta fides : ubi nunc promissa per annum
Dextera? Nunc Francos nullus adire valet.

Ermold. Nigell. III. v. 399.

tient à la main : « Chère épouse, dit-il, ma bien-aimée, écoute ce que je vais te dire. Ces traits que tu me vois brandir, si ma confiance ne me trompe pas, je te les rapporte aujourd'hui même teints du sang des Franks, et j'espère que ni l'un ni l'autre n'auront été en vain dans les mains de Morvan. Adieu, femme chérie, adieu. » En prononçant ces mots il pénètre, suivi des siens, à travers l'épaisseur de la forêt et s'avance à la rencontre des Franks.

Ils étaient déjà partout ; une grande partie couvrait les champs voisins, une autre avait pénétré dans les bois qu'elle explorait et battait avec fracas. L'empereur, entouré de l'élite des siens, tenait les chemins battus.

Étonné de leur multitude qui envahit et dévore rapidement tout le terrain environnant; voyant les siens dispersés, qui fuient de toutes parts et ne trouvent point de repaire assez profond pour s'y cacher, Morvan ne sait quoi faire. A la tête des plus dévoués d'entre les siens, pleurant de rage et de douleur, il se rue sur les Franks, comme pour les frapper tous à la fois. Tantôt il se jette au-devant des pelotons les plus avancés et les force à reculer ; tantôt il se lance à la poursuite de ceux qui fuient, et partout il combat en furieux ; des hommes tombent partout sous ses coups.

Peut-être tant de courage allait-il rétablir le combat, peut-être les Franks étaient-ils sur le point d'être arrêtés dans leur marche, lorsque

Morvan, s'abattant sur un détachement de l'armée franke, y remarque un guerrier subalterne, un Frank, sur lequel il s'élance au galop de son cheval; et l'insultant de la voix, selon l'antique usage des guerriers celtes : « Frank, lui dit-il, je vais te faire mon premier présent, un présent que je te réservais depuis long-temps et dont j'espère que tu garderas la mémoire. » En disant ces paroles, il lance sur son adversaire un trait que celui-ci reçoit sur son bouclier. « Orgueilleux Breton, lui répond alors le Frank, j'ai reçu ton présent; c'est à moi maintenant à te faire le mien. » En prononçant ces mots, Cossus pique des deux et pousse son cheval contre Morvan, qui, bien que couvert d'une forte cotte de maille, tombe atteint d'un coup de pique. Le vainqueur n'a que le temps de descendre de cheval, de lui couper la tête, et tombe lui-même frappé à mort par un des jeunes guerriers de Morvan, mais non sans avoir à son tour atteint celui-ci d'un coup mortel.

Cependant le bruit se répand de tous côtés, dans l'armée franke, que Morvan est mort, que sa tête a été tranchée de son buste, et aussitôt une multitude de Franks se répand sur le champ de bataille; l'on relève et l'on se passe de main en main une tête sanglante, horriblement déchirée par le glaive qui l'a séparée du col. Ditcar est appelé pour la voir et dire si c'est celle de Morvan; mais celui-ci est obligé de laver un peu ce chef défiguré et d'en ra-

juster un peu la chevelure avant de déclarer que c'est celui de Morvan.

La nouvelle se répand à la fin parmi les Bretons : toute résistance est désormais impossible. La veuve, la famille, les serviteurs de Morvan accourent, se présentent à Louis-le-Débonnaire, acceptent toutes les conditions qui leur sont imposées ; les Franks se retirent, et la Bretagne est de nouveau censée leur tributaire.

Ce récit, que j'ai abrégé beaucoup en n'en prenant que les traits qui m'ont paru les plus vrais et les plus caractéristiques, est précieux en ce qu'il peut, en quelque sorte, servir de complément ou de correctif à ceux de presque toutes les expéditions des Franks en Bretagne, tels qu'ils se trouvent dans les chroniques. Il servira à montrer quel genre de guerre les Bretons faisaient d'ordinaire pour leur défense, et l'on concevra que ce mode de guerre put être toujours très incommode et quelquefois redoutable à des armées accoutumées à se mouvoir et à combattre par grandes masses. On concevra comment les victoires pouvaient être fort meurtrières pour le vainqueur et les défaites très peu pour le vaincu. On voit que ces guerres déplaçaient toute la masse des populations désarmées, et qu'en définitive des hommes pauvres comme les Bretons avaient plus à gagner qu'à perdre par le pillage. Des cabanes en bois étaient bientôt rebâties quand elles avaient été incendiées. Si habiles que

l'on suppose les Franks à la fouille des vivres et des richesses enfouies à leur approche, la plus grande partie de ces vivres et de ces richesses devait leur échapper, et ceux qui étaient ruinés par une invasion des Franks n'en devenaient que plus propres aux représailles de cette invasion. Le clergé breton, mal organisé, peu nombreux, n'ayant d'existence que dans les villes principales, n'avait aucune prise sur la masse encore païenne de la population des campagnes et ne pouvait avoir qu'une influence très bornée pour le maintien de la paix.

On ne sait quel était le nouveau chef qui, sous le nom de Vuiomarkh, commanda aux Bretons après la mort de Morvan; mais il fut encore moins pacifique que celui-ci. En 822 il dévasta par le fer et le feu toute la frontière des Franks. Le comte Guido, commandant de cette frontière, prit sa revanche, la même année, sur les terres des Bretons; l'année suivante, Vuiomarkh recommença ses ravages dans la Marche franke, et prit le titre de roi indépendant; de sorte que, en 824, Louis-le-Débonnaire fut obligé de faire contre les Bretons une expédition aussi forte qu'en 818, et de ravager de nouveau toutes les parties du pays que put parcourir son armée divisée en trois corps. Vuiomarkh, accompagné de quelques autres chefs de sa nation, parut en 825 au plaid de Louis-le-Débonnaire et fut renvoyé absous de sa révolte passée; il n'en fut

que plus insolent et plus superbe par la suite. Le comte de la Marche franke, Lantbert, le prit et le tua dans sa propre habitation. Ce fut alors que Louis-le-Débonnaire donna le gouvernement général de la Bretagne à un Breton du nom de Nominoé, le plus habile et le plus célèbre des chefs nationaux des Bretons. J'en reparlerai ailleurs.

XLV.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE COMME EMPEREUR. — ORIGINE ET PROGRÈS DES DÉSORDRES DE L'EMPIRE. — RÉVOLTES DES FILS DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE CONTRE LEUR PÈRE. — DERNIÈRE RESTAURATION DE CELUI-CI. — SOULÈVEMENT GÉNÉRAL DE L'AQUITAINE. — MORT DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

Lorsqu'en l'année 818 Louis-le-Débonnaire marcha contre les Bretons, la reine Ermangarde le suivit jusqu'à Angers. Accablée de la fatigue du voyage et dès long-temps souffrante, elle ne put aller plus loin. Obligé de suivre ses hommes de guerre, l'empereur la laissa là malade; à son retour il la trouva mourante et partit veuf d'Angers au mois d'octobre. Le mieux instruit de ses biographes donne à entendre qu'il eut alors, un moment, le projet de se démettre de l'Empire pour embrasser la vie religieuse, mais qu'il se laissa persuader par les plus intimes d'entre ses leudes, de prendre une seconde femme et de ne point abdiquer[1]. Vers le milieu de

(1) Vita Ludov. pii. XXXIII.

l'année suivante il avait épousé Judith, fille du comte Welp, illustre chef bavarois, et issue par sa mère de l'une des plus nobles familles saxonnes[1].

La nouvelle impératrice était dans la première fleur de la jeunesse et d'une beauté par laquelle elle ne devint que trop fameuse. Aux charmes de la personne et des manières elle joignait ceux du caractère, l'enjouement, la douceur et la bonté. Un moine contemporain nous a laissé sur elle des vers où il célèbre le talent avec lequel elle jouait de la harpe, la grace de ses propos, et en général la culture de son esprit[2]. Peut-être seulement à ces aimables qualités se joignait-il un peu de légèreté ou de faiblesse.

Les joies de ce second mariage ne firent point oublier à Louis-le-Débonnaire qu'il avait des fils en âge d'être aussi mariés. En 821, il donna pour femme à Lothaire Hermangarde, fille du comte Hugo, homme puissant et l'un des principaux officiers du palais impérial[3]. L'année d'après Pepin épousa la fille de Théodebert, comte de Madrie, de la race de Charles Martel[4]. Enfin, pour joindre ici à ces traits de la vie domestique de Louis-le-Dé-

(1) *Id.* loc. cit.

(2) Est ratione potens, est cum pietate pudica,
Dulcis amore, valens animo, sermone faceta.

La pièce est de Walafried Strabo, et se trouve dans le tome VI du Recueil des historiens de France, p. 268.

(3) Eginharti Annal. an. 820.

(4) D'après une note de Mabillon ce Théodebert, comte de

bonnaire un autre événement du même genre et qui s'en rapproche aussi par la date, j'ajouterai qu'il lui naquit, le 13 juin 823, de sa seconde épouse, un fils auquel il donna le nom de Karle, et qui, dans l'histoire, a pris celui de Charles-le-Chauve.

Les relations ou les affections nouvelles que Louis-le-Débonnaire s'était faites par son union avec Judith n'eurent d'abord aucune influence sur ses idées de gouvernement; elles ne changèrent en rien les plans déjà adoptés de partage et d'organisation de la monarchie franke, et il ne voulut pas même que l'on pût douter de ses dispositions à cet égard. Au mois de mai 821 il tint à Nimègue un plaid général dans lequel il fit relire solennellement la constitution impériale du mois de juillet 817, et la fit approuver de nouveau sans la plus légère modification[1].

Cinq ans se passèrent encore, durant lesquels ce même acte continua à être maintenu comme la loi suprême de l'Empire. Ce n'était que dans un avenir assez éloigné que cette loi pouvait amener, heureux ou funestes, des changements notables.

Madrie (entre Évreux et Rouen), était fils du duc Childebrand, le frère de Charles Martel, et par conséquent neveu de ce dernier. Du reste, c'est Nithard qui a noté cette particularité importante de l'alliance de Hugo avec la famille impériale. Histor. I.

(1) Partitionem regni, quam inter filios jam dudùm fecerat recitari fecit, et à cunctis proceribus, qui tunc affuêre confirmari.

En tant qu'elle était actuellement exécutable et exécutée il n'en résultait rien de hasardeux ni de nouveau ; le mode de gouvernement établi était, à peu de chose près, le même que celui institué par Charlemagne. Les relations qu'il y avait entre Louis-le-Débonnaire, en sa qualité d'empereur et de père, et ses fils considérés comme rois, étaient les mêmes que Charlemagne avait établies entre lui et ceux de ses enfants pour lesquels il avait créé des royaumes. Ce mode de gouvernement avait ses inconvénients ; mais il n'y avait personne qui en demandât ni peut-être qui en conçût un meilleur, et l'Empire, paisible au dedans, respecté au dehors, continuait à présenter à peu près les mêmes apparences de vigueur et d'éclat qu'il avait offertes sous Charlemagne.

Sans doute, à y regarder de plus près, il y avait dans un Empire aussi factice que celui des Franks des germes de discorde et de division inhérents à ses principes mêmes, et qui ne pouvaient manquer d'avoir un jour leur développement et leur effet. Jusqu'ici néanmoins tout péril à cet égard était encore vague, éloigné, évitable pour un chef énergique et habile ou seulement heureux. Mais il y eut, dans la destinée personnelle de Louis-le-Débonnaire, des incidents qui devaient mettre brusquement en jeu toutes les causes générales d'agitation et de trouble répandues dans l'Empire, et il n'avait pas en lui-même la force nécessaire pour contrebalancer ou atténuer l'action de ces causes.

Peut-être Louis-le-Débonnaire eut-il d'abord le projet de laisser Charles, son dernier fils, sans héritage et sans pouvoir, plutôt que de troubler le partage solennel qu'il avait déjà fait de tout l'Empire entre ses trois fils d'âge viril; mais il lui aurait fallu, pour persister dans ce projet, résister aux prières de la jeune impératrice, sollicitant pour ce dernier fils une portion de la monarchie et la sollicitant en vertu des anciens usages. Il n'avait pas ce courage, et il fut résolu que Charles aurait sa part de l'Empire.

Cette part nouvelle ne pouvait être prise ni sur l'Aquitaine, ni sur la Bavière, déjà trop restreintes au gré de ceux à qui elles étaient échues; il fallait la prendre sur l'héritage de Lothaire, et la chose étant au désavantage personnel de celui-ci, c'était particulièrement avec lui qu'il fallait négocier et s'accorder. Lothaire reçut mal la proposition; il murmura, il se plaignit; mais, cédant à la fin aux instances de son père, il consentit à ce que l'on prît sur sa portion du territoire frank de quoi en faire une à Charles, auquel il s'engagea par serment à servir de défenseur et de tuteur[1].

Cet accord conclu, on ne sait pas bien au juste à quelle époque, mais probablement dans les premiers mois de l'année 829, Louis convoqua à Worms, pour le mois de juillet de cette même année, un plaid général auquel assistèrent ses trois

(1) Nithardi Histor. lib. I. 3.

fils. A ce plaid il proposa et fit approuver une constitution nouvelle, par laquelle il admettait le petit Charles au partage de l'Empire frank, lui assignant pour sa part de cet empire l'Allemanie, la Rhétie et quelques cantons de la Burgondie[1].

Cette constitution n'était qu'une modification de celle de 817; elle n'en détruisait pas le fond, elle n'en altérait point les dispositions capitales. Elle ne changeait rien aux relations établies entre le frère aîné, à titre d'empereur, et ses plus jeunes frères en qualité de rois; elle laissait encore au premier, sur ceux-ci, une grande supériorité en forces matérielles.

Enfin elle était peut-être ce que Louis-le-Débonnaire pouvait faire de moins mal dans la nécessité de faire quelque chose. Cependant ce nouvel acte excita des mécontentements plus vifs que celui de 817[2].

Il est fort probable que plusieurs des chefs de l'ordre ecclésiastique qui avaient rédigé et fait adopter la constitution de 817 vivaient encore en 829. Il existait d'ailleurs dans la minorité du clergé gallo-frank une tradition permanente des idées sur lesquelles était basée cette constitution, et cette minorité ne put qu'être alarmée de voir Louis-le-Débonnaire retomber dans les errements germaniques et exposer à une première atteinte, qui pou-

(1) Thegani de Gestis Ludovici pii. — Nithard. loc. cit.

(2) Nithard. lib. I. 3.—Anon. Astron. Vita Lud. pii.—XLIII.

vait devenir le signal et le prétexte de plusieurs autres, ce projet d'organisation de l'Empire qui était son ouvrage. Louis-le-Débonnaire pouvait avoir d'autres enfants; d'autres partages pouvaient devenir nécessaires, et chacun de ces partages devait altérer en quelque chose la constitution à laquelle on tenait si fort et en mettre les résultats en péril.

D'un autre côté, des leudes puissants de Louis-le-Débonnaire avaient été tout récemment disgraciés par lui; ils avaient perdu leurs offices, et il n'y avait point de tentative dont ils ne fussent capables pour se venger et recouvrer les honneurs dont ils étaient déchus. Il faut se rappeler ici ce qui était arrivé en 817, à l'époque de l'alliance du rebelle Aïzon avec les Arabes. Des renforts de Franks avaient été envoyés à l'armée d'Aquitaine, sous le commandement des comtes Hugo et Matfried; ceux-ci, par la lenteur de leur marche, avaient donné à l'ennemi le temps de commettre d'épouvantables dégâts sur le territoire de Gironne et de Barcelone, et avaient été condamnés l'un et l'autre, pour cette lâcheté, à la perte de leurs emplois et de leurs bénéfices[1].

Matfried et Hugo, long-temps liés par leurs relations dans le palais impérial, le furent plus étroitement encore par leurs ressentiments communs. Les mécontentements causés par l'espèce de révolution

(1) Anon. Astron. Vita Lud. pii. XLII.

que faisait dans l'État l'admission de Charles au partage de l'Empire éclataient à point pour leurs projets. Ils employèrent tout leur crédit sur Lothaire à lui faire honte et peur de la légèreté avec laquelle il avait cédé une partie de ses droits à son jeune frère Charles; ils lui démontrèrent avec quelle facilité il pouvait se mettre tout de suite en pleine jouissance du pouvoir et des priviléges qui lui étaient assurés par le partage de 817. Leurs paroles ne furent pas perdues; ils obtinrent l'adhésion de Lothaire au plan conçu par eux pour le porter à l'Empire, après en avoir écarté son père[1].

Déjà puissants par leur nombre et par leur position élevée dans l'État, les mécontents intriguaient encore en secret pour se donner de nouveaux adhérents. L'empereur connaissait leur inimitié, leur humeur ambitieuse et turbulente; il soupçonnait leurs complots[2], et, voulant se donner un appui contre eux, il éleva au premier poste du palais, au poste de camérier, le duc de Septimanie, ce même Bernhard dont il a déjà été question plus d'une fois, mais qu'il importe de mieux connaître au moment de le voir engagé dans une situation de sinistre augure pour l'Empire et pour la race de Charlemagne.

(1) Nithard. Histor. I. 3.

(2) Quod patrem matremque minimè latuit; ac per hoc hinc indè quod pater statuerat, Lodharius diruere, et si non manifestè occultè studebat. Nithard. loc. cit.

Bernhard était, comme je l'ai dit ailleurs, un des trois fils et probablement l'aîné du duc Guillaume, de ce célèbre champion des chrétiens d'Aquitaine dans leurs guerres contre les Arabes andalousiens. Ses deux autres frères se nommaient, le premier Héribert, qui se distingua dans plusieurs expéditions contre les Sarrazins, et l'autre Gotzelm, dont il sera question par la suite. Il avait aussi deux sœurs, Hélinberghe et Gerberghe, dont l'une, mais on ne sait pas bien laquelle, fut mariée à Wala, personnage fameux dont j'aurai tout à l'heure à parler.

Bernhard était né à Toulouse, dans les premières années du gouvernement de son père, et avait été tenu sur les fonts baptismaux par Louis-le-Débonnaire, alors roi des Aquitains[1]. Il est probable que, quand ce dernier vint d'Outre-Loire à Aix prendre possession de l'Empire, il y amena avec lui Bernhard, son filleul, encore à la fleur de l'âge. Vers 817, lorsque la Septimanie (dès lors plus souvent nommée Gothie) fut détachée du royaume d'Aquitaine pour former un duché séparé, ce duché fut donné à Bernhard. Trois ans après, Béra, comte de Barcelone, ayant péri victime des soupçons qu'avait fait naître sa conduite, ce fut encore Bernhard qui obtint le comté vacant par la mort du Goth infidèle[2].

En 824, il se maria dans le palais impérial et

(1) Theganus de Gestis Lud. pii.

(2) Anon. Astron. Vita Lud. pii. XLIII. — Annal. Fuld. an. 821.

prit pour femme Dodane, qui, d'après des documents malheureusement un peu équivoques, aurait été la fille de Charlemagne. Ce qui n'est pas douteux, c'est que Dodane était une personne d'un sang illustre, d'une piété et d'une gravité de mœurs exemplaires, et d'une instruction peu commune à cette époque, même parmi les hommes[1].

Les quatre ou cinq premières années qui suivirent son mariage, Bernhard les passa dans son duché de Gothie ou dans le comté de Barcelone, guerroyant contre les Arabes avec autant de constance que de bravoure. Il était encore au-delà des Pyrénées en 829, lorsque Louis-le-Débonnaire le nomma camérier. On ne sait pas précisément quel était son âge, mais il ne pouvait guère avoir moins de trente-cinq ans.

L'ensemble de ses actions donne l'idée d'un caractère énergique et remuant, joignant la ruse à l'audace, avide d'honneurs et de pouvoir, mais aimant aussi la gloire et la fatigue de les conquérir.

(1) Mabillon a publié la note suivante écrite de la main de Dodane sur un livre de dévotion qui lui avait appartenu et dont elle fit présent à Guillaume l'un de ses fils :

Anno, feliciter, Christo propitio, XI, Domino nostro Ludovico quondam fulgente in Aquisgrani palatio ad meum dominum tuumque genitorem Bernardum legalis in conjugio accessi uxor.

C'est dans une autre apostille à la fin de ce même *ms.* que Dodane se qualifiait de sœur de Louis-le-Débonnaire ; mais cette apostille a été lue diversement par les érudits.

Quelques-unes des imputations et des injures de ses ennemis ecclésiastiques donneraient lieu à lui supposer une certaine élégance de goûts et de mœurs qui n'aurait rien eu de surprenant dans un homme qui avait eu de fréquentes relations avec les Arabes d'Espagne.

On a moins de données pour juger du caractère des chefs de la faction opposée à Louis-le-Débonnaire; mais il n'en est pas moins important de savoir ce qu'en dit l'histoire, ne fût-ce que les noms et les titres.

Des meneurs de cette faction, les uns appartenaient à l'ordre ecclésiastique, les autres étaient laïques et de la caste guerrière ou des leudes.

A la tête des premiers figurait ce même Wala que j'ai nommé tout à l'heure. Il était petit-fils de Charles Martel et cousin-germain de Charlemagne, dans le palais duquel il avait rempli divers emplois. D'abord assez mal vu, mieux traité ensuite et jouissant à la fin d'une considération qu'il avait, pour ainsi dire, conquise, il était l'un des principaux personnages de la cour impériale. Il y avait probablement eu autrefois des mésintelligences entre lui et Louis-le-Débonnaire; car celui-ci allant, après la mort de Charlemagne, prendre possession de l'Empire, avait témoigné une vive inquiétude au sujet de Wala et craint quelque opposition de sa part[1].

(1) Timebatur enim quàm maximè Wala, summè apud Carolum imperatorem habitus loci, ne fortè aliquid sinistri contrà imperatorem moliretur. Anon. Astron. Vita Lud. pii. XXI.

Un moment calmés, ses soupçons n'avaient pas tardé à renaître, et, sans que l'on sache bien pourquoi, il avait traité avec beaucoup de rigueur Wala et Bernaire, un de ses frères, qu'il avait exilés tous les deux. Il s'était de nouveau réconcilié avec l'un et l'autre, et, simulée ou réelle, la bonne intelligence entre eux avait duré jusqu'au moment où nous en sommes.

Il y avait déjà quelques années que, dégoûté du monde et des traverses qu'il y avait éprouvées, Wala s'était fait moine dans le monastère de Corbie, dont il devint abbé à la mort d'Adelhard, son frère aîné, qui avait occupé long-temps cette dignité. En 822, Louis-le-Débonnaire avait tiré Wala de son cloître pour l'envoyer en Italie comme conseiller ou directeur de son fils Lothaire, et c'était dans cette situation que Wala avait contracté les relations et s'était formé les idées qui décidèrent de sa conduite dans les troubles qui allaient éclater. C'était un homme d'un caractère élevé et fort, qui, en passant de la milice dans l'église, avait épousé les intérêts de celle-ci avec l'énergie, mais peut-être aussi avec l'orgueil et l'âpreté de la première[1].

Après Wala, les deux ecclésiastiques les plus influents dans la même faction étaient Hildouin[2] et

(1) La plupart de ces particularités sont tirées de la vie de Wala, par Paschase Radbert, son disciple, opuscule d'une grande importance pour l'histoire des troubles du règne de Louis-le-Débonnaire, et que j'aurai fréquemment l'occasion de citer.

(2) Flodoard. Histor. Eccl. Remons.

Élisakhar. Le premier était abbé de Saint-Denis, archi-chapelain du palais impérial, et, en cette qualité, l'homme le plus puissant de l'Empire dans l'ordre sacerdotal; le second, abbé de Centulle, exerçait près de l'empereur les fonctions d'archi-chancelier, fonctions presque aussi éminentes que celles d'archi-chapelain, et donnant une prise plus immédiate sur les affaires politiques[1].

Les évêques ne pouvaient manquer dans un parti où étaient entrés des ecclésiastiques de ce rang; aussi y en avait-il plusieurs. Les plus connus sont Jessé, évêque d'Amboise; Élie, évêque de Troyes; Agobard, évêque de Lyon, célèbre par des écrits que nous avons encore; Bernard, évêque de Vienne; Herebold d'Auxerre, Barthélemi de Narbonne[2]. A ceux-là il faut en joindre encore un, que j'aurais pu nommer avant tous les autres, Abbon, évêque de Reims, si fameux dans l'histoire de l'église par le rôle qu'il joua dans les troubles politiques dont je vais parler[3]. Peut-être, parmi ces évêques, y en a-t-il quelqu'un qui ne prit point part à ces troubles dès leur origine, mais il n'y a point d'inconvénient à nommer ici ensemble tous ceux qui y intervinrent, n'importe en quel moment.

Quant aux leudes ou guerriers du parti, j'en ai déjà signalé les deux principaux, Matfried et Hugo;

(1) Anon. Astron. Vita Lud. pii. XLV.

(2) Flodoard. Histor. Eccl. Rem.

(3) Ebbo patrià Transrhenensis et Germanicus. *Id.* loc. cit.

mais il me reste à en nommer d'autres presque aussi puissants qu'eux : le commandant de la Marche de Bretagne, le fameux comte Lantbert, dont j'aurai plus d'une fois dans la suite l'occasion de reparler; Bernaire, le frère de Wala; Borgarit, le maître des chasseurs de l'empereur; les comtes Godfried, Aginbert et Richard[1]. Ces hommes occupaient tous de grands offices dans le palais impérial ou dans l'Empire, et passaient pour ce qu'il y avait alors, parmi les Franks de la Gaule, de plus noble, de plus brave à la guerre, de plus habile au gouvernement; en un mot, de plus capable de soutenir la gloire et la puissance de la race.

Une fois au poste de camérier, le duc Bernhard ne laissa pas aux conjurés le temps de se renforcer davantage; il les attaqua rudement; mais, avant d'entrer dans les détails de la lutte, il est, je pense, à propos d'expliquer en quoi consistaient les fonctions de camérier et quel était en réalité le genre de pouvoir attaché à ce titre.

L'office de camérier, dans le palais des rois karlovingiens, était un de ceux institués ou dont l'institution avait été modifiée par Charlemagne. La police des environs du palais, la charge de certaines parties de l'approvisionnement, le soin des ornements royaux et l'emploi des dons annuels faits par les hommes de guerre, telles étaient les fonctions ordinaires attribuées à cet office, fonc-

1) Walæ vita.

tions qui, du reste, n'étaient point exclusivement dévolues au camérier; il y avait pour chef l'impératrice elle-même, dont il n'était, pour ainsi dire, que l'adjoint ou l'agent subordonné.

Il n'y avait, comme on voit, dans ces fonctions rien de politique, ni par conséquent rien à raison de quoi celui qui les exerçait dût nécessairement intervenir dans les grandes affaires de l'Empire; mais, par le fait des circonstances actuelles, ce titre de camérier n'exprimait ni la situation, ni la tâche de celui à qui on le conférait. Ce que Bernhard avait à faire, ce n'était rien moins que de protéger Louis-le-Débonnaire contre ses ennemis, de maintenir l'acte par lequel il s'était fait ces ennemis, par lequel Charles avait été admis à l'héritage de l'Empire en violation de la constitution de 817. Or, le pouvoir qu'exigeait une telle tâche était un pouvoir absolu, discrétionnaire, illimité. Dans ce sens et dans ce cas particuliers, l'office de camérier correspondait assez exactement à celui de maire du palais, sous les Mérovingiens fainéants.

Et le rapprochement ne serait pas démenti par l'usage que Bernhard fit de son autorité. Il expulsa de leurs offices et de leurs comtés les leudes suspects, et en général les plus distingués d'entre les Franks, qu'il remplaça par des hommes à sa dévotion, par des membres de sa famille ou de celle de l'impératrice[1]. Il n'épargna pas plus les ecclésiastiques que les laïques, et parmi ceux des pre-

(1) Nithardi. Histor. I. —Anon. Astron. Vita Lud. XLIII.

miers qu'il dépouilla de leurs emplois on nomme l'archi-chapelain Hildouin, qui fut remplacé par un simple prêtre. Il semblait ne vouloir ou ne pouvoir maintenir l'autorité impériale que par l'anéantissement de l'aristocratie franke. Il y avait, dans tout cela, quelque chose qui ressemblait fort à un retour violent de la lutte depuis long-temps mitigée et comme suspendue entre les rois et leurs leudes.

Ces violences de Bernhard, en fournissant aux conjurés de nouveaux motifs de se rallier, de crier à l'oppression et de se plaindre de l'empereur, ne firent qu'accroître leur animosité et leur force. Ils cherchèrent d'abord à dépopulariser leur adversaire par des accusations, par des rumeurs, absurdes dans leur ensemble, bien que peut-être vraies dans certains détails. Ils allaient de toutes parts disant que Bernhard vivait dans une intimité criminelle avec l'impératrice, que son dessein était de l'épouser et d'usurper l'Empire. Pour cela il n'attendait plus, selon eux, que d'avoir fait mourir l'empereur et ses trois fils. S'il échouait, il devait s'enfuir en Espagne, chez les Goths ou chez les Sarrazins, avec l'infidèle épouse de son maître [1].

Vrais et faux, ces bruits, semés et propagés par des prêtres, par des moines, par des hommes en crédit, produisaient leur effet; ils rendaient Bernhard odieux et suspect à la multitude, et augmentaient pour lui le péril de sa position, déjà si violente et si difficile.

(1) Paschase Radbert, Vie de Wala. *pass.*

Si forts qu'ils fussent par eux-mêmes, les conjurés ne pouvaient cependant se passer de l'appui du roi d'Aquitaine, et il y avait quelque difficulté à le gagner à leur cause. Pepin avait sans doute ou croyait avoir de bonnes raisons pour se plaindre de son père; il lui était généralement très peu soumis et lui désobéissait sans scrupule en ce qui touchait les affaires d'Aquitaine. Mais, d'un autre côté, la faction opposée à Bernhard et à l'empereur, en tant qu'elle agissait dans un intérêt général, agissait pour le maintien pur et simple du partage de 817, c'est-à-dire en faveur de Lothaire et au détriment de Pepin, qui, à raison des anciens usages et de l'ancien droit, pouvait prétendre à un partage égal de l'Empire et du pouvoir paternel.

Il n'y avait pour les conspirateurs qu'un moyen d'aplanir ces difficultés, et ils le prirent; ils firent espérer à Pepin un agrandissement de son royaume proportionné au zèle et aux forces qu'il emploierait contre ce Bernhard, qu'ils lui peignaient comme le fléau de l'Empire, comme l'ennemi commun de l'empereur, de ses fils et des vieux Franks. Cette espérance, et peut-être aussi la vanité de jouer le premier rôle dans un grand événement, décidèrent Pepin à faire cause commune avec les conjurés. Il ne manquait plus dès lors à ceux-ci, pour agir, qu'une occasion favorable : elle ne se fit pas attendre[1].

(1) Nithard. Hist. I. 3 —An. Astron. Vit. Lud. XLIII.—Walæ vita. *pass.*

J'ai parlé plus haut de la mort de Vuiomarkh, de ce chef breton tué ou assassiné par le comte Lantbert. Il paraît que ce meurtre occasionna en Bretagne un soulèvement général, dont il ne se trouve aucun indice dans les chroniques jusqu'à l'année 830. Bernhard fit adopter, cette année, au plaid général d'Aix, la résolution d'une grande expédition contre les rebelles. Toute expédition en Bretagne était depuis long-temps devenue une corvée militaire des plus onéreuses pour les Franks ou les Gallo-Franks, et celle-ci excita plus de murmures que nulle autre, devant avoir lieu en carême, à une époque de l'année encore rigoureuse, et particulièrement destinée à la prière et aux actes de religion [1].

C'était donner beau jeu aux conjurés : ils firent et dirent tant, ils exploitèrent si bien les mécontentements populaires, que non-seulement ils empêchèrent les milices réunies pour l'expédition de Bretagne de marcher à leur destination, mais qu'ils en débauchèrent une partie, à laquelle ils donnèrent rendez-vous à Paris. Pepin se trouvait prêt à seconder ces mouvements; à la tête des forces de l'Aquitaine, il passa la Loire à Orléans, d'où il chassa en passant le comte Odon, créature et parent de Bernhard, pour y rétablir Matfried, destitué par ce dernier [2]. Pepin s'avança sur Paris, où

(1) Acta exauctorationis. Lud. imper. — An. Astr. Vita Lud. pii. XLIV.—Nithard. Histor. I.

(2) Anon. Astron. loc. cit.

il se renforça des milices que les conspirateurs y avaient rassemblées, et se rendit à Vermeries, résidence royale sur la rive droite de l'Oise, à peu de distance de Compiègne [1].

Au moment où Louis-le-Débonnaire fut informé de la rébellion des milices commandées pour l'expédition bretonne et de l'éclat de la conspiration, il venait de quitter Aix, où il avait laissé l'impératrice, et se trouvait déjà avec Bernhard et quelques leudes affidés sur la côte de l'Océan, au moment de s'embarquer pour la Bretagne, où il devait rejoindre ses milices et où il ne pouvait se rendre par terre, souffrant, comme il l'était alors, de la goutte. Il n'avait pour le moment aucun moyen de résister aux conjurés, ou l'idée ne lui vint pas d'en faire usage. Il permit à Bernhard de se sauver où il pourrait; et celui-ci, franchissant les Pyrénées, courut à Barcelone, où il était bien sûr que ses ennemis ne viendraient pas le troubler. Il fallait pourvoir aussi à la sûreté de l'impératrice : Louis-le-Débonnaire crut la mettre à l'abri de tout péril en l'envoyant dans un monastère de la forte ville de Laon; après quoi il prit la route de Compiègne, c'est-à-dire qu'il alla se jeter prisonnier entre les mains des conjurés [2].

Il était probablement déjà arrivé à Compiègne, lorsque Pepin, informé que l'impératrice Judith

(1) *Id. ibid.*

(2) Astron. loc. cit.—Nithard. I.

était à Laon, y envoya un détachement armé qui l'enleva de force de son monastère et l'amena aux chefs des conjurés. Il y a de l'incertitude sur les détails de la conduite de ceux-ci envers elle; mais il suffit de savoir, ce qui est constaté, qu'ils la contraignirent à prendre le voile et l'envoyèrent à Poitiers, au monastère de Sainte-Radegonde, où elle devait rester sous la garde de Pepin [1]. Quelques-uns de leurs adversaires tombèrent en leur pouvoir, entre autres Conrad et Rodolfe, les deux frères de Judith, et un des frères de Bernhard, Héribert. Celui-ci fut condamné à perdre les yeux; on se contenta de tonsurer les deux autres et de les enfermer dans un monastère. Ces événements se passèrent aux mois de mars et d'avril 830 [2].

Tout cela n'était encore pour les conspirateurs qu'une opération accessoire et préliminaire; leur vrai but, leur but définitif, c'était de dépouiller Louis-le-Débonnaire du pouvoir impérial et d'en revêtir Lothaire. Jusque là ils étaient d'accord et semblaient pouvoir se flatter du succès; mais que faire de l'empereur détrôné? Là-dessus se manifestèrent quelques embarras imprévus. Les conjurés, comptant sur la faiblesse de caractère et sur les penchants religieux de Louis-le-Débonnaire, avaient probablement espéré qu'une fois déposé il prendrait de lui-même le parti de se faire moine; mais

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

il n'en voulut rien faire. Ils l'auraient tonsuré de force et jeté prisonnier dans quelque monastère bien sûr ; mais Pepin, n'osant prendre sur lui la responsabilité de cette violence, décida qu'il ne serait rien fait là-dessus en l'absence et sans la participation de ses frères. Ils avaient été l'un et l'autre prévenus de tout ce qui venait de se passer, et il n'y avait aucun doute qu'ils n'accourussent au plus vite pour intervenir dans le dénouement de cette scène mérovingienne.

Louis de Germanie, le plus voisin des deux, dut arriver le premier : Lothaire n'arriva qu'au mois de mai. L'un et l'autre approuvèrent ce qui avait été fait ou convenu, le premier parce qu'il n'y pouvait rien changer, le second parce que tout avait été fait de son aveu, dans son intérêt, et par une faction dont les chefs étaient ses proches, ses amis ou ses conseillers [1]. Ils ne s'accordèrent pas si aisément sur la manière de traiter leur père après l'avoir détrôné. Lothaire aurait peut-être consenti à le tonsurer de force ; mais le roi de Germanie s'y opposa, selon le témoignage exprès de l'un des chroniqueurs dévoués à Louis-le-Débonnaire. Dans leur discordance, les trois frères s'arrêtèrent à un parti moyen ; ils convinrent de confier leur père à la garde de Lothaire, qui devait le mettre sous la tutelle de deux moines, ayant la consigne de lui vanter les douceurs de la vie monastique et de lui

[1] Astron. Vita Lud. p. [illegible]

en inspirer le désir [1]. Le jeune Charles ne fut point séparé de son père.

Voici maintenant quels étaient jusque là les résultats politiques de la conspiration : 1° le pouvoir et le titre d'empereur étaient transférés de Louis-le-Débonnaire à l'aîné de ses fils ; 2° l'acte par lequel une part de l'Empire était assignée à Charles-le-Chauve annulé ; 3° celui de 817, qui déterminait le mode de partage et de gouvernement de l'Empire après la mort de Louis-le-Débonnaire, censé rétabli dans sa teneur primitive. Devenu ainsi tout d'un coup plus puissant que son père ne l'avait jamais été, Lothaire, loin de songer à accroître le royaume et le pouvoir de ses deux frères, épiait déjà dans l'avenir le moment de les en dépouiller.

Il y eut, comme cela était inévitable, beaucoup de mécomptes dans le triomphe d'un parti composé d'hommes pour la plupart impudemment égoïstes et avides. Pepin et Louis s'aperçurent bien vite qu'ils s'étaient donné en Lothaire un empereur plus puissant, plus ambitieux et beaucoup moins bienveillant que leur père, et se repentirent de ce qu'ils avaient fait ou laissé faire. Beaucoup de leudes d'un rang secondaire n'avaient point obtenu des services qu'ils venaient de rendre aux parents et aux conseillers de Lothaire le prix qu'ils y avaient mis, et n'attendaient pour se tourner contre eux qu'un appel du parti contraire ; peut-être même ces chefs

(1) Anon. Astron. Vita Lud. pii. XLIII.

de l'ordre ecclésiastique, qui avaient placé de hautes espérances en Lothaire, en étaient-ils déjà à craindre d'avoir fait une méprise [1].

Ces mécontents ne tardèrent pas à se faire des confidences; ils s'entendirent et trouvèrent des chefs; ceux-ci gagnèrent aisément les moines, gardiens de l'empereur, et s'ouvrirent par eux à celui-ci d'un plan qu'ils avaient arrêté pour sa restauration et des conditions qu'ils mettaient à ce service. Propositions et conditions, Louis-le-Débonnaire agréa tout et prit dès lors lui-même une part très active aux manœuvres de ses libérateurs [2].

L'essentiel était d'avoir une armée à opposer à Lothaire, qui disposait alors de toute la force de l'Empire. Louis-le-Débonnaire dépêcha alternativement à ses fils Louis et Pepin un moine nommé Guntbald, l'un de ses geôliers devenu son agent, intrigant habile, mais d'une ambition qui eût été remarquée dans le chef militaire le plus audacieux. Le moine alla et vint d'Austrasie en Aquitaine, et d'Aquitaine en Germanie; il parla, négocia, intrigua et finit par tout arranger. Louis et Pepin s'engagèrent à aider fortement leur père à recouvrer la dignité impériale; celui-ci, de son côté, promit à ses fils d'ajouter à leurs royaumes une certaine étendue de pays [3].

(1) Vita Walæ abbat.

(2) Nithard. Histor. I.

(3) *Id.* loc. cit.

Il paraît que, par le seul fait de ces arrangements, Louis-le-Débonnaire recouvra sa liberté et l'exercice de son pouvoir. Les historiens ne le disent pas, mais les faits subséquents le font nécessairement supposer. Il est sûr, du moins, que, dès ce moment, tout ce qui avait paru décidé en faveur de Lothaire et de ses adhérents fut remis en question. Une nouvelle lutte entre les deux factions était inévitable, et, tacitement ou expressément, il fut convenu qu'elle aurait lieu au plaid d'automne; elle se trouvait même engagée d'avance à propos de la convocation de ce plaid, chaque parti ayant intérêt à en choisir le lieu.

Les chefs du parti de Lothaire, qui représentaient à certains égards les vieux Franks de la conquête, désiraient que le plaid en question se tînt en quelque lieu de la Gaule franke, parce que c'était là qu'ils avaient leurs appuis. Louis-le-Débonnaire et les siens voulaient, au contraire, qu'il se tînt en Germanie, où ils étaient sûrs d'avoir pour eux les populations du pays et le roi Louis[1]. Il y eut sur ce point une sorte de transaction entre les deux partis; il fut décidé que le plaid d'automne se tiendrait à Nimègue, ancienne ville romaine, dans une contrée toute peuplée de Franks, mais sur les confins de la Germanie et à portée des populations d'Outre-Rhin.

Au risque d'être mal obéi, Louis-le-Débonnaire

(1) Anon. Astr. Vita Ludov. pii.

donna divers ordres pour assurer la supériorité à ses adhérents dans cette rencontre avec ses adversaires. Il ordonna à ceux qui devaient y venir de ne s'y rendre qu'avec la moindre suite possible d'hommes de guerre[1]. Il craignait le comte Lantbert, commandant de la Marche de Bretagne, homme de tête et résolu : il le consigna dans son commandement, sous prétexte des mouvements des Bretons; il se défiait de l'abbé Elisakhar, son chancelier; il l'envoya au comte Lantbert, comme pour le diriger dans je ne sais quels actes urgents de justice[2].

Le mois d'octobre (830) venu, chaque parti se rendit à Nimègue comme sur un champ de bataille. Les Aquitains y accompagnèrent joyeusement Pepin; les Germains y accoururent en foule de toutes parts, disposés à bien défendre Louis-le-Débonnaire par cela seul que les Franks lui étaient contraires[3]. Se voyant mieux soutenu qu'il ne l'avait espéré, celui-ci fit quelques actes de vigueur qui lui réussirent. L'abbé de Saint-Denys, Hildouin, était venu au plaid en appareil de guerre et comme pour la faire; il fut rigoureusement repris par l'empereur et confiné sur-le-champ, pour tout l'hiver, dans une station militaire aux environs de Pader-

(1) *Simplici comitatu*, comme dit le biographe de Louis-le-Débonnaire.

(2) Juris reddendi causâ. *Id.* loc. cit.

(3) Omnis Germania èo confluxit. Astron.

born. Sous quelque autre prétexte ou sans prétexte, l'abbé Wala fut renvoyé et mis en surveillance dans son abbaye de Corbie [1].

Troublés de ces mesures et craignant de s'y voir tous enveloppés un à un, les autres chefs de la faction de Lothaire se rendent chez celui-ci, de nuit et aussi secrètement que possible, pour délibérer sur ce qu'il faut faire; les uns proposent de tenter sur-le-champ le sort des armes, les autres de se retirer du plaid avant qu'il y soit pris une décision; d'autres proposent autre chose, et la nuit se passe à trouver des inconvénients à tout.

Cependant, informé de la réunion des conspirateurs, l'empereur envoie sommer Lothaire de se rendre aussitôt auprès de lui. Déjà effrayé du trouble et des irrésolutions de son parti, Lothaire ne se croit plus assez fort pour désobéir; malgré les exhortations de ses amis qui l'entourent, le pressent et le conjurent de résister à la sommation paternelle, il s'y rend et abandonne les siens. Tandis que ceux-ci se dispersent, plus agités qu'auparavant, un grand tumulte s'élève, un horrible massacre est sur le point d'avoir lieu. Des Franks du parti de Lothaire, apprenant que celui-ci vient d'être conduit chez l'empereur et se figurant peut-être qu'on lui a fait violence, s'emportent en cris et en menaces; des soldats aquitains ou germains leur répondent par des bravades; la fureur croît de

(1) *Id. ibid.*

part et d'autre. On en venait aux mains, lorsque l'empereur, ayant son fils Lothaire à ses côtés, se montre à cette soldatesque en tumulte, lui adresse des paroles de paix et la fait rentrer dans l'ordre [1].

Louis-le-Débonnaire, désormais assuré du triomphe, fait arrêter les chefs du parti contraire et les traduit en jugement devant le sien. La plupart des juges et les fils de l'empereur, sans en excepter Lothaire réduit à l'humiliante nécessité de condamner ses amis, étaient d'avis de les punir de mort. L'empereur ne consentit point à cette rigueur; il se contenta de faire enfermer dans divers monastères ceux des coupables qui appartenaient à l'ordre ecclésiastique; les laïques, il les fit tondre et les envoya en exil en différents lieux, après avoir confisqué leurs propriétés, tant héréditaires que bénéficiaires [2]. Cela fait, il retourna à Aix pour y passer l'hiver, emmenant avec lui ses trois fils.

Sa première pensée fut d'envoyer en Aquitaine des agents chargés de lui ramener l'impératrice Judith, qui fut d'abord relevée par l'autorité ecclésiastique de ses vœux forcés de religion et admise ensuite à se justifier des violations de la foi conjugale que lui avaient imputées ses ennemis. L'histoire ne dit point quelles preuves elle donna de son innocence; mais l'empereur crut aisément ce qu'il désirait avec faiblesse, et Judith fut rétablie

(1) *Id.* loc. cit.

(2) Anon. Astron. Vita Lud. pii.

auprès de lui dans tous ses droits. Les deux frères de celle-ci furent de même retirés du monastère où ils avaient été jetés et recouvrèrent leur première faveur. Aux approches de la Pâque de 831, l'empereur renvoya son fils Lothaire en Italie, Pepin en Aquitaine, Louis en Germanie, et se retrouva dès lors aussi puissant que jamais, mais dans une situation toute nouvelle, qu'il importe de bien démêler.

Louis-le-Débonnaire avait tenu aux deux fils qui avaient embrassé sa défense contre le troisième la parole qu'il leur avait donnée d'ajouter de nouvelles contrées à leurs royaumes respectifs; ces accroissements furent, à ce qu'il paraît, assez considérables; mais l'histoire ne les a point marqués. Le peu que l'on en sait se rapporte à l'Aquitaine, qui fut agrandie de plusieurs comtés de la Neustrie, entre autres de celui d'Angers [1], et à laquelle fut peut-être aussi restituée la Septimanie.

Lothaire fut rétabli dans le royaume d'Italie; mais il perdit tous les autres droits qui lui étaient garantis par la constitution de 817, et prêta serment de rester soumis à la volonté de son père et de ne plus causer de trouble dans l'Empire [2]. Quant à Charles-le-Chauve, on ne sait pas s'il fut alors

(1) Translatio S. Maurini, auct. Odone abbat. inter scriptores rer. franc. tom. VI.

(2) Lodharium solâ Italiâ contentum cum pactione abire permisit, ut extrà patris voluntatem nihil deinceps in regno moliri tentaret. Nithard. Histor. I.

positivement question de sa part à l'Empire ; mais l'empereur avait certainement plus de moyens qu'auparavant de faire à cet égard ce qu'il voudrait ou ce qui plairait à l'impératrice. Par le résultat immédiat de la dernière révolution, il se trouvait avec ses quatre fils dans des relations à peu près arbitraires. Les principes d'ordre et de fixité que l'on avait essayé, depuis quelques années, d'introduire dans l'organisation de l'Empire étaient indéfiniment écartés, et la constitution de 817 anéantie sans avoir été proprement mise à l'essai. Par le fait de son triomphe dans les derniers troubles, Louis-le-Débonnaire s'était constitué le défenseur de l'ancien droit et de l'ancien usage germaniques, relativement aux partages de l'Empire, et c'était comme son antagoniste, comme le restaurateur futur des principes de l'acte de 817, que Lothaire était définitivement devenu l'homme de la minorité du clergé qui projetait des réformes politiques.

Il y a beaucoup d'obscurité sur les événements qui suivirent le renvoi des trois fils couronnés de Louis-le-Débonnaire dans leurs royaumes respectifs. Nithard, le plus judicieux des écrivains qui ont parlé de ces événements, donne à entendre qu'il y eut de grandes intrigues entre les principaux auteurs de la dernière restauration pour décider par lequel ou lesquels d'entre eux serait désormais dirigé ce pouvoir suprême que Louis venait de recouvrer [1]. Guntbald, ce moine qui avait rempli si

(1) Histor. I.

habilement les fonctions de négociateur entre l'empereur et deux de ses fils, était l'un de ceux qui avaient le plus de prétentions au gouvernement, et il y a en effet quelque apparence que ce fut lui qui eut d'abord la principale influence dans les affaires ; mais cette influence lui fut bientôt disputée par un rival redoutable [1].

Informé du triomphe de l'empereur sur ses adversaires, le duc Bernhard accourut de Barcelone pour reprendre dans le palais impérial son poste de camérier; mais il lui fallait auparavant, selon les mœurs frankes, se purger des bruits répandus sur ses liaisons criminelles avec l'impératrice Judith. Il se présenta au grand plaid d'automne (831), tenu à Thionville, et offrit le combat à quiconque oserait soutenir ces bruits. Personne ne l'osa, et Bernhard en fut quitte pour un serment; il jura qu'il était innocent de ce que lui imputait la voix publique [2]. Réhabilité dans son honneur, il s'attendait à recouvrer son office; mais Louis-le-Débonnaire, dégoûté de sa manière de gouverner par l'expérience qu'il venait d'en faire, n'était guère disposé à le lui rendre. Bernhard s'en offensa et quitta le palais impérial avec une rancune dont nous verrons bientôt les effets [3].

Cette brouillerie de l'empereur avec son ancien favori n'était pas la seule qui eût éclaté dans le

(1) *Id.* loc. cit.

(2) An. Astr. Vita Ludov. pii.

(3) *Id. ibid.*

palais impérial depuis le triomphe de Nimègue et comme pour compromettre ce triomphe. Malgré ce qu'avait fait Louis-le-Débonnaire pour reconnaître les services de ses fils Pepin et Louis, ceux-ci n'étaient point satisfaits; peut-être trouvaient-ils que leurs royaumes n'avaient pas été suffisamment agrandis; peut-être chacun d'eux s'était-il flatté d'obtenir pour lui-même quelques-uns des priviléges qu'ils avaient disputé de concert et fini par enlever à Lothaire; peut-être enfin s'apercevaient-ils déjà de la partialité toujours croissante de leur père pour Charles-le-Chauve. Quoi qu'il en soit, Pepin et Louis de Germanie étaient plus brouillés que jamais avec leur père avant la fin de l'année 830, peu de mois, peut-être peu de semaines, après l'avoir remis sur le trône.

Pepin fut le premier à manifester son mécontentement par des actes; son père lui avait enjoint de se trouver au plaid de Thionville, il ne s'y présenta que le plaid terminé[1]. Louis-le-Débonnaire, pour punir cet insolent délai, retint son fils auprès de lui, l'emmena à Aix, où il se proposait de le garder indéfiniment. Il le garda jusqu'à Noël; mais alors Pepin, ne pouvant supporter plus longuement cette demi-captivité, s'évada et retourna en Aquitaine, acte de désobéissance équivalent à une rébellion[2]. La colère et l'embarras où cette évasion jeta

(1) Annal. Bertin. an. 831.

(2) Annal. Bert. an. 832.

l'empereur autoriseraient à soupçonner qu'il avait, pour retenir Pepin auprès de lui, des raisons autres que celles qu'il donnait. Il convoqua ses conseillers pour délibérer avec eux sur le parti qu'il convenait de prendre à ce propos ; l'affaire fut ajournée à un plaid solennel qui devait se tenir au mois de septembre (832) à Orléans, et auquel furent appelés Pepin et ses deux frères. Mais, avant le jour fixé pour la tenue de ce plaid, bien d'autres soucis attendaient l'empereur, tous plus graves que celui du moment.

Au mois de mai de 832 on lui annonça que son fils Louis était en rébellion ouverte contre lui, et s'avançait à la tête des Bavarois et des Slaves pour envahir l'Allemanie et la joindre à son royaume. Le bruit public lui prêtait même des projets plus vastes : il ne se proposait, disait-on, rien moins que de passer le Rhin, de pénétrer dans la Gaule franke et d'en enlever ce qu'il pourrait à son père [1].

Louis-le-Débonnaire convoqua aussitôt à Mayence les Franks austrasiens et les Saxons, qui s'y rassemblèrent avec empressement. Là il passa le Rhin et s'avança à la rencontre des Bavarois et de son fils. Ceux-ci occupaient déjà toute la partie de la Germanie franke située en face de Worms, qu'ils avaient de leur mieux pillée et ravagée, et peut-être le jeune roi Louis songeait-il à passer en Gaule, lorsqu'il apprit que son père était en marche contre

(1) Annal. Bertin, an. 832.

lui avec plus de troupes et des troupes plus dévouées qu'il ne s'y était attendu. Ne se trouvant pas en état de lui tenir tête, il se retira en Bavière par le même chemin par lequel il était venu, mais abandonné de beaucoup de ceux qui l'avaient suivi jusque là et qui se déclarèrent alors pour l'empereur [1].

Informé de la retraite des Bavarois et de son fils, Louis-le-Débonnaire les suivit, mais lentement, mollement, et comme s'il n'avait aucun désir de les atteindre. Il poussa jusqu'au Lekh, frontière de l'Allemanie et du royaume de Bavière; là il fit halte et manda son fils auprès de lui. Celui-ci n'avait plus d'armée; il lui fallut obéir à la sommation paternelle, obéissance qui, du reste, ne dut pas lui coûter beaucoup. Il connaissait son père et savait bien que sa rébellion lui serait pardonnée à la simple condition de jurer d'être paisible et fidèle à l'avenir. Il le jura et fut, en effet, renvoyé aussitôt après en Bavière. De son côté l'empereur, ayant licencié ses Franks et ses Saxons, se rendit à Saltz, sur la rive droite du Rhin, où il rencontra l'impératrice Judith, avec laquelle il descendit le fleuve jusqu'à Mayence. Là ils trouvèrent Lothaire, qui arrivait d'Italie pour assister au prochain plaid d'Orléans, et firent avec lui une halte de quelques jours, durant laquelle l'empereur reçut des nouvelles d'Aquitaine [2].

(1) Ann. Bert.

(2) An. Astron. Vita Lud. pii.

Il venait de se passer dans ce pays des événements importants que les historiens n'ont pas bien démêlés. On a vu tout à l'heure que Pepin s'était évadé d'Aix vers la fin de 831 pour retourner en Aquitaine, malgré les ordres et contre les projets de son père. Cette désobéissance n'était que le prélude d'une rébellion déclarée, à laquelle Pepin était poussé par ses mécontentements personnels et par les instigations des Aquitains, qui, profitant de la faiblesse et de l'anarchie toujours croissantes du gouvernement de Louis-le-Débonnaire, recommençaient à lutter contre les Franks.

Le duc Bernhard venait de se mettre à la tête de ce parti de l'indépendance aquitaine. Ne se trouvant plus assez bien accueilli par Louis-le-Débonnaire et ne voulant pas d'un poste subalterne là où il avait été le premier, il était venu offrir son alliance et son appui à Pepin, qui les avait acceptés; et son influence en Aquitaine n'avait pas tardé à se manifester par l'attitude hostile et séditieuse du pays vis-à-vis de Louis-le-Débonnaire, et dont celui-ci parut s'alarmer comme d'un commencement de défection. Ce nouveau trait de l'humeur indocile des Aquitains et de leur roi fut-il le motif sincère du changement que l'empereur résolut alors de faire en Aquitaine? On l'ignore; mais il est permis de soupçonner qu'il n'en fut que le prétexte.

Quoi qu'il en soit, Louis-le-Débonnaire ne fut pas plus tôt informé des mouvements de l'Aquitaine

qu'il donna à ses leudes l'ordre de se rendre au plaid d'Orléans, dont l'époque approchait, en équipage et en cortége de guerre, afin qu'il pût, de là, les mener où besoin serait [1].

Le plaid se tint au mois de septembre. Il ne s'y passa rien de remarquable, ou, pour mieux dire, on ne sait point ce qui s'y passa. Lothaire fut probablement le seul des fils de l'empereur qui y parut. Le biographe astronome dit bien que Pepin y fut mandé et s'y rendit malgré lui; mais d'autres chroniques donnent à entendre qu'il ne parut point alors en-deçà de la Loire, et sur ce point leur témoignage me paraît le plus vraisemblable.

Le plaid terminé, l'empereur passa la Loire avec ses Franks, traversa une grande partie de l'Aquitaine et y alla tenir un nouveau plaid à Jucondiac, résidence royale à quelques milles de Limoges. Pepin et Bernhard y comparurent; il s'agissait de prononcer sur leur conduite récente en Aquitaine et sur le sort du pays. Bernhard y fut accusé d'infidélité envers l'empereur; mais l'accusateur ayant refusé de soutenir son accusation les armes à la main contre lui, le duc en fut quitte pour la perte de son duché de Septimanie et de son comté de Barcelone, qui furent donnés à Béranger, fils de Henri, comte de Tours [2].

Quant à Pepin, l'empereur s'était réservé le droit

(1) An. Astron. Vita Lud. pii.

(2) *Id. ibid.*

de le châtier paternellement; il le fit partir sous bonne escorte pour Trèves, où il se proposait de le retenir jusqu'à ce qu'il fût corrigé de son peu de respect pour les ordres de son père. En attendant, le royaume d'Aquitaine lui fut ôté et donné à Charles-le-Chauve, alors âgé de neuf ans[1]. Cette donation fut la suite d'un accommodement avec Lothaire et d'un nouveau partage de l'Empire entre celui-ci et son jeune frère. Les détails de ce partage sont ignorés; mais peu importe, puisqu'il n'eut aucune suite et qu'il ne fut pas donné un coup d'épée pour le mettre à exécution.

Louis-le-Débonnaire, comme ses prédécesseurs, à compter de son aïeul Pepin, avait pour lui, en Aquitaine, un parti qui n'hésita pas à reconnaître Charles-le-Chauve et à lui jurer fidélité; mais ce parti franko-aquitain était par lui-même beaucoup plus faible que celui du pays et hors d'état de lui résister, à moins d'être fortement soutenu par le pouvoir étranger auquel il se dévouait; et dans la situation où il se trouvait pour lors, Louis-le-Débonnaire ne pouvait être un appui pour personne.

Aussitôt après le plaid de Jucondiac, se flattant sans doute d'avoir mis les affaires d'Aquitaine sur un meilleur pied, il licencia son armée et choisit pour retourner dans la Gaule-Franke la route de Tours. Il n'avait pas encore atteint cette ville, quand il apprit que Pepin, dont il ne s'inquiétait

(1) Nithard. Histor. I.

plus, le croyant déjà arrivé et bien gardé à Trèves, trompant la vigilance de son escorte, s'était évadé et se trouvait en Aquitaine, dont il avait repris le gouvernement et dont les populations se soulevaient de toutes parts, prêtes à le soutenir contre son père et contre les Franks[1].

Louis-le-Débonnaire fut obligé de s'arrêter à Tours pour essayer de remédier à ce désordre. Il tenta d'abord tous les moyens qu'il crut capables de décider son fils à venir le trouver, afin de traiter ou d'en finir de quelque manière avec lui. Ses invitations, ses sommations furent également rejetées, il lui fallut recourir aux armes. Il rappela donc à Tours les milices qu'il venait de congédier à Jucondiac; mais ce ne fut que vers les premiers jours de novembre qu'il les eut rassemblées de nouveau et se trouva en état d'entreprendre quelque chose avec elles. Il fit contre les Aquitains une campagne d'hiver dont le biographe astronome a seul parlé, et en termes très généraux, mais suffisants pour en donner une idée très sombre. « L'hiver, « dit-il, se manifesta avec une rigueur excessive à « la suite de pluies très abondantes, de sorte que « l'eau dont la terre était inondée s'étant prise de « gelée, les pieds des chevaux furent tellement « maltraités par la glace qu'il n'y eut presque per- « sonne qui pût faire usage de monture. Aussi l'ar- « mée étant accablée de fatigue, et dans cet état

1) Anon. Astr. Vita Lud. pii.

« soutenant mal les attaques soudaines des Aqui-
« tains, l'empereur résolut de se retirer à Rest
« (près d'Angers), d'y passer la Loire et d'aller hi-
« verner en terre franke. Ce fut en effet ce qu'il fit,
« bien que la chose fût moins honorable qu'il ne
« convenait. Louis-le-Débonnaire ne fut de retour
« à Aix qu'aux fêtes de Noël de l'année 832 [1]. »

La situation de Louis-le-Débonnaire était devenue de jour en jour plus fâcheuse. Il serait difficile de dire lequel de ses trois fils couronnés lui donnait les plus cruels soucis ou croyait avoir plus de griefs contre lui. Lothaire était plus particulièrement l'homme de ses ennemis, et bien qu'il ne fût pas alors ouvertement brouillé avec lui, il ne dissimulait pas combien il s'en défiait, puisqu'il avait envoyé aux clôtures des Alpes des troupes pour les garder, non autrement que si l'Italie eût appartenu à un chef étranger et suspect.

Quant à Louis de Germanie et à Pepin, il avait été obligé de leur faire la guerre à tous les deux dans le courant de la même année. Vainqueur du premier il lui avait fait grace, mais sans obtenir aucune garantie de son obéissance pour l'avenir. Vaincu par le second, il projetait, selon toute apparence, une nouvelle expédition contre lui. Et tout l'odieux de cette guerre n'était pas du côté des fils; il y avait, dans la tentative de Louis-le-Débonnaire pour ôter à Pepin et donner à Charles le

(1) Vita Ludov. pii.

royaume d'Aquitaine, un certain air de complot et de violence contre le premier, de prédilection aveugle pour le second; et la honteuse issue de cette tentative en avait mieux fait sentir l'imprudence et l'inconvenance. Enfin les choses en étaient venues, entre l'empereur et ses fils, au point où ceux-ci devaient croire que leur part de l'Empire serait d'autant moindre que leur père resterait plus puissant, plus maître de faire sa volonté.

Dans un pareil état de choses, la faction de Lothaire avait beau jeu pour prendre sa revanche de sa défaite au plaid de Nimègue (831). Elle eut bientôt tendu de nouveau les fils plutôt relâchés que rompus de la conspiration de 830, et entraîna sans peine dans ses projets les rois d'Aquitaine et de Germanie, pour le moment plus effarouchés de l'arbitraire et de la tendance partiale du pouvoir de leur père que du péril plus incertain et plus éloigné qu'ils pouvaient courir encore de la part de Lothaire.

Leur plan était très simple; les trois frères, suivis chacun de l'armée la plus nombreuse qu'il aurait pu lever dans son royaume, devaient se joindre, durant l'été de 833, sur un point de la Gaule, central par rapport à la Bavière, à l'Aquitaine et à l'Italie; une fois réunies, les trois armées devaient marcher contre Louis-le-Débonnaire, et le contraindre, avec le moins de violence possible, à se démettre du titre et des fonctions d'empereur.

Peut-être, parmi les conjurés, surtout parmi

ceux appartenant à l'ordre ecclésiastique, y en avait-il quelques-uns dont la pensée n'était pas de se porter du premier coup à cette extrémité, qui voulaient seulement contraindre l'empereur à rétablir dans sa teneur primitive la constitution de 817, et ne le déposer qu'en cas de refus de sa part.

Informé à temps des projets de ses adversaires, Louis-le-Débonnaire voulut prendre les devants sur eux. Il convoqua à Worms, pour le mois de mai, tous les chefs, tant de l'ordre militaire que de l'ordre sacerdotal, les comtes, les évêques et les abbés, voulant, disait-il, s'assurer, dans les troubles présents, de la double défense du glaive et de la parole. Cette convocation faite, il partit le premier, avec l'impératrice Judith et son fils Charles, et arriva à Worms pour y célébrer les fêtes de Pâques. Il avait peut-être espéré, en s'établissant avec de grandes forces près des lieux où les conjurés s'étaient donné rendez-vous, les effrayer et empêcher leur réunion. L'armée qu'il réunit là était en effet imposante; mais les trois frères n'en furent point déconcertés; dans le courant de juin, ils se réunirent sur les bords du Rhin, aux environs de Bâle.

Chacun d'eux arriva sans avoir rencontré d'obstacle. Lothaire fut, il est vrai, un moment arrêté aux défilés, ou, comme on disait alors, aux clôtures des Alpes, par les troupes que l'empereur y avait envoyées; mais il paraît que ces troupes cédèrent sans résistance les passages qu'elles avaient

la consigne de garder, et les ouvrirent à la sommation toute-puissante d'un auxiliaire privilégié que Lothaire amenait avec lui. Cet auxiliaire n'était rien moins que le pape Grégoire IV [1].

L'intervention du pontife dans ces étranges discussions n'en est certainement pas un des traits les moins curieux et les moins caractéristiques. Les termes, dans lesquels il énonce lui-même les motifs et l'objet de son voyage, sont à noter sous plus d'un rapport. Il avouait son chagrin et son mécontentement de la violation de cette constitution solennelle (de 817), qui avait fixé le mode de gouvernement et la division de l'Empire; il avouait hautement qu'il regardait cette violation comme la cause de tous les troubles actuels tant de l'Etat que de l'Église, et protestait n'être venu que pour faire cesser ces troubles, pour réconcilier, disait-il, le père avec les enfants, les seigneurs avec les leudes, pour travailler à la paix de l'Église, à l'union des peuples et au salut de l'Empire [2].

(1) Nithard. I. — Anon. Astron. Vita Ludov. pii. — Thegan. de Gestis. Lud. pii. etc.

(2) Voir, t. VI des Hist. de Fr., une lettre des plus curieuses du pape Grégoire IV, en réponse aux menaces d'excommunication que lui avaient faites les évêques de la Gaule. Voici quelques passages de cette lettre, dont tout ce que je dis ici n'est que le résumé.

« ....Benè autem subjungitis memorem me esse debere juris-
« jurandi causâ fidei facti imperatori. Quod si feci, in hoc volo
« vitare perjurium, si annunciavero ei omnia quæ contra unitatem
« et pacem Ecclesiæ et regni committit.....

« Deindè dicitis illam primam divisionem regni, quam inter

Il me paraît difficile de se méprendre sur le sens et la valeur de pareilles expressions : elles suffiraient seules, au besoin, pour confirmer ce que j'ai dit ailleurs des vues dans lesquelles la fraction la plus énergique et la plus éclairée du clergé gallo-frank était entrée dans les conspirations contre Louis-le-Débonnaire, pour prouver que ces vues étaient bien celles dans lesquelles avait été conçue la constitution de 817, des vues tendant à l'unité de l'Empire et à l'indépendance de l'Église. C'était le côté élevé de l'entreprise, et sans doute celui par lequel le pape Grégoire l'avait embrassée, se flattant légèrement peut-être d'en esquiver les côtés odieux et scabreux.

Dès l'instant où Louis-le-Débonnaire apprit que ses trois fils venaient de réunir leurs forces et s'avançaient contre lui, il leur envoya des ambassadeurs pour leur faire des remontrances sur l'injustice et l'ingratitude de leur conduite, pour les exhorter à la paix et les engager à venir en traiter avec lui. Les mêmes députés étaient chargés par lui

« filios suos facerat imperator, nunc juxtà rerum opportunitatem « esse mutatam. Quòd omnino dupliciter falsum est; uno quidem « modo, quia non est opportunitas, sed importunitas, eo quod sit « causa et origo conturbationis et dissentionis..... Alio verò modo, « quia necdum scitis utrum sit commutata, an per verum regem ac « dominum maneat inlibata. Ista enim commutatio quam vos di- « citis juxtà rerum opportunitatem factam, indè cognoscitur quod « non fuerit per Deum, quia multorum peccatorum origo ex- « stitit..... »

de voir aussi le pape et de lui demander en son nom pourquoi, s'il venait en Gaule avec des sentiments et des intentions conformes à ceux des pontifes ses prédécesseurs, il tardait si long-temps à se présenter devant l'empereur. On ne sait ce que les trois frères ni le pape répondirent à ce message, mais ils continuèrent à s'avancer le long du Rhin, et l'empereur se mit en mouvement de son côté, pour venir au-devant d'eux. Les deux armées se rencontrèrent et campèrent en face l'une de l'autre, aux environs de Colmar, dans une vaste plaine, alors nommée le champ rouge (rothfeld), mais qui, de l'événement dont elle devait être le théâtre, allait prendre le nom plus fameux de *champ du mensonge*[1].

Toutes les forces de l'Empire frank se trouvaient ainsi réunies dans un étroit espace, divisées en deux partis nettement tranchés, en attitude d'en venir aux mains. D'un côté, sous le commandement de l'empereur, était rangée la masse des Franks, ayant déjà commencé à se fondre dans celle des Gallo-Romains. De l'autre se voyaient, sous les ordres des trois fils de l'empereur, les nations plus ou moins soumises aux Franks, et toujours plus ou moins opposées à eux; les Germains ultra-rhénans, les Aquitains, les Italiens, de sorte qu'au premier coup d'œil l'on aurait pu s'imaginer qu'il s'agissait, pour tous ceux-ci, de recouvrer leur indépendance,

(1) An. Astron. Vita Lud. pii.

et pour les premiers de maintenir leur domination.

Mais la querelle n'avait pas un objet si simple; c'était une querelle très complexe, dans laquelle entraient pour quelque chose diverses forces, divers intérêts, qui tous se rattachaient à une lutte principale, à la lutte de deux idées contraires, de l'idée germanique en faveur des partages indéfinis de l'Empire, et de l'idée romaine tendant à l'unité de ce même Empire.

Entre un père indulgent jusqu'à la faiblesse et des fils qui voulaient sauver quelques apparences, une bataille devait être précédée de négociations, de pourparlers et d'intrigues. Les fils furent les premiers à faire au père on ne sait quelles propositions que celui-ci rejeta[1], en leur proposant, de son côté, une conférence qu'ils acceptèrent et qui eut lieu[2]. Louis-le-Débonnaire y reprocha à ses enfants leur manque de piété filiale et leur infidélité comme vassaux. Il les reprit aigrement d'avoir d'abord contraint le pape à se joindre à eux et de l'empêcher maintenant de se rendre aupres de lui; d'avoir accueilli les leudes infidèles qu'il s'était contenté de bannir, pouvant les faire mourir en toute justice; il se plaignit surtout de l'outrage que lui avait fait

(1) Thegan. de Gestis Ludov. pii. XLII.

(2) J'ai extrait toutes les particularités de cette conférence du précieux opuscule de Pasquase Radbert, moine de Corbie, sur la vie de Wala, abbé de ce monastère. — Voir le recueil des historiens de France, tom. VI, p. 279-292.

Lothaire en le dépouillant des fonctions de défenseur de l'église romaine, pour se les approprier exclusivement. Les trois frères prétendirent n'avoir rien fait que pour leur défense, et pour se mettre en garde contre les ennemis qui avaient juré de les perdre auprès de lui et de les faire déshériter. Ils protestèrent n'avoir d'autre désir que de recouvrer sa tendresse et de jouir en paix des avantages qu'ils tenaient de lui. La conférence se passa ainsi en récriminations et en justifications également superflues ; il n'y fut point fait de proposition d'accommodement, du moins il n'y en eut pas d'acceptée. Les trois frères se retirèrent du camp impérial plus offensés qu'ils n'y étaient venus, et il y avait plus d'apparence que jamais qu'il faudrait en venir à une bataille.

Les choses en étaient là lorsque la visite désormais inattendue de Grégoire IV fut annoncée à Louis-le-Débonnaire, et le pontife se rendit en effet dans la tente impériale. Il y fut reçu sans aucun des honneurs et des chants, sans l'ombre du cérémonial accoutumés en pareil cas[1]. L'entrevue fut sévère et froide des deux côtés. L'empereur ne dissimula point son mécontentement et sa défiance des motifs du voyage du pontife ; celui-ci protesta de nouveau qu'il n'était venu que pour le bien de tous et le rétablissement de la paix. Mais ces pro-

(1) Anon. Astron. Vita Ludov. imperat. XLVIII. — Walæ abbatis vita, p. 290.

testations ne trouvèrent point foi, et la conférence de Louis-le-Débonnaire avec le pontife fut aussi inutile que celle avec ses enfants. Grégoire se retira, surpris de la fermeté qu'il avait rencontrée dans l'empereur et inquiet de l'issue de ces funestes démêlés.

Ce qui donnait à Louis-le-Débonnaire tant d'assurance à braver le pontife, c'étaient les dispositions où il voyait les évêques de la Gaule, qui se trouvaient presque tous dans son camp. L'arrivée de Grégoire IV à la suite de Lothaire avait été pour eux un sujet de scandale et de surprise. Un écrivain ecclésiastique leur attribue le propos hardi « qu'il fallait déposer le pape pour être venu en Gaule sans y être appelé[1]. » Ce propos peut paraître suspect dans la bouche de l'écrivain qui le rapporte, très passionné pour les intérêts de Lothaire et pour l'honneur du pontife; mais d'autres écrivains, affectionnés à Louis-le-Débonnaire, prêtent eux-mêmes aux évêques franks un propos qui n'est guère moins sévère que le premier, dont il n'es peut-être qu'une variante adoucie et plus vraisemblable : « que si le pape venait pour excommunier, il s'en retournerait excommunié[2]. »

(1) Insuper consiliabantur firmantes (episcopi), proh dolor! quòd eumdem Apostolicum, quia non vocatus venerat, deponere deberent. Vita Walæ, p. 288.

(2) Anon. Astron. Vita Ludov. pii XLVIII. Dans une lettre fort curieuse écrite à Louis-le-Débonnaire par Agobart, évêque de Lyon, dans la crise des troubles actuels, on trouve ce passage :

Le fait est que l'arrivée de Grégoire IV en-deçà des Alpes donna lieu à des débats animés et à des menaces réciproques entre ce pape et les chefs du clergé frank; le fait est que ceux-ci furent les premiers à conseiller à Louis-le-Débonnaire de repousser par les armes les tentatives de ses fils et à rejeter comme hostile l'intervention du pontife.

Du reste, cette majorité impériale du clergé frank convenait de la vérité de diverses imputations de la minorité du même ordre qui avait embrassé la cause de Lothaire. Elle reconnaissait que, par un abus toujours croissant, une portion très considérable des terres des églises était envahie par les hommes de guerre; mais ce mal était, selon elle, un mal qu'il fallait que les ecclésiastiques tolérassent de bonne grace comme inévitable, comme l'unique moyen d'assurer le service militaire de l'Empire. Elle avouait que la constitution de 817 avait été changée, malgré tous les serments prêtés de la maintenir; mais elle prétendait que ce changement avait été une suite nécessaire et convenable des événements[1]. On voit par-là que les évêques attachés à Louis-le-Débonnaire étaient des hommes politiques, moins préoccupés de l'église

« Certè si nunc Gregorius papa inrationabiliter et ad pugnandum « venit, meritò et pugnatus et repulsus recedet. » C'est exactement le même propos que celui attribué aux évêques partisans de Louis; mais Agobard entendait ce propos dans les intérêts et les vues de Lothaire.

(1) Walæ vita, p. 280, 281, et passim

que de l'État, et qui, dans l'État même, ne considéraient que la nécessité du moment, abstraction faite de ses causes, sans idée, sans projet d'un meilleur ordre pour l'avenir. C'était Drogon, évêque de Metz, qui, à raison de son titre de frère de l'empereur, semblait être à la tête du parti ecclésiastique de ce dernier.

Quant aux forces militaires de Louis-le-Débonnaire, il paraît qu'elles étaient plutôt supérieures qu'égales à celles des trois jeunes rois, et les chefs qui les commandaient semblaient rivaliser entre eux d'ardeur et de fidélité. L'impératrice Judith était dans le camp, et elle y était une puissance; le désir de la servir paraissait animer tous les combattants, depuis le duc jusqu'au soldat. Ses graces, son affabilité charmaient tout le monde; ses infortunes passées, ses craintes présentes inspiraient pour elle un intérêt général. Un des écrivains qui ont parlé d'elle avec le plus de malveillance et de mépris avoue qu'elle savait tourner le cœur des hommes à toutes ses volontés, et il paraît qu'elle n'avait pas moins d'empire sur les prêtres que sur les guerriers[1]. Drogon lui était particulièrement dévoué.

Tel était encore l'état des choses et des esprits dans le camp impérial, le jour même où Grégoire IV y avait paru. Cette apparition n'y avait rien pro-

(1) Corda virorum ad omnia quæ vellet convertebat. Vallæ vita, p. 288.

duit ni rien changé; tout présageait encore à Louis-le-Débonnaire une heureuse issue de sa querelle. Les présages mentaient : le lendemain Louis-le-Débonnaire n'avait plus d'armée; son camp ne présentait plus que des files de tentes désertes, et, dans sa tente même, il n'y avait plus autour de lui que Judith son épouse, son fils Charles, son frère Drogon, et un petit nombre de leudes ou d'évêques fidèles; tout le reste, chefs et soldats, prêtres et laïques, Franks, Gallo-Romains ou Germains, tout avait disparu. Quelques-uns des déserteurs s'étaient retirés chez eux; mais le plus grand nombre avait passé dans le camp des trois frères et s'était joint à ces Italiens, à ces Aquitains, à ces Bavarois, à tous ces peuples sujets avec lesquels ils avaient jusque là paru pressés d'en venir aux mains. Et cette immense désertion s'était accomplie en une seule nuit, comme en un seul flot, et sans que l'histoire dise par l'œuvre de qui ni pourquoi !

Les écrivains du parti à qui elle profita n'ont pas hésité à la regarder comme un événement miraculeux qui attestait la bonté de leur cause. « Durant la nuit, dit l'un d'eux, et en vertu d'un juste jugement, la main du Seigneur s'étendit sur tout le peuple (de l'empereur), et tous les esprits furent changés, tous furent frappés et ébranlés de la terreur de Dieu!... Et ce fut un grand prodige de voir ceux qui, la veille, étaient si forts et si fermes, si confiants dans leur nombre, dans les promesses de chacun d'entre eux, dans les conseils des évêques et des leudes du

palais, devenus tout d'un coup si variables et si faibles que, sans le conseil de personne et contre l'attente de tous, laissant l'empereur seul, ils se réfugièrent auprès de son fils qu'ils étaient venus combattre[1]. »

Les auteurs des chroniques, tous plus ou moins favorables à Louis-le-Débonnaire, sont loin de voir un miracle dans la brusque défection de l'armée de ce dernier. Ce fut, selon eux, une trahison pure et simple, opérée par l'intrigue et la corruption. Présents, menaces, calomnies, promesses insidieuses, tout, à leur dire, fut employé pour débaucher le parti de Louis-le-Débonnaire. A peine est-il nécessaire d'observer que cette dernière version de l'événement est beaucoup plus historique que la précédente[2]. On peut dire plus : à tenir pour vrai, ce qui est du moins très probable, que les évêques du parti des trois frères s'étaient d'abord, tous ou la plupart, rendus à l'appel de l'empereur et restèrent dans son camp jusqu'au moment où l'armée en déserta, on n'est plus embarrassé à deviner les instigateurs de la défection ni ceux qui en donnèrent l'exemple; on peut être sûr que ce furent ces évêques.

Malgré ces éclaircissements, il reste, dans le

(1) Wallæ vita, p. 291.

(2) Penè omnis populus partim donis abstractus, partim promissis illectus, partim minis territus. — Anon. Astron. Vita Lud. pii. XLVIII. — Pravis persuasionibus et falsis promissionibus populum.... deceperunt. Annal. Bertiniani ad an. 833.

fait dont il s'agit, quelque chose d'étonnant et d'obscur. La désertion de toute une armée, représentant la masse des populations de la Gaule franke, si elle pouvait s'appeler proprement une trahison, n'était pas du moins une trahison ordinaire. Il devait y avoir, ce semble, dans une cause si aisément et si généralement abandonnée, malgré ses belles apparences, quelque côté faible et sinistre que l'histoire n'aide point suffisamment à découvrir. Je serais tenté de soupçonner que Louis-le-Débonnaire avait porté, dans ses derniers démêlés avec ses adversaires, des vues trop personnelles.

Ainsi délaissé, l'empereur resta encore quelques jours comme assiégé dans son camp désert, avec le peu d'individus qui lui étaient demeurés fidèles. Peut-être y serait-il resté plus long-temps si la soldatesque du camp opposé ne l'eût menacé un jour d'une irruption tumultueuse jusque dans sa tente[1]. Il est assez probable que cette menace était une ruse de ses fils pour le décider à se livrer à eux : dans ce cas, la ruse eut un plein succès. Effrayé du danger qu'il avait ou croyait avoir couru, il en informa Lothaire et ses frères, en les priant de le préserver au moins des outrages et des emportements de la multitude. Ses fils lui répondirent en l'engageant à passer dans leur camp, où ils lui promettaient sûreté et les honneurs qui lui étaient dus. Il accepta ce parti avec une résignation qui

(1) Anon. Astron. Vita Lud. pii, loc. cit.

était désormais son seul titre à l'intérêt public et sa seule force. Il se rendit au camp ennemi avec sa femme et le jeune Charles. Ses trois fils vinrent à sa rencontre avec toutes les démonstrations du respect; mais dès qu'ils l'eurent une fois entre leurs mains, ils ne virent plus en lui que leur adversaire politique. Lothaire le retint sous sa garde avec le petit Charles; Judith resta consignée dans la tente de Pepin jusqu'au moment de partir pour Tortone, où il était décidé qu'elle serait exilée[1].

Les chroniques ne racontent point ce qui se passa ensuite dans le camp des trois frères; mais on en trouve çà et là des indices positifs dans des documents contemporains. Par un jugement solennel des évêques, Louis-le-Débonnaire fut déclaré déchu du pouvoir impérial et Lothaire proclamé empereur à sa place. Ce jugement fut rendu les premiers jours de juillet de l'année 833[2]. Il y eut ensuite, entre les trois frères, un nouveau partage de l'Empire, après quoi les principaux leudes de Lothaire se distribuèrent, à eux et à leurs adhérents, les dignités, les offices, les bénéfices des leudes de Louis-le-Débonnaire.

Ce sont là les seuls résultats historiquement constatés du second triomphe de Lothaire sur son père. A peine fait et reconnu, le nouvel empereur

(1) Annal. Bertin. — Vita Ludov. pii. auct. Astron. — Theganus, etc.

(2) Walæ vita, p. 291.

renvoya chez eux ses divers auxiliaires, déjà, pour la plupart, mécontents du peu de fruit qui était revenu à chacun d'eux de la victoire commune.

Le pape Grégoire, l'un des premiers à se retirer, reprit le chemin de l'Italie, affligé de ce qu'il avait vu, et ayant déjà toute raison d'appréhender de n'avoir travaillé qu'à un changement d'empereur, quand il avait cru agir pour une réforme de l'Empire. La minorité austère du clergé gallo-frank, qui avait jusqu'alors dirigé ou secondé la conspiration dans l'espoir de divers avantages pour son ordre, fut indignée du peu d'égards que les favoris de Lothaire avaient eu aux droits des églises, dans les partages qu'ils venaient de faire des bénéfices et des terres de l'Empire, partages dans lesquels ils avaient retenu et fait entrer les revenus ecclésiastiques appropriés, de force, à la solde des hommes de guerre[1].

Les rois Pepin et Louis n'étaient guère plus satisfaits que les autres. Il y avait bien eu, comme je l'ai dit, entre les trois frères, une nouvelle division de l'Empire, division par laquelle on est autorisé à présumer que les royaumes d'Aquitaine et de Bavière avaient été accrus chacun de plusieurs comtés. Mais la suite de l'histoire prouve de reste que

(1) Sibi diviserunt imperium, non attendentes prærogativas parentum, nec coæqualitates magnorum.... non benè meritorum retro fidelium, non Ecclesiarum (quod majus est) dignitatem.... Vita ven. Valæ.

Louis et Pepin avaient déjà, quelles qu'elles fussent, des raisons d'être inquiets et mécontents.

Les plus compromis des partisans de Louis-le-Débonnaire n'avaient pas attendu que celui-ci se rendît prisonnier à ses fils pour se dérober aux poursuites du vainqueur. Ils s'étaient dispersés au plus vite, et la plupart s'étaient retirés en Germanie. Hugo et Drogon, les deux frères de l'empereur, étaient de ces derniers[1].

Lothaire, seul content au milieu de tant d'ambitieux déçus et repentants, quitta le champ rouge, devenu le champ du mensonge ou de la défection, pour se rendre dans l'intérieur de la Gaule franke, emmenant avec lui captifs son père et le jeune Charles; il s'arrêta à Mareuil, résidence royale dans le voisinage de Strasbourg. De là il renvoya ses leudes, après leur avoir donné rendez-vous, pour le mois d'octobre, à Compiègne, et se rendit à Soissons, où il s'arrêta de nouveau pour se débarrasser momentanément de ses deux prisonniers. Il confina son père, sous bonne garde, dans le monastère de Saint-Médard, et envoya son frère à l'abbaye de Prum[2]. Libre alors de tout soin pénible, il passa royalement le temps qui lui restait jusqu'au mois d'octobre, à chasser dans les forêts voisines[3].

(1) Anon. Astron. Vita Ludov. pii. XLIX.

(2) *Id.* XLVIII.

(3) *Id.* loc. cit.

Au mois d'octobre, Lothaire revint à Soissons, retira son père du monastère de Saint-Médard, et le mena avec lui à Compiègne, où il se rendait pour tenir le plaid solennel qu'il y avait convoqué. Ni Pepin ni Louis ne parurent à cette assemblée; il n'y assista que des hommes dévoués à Lothaire, ecclésiastiques ou laïques. La tâche de ceux-ci se borna à peu de chose, à quelques accusations contre des personnages soupçonnés d'être ou d'avoir été partisans de Louis-le-Débonnaire, et qui se purgèrent de ces accusations, les uns par le serment, d'autres par une simple dénégation. C'était le rôle du clergé à ce plaid, qui devait être grave et nouveau[1] !

Les nombreux évêques qui y assistèrent, sur l'injonction du nouvel empereur, tinrent un concile dont l'objet était : 1° d'examiner quels abus, tendant au scandale de l'Église et à la ruine de l'État, avaient eu lieu récemment dans l'Empire; 2° d'appliquer à la correction de ces abus l'office et les pouvoirs de l'épiscopat.

Entrant dans cet examen, les évêques reconnurent « que l'Empire avait été agrandi, pacifié et réduit à l'unité par Charles-le-Grand et ses prédécesseurs; que le fils de Charles, l'empereur Louis, ayant reçu l'Empire dans cet état prospère, l'y avait maintenu aussi long-temps qu'il avait écouté Dieu,

(1) Voir pour les détails du plaid de Compiègne l'acte publié dans le recueil des conciles du père Sirmond, et dans le recueil des Historiens de France (tom. VI. p. 243), sous le titre de : Acta impiæ et nefandæ exauctorationis Ludovici pii imperat.

imité les exemples paternels et suivi les conseils des hommes de bien; mais qu'ensuite, faute de prévoyance et de capacité, il avait laissé ce même Empire déchoir au point d'être un sujet de tristesse pour ses amis et de dérision pour ses ennemis. C'était, ajoutèrent-ils, en juste punition de ces fautes et de cette incapacité que l'empereur Louis avait été tout récemment privé de la couronne.»

A raison de ces faits reconnus par eux, les évêques assemblés à Compiègne rendirent, avec la permission de Lothaire, un premier décret relatif à l'empereur déposé. Ils décidèrent de lui donner un témoignage de ce qu'ils nommaient leur gratitude pour les bienfaits qu'ils en avaient reçus autrefois. Il s'agissait de lui adresser en députation quelques-uns d'entre eux pour l'avertir de son péril, et lui offrir, maintenant qu'il était dépouillé de toute puissance temporelle, les moyens de sauver au moins son ame.

Cette députation fut en effet envoyée à Louis-le-Débonnaire, elle lui fit en effet les remontrances et les propositions dont elle était chargée. L'empereur demanda quelques jours pour y répondre; et le jour fixé pour cela, les évêques se rendirent tous chez lui, lui déroulèrent le tableau des actes de sa vie par lesquels il avait offensé Dieu, scandalisé l'église, et troublé son peuple; ils lui remontrèrent la nécessité d'en faire la pénitence qui lui serait imposée par l'église. Louis-le-Débonnaire se reconnut coupable de tout ce qui lui était imputé par

les évêques, déclara se soumettre à leur jugement, et fit, en attendant, supplier son fils Lothaire de venir le trouver et se réconcilier pleinement avec lui, afin qu'il ne restât plus entre eux une ombre des ressentiments passés.

Le jour venu où les évêques devaient prononcer leur jugement, Louis-le-Débonnaire se rendit dans l'église de Saint-Médard et Saint-Sébastien, et là, en présence de l'empereur Lothaire, des évêques du concile, des officiers, des leudes et des hommes du plaid, du clergé et de tout le peuple du pays qui avait pu trouver place dans l'église, prosterné sur la cendre, devant l'autel, il confessa à voix haute qu'il avait indignement rempli le ministère impérial et commis une infinité de fautes, en expiation desquelles il acceptait d'avance la pénitence que les ministres de Dieu jugeraient convenable de lui infliger.

Les évêques l'avertirent alors de prendre garde à ne céler aucune des fautes qu'il avait commises et à ne point se rendre coupable de fausseté devant Dieu, comme il était notoire qu'il avait déjà fait une fois, en ce même lieu de Compiègne, dans une autre assemblée des Franks, où il avait été condamné en présence de l'église. Sur cette admonition, Louis-le-Débonnaire déclara de nouveau, et d'une manière plus expresse, avoir commis toutes les fautes dont il était repris par les évêques de vive-voix ou par écrit. Là-dessus, ceux-ci, comme pour bien fixer la valeur et la teneur de son aveu,

lui remirent entre les mains un écrit qui contenait, en huit articles, tout le détail de leurs accusations. On a un résumé officiel de cet étrange écrit. Le voici résumé de nouveau et réduit sur chaque point à son expression la plus simple :

1° Louis s'était rendu coupable d'homicide et de sacrilége en permettant de faire mourir son neveu Bernard et en contraignant ses frères et d'autres de ses proches à embrasser la vie religieuse.

2° Il avait, sans nécessité ou sans utilité publique, entrepris une expédition de guerre durant le carême, et tenu un plaid général sur les frontières de l'Empire, au temps destiné aux solennités de Pâques.

3° Indépendamment de ces expéditions de guerre, entreprises dans des temps prohibés, il en avait fait maintes autres, non-seulement inutiles, mais pernicieuses, dans lesquelles les chrétiens qui y avaient pris part s'étaient souillés d'innombrables péchés, tels qu'homicides, sacriléges, pillages, viols, incendies d'églises, péchés qui retombaient tous sur sa tête.

4° Il avait exilé et dépouillé de leurs biens propres plusieurs de ses fidèles, dont le seul tort était de lui avoir fait d'humbles remontrances dans l'intérêt de ses fils et pour le bien de l'État.

5° Il avait contraint, tant ses fils que le gros du peuple, à se parjurer fréquemment par des serments contradictoires.

6° Il avait manqué lui-même à ses serments en

violant, de sa propre et illicite autorité, le pacte juré entre ses fils pour la paix et l'unité de l'Empire, et pour la tranquillité de l'Eglise.

7° Il avait troublé la paix publique par des partages arbitraires de l'Empire et en forçant son peuple à lui jurer de marcher hostilement contre ses fils, qu'il aurait pu amener à la paix par sa seule autorité paternelle et par le conseil de ses fidèles[1].

8° Enfin, non content d'avoir troublé, déshonoré et compromis l'Empire par son imprévoyance et son incapacité, il venait encore tout récemment d'exposer ses peuples à une perte certaine, dont ceux-ci n'avaient été préservés que par la miséricorde de Dieu et d'une façon toute miraculeuse.

Louis-le-Débonnaire confessa de nouveau devant le peuple toutes les fautes énoncées dans cette accusation sacerdotale, et demanda à en faire publiquement pénitence. Non content de cette confession et de cette demande faites de vive-voix, il remit aux évêques un écrit que ceux-ci déposèrent sur l'autel et où étaient consignées les mêmes choses qu'il venait de dire.

Cela fait, il se dépouilla du baudrier, signe des honneurs militaires, et le posa de sa main sur l'autel. Quittant ensuite son vêtement ordinaire, il endossa celui de pénitent qu'il reçut des évêques, avec

(1) In divisionibus imperii ab eo contrà communem pacem, et totius imperii salutem, ad libitum suum temerè factis. Acta exauctorationis Lud. imper. art. VII.

l'imposition des mains de tous ceux-ci. Il fut décidé que le pénitent resterait sous la garde de Lothaire et ne pourrait communiquer avec personne sans la permission de ce dernier. Ainsi fut consommée la seconde déposition de Louis-le-Débonnaire, d'après la relation que nous en ont laissée les auteurs même de cette grande machination politique, relation que je crois exacte pour le fond matériel des faits, si fausse qu'elle soit sous d'autres rapports.

Il est aisé de se méprendre sur le vrai caractère de cette intervention inouïe du clergé frank dans la déposition de Louis-le-Débonnaire, et il importe de ne pas donner dans cette méprise. Que parmi les évêques du concile de Compiègne il s'en trouvât quelques-uns de disposés à déduire de leur croyance et de leur devoir comme évêques le droit d'examiner, de juger et de déposer un souverain pour sa conduite politique et militaire, c'est chose possible et même probable. Mais, telle n'était certainement pas la disposition de la majorité de ces évêques; les faits antécédents et subséquents le prouvent d'une manière incontestable. Envisagé comme un acte collectif, comme l'acte propre de cette majorité, la condamnation de Louis-le-Débonnaire n'était donc point une hardiesse sacerdotale, une témérité ecclésiastique, mais bien une lâcheté politique. Ce n'était point une tentative pour élever l'autorité religieuse au-dessus de l'autorité royale dans les affaires temporelles, c'était au contraire un abaissement servile de la première devant la se-

conde. Si, comme il est probable, la faction sacerdotale qui dès le principe avait conspiré en faveur de Lothaire était pour quelque chose dans les actes du concile de Compiègne, c'est une preuve que cette faction, d'auxiliaire intéressée de Lothaire qu'elle avait été d'abord, était devenue son esclave, et dès lors elle n'existait plus.

Du reste, le motif des actes dont il s'agit n'est pas difficile à comprendre. Les mécontentements que l'issue des intrigues du champ du mensonge avait excités de toutes parts donnaient de l'inquiétude à Lothaire et à ses principaux adhérents, et leur faisaient craindre une troisième restauration de Louis-le-Débonnaire. Ils se flattaient qu'en l'humiliant par l'aveu public de ses faiblesses, de ses fautes, de son incapacité de gouverner, qu'en l'obligeant à déposer ce baudrier, l'orgueil du guerrier germain et le signe de sa force, qu'en l'excluant de la communion chrétienne, ils allaient le dépopulariser tellement auprès des Franks que nul ne daignerait plus tirer le glaive pour lui. Ils se croyaient sûrs, en effrayant sa propre conscience sur sa conduite passée, de lui ôter tout désir ambitieux pour l'avenir.

L'histoire ne fournit aucune donnée pour juger si Lothaire eut beaucoup de peine à gagner à ses desseins les évêques réunis à Compiègne ; mais les documents contemporains offrent encore des vestiges des moyens par lesquels il en gagna au moins quelques-uns. Abbon, l'archevêque de Reims, avait été

le grand meneur de toute cette affaire; c'était lui qui avait rédigé l'accusation épiscopale contre l'empereur déposé, et qui, en toute chose, avait le plus cruellement blessé tout ce qu'il pouvait y avoir d'orgueil ou de fierté d'homme dans l'ame de Louis-le-Débonnaire; et c'était pour faire tout cela qu'il avait reçu de Lothaire l'abbaye de Saint-Vast. Le fait fut attesté comme notoire au pape Nicolas par les évêques de la Gaule [1].

A l'exception peut-être de Lothaire, tous ceux qui avaient assisté au plaid de Compiègne et concouru à ses actes s'en retirèrent honteux et troublés, trouvant de toutes parts, parmi les populations des pays qu'ils eurent à traverser, une tristesse et une stupeur qui n'étaient pas faites pour les rassurer sur la durée et les conséquences d'actes aussi étranges [2]. Lothaire se rendit de son côté à Aix, où il se proposait de passer l'hiver, ayant donné rendez-vous à ses leudes à Paris pour le mois de mai suivant. Il emmena avec lui les deux captifs dont il s'était fait constituer le geôlier par les évêques de sa faction. Il prenait peu de souci de son frère Charles. Quant à son père, il ne désespérait point encore de l'obliger à se faire moine, et dans cette vue il s'ingéniait à lui rendre la captivité aussi dure que possible, afin de lui rendre désirable, par la

(1) Flodoardi Historia Eccl. Remensis. scriptor. rer. francicar. XI. p. 214.

(2) Anon. Astron. Vita Lud. pii.

comparaison, la solitude et la paix du cloître. Il y eut, à ce qu'il paraît, entre Lothaire et Louis de Germanie quelque pourparler où celui-ci conjura l'autre de traiter leur père avec un peu moins de rigueur; mais ces prières furent vaines. Lothaire s'était mis dans une position où il ne pouvait laisser à son incommode prisonnier la moindre chance de s'évader, et tout ce qu'il faisait pour prévenir ce péril, il le présentait comme un devoir pénible qui lui était imposé par l'Église.

Cependant le mécontentement et le scandale de tout ce qui était arrivé à Compiègne avaient fait en peu de mois de rapides progrès; dès les commencements de l'année 834 il y avait dans toutes les parties de l'Empire frank des hommes prêts à conspirer contre Lothaire et qui pour le faire n'attendaient que des meneurs. Parmi les Neustriens de ce parti, les historiens désignent comme les plus puissants Egbert, comte de Paris, et Guillaume, comte de l'Etable. En Burgondie, les deux adversaires les plus animés et les plus redoutables de Lothaire étaient Gotzelm et Warin ou Garin; ce dernier était comte de Mâcon, homme de caractère et de capacité que nous retrouverons bientôt jouant un grand rôle dans les grands événements qui s'apprêtent. Gotzelm était l'un des trois fils de Guillaume-le-Pieux et le frère du fameux Bernhard, l'ancien camérier de Louis-le-Débonnaire [1].

(1) Anon. Astron. Vita Ludov. pii. XLIX.

A la tête des dignitaires ecclésiastiques restés fideles à celui-ci se trouvaient ses deux freres naturels, Drogon, évêque de Metz, et Hugo, abbé de Saint-Quentin, l'un et l'autre réfugiés en Germanie, à la cour de leur neveu Louis. Des deux freres lésés et offensés par Lothaire, Louis s'était le premier décidé à se faire justice par les armes; ce fut lui qui se chargea d'exciter Pepin à prendre le même parti. Dans ce dessein, il lui députa son oncle Hugo, et celui-ci n'eut besoin que de voir le roi d'Aquitaine pour l'engager à faire cause commune avec son frère de Germanie [1]. Il fut convenu que chacun des deux rois lèverait la plus forte armée possible, et que ces deux armées, jointes à celle que le comte Garin devait amener de Burgondie, agiraient de concert et aussitôt qu'il se pourrait contre Lothaire.

Celui-ci, informé de ces larges menées et des formidables apprêts dont elles étaient accompagnées, accourut d'Aix à Saint-Denis, pour observer de plus près les mouvements de ses ennemis et se mettre en défense. Il ne laissa point ses prisonniers derrière lui; il les amena tous les deux à sa suite, pour en disposer comme les circonstances l'exigeraient [2].

Arrivé à Saint-Denis, Lothaire s'assura que ses adversaires s'avançaient à grandes journées et avec de grandes forces; il se hâta de faire couper tous

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

les ponts et détruire toutes les barques, tant sur la Marne que sur la Seine; et sa bonne fortune, le secondant à point, voulut que ces deux rivières fussant alors démesurément grossies par les pluies, de sorte que Pepin d'un côté et le comte Garin de l'autre se trouvèrent tout d'un coup arrêtés sur la rive opposée à Lothaire[1].

Cet accident donna à celui-ci le loisir de délibérer sérieusement sur sa position; il la trouva au-dessus de ses forces, et prit aussitôt le parti de se retirer dans le Midi pour y attendre les événements. Il se mit en marche à l'entrée du mois de mars, et ne s'arrêta que sur les bords du Rhône, à Vienne, ville encore alors très considérable et dont les antiques fortifications étaient restées debout. Il emmena avec lui les plus compromis de ses partisans, ecclésiastiques ou laïques; mais il laissa à Saint-Denis son père Louis et son jeune frère Charles. L'histoire ne dit rien qui puisse expliquer ou motiver ce parti; mais, quel qu'en fût le motif, un tel parti était un signe d'embarras et de détresse[2].

Pepin, Louis de Germanie, le comte Garin et tous leurs adhérents se rencontrèrent à Saint-Denis aux pieds de Louis-le-Débonnaire, redevenu empereur plus inopinément encore qu'il n'avait cessé de l'être. Il voulut néanmoins être relevé de l'excommunication prononcée contre lui dans le concilia-

(1) Anon. Astr. Vita Lud. pii.— Annal. Bertin. an. 834.

(2) *Id.* loc. cit

bule de Compiègne, et en reçut avec sa piété ordinaire l'absolution des évêques fidèles qui se trouvaient là. Aussitôt après cette cérémonie, des messagers furent expédiés partout pour annoncer ce qui venait de se passer et proclamer de la part de l'empereur restauré amnistie de toute chose faite contre lui. Cela fait, Louis-le-Débonnaire renvoya Pepin en Aquitaine, et partit pour Aix accompagné de son fils Louis [1].

Jusque là la seconde restauration de Louis-le-Débonnaire avait été plus prompte et plus facile qu'il n'eût été permis de l'espérer; mais elle n'était pas encore parfaitement assurée, et tout danger n'était point passé pour le trône relevé. Le parti de Lothaire avait été surpris et dispersé plutôt que vaincu; il était encore debout et en armes, non-seulement aux bords du Rhône, mais sur divers points de la Neustrie et particulièrement dans la Marche de Bretagne, où il avait pour chef le comte Lantbert, le plus audacieux et, à ce qu'il semble, le plus habile de ses meneurs. Ainsi donc la guerre entre Lothaire et son père n'était qu'ajournée, et la vraie fin de ce démêlé dépendait d'une victoire encore incertaine.

Louis-le-Débonnaire, qui prévoyait ce dénouement, essaya de le prévenir, mais par des moyens qui trahissaient à la fois et la faiblesse de son carac-

1) Anon. Astron. Vita Ludov. pii LI. LII. — Annal. Bertin. ad an. 834. 835.

tère et le côté fâcheux de ses desseins. Il envoya à Lothaire un message pour lui offrir le pardon de sa conduite passée et l'engager à se rendre au plus tôt auprès de lui pour traiter d'une paix définitive entre eux[1]. Lothaire refusa le pardon et l'invitation. A ce refus Louis répondit par une injonction faite au récalcitrant de repasser les Alpes sur-le-champ, sous peine d'être tenu pour rebelle et traité comme tel. Lothaire ne tint aucun compte de l'injonction; il resta aux bords du Rhône, et l'inévitable guerre fut dès lors déclarée.

Ce fut l'empereur qui la commença; il envoya dans la Marche de Bretagne, contre Lantbert, une nombreuse armée fournie par les populations de tout le pays entre Seine et Loire, et commandée par Odon ou Vodon, comte d'Orléans, par Guillaume, comte de Blois, et plusieurs autres puissants personnages. Mais cette armée, peu aguerrie, peu dévouée et mal conduite, fut anéantie plutôt que battue par Lantbert, et plusieurs de ses chefs restèrent sur la place[1]. Lantbert se hâta d'annoncer par un message cette grande victoire à Lothaire, l'exhortant à repasser au plus vite avec toutes ses forces en Neustrie, où il était sûr de prendre l'empereur au dépourvu. Lothaire n'hésita pas à répondre à cet appel; il partit aussitôt pour la Neustrie, suivi d'une forte armée composée, à ce qu'il

(1) Annal. Bertinian. an. 834.

(2) Anon. Astron.—Annal. Bertin. loc. cit.

paraît, d'hommes de toute race et de tout pays. Il ne trouva de résistance qu'à Châlons; le comte Garin, qui commandait dans cette ville, l'avait fait soigneusement fortifier et s'y était enfermé avec une brave et nombreuse garnison. Lothaire ne crut pas devoir laisser intactes derrière lui des forces hostiles qui pouvaient le suivre ou lui couper la retraite; il attaqua Châlons et le contraignit, au bout d'un assaut de cinq jours, à se rendre par capitulation [1].

Cette capitulation fut violée avec une barbarie remarquable même dans ces temps barbares. A peine livrée aux vainqueurs, la ville fut pillée, et le pillage commença par celui des églises; le feu suivit le pillage et dévora tout, lieux saints, maisons et masures, à l'exception d'une petite chapelle qui fut, non pas épargnée par l'incendie, mais qui lui résista.

Des cruautés qui signalèrent cette prise, les chroniques n'ont mentionné que celles qui s'exercèrent sur de hauts personnages; mais celles-là peuvent donner quelque mesure des autres. Plusieurs hommes éminents du parti de Louis-le-Débonnaire s'étaient jetés dans Châlons avec le comte Garin; de ce nombre étaient le comte Mandelme, un autre comte de race visigothe, nommé Sanila, et Gotzelm, le frère de Bernhard le camérier. Dans un des monastères de la ville vivait aussi comme reli-

(1) Astron. Vita Lud. pii.

gieuse Gerbergue, une sœur de ces deux derniers, une des deux filles du fameux duc Guillaume. A Mandelme, à Sanila et à Gotzelm, Lothaire fit trancher la tête, sans daigner dire sous quel prétexte. Quant à Gerbergue, les choses ne se passèrent pas si simplement; on l'enferma vivante dans un tonneau, et le tonneau fut jeté dans la Saône. Le comte Garin fut seul épargné, à la condition de jurer fidélité à Lothaire[1].

Pressé de recueillir les fruits de sa victoire, celui-ci part en grande hâte de Châlons, arrive à Autun, d'où il marche sur Orléans et de là sur Le Mans, où l'attendait le comte Lantbert.

Sur ces entrefaites, Louis-le-Débonnaire se trouvait à Langres, tenant un plaid auquel il avait appelé les Franks de la Gaule et les Germains d'Outre-Rhin. Ce fut là qu'il reçut la nouvelle de la prise et du carnage de Châlons, et de la marche de Lothaire vers la Loire. Il partit aussitôt de Langres avec tout ce qu'il avait de troupes et se mit à la poursuite du rebelle[2]. Celui-ci, déjà renforcé des milices du comte Lantbert, s'avança résolument au-devant de son père. Les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la Loire, dans le voisinage de Blois, et restèrent quatre jours en présence sans se mêler. L'empereur hésitait, par clémence et par piété, à livrer bataille à son fils; et celui-ci s'attendait, à ce

(1) Anon. Astron. Vita Lud. pii.

(2) *Id. ibid.*

qu'il semble, à voir son armée se grossir d'une foule de partisans qu'il croyait avoir dans celle de son père, se flattant ainsi de vaincre sans combat. Mais les choses se passèrent bien diversement de ce qu'il avait espéré. Louis-le-Débonnaire ne fut cette fois abandonné de personne, et ses forces s'accrurent de celles de l'Aquitaine, que son fils Pepin lui amena dans cet intervalle d'attente et d'inaction[1].

Dès ce moment Lothaire, se tenant pour vaincu, ne songea plus qu'à se soumettre à son père et à en obtenir le pardon. Il se rendit auprès de lui en suppliant, et le résultat de leur entrevue fut un accord dont l'empereur dicta toutes les conditions. Ces conditions furent : 1° que Lothaire repasserait les Alpes dans le plus court délai possible ; 2° qu'il ne reviendrait en Gaule que sur l'ordre exprès de son père ; 3° qu'il ne ferait plus aucune tentative pour s'emparer de force de l'Empire[2]. Conformément à cet accord, Lothaire partit aussitôt pour l'Italie, suivi des chefs de son parti, réconciliés ou non avec l'empereur. Dès ce moment, la restauration de celui-ci fut complète, et il put user librement de son pouvoir.

Le premier usage qu'il en fit fut de convoquer un plaid solennel, dans lequel il devait être traité des affaires générales et du sort ultérieur de l'Empire, toutes les conventions antérieures étant cen-

(1) Annal. Bertin.—Anon. Astron. ad an. 834.

(2) *Id.* loc. cit.

sees abolies ou mises en question par la dernière conspiration de Lothaire. Il fut décidé que ce plaid se tiendrait au mois de juin de l'année suivante (835) à Cremieux, dans le voisinage de Lyon, localité à peu près centrale pour les quatre souverains qui devaient s'y rendre des quatre extrémités de l'Empire.

En attendant, il fut tenu, au mois de novembre de l'année courante, dans le palais impérial d'Attigny, un plaid plus urgent encore, qui fut tout entier consacré aux mesures d'ordre et de police que les derniers troubles avaient rendues indispensables. Le pillage, le brigandage, l'anarchie régnaient partout; partout les propriétés ecclésiastiques de toute espèce étaient assaillies ou dévastées. De tous côtés rôdaient ou campaient des multitudes de voleurs et de bandits, dont il faut bien croire que quelques-unes ressemblaient fort à des armées, puisqu'il fut décidé que plusieurs comtes se réuniraient pour marcher contre elles[1].

Ces mesures prises, l'empereur se rendit à Thionville, où il se proposait de passer l'hiver. Il y fit juger, dans une assemblée tenue à cet effet, les leudes et les évêques qui lui avaient manqué de fidélité à Compiègne. Mais toute la peine qu'il se donna pour en faire justice ne servit guère qu'à mettre

(1) Præcepit ut missi per singulos comitatus irent, qui immanitatem prædonum ac latronum, quæ inaudita emerserant, cohiberent, et ubi eorum major vis incubuerat, etiam eorum comites vicinos, et episcoporum homines, ad tales evincendos et proterendos sibi adsciscerent. Anon. Astron. LIII.

son peu de pouvoir en évidence. Les plus coupables étaient absents ; ils avaient, comme je l'ai dit, suivi Lothaire en Italie, aussi mal disposés que jamais pour l'empereur. Le seul d'entre eux qui se présenta par-devant les juges du plaid fut l'archevêque de Reims, Abbon. Il n'essaya pas de se justifier ; c'eût été porter trop loin la bassesse : il avoua tout ce qui lui fut imputé, fut déposé et condamné à passer le reste de ses jours en réclusion, dans un monastère d'Outre-Rhin [1].

Cependant l'époque fixée pour la tenue du grand plaid de Cremieux était arrivée. Il y a tout lieu de croire que Pepin et Louis s'y rendirent, chacun de son côté ; quant à Lothaire, il est sûr qu'il y avait été appelé et qu'il y était attendu. Mais, soit défiance de l'avenir, soit ressentiment du passé, il refusa d'y paraître et ne quitta point l'Italie.

On revint d'abord, dans ce plaid de Cremieux, sur quelques-unes des mesures de police déjà prises à Attigny, et qui, faute de diligence et d'énergie de la part des comtes, n'avaient point produit l'effet que l'on s'en était promis. Quelques-uns de ces comtes négligents ou inhabiles furent destitués ou punis, après quoi l'on en vint à la grande affaire de ce plaid, qui était un nouveau partage de l'Empire. Ce partage se fit entre les trois fils présents de l'empereur, à l'exclusion absolue du quatrième, c'est-à-dire de Lothaire, qui n'y est pas

(1) Astron. Vita Lud. pii. LIV.

même nommé. L'acte en est calqué sur un autre dont j'ai déjà parlé, sur celui par lequel Charlemagne, en 806, divisa son empire entre les trois fils légitimes qu'il avait alors; il n'en diffère guère que par un article particulier dont je parlerai tout à l'heure[1].

A considérer cet acte de près, on ne peut que le trouver fort singulier; plus on y réfléchit, et moins l'on se persuade qu'il répondît au but réel de l'empereur, qu'il en exprimât la véritable pensée. Cette pensée, comme on s'en assurera mieux encore par la suite des choses, était de faire à son plus jeune fils, à Charles, la plus forte et la meilleure part qu'il pourrait dans la division définitive de l'Empire. Or il pensait, et il était vrai, que tout partage de l'Empire, fait contre le gré et l'intérêt de Lothaire, courait plus que tout autre le risque d'être contesté et annulé par quelqu'un de ces brusques éclats de guerre civile, si fréquents depuis la mort de Charlemagne. Bien que vaincu et comprimé, le parti de Lothaire était encore debout; il lui restait encore des chances de troubler l'Empire et d'arriver à ses fins. Il n'y a donc guère de probabilité à supposer que Louis-le-Débonnaire se fût irrévocablement arrêté, dans le partage de l'Empire, à un parti opposé à toutes les prétentions de Lothaire; il est beaucoup plus vraisemblable que le partage dont il s'agit n'était pour lui qu'un acte provisoire par lequel il

(1) Voir le texte de cet acte à l'appendice n° II.

cherchait à se ménager le loisir et le moyen d'en conclure prochainement un autre plus conforme à ses vœux secrets. Son plan était, selon toute apparence, d'obliger Lothaire à s'entendre enfin avec lui pour une division de l'Empire conçue dans l'intérêt commun de ce dernier et du jeune Charles. C'était dans cette intention qu'il menaçait le récalcitrant de réduire sa part des conquêtes frankes à l'Italie, dans le cas où il persisterait à se tenir à l'écart et à chercher l'occasion de contrarier les desseins de son père.

L'article particulier du partage de Cremieux, dont il me reste à parler, en révèle, pour ainsi dire, tout le secret. Cet article portait que, dans le cas où quelqu'un des trois frères co-partageants se montrerait plus pieux ou plus soumis que les autres et se rendrait par-là plus agréable à l'empereur, celui-ci aurait le droit de l'en récompenser par un surcroît de territoire et de pouvoir. Cette disposition arbitraire n'était évidemment qu'un moyen que Louis-le-Débonnaire s'était ménagé de revenir sur le partage de Cremieux, pour le modifier ou le refaire quand il en serait temps, selon les vues qu'il n'était point encore en mesure d'avouer.

La preuve que ces assertions ne sont pas de simples conjectures, c'est le message que Louis-le-Débonnaire, à peine de retour à Aix, envoya à Lothaire, en Italie, pour l'exhorter à la paix, pour lui en démontrer les avantages, et l'engager à envoyer enfin en Gaule des négociateurs par l'intermédiaire

desquels ils pussent, l'empereur et lui, s'entendre et s'accorder d'une manière définitive[1]. Un lieu et une époque de rendez-vous furent indiqués à ces négociateurs : le lieu, c'était le palais de Thionville, et l'époque, le mois de mai de l'année suivante (836). Pour Louis-le-Débonnaire, faire de telles avances à Lothaire, c'était, au fait, reconnaître qu'il ne se tenait nullement pour engagé par le traité de Cremieux; c'était manifester son empressement de rompre ce traité pour en conclure un nouveau plus conforme aux vœux de Lothaire.

Jusqu'à quel point Louis-le-Débonnaire, agissant et parlant de la sorte, agissait et parlait d'après sa conviction personnelle, c'est ce qu'il serait difficile de dire; mais une chose hors de doute, c'est qu'il y avait, dans sa conduite à cet égard, beaucoup de complaisance pour les désirs et les suggestions de l'impératrice Judith. Celle-ci poursuivait vivement ses intrigues maternelles pour faire à son fils Charles la plus brillante destinée possible, d'autant plus impatiente d'arriver à ses fins qu'elle voyait les forces et la santé de son époux décliner rapidement[2].

Sans s'expliquer sur ses intentions définitives, Lothaire s'était engagé à envoyer des députés au plaid indiqué à Thionville pour le mois de mai 836.

(1) Missos ad Lotharium direxit.... pacis illi concordiam multipliciter inculcantes. Annal. Bertin. 836.

(2) Anon. Astron. LIV.

Il tint parole; il y envoya le chef ecclésiastique de sa faction, le fameux Wala, abbé de Corbie[1]; mais cette mission n'avança pas beaucoup une paix difficile entre deux partis dont le plus fort se montrait le plus pressé et dont le plus faible croyait de son intérêt d'attendre. Wala se borna à déclarer que Lothaire était prêt à répondre aux vœux de l'empereur pour un accommodement, et qu'il passerait volontiers en Gaule pour en traiter lui-même.

Ce fut sans doute à raison de cette déclaration que l'empereur convoqua, pour le mois de septembre suivant, un plaid solennel qui devait se tenir à Worms, et auquel Lothaire fut de nouveau et plus spécialement invité. Pour l'y attirer plus sûrement, on lui fit entendre qu'il se trouverait bien d'y être venu[2]. On ne peut dire si Lothaire aurait répondu cette fois à l'appel paternel, en supposant qu'il en eût eu le pouvoir; mais il venait de tomber gravement malade, et se contenta d'envoyer à Worms des députés chargés d'excuser son absence et d'en expliquer le motif.

L'incident contraria beaucoup l'empereur, de plus en plus pressé d'en finir avec Lothaire; il ne vit rien de plus expéditif, en pareil cas, que de transmettre tout de suite à son fils, par des députés sûrs, les propositions qu'il ne pouvait lui faire de

(1) Anon. Astron. — Annal. Bertin. an. 836.

(2) Quod si faceret, consultissimè sibi futurum sciret. An. Astron. LV.

vive voix. Cette mission fut confiée à l'abbé Hugo, frère naturel de l'empereur, auquel fut adjoint un comte Adalghier. Les historiens ne disent rien des suites de cette négociation, et l'on ne connaît aucun document qui s'y rapporte; il est seulement certain qu'elle n'avança pas beaucoup la paix entre Lothaire et l'empereur. Ce dernier, en effet, sur le rapport que lui en firent ses messagers, se mit à lever à la hâte une armée, à la tête de laquelle il proclama hautement qu'il allait descendre en Italie, pour y châtier et y réprimer je ne sais quelles violences de Lothaire contre l'église romaine. L'occasion était on ne peut plus heureuse pour Louis-le-Débonnaire : tout en rendant à l'église romaine[1] un service dont il pourrait se glorifier, il allait faire quelque chose de décisif dans son intérêt personnel; il allait contraindre enfin par la force son fils récalcitrant à faire ses volontés.

Mais les événements ne marchèrent pas selon ses prévisions; l'expédition projetée n'eut point lieu. Les forces que l'on y avait destinées, il fallut les envoyer contre les Normands, qui venaient de faire une descente sur les côtes de Germanie, et Louis-le-Débonnaire fut obligé de reprendre avec son fils la voie longue et douteuse des négociations. Il lui députa donc deux nouveaux messagers, Foulques, abbé de Fontenelle, et le comte Richard. Le peu que l'histoire dit de cette mission se rapporte

(1) Anon. Astron. LV.

uniquement aux démêlés de Lothaire avec le pape Grégoire IV, et à l'intervention de l'empereur dans ces démêlés. Cette intervention fut écartée par Lothaire, qui resta de la sorte brouillé avec le pape et avec son père.

On a quelque peine à expliquer ce peu d'empressement, pour ne pas dire cette répugnance de Lothaire à accepter les avances et les offres de l'empereur; toute sa conduite autorise à lui supposer je ne sais quelle foi tenace à son parti, je ne sais quel espoir aventureux d'obtenir de la force et du dévouement de ce parti plus qu'il ne pouvait attendre des promesses partiales de son père. Mais ce parti était sur le point d'éprouver un échec dont se ressentirent les intérêts et les déterminations de Lothaire.

Il régnait alors en Italie et en d'autres contrées de l'Europe une épidémie pestilentielle qui partout emporta une grande part de la population. Elle n'épargna pas ceux des adhérents de Lothaire qui l'avaient suivi en Italie; ils furent frappés presque tous; presque tous succombèrent, et de ce nombre furent les trois principaux, ceux qui avaient joué le plus grand rôle dans les événements passés et qui avaient eu jusque là le plus d'influence sur toutes les résolutions de Lothaire : c'étaient Matfried, comte d'Orléans, Lantbert, comte de la Marche de Bretagne, et Wala, abbé de Corbie.

L'astronome biographe de Louis-le-Débonnaire ajoute à son annonce de la mort de ces hommes et

de leurs pareils une observation assez remarquable. « C'étaient là, dit-il, les hommes dont la perte fit dire que le royaume des Franks, privé d'eux, fut dépouillé de noblesse et de bravoure, énervé et destitué de toute sagesse[1]. »

Si le biographe a voulu dire que les hommes dont il parle ainsi étaient, à leur époque, ceux qui avaient fait le plus de progrès dans certaines idées générales de politique, de gouvernement et de civilisation, ceux qui aspiraient à établir dans l'Empire un nouvel ordre de choses plus calme et plus fixe que l'ancien système frank, il peut avoir raison; mais il aurait certainement tort s'il avait voulu donner les hommes dont il s'agit pour les vrais représentants de la nationalité franke, comme agissant dans le sens primitif de la conquête. Soit à leur insu, soit avec la conscience de ce qu'ils faisaient, ces mêmes hommes s'étaient précipités tous dans une situation fort étrange, où il s'agissait de faire prévaloir des idées nouvelles sur les vieilles idées frankes, en fait de gouvernement et d'institutions. Ils étaient devenus les instruments de la minorité ecclésiastique qui, la première, avait conçu ces idées.

La faction de l'impératrice Judith pensa sans doute qu'elle triompherait plus aisément de l'obs-

(1) Hi enim erant quorum recessu dicebatur Francia nobilitate orbata, fortitudine quasi nervis succisis evirata, prudentia his obeuntibus annullata. LVI.

tination de Lothaire depuis qu'il était privé de ses conseillers les plus habiles, et continua à s'agiter et à manœuvrer dans ce but. Il fut tenu à Aix, en 837, un plaid dans les motifs et les résultats duquel il est impossible de méconnaître son action.

Dans ce plaid, le partage de l'Empire, arrêté il y avait trois ans à Cremieux, fut annulé formellement par un autre: Charles était encore mieux traité cette fois que les précédentes ; ce partage lui donnait la portion plus considérable de la Germanie franke, la Neustrie entière, et divers comtés de l'Austrasie et de la Burgondie[1]. Mais ce n'était encore là qu'un simulacre, qu'une feinte de partage, auquel la faction du jeune Charles ne bornait pas sincèrement ses projets ni ses vœux ; il ne devait avoir aucune suite, et c'est pour cela qu'il y a des chroniques où il n'en est nullement fait mention[2].

Le véritable plan de l'impératrice Judith et de son parti était toujours le même, c'est-à-dire de s'arranger à tout prix avec Lothaire ; c'était toujours dans ce but qu'agissait ce parti, tantôt d'une manière directe, par des négociations et des promesses tendant à gagner Lothaire, tantôt indirectement, par des partages simulés, au détriment de Lothaire, partages que leurs auteurs se montraient prêts à révoquer en faveur de ce dernier, dès l'instant où il

(1) Annal. Bertin. ad an. 837.

(2) Le biographe astronome déclare le passer volontairement sous silence. LIX.

accepterait les conditions que l'on mettait à la révocation.

Il paraît que Louis de Germanie assista en personne au plaid où fut arrêté ce partage, et que Pepin se borna à y envoyer des députés. L'histoire ne dit point de quelle manière ce dernier prit la nouvelle division; mais Louis et Lothaire s'en montrèrent fort courroucés, et, comme ils étaient mieux situés pour se voir et se concerter, ils eurent dans les Alpes, sur les confins de leurs royaumes respectifs, une conférence dans laquelle ils traitèrent de leurs intérêts communs[1]. On ignore ce qu'ils résolurent; mais leur résolution, quelle qu'elle fût, n'aboutit à rien. Louis-le-Débonnaire, qui en fut informé à temps, en prit beaucoup d'ombrage, et se mit aussitôt en mesure de contraindre Louis à venir sur-le-champ à Aix s'excuser de toute imputation à cet égard et protester de sa fidélité à son père. Louis vint, il s'excusa; il protesta tout ce que l'on voulut, mais toujours décidé en lui-même à saisir la première occasion qui s'offrirait de reprendre de force ce qu'il croyait qu'on lui avait ôté du sien.

Rassuré de ce côté, Louis-le-Débonnaire se rendit, au mois d'août ou de septembre, à Kiersi, où il avait convoqué un plaid dans lequel il se proposait de faire reconnaître son jeune fils Charles pour roi des pays qui lui avaient été assignés, l'année

(1) Annal. Bertin. 838.— Nithard. Histor. I.

précédente, par le partage d'Aix. De ses trois fils déjà couronnés, Pepin fut le seul qui assista à ce couronnement du quatrième, et il fit quelque chose de plus qu'y assister; il approuva, à ce qu'il semble, et favorisa de tout son pouvoir tout ce qui s'y fit en faveur de son jeune frère[1]. Cette réconciliation n'était vraisemblablement pas désintéressée de sa part; mais on ignore les moyens par lesquels Louis-le-Débonnaire l'y décida.

Cet accord imprévu entre Charles et Pepin fut le dernier acte de celui-ci ; à peine de retour en Aquitaine, il y tomba malade et mourut le 13 décembre (d'autres disent novembre) de cette même année 838. Une chronique représente ce prince comme merveilleusement beau, mais intempérant, débauché, passant les nuits et les jours à s'ébattre et à s'enivrer, au point que, vers les derniers temps de sa vie, il était devenu comme hébété[2]. Il laissait deux fils, dont l'aîné se nommait, comme lui, Pepin, et l'autre Charles. Je n'aurai que trop à parler de ces deux turbulents personnages, du premier surtout, dont la vie ne fut qu'une suite d'aventures disparates, étranges même à cette époque, impossibles à toute autre.

Dans le même temps où Pepin se réconciliait avec son frère Charles au plaid de Kiersi, Louis

(1) Pippinum ac Carolum, ut videbatur, unanimes effecit. Nithard. Histor. I. 6.

(2) Chronic. Saxonic. ad an. 838.

de Germanie reprenait les armes contre son père et soulevait de nouveau les peuples d'Outre-Rhin. Lorsque le bruit de sa rébellion parvint en Gaule il était déjà à Frankfort-sur-le-Mein avec une armée considérable, et marchait vers le Rhin pour en disputer le passage à toute force qui serait envoyée contre lui. Sur ces nouvelles, Louis-le-Débonnaire convoqua ses leudes et leur donna rendez-vous à Mayence. Ils s'y trouvèrent au mois de décembre, prêts à passer le fleuve au premier ordre qui leur en serait donné.

Avant d'en venir définitivement aux armes Louis-le-Débonnaire, toujours abusé par sa malencontreuse indulgence, voulut encore tenter les voies de la conciliation; il envoya à Louis des messagers chargés de l'exhorter à la paix et à la soumission. Les messagers furent renvoyés durement, et le rebelle vint prendre position en face de Mayence, prêt à disputer à son père le trajet du fleuve. L'empereur fut obligé de manœuvrer longuement et péniblement pour trouver le moment et le point où passer; mais enfin il passa et n'eut besoin de rien de plus. Les Saxons, les Thuringiens, les Allemanes, que Louis avait pris à sa solde, ne furent pas plutôt en contact avec l'armée impériale qu'ils se débandèrent de toutes parts et désertèrent le camp des révoltés. J'ai déjà eu l'occasion d'observer que ces populations ultra-rhénanes étaient aussi affectionnées à Louis-le-Débonnaire qu'elles avaient été hostiles à Charlemagne. Abandonné par elles, Louis

n'eut rien de mieux à faire qu'à se réfugier en Bavière, triste et honteux d'avoir échoué [1]. Son père ne daigna pas le poursuivre; il y avait quelque chose de plus pressé pour lui.

Il se trouvait pour lors dans une position plus favorable que jamais pour arriver enfin à l'accomplissement de ses vues sur la division de l'Empire. Un de ses fils, Pepin, venait de mourir, et il se croyait désormais pleinement libre de disposer à son gré, et à l'exclusion des fils de Pepin, des pays qui avaient composé le royaume d'Aquitaine. Défait trois fois de suite, Louis ne lui semblait plus en état de le contrarier sérieusement, quelque grave motif qu'il pût en avoir encore; enfin, plus à l'aise désormais qu'il ne l'avait jamais été dans ses négociations avec Lothaire, il pouvait donner à ces négociations un tour plus décisif; il pouvait faire à Lothaire des conditions plus avantageuses, lui offrir plus de garanties. Saisissant donc l'occasion, il envoya à son fils de nouveaux messagers avec de nouvelles propositions. Celles-là furent sans doute agréées, car Lothaire promit de se trouver au plaid qui devait se tenir à Worms dans le printemps de l'année courante (839).

Dès les premiers jours de mai, l'empereur était au rendez-vous, et Lothaire ne tarda pas à l'y joindre. L'entrevue fut ce qu'elle devait être entre un père qui, indulgent par caractère, l'était aussi, cette

(1) Nithard. Histor. I. 6. — Annal. Bertin. an. 839.

fois, par calcul, et un fils qui se montrait, bien qu'un peu tard, respectueux et soumis. Le traité qui devait signaler et sceller cette réconciliation laborieuse étant, pour ainsi dire, convenu d'avance, fut bientôt conclu. Jamais l'Empire n'avait été partagé plus facilement et avec plus d'accord que cette fois. On fit abstraction de la Bavière, laissée à Louis comme devant être à jamais toute sa part de l'héritage paternel. De tout le reste on fit deux parts aussi égales que l'on put et sut les faire, l'une orientale et l'autre occidentale, divisées par une ligne tirée de l'embouchure de la Meuse à celle du Rhône. Le choix fut laissé à Lothaire, qui prit la moitié orientale dont l'Italie faisait partie; la moitié occidentale resta à Charles. Le traité ne devait recevoir son exécution qu'après la mort de l'empereur. Lothaire devait, en attendant, continuer de régner en Italie, et l'on devait faire à Charles un royaume dans la Gaule. Enfin l'aîné des deux frères s'engagea par serment à garantir au plus jeune la possession de tout ce qui lui était attribué par ce partage[1].

Cette transaction eut l'air de satisfaire également toutes les parties intéressées. Lothaire se retira joyeux en Italie, et Louis-le-Débonnaire crut enfin avoir assuré à son plus jeune fils le sort qu'il travaillait à lui faire depuis si long-temps et à si grands risques pour le repos et la fortune de sa race. Mais

(1) Voir sur toute cette transaction les Annal. Bertin., où elle est exposée le plus au long et avec le plus de précision.

il avait porté dans toute cette affaire des vues et des prédilections personnelles qui l'empêchaient d'en bien calculer les chances; il aurait dû connaître assez Lothaire pour ne pas trop compter sur ses serments. Il aurait dû soupçonner qu'ambitieux et vain comme il l'était, ce prince ne verrait jamais de bon cœur son plus jeune frère posséder paisiblement la moitié gauloise des conquêtes frankes qui en était la moitié la plus compacte, celle où la race franke se trouvait désormais comme chez elle, d'où elle dominait tout le reste et la Germanie elle-même.

Louis-le-Débonnaire aurait dû sentir qu'il y avait aussi des inconvénients à laisser la Bavière à Louis, qui ne pardonnerait jamais à ses deux frères d'être si incomparablement mieux partagés que lui dans l'héritage commun, et qui allait se mettre aux aguets de toutes les occasions et de tous les moyens de troubler l'Empire. Il aurait enfin et surtout dû comprendre que, dans les idées communes des Franks, idées encore assez puissantes pour commander des ménagements, c'était une véritable injustice d'exclure, d'une manière absolue, son petit-fils Pepin du partage de l'Empire.

Les événements ne tardèrent pas à l'avertir de son imprévoyance. Louis, consultant plus son dépit et son ressentiment que ses forces, essaya de nouveau de soulever la Germanie en sa faveur. L'empereur, ayant aussitôt rassemblé des forces pour réprimer ce mouvement, passa le Rhin et s'a-

vança rapidement contre son fils. Louis lui résista plus mal encore cette fois que les précédentes; il fut réduit à se présenter devant son père et à lui demander pardon. Mais nous savons combien peu il lui en coûtait de demander des pardons qu'il était sûr d'obtenir, et de faire des serments de soumission qu'il croyait injuste d'exiger de lui. Il donna donc de nouvelles assurances de fidélité pour l'avenir, fut de nouveau pardonné, et retourna en Bavière méditer d'autres révoltes, sauf à s'y prendre mieux pour les mener à bonne fin[1].

Louis-le-Débonnaire repassa le Rhin en automne et s'arrêta dans la forêt des Ardennes pour s'y livrer au divertissement de la chasse; car c'était là, pour un roi des Franks, l'emploi obligé de l'automne.

Tandis que ces choses arrivaient en Germanie et dans le nord de la Gaule, il se passait en Aquitaine des événements sur lesquels j'ai besoin d'insister, autant que me le permettra l'insuffisance des documents. Ces événements étaient d'une grande importance comme indices ou développements d'un nouvel ordre de choses en Aquitaine. On a déjà vu tout à l'heure, à propos des troubles immenses de l'Empire, que, durant ces troubles et par un de leurs effets, les Aquitains étaient revenus à leur ancienne opposition à la domination franke; mais

(1) Anon. Astron. Vita Ludov. LXI. — Annal. Bertin. 839.

le fait mérite d'être un peu plus détaillé, et c'en est ici le lieu.

Devenu empereur et ayant fait son fils Pepin roi d'Aquitaine, Louis-le-Débonnaire avait voulu tenir le jeune prince dans une dépendance égale à celle où il avait été lui-même tenu par Charlemagne. Mais le gouvernement impérial n'avait pas eu entre ses mains la même gloire ni la même vigueur que dans celles de son père. D'un autre côté, Pepin n'avait pas été, de bien s'en fallait, un fils aussi docile, aussi soumis qu'il l'avait été lui-même.

Les désastres qui avaient rendu l'Empire de Louis-le-Débonnaire plus ou moins impopulaire partout l'avaient surtout avili et affaibli en Aquitaine, et les habitants du pays, qui n'avaient supporté la domination franke que par l'impuissance d'y résister, s'étaient remis en lutte contre elle dès l'instant où ils l'avaient sentie incertaine, divisée, bouleversée. Les meneurs de ce pays avaient circonvenu, caressé, flatté leur jeune roi Pepin, et n'y avaient pas perdu leur peine. Pepin, vaniteux, inconsidéré, ami du plaisir, avait cédé, sans beaucoup de résistance, à l'influence des mœurs aquitaines; il avait fini par devenir Aquitain, par gouverner dans les idées et dans les intérêts aquitains, plutôt que dans ceux de la conquête et de la monarchie frankes, plutôt surtout que dans les vues personnelles de son père Louis; c'est un fait suffisamment attesté par ce que j'ai eu à dire de sa

conduite envers ce dernier, à la suite du plaid de Jucondiac.

Il s'était formé de la sorte, dans le gouvernement du royaume d'Aquitaine, un parti aquitain, un parti national, qui y avait pris de jour en jour plus de crédit et plus d'autorité, sans toutefois y dominer absolument. Il y avait dans le pays un autre parti, le parti frank, celui de la domination karlovingienne, qu'il était chargé d'y soutenir et dont il suivait toutes les phases.

Que chacun de ces deux partis contraires fût principalement composé d'hommes de la race pour laquelle il était censé agir, c'est de quoi il n'y a pas lieu de douter; mais ce qui est aussi certain et plus important à observer, c'est qu'il y avait de même, dans chacun des deux, des hommes des deux races, des Aquitains dans celui des Franks, comme des Franks dans celui des Aquitains. Plusieurs, pour ne pas dire la plupart, des leudes de race franke qui avaient obtenu des offices ou des bénéfices en Aquitaine y étaient naturellement et peu à peu devenus des hommes du pays. Nulle part ces leudes n'avaient pu suivre si librement que dans cette contrée leurs penchants ambitieux; nulle part ils n'avaient eu de meilleures chances de s'approprier, comme ils y tendaient sans relâche, ces terres et ces offices qu'ils tenaient des rois, mais dont les rois pouvaient les dépouiller et les dépouillaient au moindre sujet de mécontentement. Ils n'avaient, en un mot, pour atteindre leur but, rien de mieux à faire

qu'à seconder l'opposition primitive du pays au gouvernement de la conquête, d'autant plus sûrs de tirer parti de cette opposition qu'ils la dirigeraient mieux et contribueraient davantage à lui donner de l'ensemble et de l'unité.

Tel était, autant que l'on peut s'en faire une idée sur des renseignements très incomplets, l'état politique de l'Aquitaine au moment de la mort de Pepin Ier. Cette mort fut pour le pays un événement critique qui devait inévitablement mettre aux prises les deux partis qui s'en disputaient le gouvernement.

Le parti aquitain avait pour lors à sa tête Emenon, comte de Poitiers, Bernard, son frère, et quelques autres personnages investis de grands offices et que l'histoire ne désigne pas suffisamment[1]. Ce parti ne voulait pas recevoir un roi de Louis-le-Débonnaire; il voulait s'en choisir un, et son choix était fait. C'était Pepin II qu'il voulait mettre sur le trône, espérant trouver en lui, comme en son père, un chef selon ses idées et ses projets, un roi dévoué aux intérêts aquitains.

A la tête des partisans de la domination franke figuraient Ebroin, Evêque de Poitiers, Reginard, comte d'Herbauge, Gérard, comte d'Arvernie, gendre de Pepin Ier, et Rathier, autre gendre du roi défunt, et qui fut depuis comte de Limoges[2]. Ces

(1) Adhemari Cabanensis chronic.

(2) *Id. ibid.*

hommes, décidés à suivre en toute chose les ordres de Louis-le-Débonnaire, les attendaient respectueusement, n'ayant jusque là rien à faire.

Comme je l'ai déjà indiqué tout à l'heure, le plan de Louis-le-Débonnaire était d'exclure de toute part à l'Empire les deux fils de Pepin, et de tenir le royaume d'Aquitaine en réserve pour son fils Charles, jusqu'au moment prochain où devait être effectué le partage définitif de l'Empire entre ce dernier et Lothaire.

Maintenant, à l'aide et à la suite de ces aperçus préliminaires, on comprendra mieux, je crois, un passage de la vie de Louis-le-Débonnaire par l'astronome anonyme, passage qui arrive ici à sa place, et important pour l'histoire d'Aquitaine, bien que les faits qu'il contient n'y soient énoncés que d'une manière très implicite et jetés comme à l'aventure à travers des raisonnements ou des sentiments un peu suspects. L'auteur veut justifier Louis-le-Débonnaire du parti qu'il avait pris d'exclure Pepin II, son petit-fils, du royaume d'Aquitaine; or, voici ce qu'il dit pour cela : « Que nul n'accuse l'empereur d'avoir agi cruellement envers son petit-fils (Pepin II); s'il le priva du royaume (d'Aquitaine), c'est qu'il connaissait les mœurs des habitants du pays, ayant été élevé parmi eux; il savait qu'adonnés à la légèreté et aux autres vices, ils ont complètement renoncé à la gravité et à la constance. C'est pourquoi, afin de rendre Pepin (II) tel qu'ils avaient rendu son père (Pepin Ier), ils avaient expulsé de

l'Aquitaine presque tous ceux qui lui avaient été envoyés pour tuteurs ou gardiens, de même qu'il lui en avait été donné autrefois (à lui empereur Louis) par son père Charles[1]. »

Le biographe panégyriste de Louis-le-Débonnaire était sans doute de bonne foi quand il s'exprimait de la sorte; mais il aurait dû dire ce que Louis comptait faire de son petit-fils Pepin, quel royaume il se proposait de lui donner quand il l'aurait soustrait aux piéges et aux pernicieux exemples des Aquitains et en aurait fait un homme accompli et digne de régner. Il aurait dû nous apprendre pourquoi l'empereur, craignant si fort pour son petit-fils la contagion des mœurs aquitaines, la redoutait si peu pour son fils Charles.

Mais en laissant de côté ces observations et les doutes qui s'y rattachent, je distingue dans le passage du biographe anonyme qui vient d'être cité deux faits intéressants; l'un, bien que trop implicite et trop sommaire, confirme néanmoins ce que j'ai avancé relativement à Pepin Ier : que les Aquitains en avaient fait un homme à eux, ou, pour dire la chose comme l'entend le biographe, l'avaient perverti.

L'autre fait est plus spécial et me ramène au point précis où j'ai laissé les affaires d'Aquitaine. Ce fait, c'est que, du vivant même de Pepin Ier, ou tout aussitôt après sa mort, Louis-le-Débonnaire avait

(1) Vita Lud. pii. LXI.

envoyé en Aquitaine des hommes de confiance, sans doute des Franks, en qualité de gouverneurs ou de tuteurs de son petit-fils Pepin II, ou, en termes plus approchant de l'exactitude historique, pour s'emparer du jeune homme, pour gouverner à sa place le royaume d'Aquitaine, jusqu'au moment propice où Louis pourrait en disposer selon ses desseins.

Cette mesure, loin de prévenir un choc entre les deux partis qui se disputaient le gouvernement d'Aquitaine, n'avait fait que rendre ce choc plus inévitable. On ne sait point du reste à quelle époque précise la lutte commença; mais ce dut être en 839, vers le même temps où Louis-le-Débonnaire passait le Rhin pour aller réprimer la dernière rébellion de son fils Louis de Germanie. Ce fut probablement aussi alors que le parti aquitain, signalant dès le début de cette lutte sa supériorité sur le parti frank, expulsa d'Aquitaine les leudes que l'empereur y avait envoyés pour gouverner Pepin II.

Les événements qui suivirent cette expulsion, les particularités du couronnement de Pepin II, couronnement qu'il faut nécessairement supposer ayant eu lieu, tout cela est inconnu; les chroniques ni les documents n'en parlent pas. Le biographe astronome dit seul quelques mots très vagues et des plus sombres sur l'état général du pays. « Combien, s'écrie-t-il, combien, après la retraite de ces hommes (des tuteurs de Pepin II), il s'éleva de de toutes parts, dans le royaume d'Aquitaine, de

malheurs et d'excès monstrueux, tant privés que publics[1]! c'est ce qui est attesté encore aujourd'hui par ceux qui en ont été les témoins. »

On ne peut pas attacher beaucoup d'importance historique à des déclamations si vagues; néanmoins si, comme je le suppose, elles sont applicables au choc qui eut certainement lieu en Aquitaine, dans le cours de l'année 840, entre les deux partis qui s'agitaient dans ce pays, elles prouveront que ce choc dut être violent, accompagné de maints désordres publics, de mainte catastrophe privée.

Tels étaient les événements qui venaient de se passer Outre-Loire, et dont Louis-le-Débonnaire reçut les nouvelles dans la forêt des Ardennes, tandis qu'il s'y livrait au divertissement de la chasse. Ces nouvelles lui furent portées par l'évêque de Poitiers, Ebroin, selon toute apparence chassé de son siége par le parti aquitain et réduit au triste office de messager de sa propre défaite. Il exhorta vivement l'empereur à se rendre le plus tôt possible en Aquitaine, pour y réprimer l'insurrection avant qu'elle ne s'appropriât toutes les forces du pays[2].

Louis-le-Débonnaire ne pouvait rien opposer à de telles exhortations; il se décida à conduire aussitôt le jeune Charles en Aquitaine, à l'y faire cou-

(1) Post quorum abscessum quanta et qualia emerserint malorum et vitiorum monstra et publica et privata in eodem regno, moderna quoque præsentium studia representant. Vita Lud. pii. LXI.

(2) Astron. Vita Lud. pii. — Annal. Bert. an. 839.

ronner et reconnaître pour roi. Dans cette vue il convoqua, pour le terme le plus prochain, à Châlons, une assemblée à laquelle il exposa et fit agréer ses projets.

De Châlons il partit en grande hâte pour l'Aquitaine, avec toutes les forces qu'il avait pu réunir; il passa la Loire dans la direction de Clermont et s'arrêta à trois ou quatre milles en arrière de cette ville, pour attendre les Aquitains de son parti et leur faire prêter le serment de fidélité à Charles. Ils vinrent, mais en petit nombre, à ce qu'il paraît, et l'empereur envoya sous leur garde, à Poitiers, Charles et sa mère Judith, tandis qu'il marchait, de son côté, contre les Aquitains qui avaient pris les armes en faveur de Pepin II, devant rejoindre sa famille aussitôt qu'il aurait vaincu les rebelles[1].

Sa première opération fut le siége du château de Cartilat (Carlat), qui tenait pour Pepin. C'était un de ces sites, nombreux dans le midi de la France, dont la nature avait fait des forteresses sans le secours de l'art. Ce château s'élevait sur un roc isolé, de tous côtés inaccessible, si ce n'est du côté de l'Est, par une espèce de crevasse qui avait été close et munie de fortes murailles. L'armée impériale, ayant pendant quelques jours bloqué cette forteresse, obligea ceux qui la défendaient à la rendre à des conditions avantageuses pour eux. Louis-le-

(1) Annal. Bertin. an. 839.

Débonnaire s'avança de là dans les parties montagneuses du pays, où l'insurrection aquitaine était en force et en bonne position[1].

Le biographe anonyme de Louis-le-Débonnaire, ne voulant pas avouer que l'armée franke, entrée en Aquitaine pour y installer Charles sur le trône, y trouva une armée aquitaine en mesure de lui résister, s'exprime en ces termes : « L'empereur ordonna d'arrêter et de punir quelques Aquitains qui, bien loin de lui rendre les hommages qu'ils lui devaient, venaient en pillant à la rencontre de son armée et faisaient sur elle le butin qu'ils pouvaient[2]. »

Un tel récit, où les vraisemblances historiques sont si grossièrement faussées, expliquerait bien mal la retraite honteuse et fâcheuse de Louis-le-Débonnaire ; mais heureusement on a sur cette même expédition un autre témoignage un peu plus sincère et moins absurde. Voici comment s'exprime cet autre chroniqueur : « (Après le siége de Cartilat) l'empereur s'avança dans le pays de Torenne où s'étaient retirés les rebelles ; mais, errant et fuyant de tous côtés, ceux-ci, tant que dura l'automne et que le soleil conserva son ardeur, ne fatiguèrent pas peu l'armée de l'empereur. Il y en eut une partie qui, attaquée par une fièvre vio-

(1) Annal. Bertin. an. 839.

(2) Vita Ludov. pii. LXII.

lente, périt sur les lieux; le reste ne fit sa retraite qu'avec une extrême difficulté. Contraint par la nécessité, l'empereur congédia cette partie de l'armée et se rendit à Poitiers pour y passer l'hiver[1]. »

Encore une fois, ce récit approche incontestablement beaucoup plus de la vérité que celui de l'astronome. On y voit clairement que les Aquitains opposèrent à l'armée franke le genre de guerre dans lequel ils avaient de l'avantage sur elle. Eparpillés dans un pays montagneux, ils y avaient fait une guerre de postes, d'escarmouches, de surprises, fuyant ou attaquant selon leurs convenances, guerre dans laquelle les Franks, harassés, avaient fini par succomber.

Louis-le-Débonnaire vint à Poitiers rejoindre sa femme et son fils; il y arriva triste et soucieux de ce mauvais début dans son entreprise d'Aquitaine, accablé d'infirmités agravées par des fatigues perdues. Toutefois il se flattait, le printemps venu, de poursuivre la guerre avec plus de moyens et plus de fruit, et se borna, en attendant, à diverses mesures pour le rétablissement de son autorité en Aquitaine. Il priva de leurs offices les comtes qui lui avaient manqué de fidélité et les remplaça par des hommes dévoués à sa cause. Parmi les villes auxquelles il donna des comtes nouveaux sont nommées Poitiers, Angoulême, Limoges, Saintes

(1) Annal. Bertin. an. 839.

et Bordeaux; c'est un indice que toutes ces villes avaient embrassé le parti de Pepin ou tenaient peu à celui de la monarchie franke. Le pieux Louis célébra à Poitiers les fêtes de Noël, dans les solennités desquelles il put quelques moments oublier les rudes épreuves de sa destinée d'homme et d'empereur. Mais le retour à ces épreuves fut brusque; au milieu de toutes les préoccupations de la guerre à poursuivre contre son petit-fils, il apprit que son fils Louis venait de se révolter de nouveau contre lui, et d'envahir, pour la quatrième fois, l'Allemanie.

Cette nouvelle rébellion navra Louis-le-Débonnaire comme si elle eût été imprévue, et son biographe anonyme affirme expressément qu'il en reçut une émotion pénible dont s'agrava l'état déjà sinistre de sa santé. Toutes ses délibérations étaient désormais circonscrites dans d'étroites et fatales limites : laquelle des deux rébellions était la plus grave, de celle de l'Aquitaine ou de la Germanie? Auquel de ses deux ennemis était-il le plus urgent de résister; à son petit-fils ou à son fils? Il prit le parti de marcher contre ce dernier; c'est presque un indice qu'il trouvait l'autre parti plus hasardeux. Quoi qu'il en soit, il était de retour de Poitiers à Aix avant les fêtes de Pâques de l'an 840; mais il était revenu seul dans cette dernière ville. Il avait laissé en Aquitaine l'impératrice Judith et le jeune Charles, avec quelques forces qui leur étaient in-

dispensables pour se maintenir dans le pays, et avec des conseillers franks pour gouverner en leur nom[1].

Aussitôt après avoir célébré les fêtes de Pâques, Louis-le-Débonnaire reconduisit ses milices en Germanie contre son fils Louis. Les choses se passèrent cette fois comme toutes les précédentes : l'armée du rebelle se dispersa de nouveau devant celle de l'empereur; Louis gagna à la hâte ses lieux accoutumés de refuge en Bavière, et son père se remit en retraite, victorieux, si l'on veut, mais n'ayant pas fait la moindre tentative pour modifier le fond d'une situation intolérable, où les mêmes nécessités, les mêmes calamités, les mêmes scandales renaissaient sans relâche des mêmes faiblesses et de la même imprévoyance.

Il était de retour sur le Rhin vers la fin de mai et campait aux environs de Mayence, attendant le jour du plaid qu'il avait convoqué à Worms et où il devait voir Lothaire. Il prit ses quartiers dans une petite île du Rhin, en face de Mayence. Sa santé, qui depuis plusieurs années ne faisait que déchoir, était désormais empirée au point de ne plus laisser aucun espoir de son rétablissement. Ses derniers jours ne furent qu'une pieuse continuité de préparations à la mort. Il rendit le dernier

(1) Commisso Aquitanorum regno Francorum majoribus. — Adonis Chronic.

soupir en prononçant deux fois de suite, et avec tout l'effort qu'il y pouvait mettre, le mot *dehors! dehors!* que son biographe suppose qu'il adressa à quelque vision infernale qui lui apparaissait à ses derniers moments pour les troubler. Il y a cela de curieux à noter, relativement à ces deux mots qui furent dits en langue teutonique; que c'est l'unique exemple positif que l'on ait pour prouver qu'en 840 les rois des Franks parlaient encore leur ancien idiome germanique dans l'intérieur de la vie privée.

XLVI.

DISCORDES ET GUERRES DES FILS DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE ENTRE EUX. — BATAILLE DE FONTANET. — TRAITÉ DE VERDUN ET PARTAGE DE L'EMPIRE FRANK.

A la mort de Louis-le-Débonnaire, ses trois fils se trouvèrent tout d'un coup engagés dans des soins fort divers, à raison de la position différente où les laissait le dernier partage de l'Empire frank.

Louis de Germanie, se voyant, non sans apparence de raison, mal traité dans ce partage, entreprit d'ajouter à sa part ce qui y manquait pour égaler celle de ses frères; il reprit dans cette vue les menées par lesquelles il avait déjà tenté plusieurs fois, du vivant de son père, de s'emparer des provinces frankes d'Outre-Rhin.

Lothaire fit en hâte ses préparatifs pour passer les Alpes. Il avait deux projets : l'un, arrêté et avoué, de venir prendre possession du siége de l'Empire et de sa portion de la Gaule; l'autre, vague encore et secret, de détrôner ses deux frères et de s'emparer de toute la monarchie, pour peu qu'il y trouvât de facilité.

Il envoya d'abord devant lui de nombreux mes-

sagers, avec la commission de parcourir la Gaule en tous sens, annonçant partout sa prochaine arrivée, exhortant les hommes investis des commandements, des emplois et des honneurs publics, à se hâter de paraître devant lui pour lui jurer fidélité, promettant un accroissement d'honneurs et de bénéfices à ceux qui s'empresseraient à ce devoir, et menaçant de punition et de disgrace quiconque y mettrait de la négligence ou de la mauvaise volonté. En attendant d'avoir quelque nouvelle de ces messages, il levait en Italie une armée pour l'accompagner dans son expédition.

Le jeune Charles était aussi occupé que ses deux frères, mais bien autrement. Loin d'être en mesure de songer à agrandir la portion de l'Empire qui lui était échue, il en avait au contraire plus de la moitié à conquérir; tous les pays au-delà de la Loire avaient déjà des maîtres auxquels il fallait les disputer.

La Vasconie qui, sous Louis-le-Débonnaire, avait été sans cesse en lutte contre la domination franke, en était en partie détachée à l'époque où nous en sommes. On a vu le comte Asinaire s'introduire et se maintenir, malgré le dernier empereur, dans le gouvernement de la Vasconie basque et des cantons conquis sur les Arabes au-delà des Pyrénées occidentales. Il était mort, en 836, d'une mort horrible, disent sèchement les chroniques sans autre éclaircissement, et avait laissé sa seigneurie à son frère Sanche-Sanchez, qui l'avait gardée en dépit de

Pepin Ier, encore alors roi d'Aquitaine[1]. A dater de ces événements, l'autorité karlovingienne sur les parties montagneuses de la Vasconie n'était plus qu'une illusion. La Basse-Vasconie, ayant Bordeaux pour capitale et des limites variables impossibles à marquer avec précision, avait seule continué à former un duché plus ou moins dépendant de la monarchie franke, dont il était redevenu de ce côté la véritable Marche ou frontière, comme anciennement sous les rois mérovingiens.

La Septimanie ou Gothie, tant en-deçà qu'au-delà des Pyrénées, avait été restituée, en 833, par Louis-le-Débonnaire au duc Bernhard qui, depuis lors, la gouvernait paisiblement. Ce duc ne s'était point ouvertement déclaré indépendant, mais tous ses actes démontrent de reste qu'il voulait l'être et l'était en réalité. C'était par des motifs d'ambition et d'intérêt personnel, nullement par devoir de vassal, qu'il entretenait des relations avec les rois franks[2].

Pour ce qui est de l'Aquitaine proprement dite, elle se trouvait, par suite des événements antérieurs au dernier partage, au pouvoir de Pepin II, et Charles n'en pouvait avoir que ce qu'il enlèverait à ce dernier. Pepin II n'était qu'un enfant, peu redoutable par lui-même; mais le parti qui s'en était fait un instrument était actif et puissant; c'était le

(1) Annal. Bertin. an. 836.

(2) An. astron. Vita Lud. pii. LVII.

parti de l'indépendance aquitaine. Le duc Bernhard en était devenu le meneur du vivant même de Louis-le-Débonnaire, ou bientôt après sa mort, et avait contracté avec Pepin une alliance qui, de sa part, était une véritable levée de boucliers contre Charles[1].

Le premier acte de celui-ci comme roi fut de lever toutes les milices de la moitié septentrionale de son royaume, pour les mener prendre possession de la moitié méridionale. Les milices passèrent la Loire à Orléans ou à Tours, dans le courant de juillet 840, et s'avancèrent en Aquitaine sans rencontrer de résistance. Quelques-unes furent renvoyées dans leurs foyers ; les autres furent cantonnées à demeure sur trois différents points de la contrée pour les garder contre Pepin II.

Une partie fut placée à Clermont, sous le commandement de Modoin, évêque d'Autun, et d'Autbert, comte d'Avallon. Un second détachement occupa Limoges sous les ordres du comte Gérard, beau-frère de Pepin II. Enfin un troisième corps, commandé par un comte Reinalt, fut envoyé à Angoulême[2]. Ces troupes occupaient de la sorte le milieu et les deux extrémités d'une ligne partageant de l'est à l'ouest l'Aquitaine en deux moitiés à peu près égales, l'une septentrionale, l'autre méridionale. La première de ces deux moitiés se trouva

(1) Nithard. Histor. III.

(2) Lupi abbatis Ferrariensis epistol. I.

ainsi occupée par Charles; dans l'autre moitié, le duché de Toulouse fut la seule contrée qui se déclara pour lui.

On n'aura point oublié ce comte Garin qui avait joué un assez grand rôle dans les guerres de Louis-le-Débonnaire avec ses fils. On se souviendra qu'il avait été pris à Châlons-sur-Saône par Lothaire, qui l'avait épargné et reçu au nombre de ses leudes. Mais Garin avait repassé aussitôt que possible au service de Louis-le-Débonnaire, par la mort duquel il était resté à celui de Charles; ce fut probablement ce dernier qui lui donna le commandement de la Marche de Toulouse, dès qu'il en put disposer. Tout annonce que ce Garin n'était pas un chef d'un mérite vulgaire, et nous le verrons bientôt se signaler comme homme de guerre dans une grande occasion[1].

Pepin II occupait les parties centrales de l'Aquitaine, le Rouergue, l'Albigeois, le Périgord et le Querci. La Dordogne formait à peu près la limite militaire des deux compétiteurs, et jusqu'à un certain point peut-être celle de leurs partis respectifs. Il paraît que celui de ces deux partis qui se montrait le plus disposé à rechercher ou à souffrir la domination des rois franks était plus nombreux au nord, le parti contraire au midi de cette rivière. La Marche de Toulouse ne faisait point exception à ce dernier fait; il y eut donc, selon toute apparence,

(1) Nithard. Histor. II. 5. — IV. 4.

quelque chose d'accidentel dans les raisons qui portèrent ce pays à se déclarer d'abord pour Charles.

Ayant ainsi occupé une partie considérable de l'Aquitaine, Charles résidait à Poitiers ou à Bourges avec sa mère, l'impératrice Judith. Il se préparait à attaquer et à pousser vivement son rival, lorsqu'un message inattendu vint compliquer ses affaires et changer le cours de ses projets. C'était un message de son frère aîné et tout fraternel, au moins dans les termes. Lothaire lui adressait mille protestations de tendresse et l'assurait de son invariable disposition à le traiter, en toute chose, comme un filleul, comme un jeune frère dont il avait juré d'être le protecteur. En échange de tant d'amitié, Lothaire ne demandait qu'une grace à Charles; il le priait de suspendre toute hostilité contre Pepin II, jusqu'à ce qu'ils pussent s'entretenir ensemble à ce sujet [1].

Ce fut probablement à la suite de ce message et pour complaire à son frère, que Charles fit proposer à Pepin de traiter à l'amiable de leurs affaires dans un plaid qui se tiendrait le plus tôt possible à Bourges. Les chefs du parti de Pepin eurent l'air d'accepter la proposition, et donnèrent leur parole de se rendre, avec leur roi, au plaid désiré [2]. Il faut maintenant expliquer le véritable sens et le vrai motif du message de Lothaire.

(1) *Id.* II. 1.

(2) *Id. ibid.*

Lothaire avait passé les Alpes avec une nombreuse armée d'Italiens, et, graces à l'heureux effet des menaces et des promesses de ses messagers, il avait à peine eu le pied sur le sol de la Gaule qu'il avait vu les hommes en pouvoir ou possédant des bénéfices accourir de toutes parts à lui et s'empresser à l'envi de le reconnaître pour empereur et pour seigneur. Cet accueil avait pleinement confirmé Lothaire dans son projet de s'emparer de tout l'Empire; mais il fallait dissimuler; il fallait éviter d'avoir affaire à ses deux frères à la fois, et frapper l'un des deux avant qu'il eût le loisir de s'entendre et de se liguer avec l'autre. En conséquence il avait résolu d'attaquer d'abord Louis de Germanie et de garder Charles pour le dernier; c'était donc pour endormir et flatter celui-ci qu'il lui avait adressé en Aquitaine le message que l'on a vu [1]. Il est très probable, bien que nul historien ne le dise, qu'il avait en même temps envoyé un autre message à Pepin, pour l'exhorter à tenir bon contre Charles et lui promettre son appui. Ces précautions prises, il avait poursuivi à grandes journées sa marche vers le Rhin.

Louis ne fut pas pris au dépourvu : il avait déjà soulevé en sa faveur une partie de la Germanie franke; les Saxons étaient en marche pour venir à son secours; enfin il avait aux environs de Worms une armée pour défendre le passage du fleuve.

(1) Nithard. Histor. II. 5.

Arrivé à Worms et renforcé dans sa marche par les Franks d'Austrasie, Lothaire battit le corps de Germains qu'il trouva sur les bords du Rhin, passa le fleuve, entra en Germanie, et s'avança d'un trait jusqu'à Francfort-sur-le-Mein[1]; mais là il trouva, contre son attente et à son grand déplaisir, son frère Louis à la tête d'une seconde armée de Bavarois, de Saxons et d'autres peuples germaniques. Après diverses marches et contre-marches, après avoir tâté son adversaire sur tous les points, il trouva prudent de ne point l'attaquer et se décida à repasser le Rhin pour se jeter sur les États de Charles[2].

Le temps était venu où devait se tenir à Bourges le plaid auquel Pepin avait promis d'assister. Charles avait été exact au rendez-vous, mais il ne vit arriver ni Pepin ni aucun des siens; leur promesse de s'y rendre n'avait été qu'une ruse. Ce fut là, et en attendant son adversaire, que Charles apprit ce qui venait de se passer au-delà du Rhin entre Louis et Lothaire, et la résolution où était ce dernier de venir contre lui.

Il fut consterné de ces nouvelles; hors d'état, dans sa situation actuelle, de repousser une attaque si imprévue, il envoya à son frère des remontrances suppliantes pour lui rappeler ses protestations de tendresse, ses promesses de protection,

(1) Annal. Bertinian. ad. an. 841

(2) Annal. Fuldens. ad an. 841.

les serments qu'il avait faits devant Dieu de le laisser jouir en paix de ce qui lui était échu des États de leur père. Lothaire feignit d'être touché des plaintes et des prières de son jeune frère; il lui fit promettre de lui répondre bientôt par ses propres messagers, et continua, seulement avec un peu plus de lenteur et d'une manière un peu plus couverte, à machiner la ruine de Charles[1].

Ayant enfin compris qu'il fallait songer à sa défense, celui-ci s'en occupa avec une activité et une intelligence au-dessus de son âge. Sur les nouvelles qui lui vinrent que les populations des pays entre la Seine et la Meuse se montraient favorablement disposées pour lui, il partit d'Aquitaine avec le peu de troupes qu'il put réunir sur-le-champ, et se rendit à grandes journées à Kiersi-sur-l'Oise[2]. Là, en effet, vinrent le trouver et lui jurer fidélité les leudes de ces contrées, en grand nombre, non cependant tous, comme il l'avait d'abord espéré. Il eut pour lui les populations des pays situés au midi de la Sambre; ce qui habitait au nord de cette rivière se déclara pour Lothaire.

Charles voyait ainsi son parti s'étendre et se fortifier de jour en jour à la droite de la Seine, lorsqu'il reçut d'Aquitaine des nouvelles fâcheuses qui l'obligeaient à y retourner au plus vite. Pepin avait profité de son absence pour reprendre l'offensive

(1) Nithard. Histor. II. 8.

(2) *Id.* loc. cit.

et envahir l'Aquitaine septentrionale, menaçant particulièrement la ville où était enfermée l'impératrice Judith, qui devait être Poitiers. Charles ne crut pas avoir un moment à perdre pour voler au secours de sa mère; il partit de Kiersi, recommandant à ceux des leudes franks qui venaient de se déclarer pour lui d'aller le joindre en Aquitaine, dans le cas où ils seraient attaqués en son absence [1].

Ils le furent plus tôt qu'ils ne s'y attendaient. Informé des progrès de Charles au nord de la Seine et ne voulant pas lui laisser le temps de les pousser plus loin, Lothaire traversa la Meuse, en appareil de guerre, et s'avança rapidement dans la direction de Paris. Gérard, comte de cette ville, et Hilduin, abbé de Saint-Denis, n'attendirent pas son arrivée pour se donner à lui; ils allèrent à sa rencontre et lui engagèrent solennellement leurs services, au mépris de la foi qu'ils venaient de jurer à son frère. L'exemple de ces deux chefs entraîna tous les autres, et de la Seine à la Meuse il ne resta pas à Charles un seul partisan; tout se déclara pour Lothaire [2].

Charmé et peut-être étonné d'un pareil succès, celui-ci se flatta dès lors de gagner de même à sa cause les contrées de la Loire à la Seine. Il passa donc ce dernier fleuve, précédé, suivant son usage, d'émissaires chargés de proclamer partout son ar-

(1) *Id. ibid.*

(2) *Id. ibid.*

rivée prochaine, en répandant les promesses et les menaces accoutumées. Là, comme ailleurs, cette tactique lui réussit. De Paris à Chartres il ne rencontra point d'obstacle, et il apprit, en arrivant dans cette dernière ville, que les populations du pays entre la Seine et l'Eure avaient embrassé sa cause et que leurs chefs les plus puissants étaient en marche pour se joindre à lui avec leurs milices. Alors ses espérances n'eurent plus de bornes; il descendit directement de Chartres vers la Loire, comme s'il avait eu le projet de la passer, pour attaquer Charles dans son dernier refuge[1].

Dans ce même temps Charles était en marche pour sortir de l'Aquitaine. Il venait de disperser l'armée de Pepin, qui assiégeait ou menaçait Poitiers, et de délivrer sa mère; mais, ne pouvant plus laisser celle-ci dans une contrée où son compétiteur se trouvait pour le moment le plus fort, il la ramenait avec lui en Neustrie, où il revenait très empressé de se remettre à la tête de son parti.

Il apprit en chemin qu'il n'avait plus de parti en Neustrie, que tous les leudes avaient faussé la foi qu'ils lui avaient donnée pour l'engager à son frère, et que celui-ci venait hostilement à sa rencontre. Il s'arrêta pour délibérer avec ses principaux officiers sur ce qu'il avait à faire. Sa situation semblait désespérée; derrière lui était Pepin II, qui le menaçait de lui enlever l'Aquitaine; à sa gauche,

(1) Nithard. Histor. II.

le chef breton Nominoé profitait des troubles actuels pour dévaster les Marches voisines. Mais le plus grand péril de Charles était le plus prochain; c'était Lothaire, le cherchant avec une armée formidable, à laquelle il n'en avait à opposer qu'une petite, mélange peu compacte de Franks et d'Aquitains[1].

Les chefs de cette petite armée se décidèrent pour le parti le plus généreux; ils résolurent de poursuivre leur route, de faire face à l'ennemi et de mourir en combattant pour la défense de leur jeune roi. Sur cette résolution, ils se remirent en marche et arrivèrent à Orléans, où ils apprirent que Lothaire était à cinq ou six heures de marche en avant d'eux, dans la direction de Chartres. Ils établirent aussitôt leur camp dans une position convenable pour l'attendre.

Tant de décision de leur part diminua l'envie qu'avait Lothaire de combattre; malgré la supériorité de ses forces il craignit d'attaquer des hommes au désespoir. Ajournant donc la bataille à un moment plus propice, il se rabattit à l'idée d'amuser encore son frère Charles par des paroles. Il lui envoya des messagers pour l'engager à convenir d'un plaid qui serait tenu à Attigni, au mois de mai de l'année 841, et dans lequel leurs différends seraient définitivement discutés et terminés. En attendant, il proposait un nouveau partage de la

(1) *Id.* loc. cit.

Gaule, partage d'après lequel Charles aurait l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence de l'Isère à la mer, et dix comtés entre la Seine et la Loire[1].

Ce projet de partage aurait laissé à Charles une étendue de territoire à peu près égale à celle dont il était déjà censé en possession, c'est-à-dire une moitié de la Gaule; seulement, au lieu de la moitié occidentale, c'en eût été la moitié méridionale. Or, je le remarque en passant, cette dernière était celle où Lothaire pouvait déjà prévoir que Charles trouverait le moins de partisans et le plus d'adversaires: mais peu importe d'ailleurs le motif ou la tendance d'un projet qui n'eut et ne pouvait avoir aucun effet.

Les leudes de Charles lui conseillèrent d'accepter les propositions de son frère et s'offrirent pour garants du traité, à certaines conditions accessoires qu'ils exigèrent de Lothaire en leur propre nom.

1° Qu'il s'engagerait par serment à garantir à Charles l'occupation et la possession paisible des pays qui allaient lui échoir en vertu du partage actuel;

2° Qu'il renoncerait à toute entreprise hostile contre Louis de Germanie;

3° En cas de non observance de quelqu'une de ces conditions, les leudes de Charles se tenaient pour dégagés de tout serment prêté par eux de maintenir le présent traité[2].

(1) Nithard. Histor. II.

(2) *Id.* loc. cit.

Lothaire ne fit pas la moindre difficulté d'accepter ces conditions; il était bien résolu à ne pas les tenir. Charles et ses leudes le savaient, et c'était précisément pour cela qu'ils les lui avaient imposées, se ménageant de la sorte une raison de manquer à leurs propres serments; car ce n'était pas de bonne foi, mais par subterfuge et comme expédient, qu'ils avaient accueilli les propositions de Lothaire[1].

De toutes les choses que celui-ci avait en vue et qu'il était pressé de faire, il n'y en avait pas une qui ne fût une violation criante de l'arrangement qu'il venait de conclure avec son frère. Il envoya d'abord, par des messagers en Provence, l'ordre de n'y point reconnaître Charles pour maître; après quoi, partant des environs d'Orléans pour retourner à Aix, il fit un détour vers le midi, pour prendre des renforts de Provençaux qu'il savait en marche pour venir le joindre. Ayant repassé la Seine, il s'assura de nouveau de la fidélité des leudes de toute la contrée jusqu'à la Meuse et disposa des troupes pour défendre le passage de la Seine sur deux points principaux, à Paris et à Rouen.

Après s'être ainsi prémuni contre Charles, il se crut en mesure de marcher contre Louis et de lui porter cette fois un coup décisif. Il s'avança avec toutes ses forces (mars 841) vers Mayence, pour y passer le Rhin. Mais Louis avait eu le temps de se

(1) *Id.* loc. cit.

préparer à la défense; il avait garni de troupes les forteresses bâties sur le fleuve; il avait attiré ou retenu dans son parti presque toutes les populations de la Germanie franke. Lothaire rencontra donc dans son expédition plus de difficultés qu'il n'en avait prévu et fut plusieurs fois repoussé au passage du Rhin; mais, à la fin, des intrigues et une trahison dont l'histoire ne donne pas le détail lui aplanirent la voie. Abandonné d'une grande partie des siens, Louis fut obligé de se réfugier en Bavière et d'abandonner tout le reste de la Germanie franke à Lothaire. Celui-ci était tout occupé à recevoir les soumissions du pays et à y rétablir sa domination, lorsque des événements imprévus le ramenèrent en Gaule plus tôt qu'il n'aurait voulu[1].

Une fois délivré de la crainte d'une bataille inégale par un simulacre de paix, Charles avait repris avec vigueur ses apprêts de défense. Il avait levé son camp de devant Orléans pour se rendre à Nevers, où le duc Bernhard lui avait donné parole de se trouver à jour fixe, et de se joindre à lui avec toutes ses forces[2]. A peine venait-il de se mettre en marche dans cette direction que Thiébalt et Ga-

(1) Lotharius quidem diebus quadragesimæ Moguinciam usquè adversùs Hludowicum procinctum ducit : sed obsistente ipso, à transitu fluminis diù abstinetur; verùm astu quodam atque perfidiâ populi Hludowico inhærentis, Lothario transeunte, Hludowicus Bajoariam petivit. Annal. Bertin. ad an. 841.

(2) Nithard. ad an. 841.

rin le joignirent avec leurs milices[1]. Ce dernier était le même Garin qui de comte de Mâcon était devenu duc de Toulouse. Il est plus que probable qu'en venant joindre Charles, dont il était le vassal, il ne faisait qu'en exécuter les ordres. Quant à Thiébalt, c'était vraisemblablement un des leudes burgondiens de Lothaire, et par conséquent un transfuge. Charles les accueillit avec la même joie l'un et l'autre et poursuivit avec eux sa route vers Nevers.

Arrivé dans cette ville, il n'y trouva point le duc Bernhard, mais seulement un message de lui, annonçant qu'il n'avait pu venir; il en donnait pour raison le traité qu'il avait conclu avec Pepin II, et par lequel il était convenu que l'un des deux ne pourrait, sans le consentement de l'autre, se soumettre ou s'allier à qui que ce fût[2]. Il allait, du reste, ajoutait-il, se rendre auprès de Pepin et tâcher de l'amener au parti de Charles, promettant, pour son compte, au cas où il ne réussirait pas à le gagner, de se trouver à Bourges dans un délai de quinze jours et de se soumettre alors au roi[3]. Bernhard donnait ainsi de véritables actes d'indépendance et de souveraineté pour excuses d'une désobéissance de vassal. Son projet était de tromper Charles le plus long-temps qu'il pourrait, de ne se

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

(3) Nithard. Histor. II.

décider qu'à la dernière extrémité et pour le parti avec lequel il y aurait le plus à gagner en pouvoir et en honneurs.

Charles ne manqua pas de se trouver à Bourges au terme indiqué, et cette fois Bernhard fut exact au rendez-vous; il y vint escorté d'une partie de ses milices, mais n'ayant rien fait et ne voulant rien faire de ce qu'il avait promis. Charles, qui nourrissait déjà pour lui la haine dont il ne tarda pas à donner des preuves, fut outré de tant d'insolence et de mauvaise foi, et résolut de se débarrasser de lui par un acte de violence. Bernhard, averti du projet, eut à peine le temps de s'enfuir; et tout ce que put faire Charles, ce fut de tomber sur le cortége du fuyard; il en tua quelques hommes, il en blessa et en prit d'autres, et s'empara de tous leurs bagages. Bernhard, un peu déconcerté de cette violence, se tint d'abord à l'écart; mais il n'était pas de son intérèt d'y rester; il eut donc recours aux protestations de sincérité, aux excuses, aux promesses de service pour l'avenir, et finit par se réconcilier avec Charles, c'est-à-dire par se remettre vis-à-vis de lui en position de le jouer de nouveau [1].

De Bourges Charles se rendit au Mans, où l'appelaient diverses affaires également urgentes. Lambert, le fameux comte de la Marche de Bretagne, et l'un des hommes de guerre les plus heureux et

(1) *Id.* loc. cit.

les plus braves de l'époque, lui avait fait dire qu'il était prêt à se soumettre à lui s'il paraissait dans son voisinage avec des forces suffisantes. Un autre comte des mêmes contrées, Éric, lui avait fait faire la même promesse; enfin, Charles avait au Mans ou dans les environs des leudes qui avaient besoin d'être affermis dans leur fidélité chancelante [1].

Il reçut d'abord la soumission de Lantbert et d'Éric, et fit exhorter par leur intermédiaire le chef breton Nominoé à lui engager ses services. Celui-ci, se sentant le maître de tenir ou de violer cet engagement, selon ses convenances, n'hésita point à l'accepter, et fit même, à ce qu'il paraît, à Charles les présents et les serments dus par le vassal au seigneur [2].

Charles eut un peu plus de peine à s'entendre et à se réconcilier avec les leudes du pays, qu'il trouva disposés à lui manquer de foi, et il n'est pas inutile de savoir comment et jusqu'à quel point il se les rattacha; la transaction jette du jour sur les relations des rois avec leurs leudes et sur les motifs par lesquels beaucoup de ceux-ci se décidèrent au parti qu'ils prirent dans cette grande querelle des fils de Louis-le-Débonnaire entre eux.

Plusieurs de ces leudes de Charles qui penchaient pour Lothaire étaient en possession, à divers titres, équivoques ou légitimes, de beaucoup de bénéfices

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

en terres, et avaient pour meneur un d'entre eux, nommé Sigemond, qui convoitait le monastère d'Anisole, propriété de l'église du Mans. Lorsque Charles les fit sommer de paraître en sa présence pour lui jurer fidélité, ils répondirent qu'ils ne paraîtraient point devant lui et ne lui jureraient point fidélité, à moins qu'il ne les confirmât tous dans la possession des bénéfices dont ils étaient actuellement en jouissance, n'importe à quel titre, et à moins que Sigemond, leur chef, n'obtînt le monastère d'Anisole. Charles fut obligé de satisfaire à toutes ces prétentions; et, pour pouvoir donner à Sigemond l'abbaye que celui-ci exigeait, il fallut l'ôter à l'église du Mans, dont elle était la propriété, et à l'évêque Aldric, le plus zélé et le plus sincère des partisans de Charles dans toute cette contrée. Et tant de complaisance ne lui rapporta aucun fruit! Sigemond fut un des leudes qui lui manquèrent au jour du combat.

Ce fut vers ce même temps (mars 841) que Charles envoya un message à son frère Louis pour lui faire part de sa situation, lui remontrer leur commun péril et l'exhorter à réunir leurs forces contre Lothaire. Une seule chronique fait allusion à ce message, sans nommer les personnages qui en furent chargés[1]. Je soupçonne, par une raison qui

(1) Hludowico per nuntios Caroli ad auxilium vocato, et per Alamanniam iter facienti, comites quos Hlotharius tutores partium suarum dimiserat, in Retiense occurrunt cum exercitu. Annal. Fuldens. ad an. 841.

se présentera d'elle-même par la suite, que l'impératrice Judith, la mère de Charles, était à leur tête.

Après toutes ces précautions, les unes pour le présent, les autres pour l'avenir, Charles se crut en position de tenter quelque chose de plus décisif. Il lui sembla qu'en se remontrant à l'improviste, au-delà de la Seine, avec toutes ses forces, il avait la chance d'y abattre le parti de Lothaire et d'y relever le sien. En conséquence, il envoya au duc Garin, aux comtes Thiébalt, Autbert et à d'autres, qui s'étaient momentanément séparés de lui, l'ordre de venir, avec les milices réunies de Toulouse, de la Provence et de la Burgondie, le rejoindre au plus vite au-delà de la Seine, où il allait les devancer. Là-dessus il marcha droit sur Paris, avec tout ce qu'il avait de disponible, tant d'infanterie que de cavalerie [1].

Arrivée aux bords de la Seine, l'armée de Charles fut arrêtée tout court : le fleuve était débordé, et le comte de Paris, Gérard, chargé par Lothaire d'en défendre le passage, avait fait détruire ou couler toutes les barques et couper tous les ponts. Charles prit le parti de descendre la rive gauche jusqu'à la hauteur de Rouen. Là il embarqua d'abord son infanterie sur vingt-huit navires de la côte, qui avaient remonté le fleuve à la faveur de la marée (le 31 mars 841). Les troupes de Lothaire, à qui avait été

(1) Nithard. Histor. II

confiée la défense du passage, prirent la fuite avant que les navires qui apportaient les assaillants eussent touché la rive droite. La traversée de la cavalerie exigea beaucoup de temps, de sorte que, quand l'armée de Charles put se mettre à la poursuite de celle de Lothaire, il était déjà trop tard pour l'atteindre. Il la suivit du moins de très près jusqu'à Saint-Denis. Là il apprit que les fuyards de Rouen venaient de se réunir aux troupes du comte Gérard et de marcher avec elles pour attaquer la division des forces de Charles qui arrivait sous le commandement du duc Garin. Cette armée était dans le plus grand embarras; parvenue au confluent de la Seine et du Loing, elle n'avait trouvé ni ponts ni barques pour traverser le fleuve et ne pouvait exécuter l'ordre qu'elle avait reçu d'aller joindre Charles sur la rive droite.

A ces nouvelles Charles repasse à l'instant sur la rive gauche de la Seine, marche toute la nuit, arrive au point du jour à l'embouchure du Loing, fait sa jonction avec le duc Garin, et les deux armées réunies marchent sur Sens. Elles s'y reposent un jour, et, la nuit venue, se remettent en route à travers la vaste forêt d'Otte, entre Sens et Troyes. Le bruit s'était répandu que le comte Gérard s'était engagé dans cette forêt avec les troupes qu'il commandait, et le dessein de Charles était d'aller à la rencontre de ces troupes et de les attaquer vigoureusement; mais elles avaient eu quelque nouvelle de la jonction de l'armée de Charles

avec celle de Garin, et, frappées de terreur à l'approche d'une force très supérieure à la leur, elles avaient fui à l'aventure et s'étaient éparpillées de divers côtés.

Charles ne put se mettre à leur poursuite; toute son armée, infanterie et cavalerie, était accablée de la fatigue de plusieurs longues marches de jour et de nuit [1]. Il lui laissa, pour se reposer, une journée entière, qui se trouvait être celle du jeudi de la Cène. La Pâque arrivait dans deux jours, il fallait chercher une ville où la célébrer; Troyes était la plus prochaine. Charles y arriva le vendredi-saint, et des messagers de Lothaire l'y suivirent de près [2].

Lothaire, très occupé au-delà du Rhin de ses projets contre son frère Louis, n'avait pas pris d'abord grand souci des mouvements de Charles, aussitôt après la convention simulée d'Orléans; mais il n'avait pas été peu troublé d'apprendre que Charles avait passé la Seine à Rouen, mis en fuite les troupes qui avaient voulu s'opposer à lui et dissipé l'armée du comte Gérard. Il avait laissé Adelbert, duc d'Austrasie, comme son lieutenant dans la Germanie franke, pour tenir tête à Louis, et repassé le Rhin les premiers jours d'avril. Il s'était arrêté à Aix pour y rassembler ses forces, et aussitôt la Pâque célébrée il avait marché pour s'ap-

(1) Nithard. Histor. II.

(2) *Id.* loc. cit.

procher de Charles et se mettre à portée d'en observer tous les mouvements d'aussi près qu'il pourrait, en restant le maître de livrer bataille ou de la refuser. Mais il avait envoyé en même temps des messagers à son frère, comme s'il n'avait eu d'autre intention que de traiter sérieusement de réconciliation et de paix. Ces messagers étaient ceux qui avaient joint Charles à Troyes bientôt après son entrée dans cette ville.

Ils avaient ordre de se plaindre de ce que Charles avait passé la Seine, en contravention à ses engagements récents, et de lui enjoindre de s'arrêter où ils l'auraient rencontré, jusqu'à ce que Lothaire lui fît dire en quel lieu il devait se rendre pour traiter définitivement avec lui de leurs affaires respectives, si ce serait à Attigny, selon leur première convention, ou en tout autre lieu maintenant réputé plus convenable.

A ce message Charles fit répondre par ses propres messagers que, s'il avait manqué à quelqu'un de ses engagements, c'était parce que Lothaire n'avait tenu aucun des siens. Il se plaignit particulièrement de la dernière expédition contre Louis de Germanie qui, pour résister à son frère, avait été obligé de recourir au secours des peuples païens. Du reste Charles désigna un lieu entre Sens et Troyes, dans lequel il déclarait qu'il allait attendre son frère Lothaire pour régler avec lui, s'il se pouvait, tout ce qui conviendrait au repos et au bien public; il ajoutait que, dans le cas contraire, il était

prêt à défendre par les armes sa part de l'héritage paternel.

Ce fut probablement dans le court intervalle qu'il y eut de la réception du message de Lothaire à la réponse que l'on vient de voir, que Charles eut de Germanie des nouvelles qui lui apprenaient que son frère Louis était prêt à venir à son secours dès qu'il saurait où le rencontrer et comment diriger sa marche. Charles, joyeux de ces nouvelles, y répondit tout ce qu'il imagina de plus propre à presser l'arrivée des secours[1].

Ces différents messages expédiés, il partit de Troyes par la même route par laquelle il y était venu, et s'arrêta sur les confins de la forêt d'Otte, dans un lieu que l'histoire ne nomme pas; c'était le même où il avait fait halte le jeudi-saint et où il venait de promettre à Lothaire de l'attendre. Il s'y arrêta, en exécution de sa promesse.

On ne voit pas précisément où était alors Lothaire; mais tout oblige à croire qu'il n'était pas à une grande distance de Sens ou de Troyes. Cependant il n'accepta point le rendez-vous de Charles et ne lui en proposa point d'autre; il s'en tint à de fréquents messages, remplis de demandes et de plaintes superflues, mais qui étaient pour lui un moyen de gagner le temps dont il avait besoin. Il y a la plus grande apparence qu'il était alors en négociation avec Pepin II, et peut-être avec le duc

(1) Nithard. Histor. II.

Bernhard, pour les engager définitivement dans son parti, et l'alliance conclue il fallait leur donner à l'un et à l'autre le temps de rassembler leurs forces et de le joindre.

Charles n'avait encore passé que quatre ou cinq jours dans son camp, entre Sens et Troyes, en attente d'une résolution définitive de la part de Lothaire; et déjà son armée commençait à s'impatienter de son inaction. Il lui fut annoncé sur ces entrefaites que Judith, l'impératrice veuve, sa mère, depuis quelque temps absente, nul historien ne dit pourquoi, était en chemin pour venir le rejoindre avec une troupe d'Aquitains qui lui avait servi d'escorte durant ce voyage. Charles délibéra alors avec ses principaux officiers sur ce qu'il fallait faire. Les avis furent partagés; les uns pensèrent que l'armée devait aller tout de suite à la rencontre de l'impératrice, la supposant peut-être en péril de tomber au pouvoir des adversaires; les autres prétendirent qu'il fallait continuer à attendre Lothaire en ce même lieu qui lui avait été assigné pour rendez-vous ou marcher droit à lui. Tout autre mouvement, selon eux, serait hautement taxé de fuite et en aurait l'air; le parti de Charles semblerait par-là se reconnaître lui-même pour le plus faible, de sorte que les hommes puissants qui ne s'étaient point encore prononcés ne manqueraient pas de se déclarer contre lui[1].

(1) Nithard. Histor. II.

Malgré la sagesse de ces raisons le premier avis prévalut; il fut décidé que l'armée de Charles irait à l'instant au-devant de l'impératrice. Elle décampa donc, se dirigea au nord, et, arrivée à Châlons-sur-Marne (mai), elle s'y rencontra avec la mère de Charles et avec son escorte d'Aquitains[1]. D'où venait-elle? l'histoire ne le dit pas; mais si l'on veut faire des conjectures, il n'y en a qu'une de probable et que j'ai déjà énoncée ailleurs : elle venait de Bavière, et c'était elle qui avait été envoyée à Louis de Germanie pour le solliciter et le presser de secourir son frère Charles.

Ce fut à Châlons, et, si ce n'est de sa mère elle-même, d'un messager arrivé sur les traces de celle-ci, que Charles apprit les derniers événements de Germanie; ils étaient tels qu'il pouvait les souhaiter. Louis, s'étant avancé à travers l'Allemanie pour venir à son aide, avait été attaqué par le duc Adelbert. Il y avait eu entre eux une grande bataille dans laquelle le duc avait été tué et son armée défaite avec une perte énorme[2]. Au moment qu'il était, Louis devait avoir déjà passé le Rhin. A ces nouvelles des acclamations de joie retentirent dans toute l'armée qui, d'un mouvement spontané, se porta au-devant de ses auxiliaires de Germanie.

Ce mouvement n'échappa point à Lothaire, qui en apprit aussi la cause. Dissimulant avec adresse

(1) Nith. loc. cit.

(2) Annal. Bertin. ad an. 841

le dépit et l'inquiétude qu'il en eut, il répandit aussitôt dans son armée et dans tout le pays le bruit que Charles était en pleine fuite, mais qu'il allait le poursuivre vivement, et il se mit, en effet, sur les traces des prétendus fuyards, comme s'il eût été bien pressé de les atteindre. La ruse lui réussit à merveille; le confiance de ses partisans déclarés s'en accrut, et tous ceux des hommes en pouvoir des pays circonvoisins qui n'avaient point encore pris de parti embrassèrent le sien[1].

Les historiens ne nomment aucun des lieux où passèrent les deux armées, et ce n'est que d'une manière vague que l'on peut décrire leurs marches et contre-marches. En partant de Châlons pour aller au-devant de Louis, venant de l'Allemanie, celle de Charles dut se porter à l'est. Elle était engagée dans des lieux bas et marécageux lorsqu'elle apprit que celle de Lothaire venait à sa poursuite. Voulant prouver qu'elle ne refusait pas le combat, elle fit volte-face et revint sur ses pas camper dans un lieu où devaient la rencontrer les Lothairiens s'ils continuaient leur poursuite. A cette manœuvre Lothaire s'arrêta et fit une halte de deux jours, comme pour donner à sa cavalerie fatiguée le temps de se reposer, mais dans le fait parce que le moment n'était pas venu pour lui de livrer bataille. Charles reprenant alors sa marche vers le Rhin, Lothaire eut de nouveau l'air de se mettre à sa

1 Nithard. Histor II

poursuite et s'arrêta, pour la seconde fois, à la seconde démonstration que firent ses adversaires d'être prêts à combattre. De nouveaux messages allèrent et vinrent de Charles à Lothaire, de Lothaire à Charles, continuant à échanger en vain des apologies et des plaintes[1].

Cependant Louis arrivait à marches forcées avec son armée victorieuse; il joignit Charles vers la mi-juin. La première entrevue des deux frères fut sans témoins, et se passa en confidences et en condoléances réciproques sur les outrages, les violences et les projets ambitieux de leur frère. Le lendemain, au poindre de l'aube, ils réunirent en un conseil commun les principaux officiers de leur palais et les évêques qui se trouvaient présents, pour délibérer sur le parti à prendre vis-à-vis de Lothaire. On résolut à l'unanimité de lui envoyer une députation d'hommes vénérables, ecclésiastiques et laïques, pour lui remontrer combien sa conduite envers ses deux frères était diverse de ce que leur père avait prescrit, pour le conjurer, au nom de Dieu, de les laisser jouir tranquillement l'un et l'autre de leur légitime part de l'Empire. Ils étaient chargés de lui offrir en présent, pour le décider à la paix, tout ce qui pourrait se rencontrer de richesses dans les deux armées, à l'exception des armes et des chevaux. Ils devaient finir par lui déclarer qu'au cas où il s'obstinerait à re-

(1) *Id.* loc. cit.

jeter les modestes prières de ses frères, ceux-ci, confiants dans la justice de leur cause, se flattaient d'obtenir l'aide de Dieu en tout ce qui pourrait advenir[1].

La députation partit au plus vite pour le camp de Lothaire; celui-ci la reçut et l'écouta avec une indifférence mêlée de dédain, et fit répondre, par ses propres messagers, à ses deux frères, qu'il ne voulait rien que la guerre et rien que par la guerre. Cette franchise tardive était facile à expliquer; Lothaire venait de recevoir un message d'Aquitaine et savait que Pepin II était en route avec toutes ses forces pour venir le joindre[2]. Levant aussitôt son camp, il se mit en marche dans la direction d'Auxerre et de Bourges, pour aller au-devant de ces renforts si désirés.

L'insolente et brusque détermination de Lothaire affligea et troubla ses deux frères; Louis surtout en fut vivement contrarié. Venue des frontières orientales de la Germanie, son armée était harassée d'une si longue route faite si rapidement et des combats par lesquels elle avait dû se l'ouvrir; elle manquait des choses les plus nécessaires et particulièrement de chevaux. Mais, surmontant ces difficultés par un effort généreux, Louis et ses braves Germains se mirent sur-le-champ, avec Charles, à la poursuite de Lothaire[3].

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Id. ibid.*

Parties de points peu éloignés l'un de l'autre, les deux armées se rapprochaient à chaque marche de quelques centaines ou de quelques milliers de pas. Le 21 juin, vers le déclin de la journée, elles s'aperçurent l'une l'autre, quelques milles au-delà d'Auxerre, dans une petite vallée où toutes deux avaient projeté d'établir leur camp pour la nuit. Lothaire avait déjà dressé le sien, lorsqu'il fut informé que ses deux frères étaient encore en marche, à peu de distance derrière lui. Il craignit que leur dessein ne fût de l'attaquer immédiatement; c'est pourquoi, faisant volte-face, il vint se mettre en bataille un peu en avant de son camp[1]. De leur côté Charles et Louis, s'apercevant de cette manœuvre et croyant qu'ils vont être attaqués, laissent en arrière une portion de leurs troupes déjà occupées à établir leur camp, et s'avancent avec l'autre au-devant de Lothaire, comme pour accepter le combat que celui-ci semble leur offrir. Cependant des messages sont envoyés de part et d'autre, et personne n'étant réellement disposé à combattre sur l'heure, une trève pour la nuit est aisément conclue, et les deux armées retournent

(1) Il y a, dans le recueil des opuscules historiques de l'abbé le Bœuf, une dissertation intéressante sur le local où se livra la bataille de Fontanet; l'auteur a voulu prouver que ce fut à quelques lieues au sud-ouest d'Auxerre, le long d'une petite rivière nommée Andrie, qui se jette dans l'Yonne au-dessous de Coulange. Son opinion m'a paru fondée sur de bonnes raisons, et je n'ai pas hésité à la suivre.

camper à deux ou trois lieues l'une de l'autre, séparées par un petit marais et des bouquets de bois.

Le lendemain, au point du jour, Lothaire reçoit un message de ses frères ; ceux-ci lui manifestaient de nouveau leurs regrets de n'avoir pu s'entendre avec lui, protestant, du reste, que, puisqu'il fallait, lui l'ayant voulu, en venir à une bataille, cette bataille, de leur part, serait exempte de toute fraude. Ils demandaient à s'y préparer par le jeûne et la prière ; et, dans le cas où il aurait convenu à Lothaire de se rendre auprès d'eux pour s'assurer de leur loyauté et de leur bonne foi, ils lui offraient toutes les facilités et toutes les sûretés désirables [1].

Lothaire renvoya les porteurs de ce message en les chargeant d'annoncer à ses frères qu'il leur répondrait par un message exprès; sur quoi, levant son camp, il poursuivit sa route dans la direction de Bourges, sur le revers méridional du plateau qui sépare la vallée de l'Yonne de celle de la Loire. Il fit halte le soir à côté d'un lieu alors nommé Fontanet par les habitants des environs, et qui paraît être le même que le village aujourd'hui nommé Fontenailles, à six lieues au sud d'Auxerre, sur le ruisseau d'Andries. Il paraît que ce nom de Fontanet servait également alors à désigner la source d'où naît ce ruisseau et le village bâti sur ses bords.

Charles et Louis, qui avaient suivi Lothaire ce

(1) Nithard. loc. cit.

jour-là, comme les précédents, firent cette fois plus de chemin que lui; étant partis de trois lieues en arrière de lui, ils arrivèrent le soir à Tauriac (aujourd'hui Thury), village à deux lieues à l'ouest de Fontanet et à la même distance d'Auxerre que ce dernier.

Le lendemain 23 juin, au point du jour, les deux armées sortirent de leurs camps respectifs, en bataille l'une contre l'autre, mais lentement et comme prévoyant que leurs chefs avaient encore quelque chose à se dire. Charles et Louis demandèrent de nouveau la paix; de rechef ils offrirent à Lothaire tout ce qu'il pouvait y avoir dans leurs deux armées, à l'exception des armes et des chevaux. A cette offre ancienne ils en joignirent de nouvelles des plus avantageuses; ils lui offrirent chacun une partie du territoire auquel ils avaient droit ou dont ils étaient en possession : Charles le pays au-delà de la forêt carbonaire, Louis les contrées de la Germanie situées au bord du Rhin. Enfin, pour dernière alternative, ils lui proposèrent un nouveau partage de l'Empire en trois parties égales, en lui offrant, chacun, sur sa part, une certaine étendue de pays à son choix [1].

Il n'y a aucune raison de soupçonner que ces offres de Charles et de Louis fussent faites de mauvaise foi et dans l'intention immédiate de tromper Lothaire. Il paraît donc qu'ils regardaient les forces

(1) Nithard. Histor. II.

de ce dernier comme supérieures aux leurs, et qu'ils appréhendaient réellement d'en venir à une action décisive. Quant à Lothaire, il était vrai, comme il l'avait dit une fois, qu'il ne voulait que la guerre et rien que par la guerre; cependant il avait un motif pour ne pas rejeter trop brusquement les nouvelles propositions qui lui étaient faites : il ne voulait pas combattre sans Pepin, et Pepin n'était pas encore arrivé. Il envoya donc dire à ses frères que leurs dernières offres étant de tout point nouvelles, il demandait trois jours entiers pour y penser; et, pour que sa demande ne parût pas suspecte, il fit attester avec serment, par trois de ses leudes, qu'il ne la faisait par aucun autre motif qu'un désir sincère de se réconcilier avec ses frères et de pacifier l'Empire [1]. Moyennant cette assurance, Charles et Louis conclurent avec Lothaire une trève de trois jours; et les deux partis se retirèrent, chacun dans son camp, pour s'apprêter à célébrer la fête du lendemain, celle de saint Jean-Baptiste.

Ce fut, à ce qu'il paraît, dans le courant de cette journée (24 juin) que Lothaire reçut dans son camp des hôtes qui avaient l'air de ne pas y arriver bien à propos. Il s'agit d'une légation du pape Grégoire IV, à la tête de laquelle se trouvait Georges, évêque de Ravenne, avec un brillant cortége, avec un immense et riche bagage, qui faisait, dit-on, la charge de trois cents chevaux. Cette députation, à ce qui

(1) *Id.* loc. cit.

fut dit par la suite, était venue pour rétablir la paix entre les trois frères; mais c'était là une manière de s'exprimer un peu vague [1]. On ne peut guère douter que la députation dont il s'agit n'eût un but plus spécial, celui de seconder la tentative de Lothaire pour introduire de force dans l'Empire frank l'unité inhérente à l'idée ecclésiastique d'empire et et de monarchie. Grégoire IV ne faisait en cela que suivre la politique de ses prédécesseurs.

Du reste, quel que fût l'objet précis de leur mission, l'évêque Georges et ses collègues arrivaient trop tard. Lothaire n'avait plus, pour le moment, aucun besoin d'eux, et ne s'occupait plus que d'apprêts de bataille. Son auxiliaire Pepin l'avait joint ce même jour, ayant, à ce qu'il semble, passé la Loire à Mesve.

Le duc Bernhard, à la tête des milices, des leudes et des évêques de la Septimanie, non autrement que s'il eût été le roi en titre de la contrée, venait d'arriver aussi dans le voisinage de Fontanet. Il avait précédé de bien peu ou suivi de bien près son allié Pepin; il venait comme lui d'Aquitaine, et avait dû passer la Loire sur le même point. On se rappellera qu'il avait promis de se réunir à Charles, et il est on ne peut plus probable qu'il avait donné la même parole à Lothaire. En ce cas, il les avait joués tous les deux. Il resta à trois lieues en arrière

(1) Agnelli liber Pontificalis, seu de Vitis pontificum Ravennatium.

de Fontanet, attendant l'événement avec ses forces intactes.

Des trois jours de trève que Lothaire avait sollicités et n'avait obtenus qu'à peine et qu'en se parjurant, le second était presque écoulé. Mais tout délai à combattre paraissait trop long à Lothaire depuis sa jonction avec Pepin ; il employa les dernières heures de la journée du 24 en intrigues pour rompre la trève sur-le-champ. Il envoya à ses frères un message dont l'histoire nous a conservé des traits significatifs. « Vous savez, leur fit-il dire, « qu'une grande autorité est attachée à ce nom « d'empereur. Résignez-vous à ce qu'exige de moi « un office si éminent, et concevez que je ne puis « désirer votre avantage[1]. »

Étonnés de ce message de sinistre augure, les deux frères demandèrent aux messagers si Lothaire acceptait quelqu'une des propositions qui lui avaient été faites en dernier lieu, ou s'il en avait lui-même à faire quelque autre qui fût définitive. Les messagers déclarèrent qu'ils n'avaient rien à répondre à ce sujet ; d'où Louis et Charles conclurent que toute espérance de réconciliation était perdue. En conséquence, ils firent défier Lothaire pour le lendemain 25 juin. Lothaire leur répondit de prendre garde à ce qu'ils allaient faire. Quant à lui, ajoutait-il, ils verraient tous les deux ce qu'il avait résolu. C'était une manière insolente d'accepter leur

(1) Nithard. Histor. II.

défi, et chacun se prépara pour le lendemain à une bataille décisive [1].

Il serait utile, pour bien apprécier les motifs et les résultats politiques de cette bataille, de connaître exactement les forces partielles dont se composaient les deux armées; mais on est réduit à se contenter là-dessus d'aperçus vagues et sommaires. Toutes les populations ou nations diverses sur lesquelles les Franks dominaient ou prétendaient dominer avaient leurs chefs et leurs milices à Fontanet, à l'exception des Septimaniens, des Bretons et des Vascons. On vient de voir le chef des premiers s'arrêter à une égale distance des deux camps. Celui des Bretons, Nominoé, n'avait point jugé à propos de tenir son engagement envers Charles et n'en avait pris aucun envers Lothaire. Quant aux Vascons, ils ne savaient rien de cette guerre étrangère et lointaine pour eux ou se réjouissaient de voir les Franks s'entr'égorger.

Dans chacun des deux camps opposés il y avait des forces entières et des forces divisées et morcelées.

Les milices de l'Italie ne formaient qu'un seul et même corps combattant tout entier pour le parti de Lothaire. Les Franks des pays de la Meuse au Rhin, ou même de toute la contrée qui avait été une fois l'Austrasie, peuvent être aussi considérés comme faisant une force à part, rangée de même en entier sous la bannière de Lothaire.

1) *Id.* loc. cit.

Les peuples de la Germanie franke, les Bavarois, les Allemanes, les Thuringiens, les Saxons, les Franks orientaux, avaient tous embrassé le même parti, celui de Charles et de Louis, et formaient seuls l'armée particulière de ce dernier. Lothaire n'avait pas, à ce qu'il semble, dans la sienne le moindre détachement de ces peuples.

Tout le surplus des forces frankes, c'est-à-dire celles de l'ancienne Neustrie, de la Burgondie, de la Provence et de l'Aquitaine, étaient plus ou moins inégalément divisées entre les deux partis.

L'armée avec laquelle nous avons vu que Charles avait occupé l'Aquitaine, à la mort de son père, devait être en grande partie composée de Franks neustriens qui lui étaient restés fidèles et avaient dû former depuis le noyau militaire de son parti. Mais un peu plus tard, lorsque Lothaire et Charles avaient fait chacun leur appel aux populations de la Gaule, la Neustrie avait hésité et s'était donnée en masse, d'abord à l'un des deux adversaires, puis à l'autre; en définitive elle s'était partagée entre eux. Pour Lothaire s'était déclarée la portion du pays de la Seine à la Meuse; pour Charles la contrée de la Seine à la Loire, et en particulier la Marche de Bretagne, sous le commandement du fameux comte Lantbert.

Pour ce qui est de la Burgondie, il est impossible d'entrer dans aucun détail sur le partage qui se fit de ses villes et de ses comtés entre les deux partis;

tout ce que l'on peut affirmer, c'est que Charles en eut un plus grand nombre que Lothaire.

On peut dire la même chose pour la Provence: il est également certain que Lothaire eut dans son armée quelques milices de cette contrée et que Charles en eut la plus grande partie.

Quant aux Aquitains, on sait qu'ils étaient divisés en deux partis à peu près égaux, l'un pour Pepin, l'autre pour Charles. La portion armée de ces deux partis avait suivi chacune son chef à Fontanet. Les populations du Périgord, du Cahorsin, du Rouergue et de l'Albigeois, combattant pour la cause de Pepin, étaient entrées par-là dans celle de Lothaire; les Toulousains, les Poitevins, les Limousins et les Arvernes avaient embrassé celle de Charles.

On n'a aucune donnée pour évaluer, même par approximation, la force numérique des deux armées; mais si l'on voulait hasarder un chiffre là-dessus, il n'y aurait point d'invraisemblance à porter leur masse totale à trois cent mille combattants, et rien n'induit à soupçonner que l'une des deux fût beaucoup plus nombreuse que l'autre.

Pour les chefs ou, si l'on veut, pour les rois de ces armées, l'objet de la guerre était clair et précis. L'un se proposait de rétablir à son avantage personnel l'unité de l'Empire karlovingien, rompue par les derniers actes de Louis-le-Débonnaire; les autres songeaient à maintenir le droit et l'usage

germaniques de partager l'Empire comme un héritage privé. C'étaient les anciennes querelles d'ambition entre les fils des chefs mérovingiens qui, suspendues accidentellement et comme par miracle depuis plus d'un siècle, semblaient renaître d'elles-mêmes entre les fils du dernier monarque karlovingien. Et à ne considérer que les passions, les motifs et le but personnels des chefs, la querelle était effectivement la même; mais toutes les circonstances extérieures étaient autres; tout était changé dans le langage, dans les raisons et les procédés des deux partis.

L'ambition qui poussait Lothaire à dépouiller ses deux frères se couvrait des droits et des devoirs attachés au nom d'empereur dans les idées de la portion la plus instruite du clergé; elle prenait de là une apparence de désintéressement et d'utilité politique qui en faisait la force.

Ce n'était pas non plus simplement en vertu de la liberté et de l'antique usage des Franks que Louis et Charles rejetaient les priviléges de l'Empire et se prétendaient légitimes possesseurs d'une portion des conquêtes de leurs aïeux; c'était en vertu d'un droit immédiat et personnel, fondé sur des traités et reconnu d'abord par celui même qui le contestait maintenant. Ces circonstances donnaient à leurs prétentions une certaine évidence de justice qui devait leur assurer des défenseurs.

Maintenant les populations diverses rangées sous ces chefs, en se déclarant pour l'un ou l'autre,

avaient-elles agi spontanément, pour elles-mêmes et par un motif national quelconque d'intérêt, de passion ou de vanité, ou bien avaient-elles été entraînées de vive force, contre leur gré et par la seule action du pouvoir, comme dans le seul intérêt de leurs chefs? Il y a, je crois, du vrai dans les deux hypothèses attachées à ces questions.

Parmi les populations dont il s'agit, il y en avait certainement quelques-unes qui n'avaient pris part à cette grande querelle qu'après une sorte de délibération, qu'après avoir quelque temps balancé entre les deux partis; celles-là, du moins, tout oblige à le supposer, avaient agi dans un but national, sous l'influence d'un sentiment général, d'une opinion dominante.

C'est ce qui me paraît vrai, surtout de la masse des Franks de la Gaule, de ceux qui habitaient du Rhin à la Meuse et de la Meuse à la Seine. L'ensemble des faits précédents me paraît démontrer que la préférence donnée par eux à la cause de Lothaire avait été, jusqu'à un certain point, volontaire et réfléchie, et cette préférence autorise à leur attribuer un sentiment, au moins vague et confus, des avantages attachés à l'unité de l'Empire et un désir plus ou moins prononcé de ces avantages.

Pris en grand, abstraction faite des exceptions et des accidents, le parti de Lothaire me paraît n'être que la masse des vieux Franks parvenus à un certain degré de culture, modifiés dans leurs idées et dans leurs mœurs par l'influence combinée du

christianisme, du clergé et du règne de Charlemagne, commençant à se fondre en un seul peuple avec les Gallo-Romains, et de plus en plus étrangers aux Germains ultra-rhénans, sans avoir néanmoins renoncé, à leur égard, aux prétentions et à l'orgueil de conquérants.

Les Franks de cette portion de la Neustrie comprise entre la Seine et la Loire ne formaient point une masse à beaucoup près aussi compacte que les premiers. Il y avait parmi eux plus de chefs isolés, libres d'agir par des motifs personnels, de faire cause à part de leur nation et de leur race. Cela explique assez bien comment Charles réussit, à force de concessions et de promesses, à gagner à sa cause la plupart de ces chefs.

Pour ce qui est des peuples sujets des Franks, il y en a dont la conduite en cette occasion avait été aussi la suite d'une impulsion nationale. Le fait est indubitable pour les peuples de la Germanie franke. La détermination par laquelle ils s'étaient généralement rangés du parti de Louis et de Charles, contre Lothaire, était parfaitement conséquente à tous leurs efforts antérieurs pour se rendre indépendants de la Gaule franke et se donner des chefs à eux.

On n'en peut dire autant des Italiens, du moins avec autant d'assurance. Il semble qu'en suivant Lothaire ils avaient cédé à une impulsion opposée à celle qui, depuis leur soumission aux Franks, les avait déjà portés plus d'une fois et les porta tou-

jours par la suite à se révolter contre eux. Il est vrai que les plans de Lothaire étaient favorisés par l'Église romaine, et qu'à l'époque dont il s'agit l'Église romaine étant l'unique pouvoir italien qu'il y eût en Italie, tout intérêt secondé par elle pouvait, à certains égards, être considéré comme un intérêt italien. D'un autre côté, les projets de Lothaire semblaient tendre à une restauration plus complète de cet Empire dont Rome avait été le chef-lieu, et les peuples de l'Italie pouvaient en être flattés. Mais ce sont là des raisons douteuses et subtiles d'un fait qui se conçoit tout aussi bien ou mieux comme un acte ordinaire, comme un acte obligé de soumission des Italiens au maître que leur avait donné la conquête karlovingienne.

Les Aquitains s'étaient partagés à peu près également entre les deux camps rivaux. Au premier coup d'œil cette détermination de leur part peut sembler contradictoire avec leur opposition habituelle aux Franks; mais il faut considérer qu'il y avait en Aquitaine un parti pour ceux-ci et que ce parti était au service de Charles. Le parti de Pepin, qui était alors celui du pays, avait donc naturellement dû se prononcer pour Lothaire, c'est-à-dire pour le seigneur le plus éloigné contre le plus proche. Il n'y avait eu en cela rien que de conforme à la tactique ordinaire des Aquitains à l'égard des Franks.

Quant aux autres populations gallo-romaines du Midi, et quant aux Provençaux en particulier, il me

semblerait téméraire de hasarder quelque chose sur les raisons qui les avaient déterminées au parti qu'elles avaient pris dans la nécessité d'en prendre un. Une seule chose est probable ; c'est que, des deux partis contraires, celui auquel elles avaient le plus de tendance était celui de la dislocation de l'Empire, et c'était aussi pour celui-là que leur majorité s'était déclarée. Je reviens à la bataille de Fontanet.

Il n'en est aucune autre par où l'on voie mieux que par celle-là ce qu'était une bataille dans les idées des Franks. Ce n'était point la rencontre de deux armées ayant manœuvré, chacune de son mieux, pour se donner l'avantage du nombre, du terrain et du moment ; c'était le choc de deux masses de guerriers qui s'étaient donné rendez-vous l'une à l'autre, à jour, à heure et en lieu fixes, et qui se faisaient un point d'honneur de combattre à avantages égaux, de vaincre par la seule force, sans mélange de surprise, de ruse ou d'adresse. La bataille de Fontanet allait être une espèce de duel entre deux masses de cent cinquante mille hommes chacune.

Le samedi 25 juin, dès la pointe du jour, les deux armées étaient en mouvement pour prendre les positions où elles étaient convenues de combattre. D'après les recherches d'un érudit qui avait examiné les lieux et dont l'opinion semble très plausible, ce fut le long du petit ruisseau d'Andrie (alors nommé le Ruisseau des Burgondes), qui sort de

l'étang de Druye, et après un cours de deux lieues, du nord-ouest au sud-est, se perd dans l'Yonne à Surgi, six lieues au-dessous d'Auxerre.

Par suite de ces mouvements, l'armée de Lothaire se trouva divisée en trois grands corps de bataille. Le centre était à Brittes (aujourd'hui Bretignelles), sur la rive droite du ruisseau des Burgondes, à moins d'une lieue au-dessous de sa source. Sur la même rive, une demi-lieue au-dessous de Brittes et près de l'étang d'où sort le ruisseau, en un lieu nommé Solennat ou Golennat (aujourd'hui Goulennes), avait pris position le second corps ou l'aile droite de Lothaire. Son aile gauche était à Fagit (Le Fay), à une lieue au sud-ouest de Brittes[1].

On ne sait point qui commandait l'aile droite ni de quelles populations elle était composée. C'étaient les Aquitains de Pepin qui formaient l'aile gauche, commandés par Pepin lui-même. Lothaire s'était réservé le commandement du centre, le plus nombreux, le plus compacte de ces trois corps de bataille, composé de ses troupes les plus braves, des Franks d'Austrasie et de Neustrie. Les files en étaient si serrées, dit un des historiens du temps, que des oiseaux n'auraient pu trouver leur passage à travers.

L'armée des deux frères se partagea, comme celle de Lothaire, en trois corps, dont chacun fut oppo-

(1) Voir la dissertation citée de l'abbé Lebœuf, 163, sqq.

sé à l'un des corps ennemis d'après des convenances non de tactique ou d'art militaire quelconques, mais de préséance ou d'âge entre les chefs. Ainsi Louis, comme l'aîné de Charles, prit, avec ses Germains, le poste opposé à Lothaire et aux Franks. Charles dut dès lors commander l'aile droite contre Pepin. Or, comme la force principale de cette aile consistait dans les milices aquitaines et provençales aux ordres immédiats du duc Garin, c'était entre des Gallo-Romains compatriotes que la bataille allait s'engager sur ce point. Adelhart, le plus puissant des leudes de Charles et son plus fidèle conseiller, forma avec des Franks la gauche des deux frères, et se trouva par conséquent avoir la droite de Lothaire en face.

Les historiens de cette bataille se sont bornés à en noter le résultat et un ou deux incidents principaux. Ils ne l'ont point décrite; mais à peine a-t-on besoin de leurs tableaux pour se faire une image générale d'une telle bataille. On peut se la figurer comme un carnage d'une terrible simplicité entre deux énormes masses d'hommes, s'abordant corps à corps, sur un front de près de deux lieues de développement, et de manière à ce qu'il n'y eût guère un coup de lance ou d'épée perdu.

Le fait le mieux attesté de la bataille, c'est qu'elle commença heureusement pour Lothaire[1]. Quoique

(1) Nithard. Histor. — Adhemar. Caban. Chronic. — Annales Mett. etc.

mal refaits encore de leurs fatigues et de leurs privations, et manquant de cavalerie, les Germains soutinrent d'abord bravement le choc des Franks; mais à la fin ceux-ci, les pressant avec une ardeur redoublée, les firent reculer, et, pénétrant de tous côtés dans leurs files rompues, les poursuivirent en continuant à les tailler en pièces.

C'en était fait de l'armée de Louis, et la victoire était assurée à Lothaire si les Aquitains de son parti avaient tenu ferme. Mais à peine chargés par l'armée de Charles, ils lâchèrent le pied avec une promptitude qui avait un peu l'air d'une défection. Délivré de l'ennemi qu'il avait en face et informé de la déroute des Germains, le duc Garin se porta rapidement à leur secours, et une seconde bataille s'engagea entre le centre victorieux de Lothaire, et l'aile droite de Charles également victorieuse [1].

Elle fut plus obstinée et plus sanglante que la première. Les Aquitains y tombèrent par milliers, et y perdirent une foule de leurs chefs les plus braves ou les plus illustres, du nombre desquels furent Gérard, comte des Arvernes, et Rathier, comte de Limoges, l'un et l'autre beaux-frères de Pepin II [2]. Mais la perte des Franks fut encore plus grande; ils tournèrent le dos et abandonnèrent la victoire à Garin et à Charles. Un des narrateurs de cette bataille, qui se vante d'y avoir vaillamment payé

(1) Adhemar. Caban. Chronic.

(2) *Id.* loc. cit.

de sa personne, dit expressément que Lothaire fut trahi et abandonné dans la mêlée par ses leudes[1]. Mais tout ce qu'il semble permis de conclure de ses paroles, c'est que Lothaire fut, parmi les siens, un des derniers à combattre et à désespérer de vaincre.

Tandis que les Aquitains et les Franks étaient aux prises ensemble au centre, Adelhart qui commandait la gauche de Charles, était fortement engagé avec la droite de l'ennemi; sur ce point comme sur les autres les Franks de Lothaire firent des prodiges de bravoure, et il paraît qu'Adelhart eut besoin d'être renforcé plus d'une fois pour leur résister; mais le centre et la gauche de leur armée ayant plié, ils furent obligés de battre aussi en retraite, et dès lors la victoire de Charles fut complète.

Le combat avait commencé vers la deuxième heure du jour; avant midi, carnage, pillage, spoliation des morts, tout était fini. Les vainqueurs étaient rentrés dans leur camp, et il ne restait plus sur le champ de bataille que des cadavres entassés par monceaux ou étendus à la file, selon qu'ils étaient tombés dans le désordre de la fuite ou combattant de pied ferme à leurs rangs.

L'histoire ne marque pas le nombre total des morts; un écrivain dit qu'il y en eut plus de quarante

(1) C'est Angelbert, l'auteur d'un chant en latin barbare sur la bataille de Fontanet, que l'on peut voir à l'appendice.

mille du seul côté de Lothaire et de Pepin, ce qui n'en supposerait en tout guère moins de quatre-vingt mille[1]. Les autres ne précisent rien, mais les expressions qu'ils mettent à la place d'un chiffre quelconque sont de nature à justifier celui qui précède, si effrayant qu'il puisse paraître. Tous sont d'accord à regarder la bataille de Fontanet comme la plus meurtrière que les Franks eussent jusque là gagnée ou perdue[2].

Trois des évêques dont était composée la légation du pape Grégoire IV à Lothaire s'enfuirent pendant la bataille et se réfugièrent à Auxerre. L'archevêque Georges voulut en faire autant; mais embarrassé de son cortége, de ses équipages et de son trésor, il fut pris avec tout cela et amené en présence de Charles, qui le renvoya libre après lui avoir fait quelques reproches sur la partialité de sa conduite et de ses intentions[3].

Charles et Louis furent très humains dans leur victoire; ils firent cesser la poursuite de très bonne heure et sauvèrent la vie à des milliers de fuyards. Toute la journée du lendemain fut employée, par leur ordre, à soigner les blessés et à enterrer les morts, de quelque parti et de quelque nation qu'ils fussent. Jamais, du reste, bataille si sanglante ne

(1) Agnelli liber pontifical. B.

(2) Annal. Mettens. — Annal. Fuldens. — Nithard. Histor. — Adhemari Cabanens. Chronic. etc. etc.

(3) Agnelli lib. pontif. loc. cit. — Annal. Bertin. ad an. 841.

fut si peu décisive. La perte ayant été à peu près égale des deux côtés et la proportion des forces opposées demeurant à peu près la même, les vainqueurs sentirent qu'il leur restait encore beaucoup à faire; les vaincus ne perdirent point l'espérance, et chacun persista dans la poursuite de ses desseins.

Le jour même de la bataille, Lothaire reprit en grande hâte le chemin de l'Austrasie, déjà tout préoccupé du souci de se refaire une armée. Il n'attendit vraisemblablement pas d'être de retour sur la Meuse pour envoyer de toutes parts des émissaires chargés de lui recruter des chefs et des soldats. Il en envoya outre Rhin, en Allemanie où il avait sans doute des intelligences, et en Saxe où il est sûr qu'il avait déjà un parti, mais, selon toute apparence, un parti faible dont il n'avait jusque là reçu aucun service. Dans la situation où il se trouvait pour lors, un tel parti n'était plus pour lui une ressource suffisante; aussi ne visait-il à rien moins qu'à soulever en sa faveur la masse entière de la nation, et il en avait les moyens.

La nation saxonne était composée de trois ordres d'hommes : de nobles (edlingen), d'hommes libres (frylingen) formant le gros de la nation, sous le gouvernement des nobles, et d'esclaves très nombreux (lazzen). En dépit de tout ce qu'avait fait Charlemagne pour les convertir au christianisme, ces deux dernières classes étaient encore, en grande partie, païennes : les plus courageux adoraient en secret leurs anciennes idoles; les plus timides s'en

tenaient à regretter du fond du cœur le culte de leurs pères. Lothaire leur fit offrir à tous la liberté de revenir à ce culte, à la seule condition de prendre les armes pour lui. Ses offres furent accueillies avec des transports de joie, et tout le vieux paganisme saxon se leva en tumulte pour sa défense[1]. Quant aux autres adhérents qu'il avait d'ancienne date dans le pays et qui étaient tous de l'ordre des nobles, il songea, pour les retenir dans son parti, à leur offrir des biens et des terres du fisc.

Ne dédaignant aucune espèce d'auxiliaires, il n'hésita pas à appeler à son service des bandes de ces mêmes Normans qui avaient déjà commencé, dans la Gaule et ailleurs, les ravages par lesquels ils devaient se rendre si fameux. Ces divers renforts, ajoutés aux Franks d'Austrasie qui lui restaient fidèles et aux Aquitains de la faction de Pepin qu'il se flattait de conserver pour alliés, semblaient devoir lui faire une armée de peu inférieure à celle qu'il venait de perdre à Fontanet.

Pepin II ne pensait point à se détacher de Lothaire, mais il craignait de ne pouvoir plus désormais tenir en Aquitaine contre Charles victorieux, et, dans cette hypothèse, il était résigné à traiter avec lui; peut-être même lui fit-il faire quelques avances à ce sujet, aussitôt après sa défaite. Toutefois, ce parti étant son pis-aller, il ne voulait s'y jeter que le plus tard possible et après en avoir

(1) Nithard, Histor. IV. 2.

bien reconnu la nécessité. C'était dans ces idées qu'il avait quitté le champ de bataille de Fontanet, pour aller en Aquitaine attendre les événements.

Les deux frères alliés se séparèrent, après s'être donné rendez-vous à Langres pour le mois de septembre. Louis reprit le chemin de la Germanie où il était pressé d'arriver, se doutant bien que Lothaire allait lui susciter des embarras de toute espèce [1].

Des quatre chefs qui venaient de combattre à Fontanet, Charles était toujours celui dont la situation était la plus compliquée. Ne sachant jusqu'à quel point le fruit de sa victoire pouvait avoir changé à son égard les dispositions de la Neustrie ultra-séquanienne, il envoya Adelhart pour s'en assurer; et, en attendant de savoir à quoi s'en tenir là-dessus, il résolut de passer en Aquitaine, afin d'y terminer, d'une manière ou d'autre, ses démêlés avec Pepin. Ses arrangements avec le duc Bernhard le confirmèrent dans cette résolution [2].

On se souviendra que ce duc était resté à trois lieues du champ de bataille de Fontanet, décidé à ne point combattre et à se garder intact pour le vainqueur. Dès qu'il fut informé de la fuite de Lothaire, il envoya à Charles, comme porteur de propositions et de demandes, son fils aîné Guillaume,

(1) Nithard. Histor. III. 2.

(2) *Id.* loc. cit.

jeune homme de seize ans, déjà capable de le seconder dans ses poursuites ambitieuses. Guillaume était autorisé : 1° à jurer fidélité à Charles, dans le cas où celui-ci l'investirait de certains comtés de Burgondie que lui Bernhard avait autrefois possédés; 2° à renouveler l'ancienne promesse de son père, d'user de toute l'influence qu'il pouvait avoir sur Pepin et sur ses adhérents pour les engager à traiter avec le roi Charles et à se soumettre à lui [1].

Charles parut très satisfait du message de Bernhard, lui accorda ou lui promit tout ce qu'il avait demandé, lui fit recommander expressément de ne rien négliger pour tâcher de tenir parole au sujet de Pepin, et lui donna rendez-vous, pour un terme prochain, à Bourges ou à Poitiers. Ces négociations terminées, il prit avec son armée le chemin de la Loire, et repassa en Aquitaine, comme il en avait le dessein.

Il paraît que, durant le peu de jours écoulés entre celui de la bataille et celui où il avait passé la Loire, une grande partie des chefs qui avaient suivi son drapeau avec leurs milices l'avait quitté brusquement, sans prendre congé de lui [2]. Il ne put donc amener en Aquitaine qu'une armée peu nombreuse, au milieu de laquelle il avait plutôt l'air d'un roi vaincu ou trahi que d'un roi victorieux. Cette désertion fit échouer son expédition;

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

Pepin, le voyant si peu redoutable, perdit toute idée de traiter avec lui. En vain Bernhard, fidèle cette fois à sa parole, essaya-t-il de lui persuader de se soumettre; tout son succès se borna à lui enlever quelques-uns de ses partisans les moins sûrs, qui passèrent au service de Charles, sans compenser pour lui la perte qu'il venait de faire à Fontanet de ses plus vaillants Aquitains [1].

Sur ces entrefaites Charles reçut des nouvelles de la Neustrie. Ses affaires, à ce que lui mandait Adelhart, n'y allaient guère mieux qu'en Aquitaine. Le bruit de sa mort avait été partout répandu par Lothaire, et, dans l'incertitude où ce bruit avait jeté tout le monde, personne ne voulait se prononcer pour lui; ses envoyés avaient couru quelque risque de la part des partisans de Lothaire. Dans cet état de choses, ajoutait Adelhart, il était urgent pour Charles de se montrer au nord de la Seine; il n'y avait pas d'autre moyen de s'assurer des véritables dispositions du pays pour lui.

Charles ne balança point à suivre ce conseil. Le temps approchait où son frère Louis et lui devaient se rencontrer à Langres; il résolut de se rendre dans cette ville, en passant par Beauvais, Compiègne, Soissons, Reims et Châlons-sur-Marne. C'était un grand détour qu'il voulait faire exprès, afin de donner aux Neustriens plus de facilités pour se dé-

(1) *Id.* loc. cit.

clarer en sa faveur. Il partit donc d'Aquitaine, suivi des restes peu imposants de son armée de Fontanet, vint passer la Seine à Paris, et de là se mit à parcourir, l'une après l'autre, les diverses villes nommées plus haut, mais avec un succès bien différent de son espoir. Il était déjà arrivé à Reims, et pas un Neustrien puissant ne s'était encore présenté pour lui promettre fidélité ; tout le monde l'avait trouvé trop faible, et personne ne s'était cru obligé de se joindre à lui pour le renforcer. Le fait est remarquable et peut être cité comme une preuve nouvelle du peu de popularité de sa cause dans la Neustrie ultra-séquanienne[1].

Ce fut à Reims qu'il reçut de son frère Louis un message par lequel celui-ci l'informait des graves inquiétudes qui l'empêchaient de se rendre à Langres. Dispensé dès lors lui-même d'y aller, il poursuivit l'espèce de promenade qu'il avait commencée en quête de sujets et de soldats, mais en se dirigeant vers le nord et le long de la Meuse. Il voulait profiter de l'avis qui lui était venu qu'il trouverait de ces côtés des hommes puissants disposés à se rendre à lui, et en même temps se rapprocher du Rhin, pour être à portée de courir, au besoin, au secours de son frère Louis. Arrivé à Saint-Quentin, l'abbé du lieu, Hugo, son oncle, se déclara en sa faveur. Après avoir reçu sa soumis-

(1) *Id.* loc. cit.

sion, Charles continua à descendre la vallée de la Meuse, mais, à ce qu'il paraît, sans y obtenir de succès décidé[1].

Tandis que Charles cherchait ainsi de toutes parts des renforts, Lothaire était à Worms avec une puissante armée d'Austrasiens, d'Allemanes, de Saxons et de Normans qu'il était venu à bout de rassembler, en moins de deux mois, par les intrigues et les moyens indiqués ailleurs. Son projet était de passer le Rhin, d'attaquer son frère Louis sur l'autre rive, et de revenir, après l'avoir battu, chercher Charles partout où il pourrait être, pour l'exterminer à son tour[2]. C'était exactement son premier plan de guerre contre ses deux frères qu'il reprenait. Louis, campé de l'autre côté du fleuve, était prêt à lui en disputer le passage et à se défendre avec vigueur, bien qu'avec des forces jusque là probablement inférieures aux siennes. C'était là la raison qui l'avait empêché de se trouver à Langres à l'époque convenue.

Informé des tentatives et des mouvements de Charles, Lothaire, abandonnant, comme il avait déjà fait une fois, son premier projet, résolut de marcher aussitôt contre lui. Il expédia d'abord un message en Aquitaine pour conjurer Pepin de venir le joindre le plus tôt et avec le plus de forces qu'il pourrait; et, s'avançant, par la voie la plus

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

courte, à la rencontre de Charles, il se porta droit sur Thionville [1].

Charles était trop faible pour essayer de tenir la campagne contre lui. Dès qu'il le sut en marche, il envoya à son frère Louis, et à ceux de ses alliés subalternes qui ne se trouvaient pas pour le moment avec lui, des messages pressants pour les engager à venir le joindre à Paris, où il allait les attendre tous. Il prit en effet le chemin de cette ville, déjà poursuivi par Lothaire, mais ayant sur lui l'avance nécessaire pour se jeter sur la rive gauche de la Seine et s'y fortifier. Du reste, la fortune le servit, dans cette circonstance, de manière à le dispenser de toute précaution et de toute fatigue [2].

La Seine, dont les eaux sont ordinairement très basses au mois de septembre, grossit soudainement, au point de couvrir toutes ses rives, et cela, dit-on, par le temps le plus serein; de sorte que les partisans de Charles ne manquèrent pas de voir dans cet événement un miracle du ciel en leur faveur. Arrivé à Paris, Lothaire n'eut pas même la pensée de tenter le passage du fleuve débordé; mais, pour ne pas rester oisif en face d'un ennemi inabordable, il poursuivit sa marche et s'avança à la rencontre de Pepin, qui arrivait d'Aquitaine [3].

N'ayant dès lors plus rien à craindre de lui,

(1) Nithard. Histor. III. 3.

(2) *Id.* loc. cit.

(3) *Id.* loc. cit.

Charles divisa son armée en deux corps ; il en envoya un vers les Marches de la Bretagne, dans le Perche ; avec l'autre il repassa la Seine et se porta rapidement au-devant de son frère Louis, qui, de son côté, avait déjà traversé le Rhin pour venir à lui [1].

Lothaire fit sa jonction avec Pepin à Sens, où il apprit en même temps le mouvement que l'armée de Charles venait de faire vers le Rhin. En prenant la même direction, il avait la chance d'atteindre cette armée, de la battre avant sa jonction avec celle de Germanie ; c'était indubitablement là ce qu'il y avait de mieux à tenter dans sa position. Il prit un parti tout différent : il marcha droit contre l'armée que Charles venait d'envoyer dans le Perche. Mais il y a lieu de présumer que le principal objet de cette expédition était de décider le chef des Bretons, Nominoé, à entrer dans son alliance [2].

Il échoua en tout. L'armée de Charles lui échappa ou se dispersa à son approche, et Nominoé ne voulut écouter aucune de ses propositions. Peut-être ce chef était-il, pour le moment, d'intelligence avec Charles, et lui avait-il envoyé quelques troupes. Nithard compte des Bretons dans l'armée que Charles avait menée au-devant de Louis ; et, si le fait est vrai, il n'est guère explicable que par l'accord momentané de Nominoé et de Charles.

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

Quoi qu'il en soit de ce point secondaire, Lothaire était à Tours, très mécontent de l'issue de son expédition du Perche, lorsqu'il reçut des bords du Rhin des nouvelles qui mirent le comble à son embarras. Louis et Charles, après avoir surmonté, chacun de son côté, les obstacles qu'ils avaient rencontrés sur leur passage, venaient de faire leur jonction à Argentaria, petite ville à quelques milles de la rive droite du Rhin, entre Bâle et Strasbourg, mais un peu plus près de la première. L'armée de Louis était déjà fort nombreuse, et devait être prochainement doublée par des renforts de Bavarois, d'Allemanes et de Saxons, ralliés par les efforts et sous les ordres de Karloman, fils aîné de Louis, d'où il était clair que le parti de ce dernier triomphait de nouveau de celui de Lothaire dans toutes les parties de la Germanie franke. Enfin les deux frères venaient de renouveler solennellement leur alliance, et semblaient disposés à s'entr'aider avec plus d'énergie et de concert que jamais.

Les détails de cette nouvelle transaction entre Louis et Charles sont un des passages les plus curieux et les plus célèbres du précieux opuscule de Nithard sur les guerres des fils de Louis-le-Débonnaire entre eux, et jettent du jour sur des points intéressants de l'histoire des Franks dans la Gaule[1]. On ne trouvera donc pas étrange que j'insiste sur ces détails.

(1) Lib. III. 5.

Les deux rois et leurs leudes respectifs de tout ordre et de tout rang s'étant réunis en plein air, dans un même champ, Louis, en sa qualité d'aîné, prit le premier la parole, et, s'adressant à ses propres leudes, leur parla de la sorte :

« Vous savez tous combien de fois, après la mort « de notre père, Lothaire nous a attaqués dans l'in- « tention de nous détruire, ce mien frère et moi. « N'ayant jamais pu, à titre de frères et de chrétiens, « ni par aucune voie équitable, obtenir la paix de « lui, nous avons été contraints d'en appeler au « jugement de Dieu, résolus de nous en tenir à la « manifestation de sa volonté relativement aux « droits de chacun de nous. Lothaire vaincu s'est « retiré où il a pu avec les siens; car nous, retenus « par la tendresse fraternelle et touchés de com- « passion pour le peuple chrétien, nous n'avons « pas voulu les exterminer en les poursuivant. Nous « n'avons demandé, alors comme auparavant, autre « chose sinon que chacun de nous fût maintenu « dans son droit. Mais lui, rebelle au jugement de « Dieu, ne cesse de nous attaquer comme des en- « nemis, ce mien frère et moi, et détruit nos peu- « ples par la flamme, le pillage et le carnage.

« C'est là la cause qui nous a de nouveau réunis; « et comme nous pensons que vous doutez de la « solidité de notre alliance et de notre union fra- « ternelle, nous avons résolu de nous lier de nou- « veau par ce serment entre votre présence, n'agis- « sant point en cela par l'attrait d'une inique cupi-

« dité, mais seulement pour assurer notre commun
« avantage, dans le cas où, par votre aide, Dieu
« nous ferait obtenir la paix. Si donc je viole jamais,
« et Dieu m'en garde! ce serment que je vais prêter
« à mon frère, je vous tiens tous quittes de sou-
« mission envers moi et de la foi que vous m'avez
« jurée. »

Ce discours, s'adressant à l'armée de Louis, toute composée de Germains, fut prononcé en langue tudesque ou germanique. Charles le répéta mot pour mot à ses leudes et à leurs milices, parmi lesquelles il y avait des hommes de presque toutes les populations de la Gaule, des Franks, des Burgondes, des Gallo-Romains de Neustrie, des Aquitains, des Provençaux et peut-être des Bretons. Il leur parla en langue romaine ou romane, c'est-à-dire dans cet idiome né du mélange du latin et des langues de l'ancienne Gaule, parlé alors et déjà depuis longtemps dans presque toutes les parties de la Gaule franke, avec des variétés de dialecte et de prononciation provenant en partie de différences antérieures entre les diverses langues dont il avait pris la place. Or, comme l'objet de ce discours exigeait rigoureusement qu'il fût compris de la masse de ceux auxquels il était adressé, il s'ensuit que la langue romane était dès lors une langue commune aux Gallo-Romains et aux Franks dans la Gaule entière, à l'exception de quelques contrées d'où l'ancienne population avait été entièrement expulsée.

Après cette allocution des deux rois, Louis reprit

la parole pour prononcer la formule du serment à prêter à son frère, et Charles la répéta après lui, de même qu'il avait répété l'allocution préliminaire. En voici la teneur :

« Pour l'amour de Dieu, pour le peuple chrétien « et pour notre salut commun, de ce jour en avant, « et tant que Dieu me donnera pouvoir et savoir, « je défendrai ce mien frère et lui serai en aide en « toute chose, ainsi que l'on doit défendre son « frère, pourvu qu'il agisse de même pour moi, et « je ne conclurai jamais avec Lothaire d'arrange- « ment qui soit, à mon escient, au dommage de ce « mien frère. »

Ce serment fut adressé par chacun des deux rois, non directement à l'autre, mais aux leudes ou au peuple de l'autre, et par conséquent dans la langue de ceux-ci, c'est-à-dire en tudesque par Charles parlant aux Germains, et en langue romane par Louis s'adressant aux Aquitains et aux Gallo-Franks.

Les deux rois ayant ainsi juré, les deux armées prêtèrent, chacune en sa langue ou dans la langue de sa principale masse, un autre serment, dont je me dispenserai de donner littéralement la formule; il suffit de savoir que, par ce serment, chaque armée, ou, selon le langage officiel de l'époque, chaque peuple s'engagea, envers le roi de l'autre armée ou de l'autre peuple, à ne point obéir au sien en ce qu'il commanderait de contraire au serment qu'il venait de prêter à son frère, de le défendre et

de l'aider. C'était l'armée en masse qui se portait pour garant des engagements de son chef.

Ces transactions terminées (mars 842), les deux frères descendirent par deux différentes voies le long du Rhin et occupèrent le pays entre Worms et Mayence. De là ils envoyèrent à Lothaire et à Pepin des messages dont l'histoire ne rapporte point le contenu, mais, selon toute apparence, encore modestes et pacifiques. Ils étaient venus là attendre Karloman, qui arrivait de Germanie avec une seconde armée de Bavarois et d'Allemanes, et des émissaires que Louis avait envoyés en Saxe[1].

Comme ils se firent, les uns et les autres, attendre assez long-temps, les deux armées abrégèrent l'ennui de cette attente par divers jeux guerriers dont Nithard nous a laissé une description intéressante par son ensemble et par quelques traits particuliers: « On se donnait, dit-il, rendez-vous « dans un emplacement convenable à ce genre « d'exercice. Là on disposait d'un côté un certain « nombre de combattants saxons, vascons, austra- « siens ou bretons; on plaçait du côté opposé un « pareil nombre de guerriers, et les deux partis s'a- « vançaient l'un contre l'autre comme pour s'atta- « quer. Les uns, le bouclier au dos, fuyaient comme « cherchant dans le gros des leurs un abri contre « ceux qui les poursuivaient; puis, tout-à-coup fai- « sant volte-face, ils s'élançaient à la poursuite de

(1) Nithard. Histor. III. 5.

« ceux devant lesquels ils venaient de fuir. Ce jeu « durait jusqu'à ce qu'enfin les deux rois, paraissant « avec toute la jeunesse de leur cortége, s'avançaient « au galop de leurs chevaux, brandissant la pique et « poursuivant tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là. Et « c'était un beau spectacle de voir tant de modéra- « tion parmi tant de vaillantes gens! car dans une « si grande multitude, et dans un si grand mélange « de nations diverses, personne n'était injurié, ni « maltraité, ce qui arrive fréquemment entre des « hommes en petit nombre et se connaissant tous « les uns les autres[1]. »

Ce nom de Vascons par lequel est ici désignée une partie des Aquitains, s'il n'a pas été employé d'une manière tout-à-fait arbitraire et impropre, semble indiquer qu'à l'époque dont il s'agit les Vascons continuaient à former des milices régulières et permanentes, à la solde des rois franks de l'Aquitaine. Tels étaient les événements qui se passaient dans le royaume même de Lothaire, tandis que celui-ci, ayant manqué l'objet de son expédition dans le Perche, délibérait à Tours sur ce qu'il avait à faire.

Avec un allié plus sincère et plus dévoué que Pepin, il aurait pu porter sur-le-champ, au bord du Rhin, la masse entière de ses forces, et hasarder encore une bataille contre ses deux frères avant l'arrivée de Karloman. Mais Pepin, qui en était déjà

(1) Nithard. III. 6.

au repentir de s'être engagé de nouveau dans une cause qui tournait si mal, ne voulut pas courir la chance d'une seconde journée de Fontanet. Il retourna directement de Tours en Aquitaine, et laissa son allié reprendre seul le chemin de l'Austrasie, pour y pourvoir de son mieux à sa sûreté[1].

Lothaire était déjà, depuis quelques jours, de retour à Aix, lorsque Karloman, ayant passé le Rhin à Mayence avec une nombreuse armée de Bavarois et d'Allemanes, rejoignit son père Louis en-deçà du fleuve. Presque en même temps que lui arrivèrent de Saxe les messagers qui y avaient été envoyés pour s'opposer aux manœuvres anarchiques de Lothaire. Ils rapportaient de bonnes nouvelles : ils annonçaient que les Saxons, désormais dégoûtés de Lothaire, ne lui obéiraient plus, et promettaient de se ranger du parti des deux frères[2].

C'était trop de prospérité pour ceux-ci ; oubliant la déclaration solennelle qu'ils venaient de faire devant leurs armées de ne s'être ligués que pour le maintien de leurs droits actuels, et non par ambition ou par cupidité, ils résolurent de détrôner Lothaire et de se partager son royaume, en prenant pour prétexte de cette violence le mépris où Lothaire avait tenu leur dernier message, auquel il n'avait pas daigné répondre. Le 16 des kalendes d'avril ils se mettent en marche, arrivent à Co-

(1) Nithard. Histor. III. 4.

(2) Nithard. Histor. III. 7.

blentz, et de là à Dentzik, où ils passent la Moselle, après avoir mis en fuite les troupes que Lothaire avait postées là pour défendre le passage, et poursuivent leur marche droit sur Aix.

A la nouvelle de leur approche Lothaire s'enfuit de sa capitale, suivi d'un petit nombre de ses leudes les plus dévoués, et ne s'arrête que sur les bords du Rhône, à Lyon ou à Vienne, de sorte que les deux frères et Karloman arrivent à Aix sans avoir vu dresser une lance contre eux[1]. Ils ne perdent point le temps, et dès le lendemain de leur entrée ils se réunissent pour délibérer ensemble sur ce qu'ils doivent faire du royaume de Lothaire, et conviennent de remettre la décision de la question aux évêques et aux prêtres, dont la plus grande partie se trouvait là, dit Nithard, sans rien ajouter pour faire entendre s'il parle des évêques de la monarchie franke, y compris ceux du royaume de Lothaire, ou simplement des évêques du parti de Charles et de Louis, ce qui est de beaucoup le plus probable[2].

En quelque nombre et quels qu'ils fussent, ces évêques et ces prêtres, consultés par les deux frères sur le compte du troisième, considérant comment Lothaire avait ravi l'Empire à son père, combien de fois il avait contraint par son ambition le peuple chrétien à se parjurer, combien de fois il avait

(1) *Id.* loc. cit.

(2) Primùm quidem visum est, ut rem ad episcopos sacerdotesque, quorum aderat pars maxima, conferrent. Histor IV. 1.

lui-même violé les serments prêtés par lui soit à son père, soit à ses frères, combien de fois, après la mort du premier, il avait tenté de perdre et de déshériter ceux-ci; considérant de plus que ce même Lothaire ne savait point gouverner, et que sa conduite sur le trône ne présentait aucun indice de bonnes intentions, les évêques reconnurent à l'unanimité que Dieu lui-même l'avait chassé de ses Etats et livrait son royaume à ses deux frères[1].

Néanmoins, dit Nithard, avant de donner formellement à ceux-ci la permission de partager ce royaume entre eux, les évêques les interrogèrent en public pour savoir d'eux si leur intention était de le gouverner d'après l'exemple de leur frère ou conformément à la volonté de Dieu. Les deux frères répondirent, comme on s'en doute bien, qu'ils se proposaient de gouverner ledit royaume, autant qu'ils le pourraient et le sauraient, selon la volonté de Dieu. Sur cette réponse, les évêques leur conseillèrent et leur commandèrent, en vertu de l'autorité divine, de s'emparer du royaume de Lothaire et de le gouverner comme ils promettaient[2].

Il faut bien se garder d'imputer un tel langage et de tels actes à la minorité ecclésiastique que l'on a vue depuis la mort de Charlemagne intervenir de temps à autre dans les affaires de l'Empire, avec

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

le dessein d'y introduire des principes d'ordre et de fixité. Les évêques qui donnaient ainsi à Louis et à Charles le royaume de Lothaire ne faisaient certainement autre chose qu'obéir servilement à Charles et à Louis, ou que suivre aveuglément les mœurs et les tendances de ces leudes, chefs de la caste guerrière, avec lesquels ils avaient presque fini par se confondre. Mais, cela convenu, il est juste d'observer que Lothaire avait fait pire qu'il ne fallait pour détacher de lui tous les chefs de l'ordre ecclésiastique de quelque parti qu'ils fussent. Il s'était laissé battre à Fontanet, il avait rendu la Saxe au paganisme, et quelque temps supérieur en forces à chacun de ses deux frères, pris séparément, il n'avait su atteindre et battre ni l'un ni l'autre, et, d'échec en échec, il en était venu au point d'être obligé de s'enfuir de son royaume comme un proscrit.

Feignant d'accepter des mains de leurs évêques ce royaume qu'ils avaient pris avec trois armées, Louis et Charles nommèrent chacun douze commissaires pour le diviser entre eux. On n'a point cette division, et c'est dommage, si, comme l'assure Nithard, elle avait été faite moins d'après des considérations d'égalité matérielle qu'à raison du plus ou moins d'affinité et de convenance des populations entre elles[1]. Il paraît qu'à Louis, outre la Ger-

(1) In quà divisione non tantùm fertilitas aut æqua portio regni, quantùm affinitas et congruentia cujusque aptata est. Histor. IV. 1

manie franke entière, on avait donné toute la portion de la Gaule comprise entre le Rhin et la Meuse, c'est-à-dire presque toute l'ancienne Austrasie. Charles avait eu tout le surplus de la Gaule. Quant à l'Italie, il paraît qu'elle était restée à Lothaire. On ne voit guère ce que devenaient, dans ces nouveaux arrangements, les noms d'Empire et d'empereur; il semble qu'ils furent oubliés.

Aussitôt après ce partage Charles et Louis se séparèrent quelque temps; ce dernier se rendit à Cologne, où il prit diverses mesures pour achever de pacifier la Germanie et particulièrement la Saxe, bouleversée par son retour au paganisme. Charles passa dans le pays dont il venait de s'emparer à l'ouest de la Meuse, pour y faire reconnaître son pouvoir par les leudes de Lothaire. Ces affaires terminées, ils se réunirent de nouveau à Verdun pour traiter de leurs communs intérêts[1]. Ils reçurent là des messagers de Lothaire.

Lothaire, comme je l'ai dit, s'était enfui sur les bords du Rhône; il avait occupé Lyon et rétabli sa domination dans les contrées entre le fleuve et les Alpes, où il avait un parti à qui sa présence pouvait donner une prépondérance momentanée. De ces contrées et d'ailleurs il avait attiré beaucoup d'hommes de guerre qui s'étaient ralliés à lui, les uns par force, d'autres par esprit aventurier et quelques-uns peut-être par dévouement. Des chroniqueurs

(1) *Id.* IV. 2.

moins partiaux que Nithard pour Charles-le-Chauve conviennent que Lothaire parvint à se refaire une armée assez considérable, et une armée très sûre, dit l'un d'eux[1]. Les faits subséquents démontrent qu'il en dut être ainsi.

Dès qu'il se vit assez fort pour entrer en négociation avec ses frères, Lothaire leur envoya des messagers pour leur proposer un rendez-vous dans lequel ils traiteraient de la paix et d'un partage équitable de l'Empire; ce furent ces mêmes messagers que Louis et Charles reçurent à Verdun. Il leur fallait de deux choses l'une : accepter cette proposition, et lâcher, non sans un peu de honte, une proie qui venait de leur être livrée au nom et de la part de Dieu, ou continuer cette odieuse guerre dont leurs peuples, leurs leudes et eux-mêmes étaient las. Or, ce dernier parti n'était pas sans quelques mauvaises chances pour eux; il fallait du temps à Charles pour établir solidement son autorité dans les pays entre Seine et Meuse. Quant à l'Austrasie, il était évident qu'elle ne supporterait jamais patiemment d'être gouvernée, comme une espèce d'appendice de la Germanie, par un chef qui était proprement le chef de celle-ci, dont celle-ci faisait la force principale; c'était un renversement des relations établies par la conquête entre les Franks de la Gaule et les peuples d'Outre-Rhin.

(1) Hlotharius, collecto fido satis exercitu, etc. Annal. Fuldens. an. 842.

Ce renversement, odieux aux premiers, n'était point désiré par ceux-ci, qui aspiraient seulement à être détachés de la Gaule franke.

Pour toutes ces raisons Louis et Charles acceptèrent le rendez-vous de leur frère et prirent aussitôt, avec les troupes qu'ils avaient actuellement à leur disposition, la route de Châlons, et s'arrêtèrent à Militiac, où ils reçurent de Lothaire de nouveaux messagers leur apportant les propositions détaillées de celui-ci. Il demandait : 1° que la Bavière, l'Aquitaine et l'Italie fussent considérées comme des équivalents l'une des autres, et restassent, chacune en entier, au pouvoir de son possesseur actuel; 2° que le reste des conquêtes frankes fût partagé en trois parts, dont il prétendait que la sienne devait être un peu plus considérable que les deux autres à raison de son titre d'empereur, sans toutefois faire de cet avantage une condition de rigueur[1].

Les deux frères communiquèrent ces propositions d'abord à leurs leudes, qui furent d'avis de les accepter, puis aux évêques qui furent de l'avis des leudes. Là-dessus s'engagea une négociation assez difficile entre les délégués des trois rois. A la suite de maints pourparlers entre ces délégués, les trois frères se réunirent, vers la mi-juin 842, près de Châlons-sur-Saône, dans une île formée par cette rivière, accompagnés chacun d'un pareil nom-

(1) Nithard. Histor. IV. 3.

bre de leudes, pour conclure entre eux un traité préliminaire portant ce qui suit :

1° A dater de ce jour, la paix était rétablie entre eux ;

2° Il serait tenu au mois d'octobre prochain, à Thionville, un plaid dans lequel l'Empire frank, à l'exception de l'Italie, de l'Aquitaine et de la Bavière, serait divisé en trois parts que les arbitres préposés à ce partage jureraient de faire aussi égales que possible ;

3° Lothaire, à titre d'empereur, aurait le choix entre ces différentes parts ;

4° Chacun des trois frères devait conserver, durant sa vie entière, la part qui lui serait échue, à la condition de ne point troubler ses frères dans la possession de la leur ;

5° Durant l'intervalle de cinq mois qui devait s'écouler jusqu'à la tenue du plaid où serait effectué le partage, chacun des trois frères pouvait séjourner dans celle des trois parts de l'Empire dont il avait été jusque là en possession.

Ce dernier article fut mis dans le traité uniquement dans l'intérêt de Lothaire, qui voulait rentrer à l'instant même en Austrasie et y avoir rétabli son autorité avant l'époque du partage définitif. Charles et Louis eurent quelque difficulté à consentir à cette clause qui leur donnait de l'inquiétude ; mais, sur ce point comme sur d'autres, Lothaire l'emporta [1].

(1) *Id.* IV. 3

Les défiances, les incertitudes, les obstacles de tout genre qui retardèrent la division définitive de l'Empire frank entre les trois frères sont une preuve que les deux partis eurent, dans le cours de leurs négociations, plus d'un retour des répugnances et de l'ambition qui les divisaient, et que la guerre aurait recommencé si le sentiment de ses calamités n'eût pas été si vif et si général.

Ce ne fut qu'au mois d'août de l'année 843 que les trois frères, réunis à Verdun, s'accordèrent finalement sur le partage des conquêtes des Franks, à l'exception des trois contrées qu'il était déjà convenu d'en excepter.

Louis garda toutes les provinces de la Germanie dont il était déjà en possession avant le partage, et obtint en outre, sur la rive gauche du Rhin, les villes de Mayence, de Worms et de Spire avec leur territoire. Lothaire eut pour lui d'abord toute la zone orientale de la Gaule, limitée d'un côté par le Rhin et les Alpes, et de l'autre par les cours opposés de la Meuse, de la Saône et du Rhône, à partir de son confluent avec cette dernière, tout l'espace de la Meuse à l'Escaut, et quelques comtés situés de même à l'ouest de cette rivière. A Charles échut le reste de la Gaule; c'était quelque chose de moins que ce que son père lui avait laissé par son testament [1].

(1) Nithard. Histor. — Annal. Bertin. — Annal. Fuldens. etc.

XLVII.

RÈGNE DE LOTHAIRE COMME EMPEREUR. — RÈGNE DE CHARLES-LE-CHAUVE COMME ROI DE LA PLUS GRANDE PORTION DE LA GAULE. — SES DÉMÊLÉS AVEC LES AQUITAINS.

Le traité de Verdun doit être considéré comme le résultat direct de cette trop fameuse bataille de Fontanet, qui termina la première guerre des fils de Louis-le-Débonnaire entre eux. Il forme, dans l'histoire de la conquête karlovingienne, comme le point de départ d'un nouvel ordre d'événements et de choses; il importe donc d'en constater dès ce moment les conséquences immédiates.

Et d'abord ce traité ne tendait pas seulement à l'abolition de l'Empire frank; il l'abolissait réellement en créant trois royaumes indépendants l'un des autres, n'ayant plus entre eux de connexion ni de relations nécessaires. Le fantôme d'Empire romain, tel que l'avait rêvé l'Église romaine, tel qu'il avait existé sous Charlemagne, et même sous Louis-le-Débonnaire, avait également disparu; le titre d'empereur n'était plus qu'un vain titre ajouté à celui de roi d'Italie.

Les effets du traité, relativement à la Gaule,

étaient encore bien plus directs et plus positifs. La Vasconie, la Septimanie, la Marche d'Espagne et les autres contrées de la Gaule méridionale qui, pour avoir fait partie du royaume d'Aquitaine, ou par d'autres raisons, avaient eu jusque là une sorte d'existence personnelle, un gouvernement particulier, subordonné au gouvernement général de l'Empire, mais distinct de lui, toutes ces contrées perdaient ce dernier reste de leur nationalité gallo-romaine; elles devenaient, par le simple fait du traité de Verdun, parties immédiates et intégrantes de la vaste portion de la Gaule franke échue en partage à Charles-le-Chauve, et ne devaient plus former avec elle qu'un seul et même royaume sous un seul et même roi. La Bretagne était, ou pour mieux dire, aurait été dans le même cas, si la domination des Franks sur elle eût été autre chose qu'une grossière illusion.

Toutes les contrées dont il s'agit tenaient plus ou moins à cette existence séparée, à cette apparence de nationalité à l'aide desquelles elles se dissimulaient un peu à elles-mêmes la dure réalité de la domination franke, dans les intervalles où elles ne pouvaient lutter contre elle. Elles avaient mis une grande partie de leur vanité à avoir un gouvernement particulier, qu'elles disaient être et s'efforçaient sans relâche de faire vraiment le leur. Ainsi donc le traité de Verdun, qui leur enlevait ce gouvernement, qui les confondait politiquement avec le reste de la Gaule, ce traité devait, au moins en

cela, les choquer; il contrariait toutes leurs tendances sociales et nationales. Les populations de ces contrées qui avaient combattu à Fontanet n'y avaient certainement pas combattu pour un tel résultat; elles s'y étaient trompées, et le mal était fait; mais il était évident que le sentiment plus ou moins populaire de ce mal ne resterait pas sans influence sur l'avenir; il était clair que ces populations n'accepteraient point volontairement cette conséquence imprévue de la boucherie de Fontanet, qu'il faudrait les y contraindre de vive force, et dès lors recommencer avec elles une lutte à peine suspendue.

Si les Aquitains avaient supporté paisiblement la conquète karlovingienne sous Charlemagne, c'était surtout pour la satisfaction de former un peuple à part dans l'Empire; ils s'étaient de plus en plus affectionnés à cette existence séparée, et il n'était nullement probable qu'ils se la laissassent ravir sans faire quelque effort pour la conserver, sans profiter de toutes les occasions qui se présenteraient de repousser ou d'alléger ce pouvoir anarchique, violent, inégal, qui présidait depuis quelque temps aux destinées de la conquête karlovingienne, qui semblait avoir déjà pris la voie dans laquelle avait péri la puissance des Mérovingiens.

Plusieurs des pays qui avaient fait partie du royaume d'Aquitaine s'en étaient détachés, et formaient déjà de puissantes seigneuries possédées par des chefs sur lesquels le seigneur unique, dé-

signé par le traité de Verdun, aurait à les conquérir. Le fameux Bernhard, l'ancien camérier de Louis-le-Débonnaire, s'était emparé de la Marche d'Espagne; la Vasconie était plus que jamais détachée de la Gaule sous le gouvernement de ses chefs particuliers; l'Aquitaine proprement dite appartenait encore à Pepin II, à qui il fallait l'enlever.

Le chef actuel des Bretons, Nominoé, refusant sagement de paraître à Fontanet et de prendre part à la bataille, s'était par-là ménagé des forces avec lesquelles il était désormais en état de braver Charles-le-Chauve, ce maître idéal à qui le traité de Verdun avait donné la Bretagne.

Ce même traité avait attribué à Louis de Germanie une portion de l'Austrasie; mais c'était un arrangement forcé qui n'avait dans l'avenir aucune chance de durée, à moins d'une conquête nouvelle de la Gaule par les peuples germains jusque là restés au-delà du Rhin. Louis n'en était pas moins, de tous les chefs qui avaient combattu à Fontanet, celui qui avait le plus approché de son but, ce but étant de se rendre, dans ses États germaniques, tout-à-fait indépendant des Franks de la Gaule.

Quant à Lothaire, sa conduite paraît des plus étranges si on la rapproche de ces plans gigantesques d'unité impériale qui avaient été, depuis vingt-cinq ans, la source de tant de troubles et de guerres, de tant d'actes de démence barbare. Non-seulement il n'avait pas fait triompher ces plans; il n'avait pas même essayé d'en consacrer de quelque

manière le principe; il n'avait pas fait pour cela tout ce qui dépendait de lui. Ses États furent composés de trois contrées tout-à-fait distinctes, à l'une desquelles fut attaché et restreint le nom d'Empire. Ainsi donc, si quelque chose, si quelque principe avait vaincu à Fontanet, c'était un principe germanique, celui de la division indéfinie des États entre les divers héritiers du dernier souverain. Le partage fait à la suite de cette victoire en exprimait on ne peut plus clairement ni plus déplorablement le résultat. Ce partage n'était en effet ni moins violent, ni moins arbitraire, ni moins gros d'orages qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé. Ainsi échouaient contre des retours violents, irrésistibles de la barbarie franke toutes les tentatives jusque là faites pour donner à la conquête karlovingienne une marche certaine, fixe, régulière, à laquelle pussent s'adapter quelques maximes et quelques pratiques élémentaires d'ordre social et de gouvernement. Il semble qu'il y eut dans cette conquête quelque chose d'inflexible, d'incoërcible, qui l'entraînait à se dévorer elle-même jusqu'au bout.

Je reviens au tableau des événements, en commençant par ceux qui se rapportent au règne de Lothaire comme empereur et roi.

Il y avait un siècle que Charles-Martel avait reconquis à la monarchie franke les contrées entre le Rhône et les Alpes, lorsque ces contrées échurent à Lothaire. Durant tout ce siècle le nom de ces contrées se rencontre à peine çà et là dans les

chroniques ; c'est un indice assez plausible qu'elles avaient été paisiblement soumises à l'autorité vigoureuse de Pepin et de Charlemagne. Elles n'essayèrent pas même, que l'on sache, de se soustraire au gouvernement moins ferme et plus orageux de Louis-le-Débonnaire; mais l'unité de l'Empire frank détruite, et, avec cette unité, l'espèce de force et les garanties de tranquillité qui en dépendaient, les habitants de ces mêmes contrées, et surtout les Provençaux, qui en formaient la portion la plus compacte, celle qui gardait le plus de réminiscences de son antique civilisation gréco-romaine, revinrent naturellement au désir et à l'espoir de se soustraire au gouvernement anarchique des derniers Karlovingiens, comme ils s'étaient déjà soustraits une fois à celui des descendants de Mérovée.

L'empereur Lothaire avait, de sa femme Hermangarde, trois fils, dont l'aîné se nommait Louis, le second, Lothaire comme lui, et le troisième Charles; il appliqua, dans toute son étendue, le principe germanique des partages indéfinis et par portions égales de l'Empire frank; il fit trois parts des États qui lui étaient échus par le traité de Verdun, une pour chacun de ses fils : à Louis il donna l'Italie avec le titre d'empereur ; à Lothaire il assigna les pays entre la Meuse et le Rhin, qui perdirent alors leur nom depuis long-temps impropre d'Austrasie pour prendre celui de Lotharingie (Lorraine), comme qui aurait dit le royaume

de Lothaire. Charles, le plus jeune, eut pour sa part la Provence proprement dite et quelques districts de l'ancienne Burgondie situés au nord de l'Isère, et dont Vienne et Lyon faisaient partie[1].

Ces trois États ne prirent pas pour lors, à ce qu'il paraît, le nom de royaumes, et Lothaire s'en réserva le gouvernement général; mais sa santé étant fort déchue, et avec elle son ambition, il s'occupa peu de ce gouvernement, et sa part de l'Empire forma véritablement trois États séparés, n'ayant point d'intérêt commun bien établi.

Charles, le chef donné aux Provençaux et le plus jeune des fils de Lothaire, n'était qu'un enfant, infirme d'esprit et de corps, auquel il faut nécessairement supposer que son père donna des tuteurs pour tout faire en son nom et à sa place. On ignore quels furent ces tuteurs et ce qu'ils firent; peut-être indisposèrent-ils les Provençaux par quelque acte oppressif d'autorité; peut-être, au contraire, ne firent-ils autre chose que se montrer faibles et incapables de contenir l'opposition à la domination franke, qui renaissait de toutes parts, partout où elle avait déjà existé. Ce qui est certain, c'est que les divers seigneurs locaux de la Provence, soit franks, soit gallo-romains, se soulevèrent de concert contre Lothaire, en 845[2], moins d'un an après que celui-ci eut donné à son

(1) Adonis Chronic. an. 844.

(2) Annal. Bertin. ad an. 844.

fils Charles le gouvernement de ce pays. Ils eurent pour chef, dans leur conspiration, Fulcrade, personnage jusqu'alors inconnu, comte ou duc d'Arles, c'est-à-dire de la portion de la Provence comprise entre la Durance et la mer. Il est dit que les conspirateurs s'emparèrent du gouvernement de la Provence entière, expressions vagues qui semblent impliquer que Fulcrade domina sur toute la contrée de l'Isère à la mer, ayant pour subordonnés les seigneurs particuliers qui l'avaient secondé dans son entreprise.

Au bruit de ce soulèvement Lothaire, qui résidait dans les parties septentrionales de la Gaule, descendit avec une armée en Provence et la remit presque tout entière sous son pouvoir. Ainsi s'expriment les chroniques[1]; c'est une manière d'avouer qu'il y eut une partie du pays qui persista dans sa rébellion, et ce dut être, selon toute probabilité, celle qui en avait donné le signal, c'est-à-dire le comté et plus particulièrement la ville même d'Arles.

Ce soulèvement unanime de la Provence contre la domination karlovingienne était de mauvais augure pour celle-ci; mais tout ce que pouvait Lothaire pour tenir le pays en soumission, c'était d'y donner à son fils Charles un lieutenant ou un tuteur capable de faire face aux mécontents. Je

(1) Ferè totam suæ potestati recuperat. Annal. Bertin. an. 845. — Annal. Mett. — Annal. Fuldens,

soupçonne que ce fut à cette occasion et dans cette vue que Lothaire nomma duc de Vienne ou de Lyon le fameux comte Gérard de Roussillon, qui fut dès lors le véritable chef de la Provence, et que nous verrons bientôt y gouverner toutes choses. Si cette conjecture est fondée, il faut dire, pour la compléter, que ce fut ce même comte ou duc Gérard qui acheva de soumettre la Provence à Lothaire, en attendant que le moment vînt pour lui d'y commander en maître. Jusqu'à ce moment il n'y a plus rien à dire des pays compris entre le Rhône et les Alpes, et je reviens à l'Aquitaine, où vont se passer des événements plus importants, plus complexes, plus intimement liés avec le sort des conquêtes frankes dans la Gaule.

Charles-le-Chauve n'avait pas attendu la conclusion du partage qui devait lui assurer définitivement l'Aquitaine pour recommencer la guerre contre son neveu Pepin II et tâcher de le chasser enfin des pays qu'il lui disputait. Dès le mois d'août de l'année 842, immédiatement après le traité de Châlons, il avait passé la Loire avec toutes ses forces disponibles et était rentré en Aquitaine. Pepin s'y était mis à l'aise en son absence. Il le contraignit à rentrer dans les parties montueuses et difficiles du Querci, de l'Albigeois ou du Rouergue; mais il ne put rien faire de plus, et s'en retourna après avoir laissé dans le pays, comme son lieutenant, le fameux duc Garin, le vainqueur de Fontanet, avec

quelques autres leudes dévoués et des troupes suffisantes pour contenir Pepin dans ses positions.

Il paraît que, aussitôt après le départ de Charles, Pepin essaya d'enlever par un coup de main Toulouse, où il avait un fort parti; mais le comte de cette ville, Egfried, sous les ordres du duc Garin, surprit en embuscade une partie des troupes envoyées pour ce coup de main et battit les autres en pleine campagne, de sorte que la tentative de Pepin pour s'étendre dans l'Aquitaine méridionale manqua cette fois [1].

Au commencement de l'année 843, Charles passa de nouveau en Aquitaine; mais il n'y fit militairement rien de plus que l'année précédente [2]. Le 5 juin de cette même année il était encore à Toulouse, où il présida une espèce de synode relatif aux affaires du clergé de la Septimanie. Ce fut de là qu'il se rendit à Verdun, où fut conclu bientôt après ce partage de l'Empire qui lui garantit l'entière et paisible possession de l'Aquitaine à l'exclusion de Pepin.

Formellement autorisé dès lors à poursuivre de toutes ses forces la conquête de ce pays, Charles retourna de bonne heure à Toulouse en 844, pressé de recommencer la guerre contre Pepin, et décidé déjà à la recommencer par un acte de violence

(1) Nithard. Histor.

(2) Annal. Fuldens. an. 843.

tragique sur lequel l'histoire n'a pas laissé un voile assez épais.

Aussitôt après la bataille de Fontanet il y avait eu, l'on s'en souviendra, une sorte de rapprochement entre Charles et le fameux duc Bernhard; mais ce rapprochement équivoque n'avait duré qu'un moment et n'avait rien changé à l'ancien état des choses. Bernhard était resté le seigneur indépendant de toute la Gothie, au-delà comme en-deçà des Pyrénées, et, selon toute probabilité, le meneur du parti aquitain opposé aux Franks. Du reste, de 841, époque de la réconciliation momentanée du duc avec Charles, au moment où nous en sommes, le nom de Bernhard ne paraît pas dans l'histoire, et rien n'autorise à lui imputer aucune action que Charles pût regarder comme une nouvelle atteinte à ses droits. Il y a une chronique qui l'accuse de desseins ambitieux, de prétentions au pouvoir suprême, de lèse-majesté[1]; mais c'est une accusation vague et générale qui s'applique, à droit ou à tort, à tout que nous savons déjà de la conduite passée du duc, et dont il n'y a point à conclure que celui-ci eût offensé Charles par quelque méfait récent. Charles n'avait donc pas alors plus de motifs qu'auparavant d'abhorrer Bernhard; peut-être seulement était-il plus convaincu qu'il ne ré-

(1) Bernardus comes. . : jam dudùm grandia molliens, summisque inhians, majestatis reus. . . Annal. Bertin.

gnerait jamais paisiblement en Aquitaine aussi long-temps que Bernhard vivrait. Pour cette raison, ou pour toute autre plus cachée, la mort du duc fut résolue.

Celui-ci était pour lors à Barcelonne, et la première chose à faire était de l'attirer à Toulouse. On ne dit point à quelles promesses, à quels mensonges Charles eut recours pour cela ; mais, quel que fût le piége, le duc ambitieux s'y prit ; il arriva de la Marche d'Espagne à Toulouse, où il périt par une catastrophe que les chroniques rapportent diversement. L'une se contente de dire que, jugé coupable de lèse-majesté par les Franks, il subit la peine capitale par l'ordre de Charles [1]. C'est une formule dans le vague et l'impropriété de laquelle ont disparu tous les traits caractéristiques du fait. Ils percent davantage dans une autre chronique plus exacte et plus accréditée sur ce point particulier. « Charles, dit celle-ci, tua le duc de Barcelonne, Bernhard, qui n'était point sur ses gardes et ne soupçonnait rien de mal [2]. »

Pour commentaire de cette seconde version on a un récit tiré d'un document dans lequel on ne peut douter que n'aient été recueillies à une époque très ancienne les traditions toulousaines sur l'événement dont il s'agit, et précieux pour cette rai-

(1) Ann. Bert.

(2) Annal. Fuld. an. 844.

son, malgré les traits suspects qui s'y sont mêlés. Voici ce récit; je me borne à en traduire la substance.

« La paix ayant été faite entre le roi et le duc « Bernhard, comte de Barcelonne, ce dernier vint à « Toulouse, et s'agenouilla devant Charles pour lui « jurer soumission et fidélité, dans l'église de Saint- « Sernin. Le roi, l'ayant saisi de la main gauche « comme pour le relever, le frappa de la droite d'un « coup de poignard au côté, et le tua cruellement, « encourant ainsi le reproche de la foi et de la reli- « gion violées et le soupçon de parricide; car on « le croyait généralement fils de Bernhard, auquel il « ressemblait merveilleusement de figure, la nature « ayant ainsi révélé l'infidélité de sa mère.

« Après cet horrible meurtre, le roi, se levant « de son siége tout taché de sang, frappa du pied « le cadavre, en disant : « Malheur à toi, qui as « souillé le lit de mon père et de ton seigneur! »

« . . . . . . Le cadavre resta deux jours sans sé- « pulture à la porte du monastère; mais le troisième « jour l'évêque de Toulouse, Samuel, l'ensevelit[1]....»

Si, par cette lâche cruauté, Charles crut écarter un obstacle à l'établissement de son pouvoir en Aquitaine, il se trompa grossièrement. Son parti s'était plutôt affaibli que fortifié, en Aquitaine, depuis le traité de Verdun. Charles-le-Chauve avait pu trouver beaucoup d'adhérents parmi les Aqui-

(1) Odon. Ariberti Chronic.

tains, du vivant de Louis-le-Débonnaire, n'étant encore alors que le roi particulier du pays, ayant encore des chances de se populariser, de se faire Aquitain. Sa condition était devenue toute autre à la suite et par l'effet du traité de Verdun; il n'était plus le roi des Aquitains, mais uniquement et simplement celui d'une portion très considérable de la Gaule, dont l'Aquitaine ne faisait plus qu'une part indivise. C'était à un seul et même titre, au titre de roi des Franks de la Gaule, qu'il allait désormais régner sur toutes les parties de cette contrée, sur l'Aquitaine comme sur les autres. Or, c'était un roi à eux que voulaient les Aquitains, surtout un roi qui ne fût pas trop fort pour eux. Charles ne leur convenait plus ou leur convenait moins que jamais depuis que le traité de Verdun en avait fait le monarque unique de la plus vaste portion de la Gaule. Déjà impopulaire et suspect, l'assassinat de Bernhard le rendit odieux, et la défection de la ville et de toute la Marche de Toulouse fut l'expression non équivoque de l'indignation publique à ce sujet.

Les détails de cette défection importante sont ignorés; on sait seulement que Guillaume, le fils aîné de Bernhard, alors âgé de dix-huit ans, avide de venger la mort de son père, y joua le rôle principal, chassa Egfried, le comte de Charles, et s'empara du gouvernement du pays, de l'agrément de Pepin, dont il était déjà ou fut dès lors un des chefs les plus résolus.

Troublé du soulèvement de Toulouse, Charles accourut avec toutes les forces qu'il avait en Aquitaine pour remettre cette ville sous son obéissance. Il se flattait peut-être qu'il lui suffirait de paraître en armes devant ses portes pour que les habitants effrayés s'empressassent de les lui ouvrir; mais ils firent bonne contenance, et il fallut les assiéger dans les formes [1].

Le siége de Toulouse, difficile et hasardeux par lui-même, l'était encore plus à raison de la proximité où cette ville se trouvait de pays hostiles aux assiégeants. Albi, Castres et plusieurs châteaux de la même contrée étaient, d'ancienne date, dans le parti de Pepin, et inquiétaient les détachements de l'armée de Charles qui battaient le pays, en quête de vivres ou de butin. Charles résolut, en attendant le jour d'attaquer plus sérieusement ces villes et ces châteaux ennemis, d'envoyer un corps de troupes en dévaster le territoire. Il détacha donc du siége de Toulouse, pour cette expédition, cinq mille fantassins, avec un nombre proportionné de cavaliers.

Cette petite armée passa l'Agout, branche assez considérable du Tarn, qui séparait le territoire d'Albi de celui de Toulouse, et se jeta sur l'autre rive, où elle s'acquitta à merveille de l'œuvre dont elle avait été chargée. Cabanes, maisons, fermes, villages, elle renversa, démolit ou brûla tout. Hom-

(1) Annal. Fuld.— Annal. Bertin. ad an. 844.

mes, femmes, enfants, elle égorgea tout, et ne fit çà et là des prisonniers que pour se donner le passe-temps de les pendre l'un après l'autre aux arbres qu'elle rencontrait en cheminant. Tout alla bien jusqu'au retour.

L'évêque d'Albi, à la tête des milices de sa ville, renforcées par celles des divers seigneurs aquitains du voisinage, était venu, par des chemins détournés, se mettre en embuscade au gué de l'Agout et y attendre les troupes de Charles. Lasses de détruire et surchargées de butin, celles-ci arrivent pêle-mêle, en désordre, au bord de la rivière, pour la repasser, et y sont assaillies par les Aquitains avec une telle vigueur et si à point qu'il s'en échappe à peine quelques hommes, pour porter à l'armée qui assiégeait Toulouse la nouvelle que tout le reste avait été taillé en pièces, noyé dans la rivière ou pendu par représailles[1].

L'échec était grave, et il est probable que, dans d'autres circonstances, il aurait suffi pour obliger Charles à lever le siége de Toulouse ; mais il lui arrivait en ce moment d'Outre-Loire une armée de Franks avec laquelle il lui sembla qu'il ne pouvait échouer dans ses desseins ; il resta donc campé devant Toulouse, après avoir expédié aux renforts qu'il attendait l'ordre de venir l'y joindre à grandes journées.

Pepin était de son côté instruit de la marche de

(1) Odon. Ariberti Chronic.

ces renforts, et sentait de quelle importance il était pour lui d'en empêcher la jonction avec l'armée qui assiégeait Toulouse. Il résolut de s'avancer à leur rencontre aussi loin qu'il pourrait, comme pour se ménager la chance de les attaquer à diverses reprises, dans le cas où il n'aurait pas d'abord sur eux un avantage décisif. Il passa la Dordogne et marcha au-devant des Franks jusqu'au-delà d'Angoulême, sur la route de cette ville à Poitiers.

On ne dit ni précisément en quel endroit ni de quelle manière les Aquitains attaquèrent les Franks, si ce fut à découvert ou en embuscade; mais cette dernière supposition est la seule compatible avec les étonnants résultats de l'attaque. Les Aquitains ne perdirent pas un seul homme, et l'armée franke fut complètement anéantie; chefs et soldats, tout fut taillé en pièces ou dispersé de manière à ne plus se rallier. L'on cite plus de nobles personnages tués ou faits prisonniers en cette rencontre qu'à la bataille de Fontanet. L'abbé de Saint-Quentin, Hugo, fils de Charlemagne; Rickbod, petit-fils du même empereur, restèrent morts sur la place avec une foule de comtes dont deux seulement sont nommés, Eckard et Rabhan. Le nombre de ceux qui tombèrent entre les mains du vainqueur fut encore plus grand; il s'y trouva deux évêques, ceux de Poitiers et d'Amiens; Loup, le célèbre abbé de Ferrières, et je ne sais combien de nobles personnages laïques, parmi lesquels les chroniques se bornent à nommer quatre ou cinq comtes, furent du nombre.

On dit que Pepin, rencontrant sur le champ de bataille le cadavre dépouillé de l'abbé Hugo, son grand-oncle, ne put contenir ses larmes ni ses regrets. Ce fait de guerre eut lieu le 7 juin (844)[1].

Dans le même temps où Charles éprouvait ce revers en Aquitaine, un autre ennemi presque aussi dangereux que Pepin le bravait au-delà de la Loire; Nominoé, ce chef ambitieux des Bretons, qui jusque là s'était contenté de ne point obéir, saisissait le moment où les forces de la Neustrie étaient engagées en Aquitaine pour dévaster par le fer et le feu tout le pays entre la Vilaine et la Sarthe. Charles apprit presque à la fois la perte de ses renforts et les ravages du chef breton. Levant alors précipitamment le siége de Toulouse, il repassa la Loire et retourna en Neustrie, abandonnant pour le moment les Aquitains de son parti à leurs propres forces.

Pepin saisit énergiquement l'occasion qui lui était offerte de reprendre le dessus en Aquitaine, et l'eut bientôt repris. Dès la fin de l'année 844 ou dès le commencement de la suivante, tout le pays était à lui, à l'exception d'un petit nombre de comtés qui ne pouvaient lui résister longuement.

Charles-le-Chauve avait sans doute espéré de pouvoir repasser en Aquitaine, dans le cours de l'année 845, avec des forces suffisantes, pour terminer la guerre; mais il vit, avec la nouvelle sai-

(1) Annal. Fuldens. — Annal. Bertin. ad an. 844.

son de guerroyer, paraître de nouveaux ennemis : une flotte normande de cent vingt barques remonta la Seine jusqu'à Paris, où elle jeta ses intrépides pirates. Charles ne trouva qu'un moyen de se délivrer d'eux et de racheter la ville d'un pillage complet ; ce fut de leur payer une rançon de sept mille livres d'argent. Les ayant éloignés à ce prix, il put s'occuper du parti à prendre avec Pepin et Nominoé [1].

Réduit à ses seules forces, il ne pouvait les attaquer tous les deux à la fois ; il se décida à traiter d'abord avec le plus redoutable, afin de pouvoir tomber sur l'autre avec toutes ses forces. Il entra donc en négociation avec Pepin, et les deux compétiteurs finirent par convenir d'un rendez-vous au mois de juin, dans le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, afin d'y signer une paix dont les conditions étaient déjà à peu près arrêtées.

Par ce traité Charles abandonna à Pepin tout le royaume d'Aquitaine dans les limites où Louis-le-Débonnaire l'avait restreint, à l'exception des comtés de Poitiers, de Saintes et d'Angoulême, qu'il se réserva. C'étaient probablement les seuls districts du royaume que Pepin n'eût pas encore conquis. De son côté, celui-ci jura fidélité à Charles et s'engagea à le secourir de tous ses moyens dès qu'il en serait requis [2].

(1) Annal. Fuldens. ad an. 845.

(2) Annal. Bertin. ad. an.. 845.

Délivré pour le moment de tout souci du côté de l'Aquitaine, Charles se disposa à faire contre les Bretons une campagne d'automne qui ne fut pour lui qu'un désastre de plus. S'étant laissé attirer par son adversaire dans des lieux difficiles, entrecoupés de défilés et de marécages, il y perdit la plus grande partie de son armée, tous ses bagages, et ne se sauva que par une retraite précipitée [1].

Le printemps suivant, quelques chefs bretons, jaloux de Nominoé, firent promettre à Charles de se joindre à lui, s'il reparaissait dans leur pays, avec une armée suffisante pour les soutenir. La proposition n'était pas à négliger; Charles rassembla au plus vite des troupes, à la tête desquelles il repassa la Vilaine; mais tout son succès se borna à contraindre Nominoé à conclure avec lui une trève aussi illusoire que toutes les précédentes [2].

Il y eut, à ce qu'il semble, vers le même temps, en Aquitaine, parmi les seigneurs de la faction franke, quelques légers mouvements en faveur de Charles. Ces mouvements furent-ils spontanés de la part des premiers ou provoqués par les intrigues de celui-ci? Les deux hypothèses sont presque également vraisemblables, et peu importe de savoir laquelle est la plus vraie. Ce qu'il y a de certain et d'essentiel à constater, c'est que Charles et Pepin n'avaient pas été de meilleure foi l'un que l'autre

(1) Ann. Bert. *ibid.*

(2) *Id.* 846.

dans la paix qu'ils avaient conclue. Chacun des deux était décidé à saisir la première occasion qui se présenterait de compléter, en dépit de l'autre, la conquête de l'Aquitaine. Jusque là cette occasion avait manqué à tous les deux; mais le parti de Pepin avait continué à gagner et celui de Charles à perdre du terrain.

Au mois de février 847, Charles-le-Chauve et ses deux frères se réunirent à Marsna, ou Mersen, station royale aux bords de la Meuse, dans le voisinage de Maestricht, pour délibérer sur divers intérêts communs, et plus particulièrement sur ceux de Charles[1]. Par le traité de Verdun, Lothaire et Louis avaient garanti à ce dernier la possession libre et complète de l'Aquitaine et la souveraineté effective de la Bretagne armoricaine. Charles-le-Chauve s'étant plaint à eux des prétentions obstinées de Pepin et des insultes de Nominoé, réclama le secours qu'ils étaient tenus de lui fournir contre ces deux adversaires. Mais Lothaire et Louis se trouvaient pour lors avoir besoin de toutes leurs forces pour eux-mêmes. Ils se bornèrent, quant à Nominoé, à le sommer, sous peine d'y être contraint par leurs forces armées réunies, d'obéir à Charles comme à son souverain. Relativement à Pepin ils décidèrent : 1° qu'il lui serait assuré en Aquitaine un certain nombre de comtés, estimé devoir former un établissement suffisant pour lui et ses fidè-

(1) Baluz. Capitul. tom. I. p. 42. sqq.

les; 2° que toute hostilité contre les fidèles de Charles en Aquitaine serait dès lors suspendue; 3° qu'il serait tenu un plaid, dans lequel seraient définitivement discutés et réglés les intérêts respectifs des deux compétiteurs; 4° que Pepin serait invité à se trouver en personne à ce plaid, à la condition qu'on lui donnerait toutes les garanties qu'il pourrait exiger pour sa sûreté [1].

Des messages furent aussitôt expédiés en Aquitaine et en Bretagne, pour porter à Pepin et à Nominoé les résolutions qui venaient d'être prises à leur sujet. Il fut de plus convenu entre les trois frères qu'ils se réuniraient de nouveau le 24 juin suivant à Paris, pour aviser aux mesures à prendre collectivement, dans le cas où leurs injonctions auraient été rejetées.

Il était facile de prévoir que ces messages seraient inutiles. Les choses continuèrent à marcher en Aquitaine et en Bretagne comme si les trois rois n'y eussent point pris garde; et ces trois rois ne s'assemblèrent point pour châtier les rebelles qui avaient méprisé leurs ordres. Charles était sur le point de perdre le peu qui lui restait de l'Aquitaine, lorsque des événements imprévus vinrent la lui rendre.

Dans les premiers ravages qu'ils firent dans la Gaule, les Normans descendirent du nord au midi par une sorte de gradation ou d'échelle natu-

(1) Baluz. Capit. loc. cit.

relle. L'Escaut fut le premier fleuve par l'embouchure duquel ils pénétrèrent dans les terres; la Seine fut le second, la Loire le troisième. La progression était menaçante pour les pays traversés par la Garonne. Ce fut en 844, que des barques chargées de Normans remontèrent pour la première fois ce dernier fleuve jusque fort avant dans les terres et y firent un immense butin, tandis que les Aquitains étaient aux prises entre eux. L'année suivante, ils pillèrent et brûlèrent Saintes[1]. En 846, ils s'avancèrent jusqu'à Limoges[2]. Les habitants, divisés en deux factions, celle de Charles et celle de Pepin, ne se trouvèrent pas en état de faire face aux intrépides pirates; ils leur abandonnèrent leurs foyers, avec tout ce qu'ils n'eurent pas le loisir d'en emporter. Encouragés par ces succès, les Normans reparurent l'année suivante sur les côtes et sur les fleuves de l'Aquitaine. Ils essayèrent de prendre Bordeaux, d'où ils furent vaillamment repoussés par les habitants. Mais en 848, ayant assiégé de nouveau cette ville, ils y furent introduits de nuit par les Juifs, qui y étaient en grand nombre. La ville fut livrée au pillage et aux flammes; une partie de la population dispersée, l'autre égorgée[3].

Cette calamité d'une cité célèbre, considérable

(1) Lupi Ferrariensis Epistolæ.

(2) Chronic. Lemov.

(3) Chronic. Fontanel. — Annal. Bertin.

encore dans sa décadence, et, après Toulouse, la première de l'Aquitaine, mit le comble à la consternation et aux alarmes que les précédents ravages des Normans avaient déjà répandues dans le pays. Tous ces maux furent imputés à Pepin, qui, à la vérité, n'avait rien fait pour les arrêter. Les murmures des populations aquitaines éclatèrent de toutes parts contre lui. Ses ennemis personnels et les adhérents de Charles firent écho à ces murmures ; ils en grossirent habilement le bruit et la menace, et Charles, de son côté, s'agita de son mieux pour profiter de son retour de bonne fortune. Au printemps de l'année 848, il fit en Aquitaine une expédition dont les chroniques parlent si vaguement qu'il n'est pas aisé, d'après elles, d'en préciser le but. Il y a néanmoins lieu de présumer que c'était une pointe contre Pepin, puisqu'il est constaté qu'il se porta jusqu'à la Dordogne, dans une partie de l'Aquitaine alors occupée par ce dernier. On ne parle toutefois d'aucune rencontre, d'aucun choc entre les armées de l'oncle et du neveu. Seulement, par un bonheur singulier, Charles, en remontant ou en passant la Dordogne, rencontra neuf barques chargées de Normans. C'était un détachement de la grande flotte alors occupée au siége de Bordeaux, qui avait remonté la rivière pour piller sur ses deux bords. Charles surprit ce détachement, l'attaqua et le détruisit. Entre l'épouvante que leur causaient les Normans et l'indignation qu'ils éprouvaient de la conduite de Pepin, les

Aquitains tinrent à Charles un compte exagéré de ces chétives et fortuites représailles des immenses ravages commis depuis quatre ans sur leur territoire.

Ce fut, tout autorise, tout porte à le croire, à la faveur de cette popularité momentanée que Charles-le-Chauve, habilement secondé par le parti qu'il avait en Aquitaine, se réconcilia avec le parti contraire, jusque là de beaucoup le plus fort. Cette réconciliation avait ses difficultés; elle fut solennelle et se fit dans un moment où les Aquitains pouvaient en dicter les conditions à Charles, jusque là toujours battu par eux dans ses tentatives pour les soumettre. Ce sont là, ce me semble, de justes raisons pour croire que cette réconciliation ne se fit ni sans négociations ni sans conditions. Tout vestige de ces négociations a disparu, toutes ces conditions sont ignorées; mais il y a dans l'histoire d'Aquitaine des événements graves et caractéristiques qui les supposent si directement et si nécessairement qu'ils en déterminent jusqu'à un certain point le motif et l'objet.

Au moment où fut conclue la réconciliation dont il s'agit, la guerre, les démêlés, les intrigues hostiles entre les deux partis duraient déjà depuis plusieurs années; il y avait eu de part et d'autre beaucoup de violences, d'injustices, de trahisons individuelles ou collectives. Charles recourait volontiers à la violence là où la ruse et la fausseté ne lui suffisaient pas pour atteindre ses fins, et il y a des

preuves certaines qu'il avait usé de tous ces moyens contre ces indociles Aquitains que nul, depuis Charlemagne, ne savait plus gouverner. Il n'y aurait pas de vraisemblance à supposer que les Aquitains, maltraités par Charles, et d'ailleurs ambitieux, avides, d'humeur turbulente et séditieuse, manquèrent l'occasion d'obtenir de lui des garanties pour l'avenir et des réparations pour le passé. Si j'osais préciser un peu la conjecture, je n'hésiterais pas à affirmer que plusieurs des réparations et des garanties réclamées alors par les leudes aquitains tendaient à leur assurer une possession plus certaine de leurs bénéfices et de leurs aleux.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures et des conditions auxquelles Charles et les Aquitains se réconcilièrent entre eux, on sait avec un degré suffisant d'assurance l'époque et le lieu où la réconciliation s'opéra : ce fut dans le carême de l'année 848, à Limoges. Aussitôt après avoir remporté sur les Normans la victoire dont j'ai parlé, Charles se rendit dans cette ville, où il était, à ce qu'il paraît, convenu que se rencontreraient avec lui les évêques et les abbés, les comtes et les autres chefs laïques du pays[1]. Cette assemblée était, selon toute apparence, la première où Charles voyait réunie autour de lui la totalité ou la grande majorité des seigneurs aquitains de tout rang, ecclésiastiques ou civils; et, sans pouvoir dire quelles furent les

(1) Adem. Caban. Chronic. ad an. 848.

transactions arrêtées dans cette assemblée, on peut affirmer qu'elles déterminèrent, en beaucoup de choses, la conduite ultérieure des chefs aquitains à l'égard de Charles-le-Chauve.

Le couronnement et le sacre de celui-ci à Orléans, qui suivit immédiatement le plaid de Limoges, ne laisse pas de paraître un événement singulier dès l'instant où l'on y regarde de près et où l'on cherche à préciser le rapport qu'il semble avoir avec les affaires particulières de l'Aquitaine. Voici en quels termes parle de ce couronnement la chronique qui le décrit avec le plus de détail : « Presque tous les Aquitains les plus considérables, contraints par la lâcheté et l'inertie de Pepin, (réunis) dans la ville d'Orléans avec les évêques et les abbés, élisent Charles pour roi; et celui-ci, oint de l'huile sainte, est sacré solennellement par la bénédiction épiscopale[1]. »

Il y a du vague et de l'obscurité dans ce récit; on n'y voit pas d'une manière positive et certaine si ce fut de la Gaule entière ou seulement d'une portion particulière de la Gaule, de l'Aquitaine, que Charles fut couronné et sacré roi. Mais si l'on considère et rapproche exactement toutes les circonstances caractéristiques de l'événement, on est fortement tenté d'adopter la seconde hypothèse. C'est immédiatement à la suite du congrès aquitain

(1) Annal. Bertin. an. 848.

de Limoges que le couronnement a lieu; ce sont des Aquitains, et généralement les mêmes Aquitains ayant figuré dans le congrès de Limoges, qui sont désignés comme les promoteurs du sacre. Enfin le motif allégué de ce sacre est un motif purement et strictement aquitain : c'est en remplacement de Pepin, d'un roi d'Aquitaine, dont le pays ne veut plus, qu'ils sont censés élire Charles. Ces coïncidences ont certainement quelque chose de remarquable, et l'on est d'autant plus disposé à y faire attention que le fait à en déduire serait plus piquant; il s'ensuivrait que les Aquitains n'avaient voulu reconnaître Charles que comme roi particulier d'Aquitaine, et non vaguement et généralement comme roi de la Gaule franke; qu'ils n'avaient point entendu accepter un roi déjà fait et déjà reconnu, mais bien s'en faire et s'en donner un. Je n'affirme point que tout cela ressorte positivement du fait actuel; mais tout cela était certainement dans l'esprit et les idées des Aquitains, comme nous le verrons mieux par la suite.

Les conséquences du congrès de Limoges et du couronnement d'Orléans étaient on ne peut plus alarmantes pour Pepin et semblaient inévitables; toutefois Pepin ne perdit point courage et s'évertua pour sauver ce qu'il pourrait de son royaume. Il avait encore quelques partisans; il lui restait quelques villes, entre autres celle de Toulouse, où il aurait pu au besoin soutenir un long siége et don-

ner à la fortune le temps de revenir à lui; enfin il avait ou croyait avoir des chances de se faire par ses intrigues des auxiliaires au dehors.

On se souviendra qu'il avait un frère plus jeune que lui, nommé Charles; ce frère se trouvait alors à Aix, à la cour de son oncle Lothaire, où il était vraisemblablement détenu comme otage ou comme prisonnier, libre sur la foi d'un serment. A la nouvelle des dangers qui menaçaient son frère Pepin en Aquitaine, Charles s'adjoignit autant de compagnons qu'il put en trouver pour venir à son secours, et s'évada, dans ce projet, de la capitale de Lothaire; mais, ayant été découvert en Neustrie, il fut arrêté et livré à Charles-le-Chauve [1].

L'histoire n'indique pas quels moyens il avait de servir son frère; mais la manière dont son oncle le traita quand il l'eut en son pouvoir semble prouver qu'il en avait une certaine crainte. Dans un plaid tenu à Chartres au mois de juin (849), il le fit tonsurer, ordonner prêtre, et l'envoya sur-le-champ au monastère de Corbie sur la Somme, où il fut tenu sous bonne garde [2].

En cet état de choses Charles-le-Chauve n'avait plus guère qu'à se montrer en Aquitaine pour en prendre possession. Il passa la Loire vers la fin de l'été avec une armée nombreuse et s'avança paisiblement jusqu'à Limoges, où il fut reçu avec de

(1) Annal. Mett.

(2) *Id.* loc. cit.

grandes démonstrations de joie par les seigneurs aquitains qui venaient de le couronner.

De Limoges il prit la route de Toulouse. Comme il craignait quelque résistance de la part des Toulousains, il envoya devant lui une partie de son armée pour commencer le siége de leur ville, au cas qu'il en fallût venir là, et poursuivit son chemin, d'une marche plus lente, avec le reste de ses troupes. Il passa la Dordogne, le Lot et le Tarn sans rencontrer de résistance. Pepin n'avait pas d'armée à lui opposer et ne voulait pas non plus l'attendre dans une place où il aurait couru le risque d'être fait prisonnier. Une chronique donne à entendre qu'il errait de château en château, de refuge en refuge, avec un petit nombre d'aventuriers dévoués.

Charles-le-Chauve arriva sous les murs de Toulouse vers la fin de l'été. C'était toujours le jeune Guillaume, ce fils du duc Bernhard, qui gouvernait, au nom de Pepin II, et cette ville et toute la Marche dont elle était le chef-lieu; mais il était pour lors absent; il avait passé dans la Gothie espagnole par des motifs dont il sera bientôt question, laissant à Toulouse, pour y commander en son absence, un Frank nommé Fridolon, fils de Fucoalt, comte de Rouergue. Ce fut à ce Fridolon qu'échut la tâche de défendre contre Charles la capitale de l'Aquitaine.

L'armée assiégeante se divisa en autant de corps ou de postes que la ville avait de portes, et l'atta-

que de la porte principale, qui était celle de Narbonne, fut confiée aux milices réunies de Héribert, abbé de Fontenelles, et du comte Odon. A force de feux lancés contre cette porte elle fut endommagée au point de ne pouvoir plus arrêter l'ennemi. Fridolon prit ce moment pour négocier; il proposa à Charles de lui livrer Toulouse, à la condition d'en garder le commandement avec le titre de comte, et la proposition fut acceptée [1].

Par la soumission de Toulouse Charles se trouva le maître de l'Aquitaine entière. L'occasion était belle pour essayer d'affermir, ou, pour mieux dire, d'établir son autorité dans la Gothie; il en profita et se rendit, à ce qu'il paraît, à Narbonne, afin d'y réorganiser toute cette Marche. La chose était d'autant plus urgente que, comme nous l'avons vu, Guillaume venait de passer, il y avait peu de temps, en Gothie, soit pour la soulever en faveur de Pepin, soit simplement pour y assurer sa propre domination, à l'exclusion de celle de Charles-le-Chauve. Et, à vrai dire, le jeune rebelle n'avait pas perdu son temps à cette œuvre; il est seulement très difficile de coordonner les détails de sa rébellion avec les actes de Charles-le-Chauve qui y ont rapport, les uns ni les autres n'ayant point de date précise, et les chroniques étant sur tout cela plus obscures encore et plus tronquées que de coutume. Voici ce qui m'a paru le plus vraisemblable. A peine

(1) Chronic. Fontan. — Annal. Bertin.

descendu en Gothie (en 848?), Guillaume était entré en intelligence avec Abd el Rahman III, roi de l'Espagne arabe, et en avait obtenu des secours d'hommes et d'argent, moyennant lesquels il s'était violemment emparé du pays, et particulièrement de Barcelonne et d'Empurias, les deux principales places de la côte [1]. Tout autorise à croire qu'il commandait en maître dans une grande partie de la Marche lorsque Charles-le-Chauve arriva en Septimanie pour mettre sous son obéissance tout le pays, tant en-deçà qu'au-delà des Pyrénées.

Une chronique, exprimant à sa manière ce que Charles fit alors dans cette vue dans la Marche de Gothie, dit qu'il y ordonna toute chose comme bon lui sembla [2]. En termes historiques, cela veut dire qu'il plaça dans le pays des officiers de son choix ou y maintint d'anciens officiers qui reconnurent son autorité. Ce fut alors, selon toute apparence, qu'il donna le commandement de la Gothie à un personnage du nom d'Aledran, auquel il adjoignit comme second Isembard, le fils du fameux Garin, le vainqueur de Fontanet.

Il y a lieu de croire qu'Aledran et Isembard réussirent, en dépit de Guillaume, à établir leur pouvoir dans une partie du pays et à s'emparer de Barcelonne, où ils fixèrent leur résidence. Mais Guillaume ne les y laissa pas long-temps tran-

(1) Epistol. Eulogii Cordub.

(2) Annal. Bertin. an. 849.

quilles; il arma son parti, et, toujours soutenu par les Arabes, il fit aux officiers de Charles-le-Chauve une rude guerre qui bouleversa tout le pays[1]. Par un stratagème que les chroniques n'expliquent point, il recouvra la ville de Barcelonne, dont il chassa Aledran et Isembard; mais ceux-ci continuèrent à tenir la campagne, et il y eut entre les deux partis un combat sanglant dans lequel Guillaume fut défait. Il chercha un refuge à Barcelonne; mais Aledran et Isembard, qui avaient des partisans dans cette ville, lui tendirent on ne sait quel piége dans lequel il fut pris. Ils le firent juger, condamner et décapiter comme rebelle[2] en 849. Ainsi donc, cette dernière conspiration de Guillaume n'interrompit qu'un instant la soumission récente de la Gothie à la domination franke.

Tandis que les Aquitains, les Septimaniens et les Goths se livraient à Charles-le-Chauve ou lui cédaient, les populations basques de la Vasconie gauloise et de la Navarre se soulevaient de leur côté contre lui, de sorte qu'il lui fallut aussi leur faire la guerre. Il la leur fit, comme on peut s'en assurer, bien que les chroniques n'en disent rien. Un ecclésiastique espagnol, témoin oculaire de ce qu'il rapporte, représente toute la contrée de Pampelune, au débouché de la vallée de Soule, comme étant, en 850, impraticable aux voyageurs, à cause

(1) Eulogii Epistol.

(2) Chronic. Fontanel — Annal. Bertin. an. 849.

des populations armées qui couvraient les routes, gardaient les défilés et interceptaient la communication avec le reste de la Gaule[1].

C'étaient Inigo, duc ou roi de Navarre, et Sanche Sanchez qui avaient suscité cette guerre, on ne sait par quel motif. Peut-être n'avaient-ils eu, en la faisant, d'autre intention que celle de faire, relativement à Charles-le-Chauve, un acte de fierté et d'indépendance. Quoi qu'il en soit, la guerre fut courte et ne se renouvela pas; Charles-le-Chauve n'eut jamais le loisir de vérifier jusqu'à quel point les populations des Pyrénées étaient devenues étrangères à sa domination.

Si, une fois couronné roi d'Aquitaine, Charles-le-Chauve eût pu résider dans le pays, se dévouer à la défense et à la prospérité de ses peuples, ou diriger leur activité vers le but glorieux que Charlemagne leur avait signalé au-delà des Pyrénées; s'il se fût montré humain et loyal dans l'exercice de son autorité; si, en un mot, il eût pu être véritablement le roi de ce petit royaume, qui aspirait avec énergie à être gouverné selon son esprit et ses mœurs, selon ses lois et ses intérêts propres; si, dis-je, Charles eût pu être tout cela ou seulement quelque chose de semblable, sa réconciliation récente avec les Aquitains aurait pu durer davantage et porter quelques bons fruits.

Mais telles n'étaient point, telles étaient loin

(1) Epistola Eulogii Cordubensis.

d'être les choses. C'était au nord et à l'est de la Loire, dans les contrées conquises les premières par les Franks, qu'étaient le vrai royaume de Charles, ses principales forces et ses intérêts capitaux. Également incapable de gouverner séparément chacun de ces deux pays ou de les fondre en un seul, il ne pouvait que les tourmenter tous les deux, que les opprimer l'un après l'autre ou l'un par l'autre.

A peine Charles-le-Chauve était-il maître de Toulouse et avait-il quelque perspective de régner plus ou moins paisiblement sur l'Aquitaine qu'il retourna bien vite en Neustrie (849-850), où l'on ne voit pas qu'il eût pour lors rien d'urgent à faire. Cependant son autorité sur le pays n'était pas tellement assurée qu'il n'y eût plus rien à essayer pour l'affermir. Il ne pouvait ignorer qu'il y avait eu déjà, de la part de ces mêmes chefs aquitains qui venaient de se soumettre à lui, des menaces de défection[1]; il devait savoir surtout que les Normans étaient là, à l'embouchure de tous les fleuves de l'Aquitaine, et que Pepin était entré en intelligence avec eux. Or, ce n'était pas au moment d'une alliance de si mauvais augure pour tout le pays que Charles devait le quitter; c'était comme fuir devant l'ennemi, c'était abandonner ses peuples au moment du péril et du besoin.

A peine était-il sorti de Toulouse que les Nor-

(1) Annal. Bertin. — Chronic. Fontanel. an. 849.

mans y arrivèrent sous la conduite de Pepin; ils l'assiégèrent, la prirent et la pillèrent; non pas à demi, non pas à la hâte, en gens qui craignent d'être surpris, mais à loisir, en toute sécurité, en vertu d'un traité d'alliance avec un des rois du pays[1]. Il n'y eut, dans toute l'Aquitaine, qu'un cri d'indignation contre Pepin, et la popularité de Charles s'accrut de toute l'horreur qu'inspira le méfait inouï de son adversaire.

Il semble que Charles-le-Chauve, informé de ce qui se passait en Aquitaine, aurait dû y courir au plus vite pour réparer autant que possible le mal qu'il n'avait point prévenu; mais ses deux frères et lui s'étaient donné un rendez-vous auquel il crut apparemment ne pouvoir manquer. Il s'agissait d'un plaid qui devait être et fut en effet tenu à Mersen, au commencement de l'année 851, et dans lequel fut confirmée l'alliance entre les trois frères, conclue dans cet autre plaid tenu en 847 dans ce même lieu de Mersen[2].

Ce ne fut qu'à la suite de ce plaid que Charles partit, avec ses forces neustriennes, pour recouvrer Toulouse et en chasser Pepin et les Normans. Il arrivait cette fois dans le pays comme un libérateur et il y fut reçu comme tel. Il trouva tous les Aquitains disposés à marcher avec lui contre les Normans; mais les Normans, qui avaient eu de

(1) Voir don Vaissette, Histoire de Languedoc, note XCVIII.

(2) Baluz. Capitul. tom. II. p. 45.

Toulouse tout ce qu'ils en voulaient, ne l'avaient pas attendu; il rentra dans cette ville sans être obligé d'en faire le siége; du moins l'histoire ne dit-elle rien de ce siége.

Pepin n'essaya pas de tenir tête à Charles. Réduit à se cacher, il n'osa pas même chercher un refuge en Aquitaine; il s'enfuit en Vasconie, et alla demander un asile à Sanche Sanchez. Mais ce comte, qui venait de conclure tout récemment la paix avec Charles, ne jugea pas à propos de la violer pour un allié des Normans. Il retint Pepin prisonnier (septembre 852), et l'amena en Aquitaine à Charles-le Chauve, qui était alors sur le point de repasser la Loire pour retourner en Neustrie[1]. Il y conduisit son prisonnier; et, ayant convoqué à Soissons une assemblée de leudes et d'évêques pour délibérer sur le parti à prendre avec lui, il fut décidé que l'incommode captif serait tonsuré et enfermé à Soissons même, dans le monastère de Saint-Médard, sous la garde de deux moines, et la résolution fut exécutée aussitôt que prise[2].

Comme, à partir d'ici, le fil des aventures de Pepin se rattache, pour quelque temps, à plus d'un

(1) Annal. Bertin. ad an. 852. — Les chroniques ne sont pas d'accord dans leur manière de rapporter l'arrestation de Pepin. D'après les *Annales de Metz* (ad an. 851) Pepin aurait été arrêté dans l'Aquitaine même et par ses propres sujets. J'ai préféré le récit le plus précis et le plus circonstancié au plus vague.

(2) Voir l'article V du concile de Soissons, tenu en 853, dans les Capitulaires de Baluze, tom. II, p. 49 sqq.

des groupes d'événements que je dois tâcher de suivre et de lier dans mon plan, c'est par ce fil que j'arriverai à ces événements.

Les prisonniers royaux gardés par des moines avaient beaucoup de chances de s'évader; au bout de quelques jours de réclusion Pepin était libre et courait le monde en quête d'un asile. Il en trouva un en Bretagne, auprès d'Érispoé, qui venait de succéder à Nominoé, son père, dans le gouvernement des Bretons; et je saisirai cette occasion de rappeler très sommairement les actions de ce chef depuis l'an 843, où nous avons vu qu'il avait habilement manœuvré pour se faire déclarer roi indépendant de la Bretagne armoricaine. A peine couronné, il s'était emparé de Rennes, qui, d'après le traité de Verdun, appartenait à Charles-le-Chauve, et Charles s'était dès lors cru obligé de faire contre l'usurpateur une expédition où il échoua. L'année d'après (844), il avait été trop occupé en Aquitaine pour s'inquiéter de la Bretagne. Ce n'avait été qu'en 845 qu'il avait pu reprendre cette dernière guerre et faire contre Nominoé une seconde campagne, où celui-ci l'avait battu aussi rudement que dans la précédente.

Nous avons vu que Charles avait brusquement et mal à propos quitté l'Aquitaine, en 849 ou 850, au moment où il venait d'obtenir sur Pepin des avantages considérables qu'il eût fallu poursuivre pour les rendre décisifs. Il paraît que ç'avait été pour marcher de nouveau contre Nominoé qu'il

avait repassé la Loire, menant sans doute cette fois avec lui les Aquitains qui venaient de le reconnaître pour roi. Le chef breton avait continué à se signaler par des coups d'audace et de fortune contre les Franks; il avait attiré dans son parti un certain Lantbert (peut-être le fils du fameux Lantbert dont il a été précédemment question), commandant de la Marche de Bretagne, et, de concert avec lui, il avait enlevé par surprise et coup sur coup les villes de Nantes et du Mans, et emmené prisonniers en Bretagne les comtes et les autres officiers franks qui commandaient dans l'une et dans l'autre.

Au lieu des représailles et de la vengeance que Charles venait chercher de ces offenses, il subit de nouvelles pertes et de nouveaux échecs; il reprit d'abord Rennes, y mit garnison et s'éloigna, croyant avoir fait quelque chose et n'osant rien tenter de plus. Il venait à peine de se retirer que Nominoé accourut, reprit la ville d'assaut, obligea les Franks que Charles y avait laissés à se rendre à lui, et les envoya prisonniers on ne sait où.

Cet exploit de Nominoé avait été le dernier; l'heureux et habile chef était mort en 851, sur la frontière franke et les armes à la main contre les Franks. Il avait laissé pour héritier de son titre de roi un fils du nom d'Érispoé, qui le porta avec assez de gloire et de bonheur. Charles-le-Chauve, voyant au gouvernement de Bretagne un jeune homme inexpérimenté, avait sans doute alors conçu

le projet et l'espoir de venger d'un seul coup sur le fils les outrages multipliés qu'il avait reçus du père; on ne lui voit du moins pas d'autre motif plus spécial pour faire contre Érispoé la campagne qu'il entreprit en 851.

On a sur cette campagne quelques particularités qui font voir que la manière de faire la guerre entre les Franks et les Bretons n'avait changé en rien depuis les premiers temps où elle avait commencé. Cette fois comme tant d'autres, ceux-ci, à l'approche des premiers, eurent l'air de fuir pour les attirer dans des lieux où ils espéraient les assaillir avec avantage, et, comme tant d'autres fois aussi, les Franks donnèrent dans le piége. Tous les chefs de l'armée furent pris ou tués, et l'on peut juger par-là de la perte de l'armée. Le chroniqueur qui donne ces détails ajoute que Charles, ayant fait la paix avec Érispoé, s'en retourna dans ses États[1]. Le fait est qu'immédiatement après la défaite de Charles il y eut à Angers, entre celui-ci et le jeune chef breton victorieux, une entrevue dans laquelle ce dernier se déclara le vassal de l'autre; resterait à savoir si ce fut pour la Bretagne entière, ou seulement, ce qui est plus probable, pour les villes de Rennes, de Nantes, et pour toute la Marche de Bretagne, que Charles céda alors à son adversaire.

Ce fut vers la fin de l'année 852, la seconde après la conclusion de cette paix peu glorieuse, que

(1) Chronic. Fontanel. ad an. 851.

Pepin II, évadé de sa prison de Soissons, se retira en Bretagne auprès d'Érispoé. L'évasion du prisonnier royal fit du bruit, et Charles s'en alarma; il redemanda le fugitif au chef breton, qui lui répondit par un noble refus. La guerre recommença donc entre eux, mais elle fut courte; elle se borna à une seule expédition qui était la cinquième, et dans laquelle Charles fut battu pour la cinquième fois.

Du reste, la généreuse hospitalité d'Érispoé profita mal à Pepin. Soit contraint, soit de son gré et comme entraîné par je ne sais quel sauvage besoin d'aventures et de hasards, il quitta la Bretagne pour se rendre, l'histoire ne dit point où; mais ayant passé par Senlis, il y fut reconnu, arrêté de nouveau et enfermé dans la forteresse du lieu, sous une garde probablement plus sûre que celle des moines[1].

Ainsi donc, en tant qu'elle tenait au sort de Pepin II, la domination de Charles en Aquitaine semblait plus que jamais assurée; mais elle tenait à bien d'autres conditions entre lesquelles la liberté ou la captivité de son rival n'étaient que d'une importance très secondaire. Le fait est qu'au moment même où il redevenait le maître du sort de Pepin, son pouvoir était plus que jamais menacé en Aquitaine. Ses défaites en Bretagne, défaites du désastre desquelles on ne peut douter que les Aquitains n'eussent eu leur large part, ne l'avaient

(1) Annal. Mettens. ad an. 852.

certainement pas rendu populaire à ceux-ci; elles avaient, selon toute apparence, affaibli sa considération et par-là même son autorité, mais non cependant au point d'expliquer l'étrange et brusque changement du pays à son égard. Les Aquitains avaient à reprocher à Charles bien autre chose que de les avoir menés en Bretagne, bien d'autres torts, tous plus graves ou du moins plus volontaires de sa part que celui-là, mais malheureusement aussi plus obscurs. Je vais tâcher de les démêler et de les suivre à travers les méprises, les lacunes et les réticences des chroniques.

Ayant terminé sa dernière campagne contre Érispoé vers les commencements de l'année 853, Charles ne revint point alors en Aquitaine; c'est dans son principal royaume qu'on le voit, menant une vie singulièrement agitée, courant de maison royale en maison royale, de ville en ville, de contrée en contrée, convoquant et tenant partout des assemblées de leudes et d'évêques pour y proposer ou y provoquer les mesures qu'exige sa situation. On ne voit point au juste quelle est cette situation; elle n'est expliquée nulle part, mais, à tous les indices qui s'y rapportent, on s'assure qu'elle est orageuse, embarrassée et fausse.

Du mois d'août 853 au mois de septembre 854, on ne compte pas moins de six ou sept de ces assemblées, toutes plus ou moins solennelles, et dont on a les déclarations et les décisions. J'en citerai quelques traits relatifs à l'Aquitaine, qui peuvent

aider à concevoir quel était, à l'époque où nous en sommes, l'état des affaires de Charles dans ce pays.

Divers articles des déclarations et des décisions dont il s'agit sont des aveux que Charles fait à ses leudes franks ou neustriens de torts et d'offenses dont il reconnaît s'être rendu coupable envers eux et qu'il proteste être prêt à réparer. « Je reconnais, dit-il dans un de ces articles où il s'adresse directement à ses leudes, avoir, en beaucoup de choses, offensé Dieu et vous avoir injustement molestés [1]. »

Charles-le-Chauve fit fréquemment, en sa vie, de pareils aveux et de telles protestations; mais il ne les fit jamais que dans des moments de détresse et de repentir. L'on peut être sûr qu'il était dans de grands embarras quand il s'exprimait comme on vient de voir.

Un autre indice de ses embarras actuels, c'était l'empressement extrême avec lequel il recherchait un traité d'alliance défensive avec son frère Lothaire. Ce traité ne fut néanmoins conclu que postérieurement au mois de juin 854, dans un plaid tenu à Liége, et qui fut le dernier des six que j'ai indiqués [2]. Le motif de ce traité est énoncé dans le texte; les deux frères contractants s'engageaient à

(1) Veraciter nos recognoscimus in multis deum offendisse, animosque vestros negligenter molestasse... quæ videlicet cuncta pro viribus emendare voti habemus... Conventus apud Leudicam anno 854.—Baluze, capit. II, 73.

(2) C'est celui même dont je viens de citer un passage; voir Baluze loc. cit.

s'opposer de concert à une irruption hostile que le jeune Louis de Germanie, sous les auspices du roi Louis, son père, s'apprêtait à faire dans les états de son oncle Charles-le-Chauve. Le traité n'entre, du reste, dans aucune particularité relativement à cette irruption prévue comme certaine et prochaine; il n'en indique point les motifs; il ne désigne point la portion des États de Charles qu'elle menace particulièrement.

Il ne s'agit jusqu'ici, dans les six plaids indiqués, que de mesures, que de précautions prises contre des événements fâcheux, attendus, prévus, mais non advenus encore. D'événement actuel, d'événement accompli auquel puissent être rapportées avec vraisemblance ces mesures et ces précautions, il n'en a point été signalé jusqu'ici; mais il y en a un qui doit l'être. Il y a dans un des six plaids cités, je veux dire dans celui tenu à Attigni au mois de juin 854, un article remarquable; cet article a pour but d'assurer protection et secours à des hommes qui, à raison des troubles de l'Aquitaine, ont été obligés de se réfugier de ce dernier pays en Neustrie[1]. Ainsi donc, avant le mois de juin 854 et avant le traité d'alliance de Lothaire et de Charles, il avait éclaté en Aquitaine des troubles fort

(1) De advenis quos affligunt ministri reipublicæ, scilicet ut qui ab illis quos Nortmanni, vel Brittones adflixerunt, et ideò mendicando in istud regnum venerunt, *Vel qui propter adflictionem aquitanicam huc venerunt*, censum vel operationes exagerunt, hoc cum suâ lege illis emendant. Baluze. Capit. II. 69.

graves, à la suite et par l'effet desquels beaucoup d'individus avaient été chassés de vive force du pays, ou réduits à le quitter d'eux-mêmes et à chercher un refuge en divers lieux de la Neustrie.

Ces faits donnés et posés, voici maintenant les questions qui se présentent. Ces faits n'ont-ils pas entre eux une connexion réelle? Ces troubles qui avaient surgi en Aquitaine n'étaient-ils pas la cause principale de l'état d'inquiétude et de frayeur où nous venons de voir Charles, la raison qui le portait à tenir plaid sur plaid, à rechercher avec tant d'empressement l'alliance de Lothaire? Cette invasion redoutée de Louis de Germanie n'avait-elle pas de même quelque rapport avec le soulèvement de l'Aquitaine contre Charles?

Tous ces événements étaient, en effet, intimement liés entre eux; c'était, en effet, la conduite des Aquitains envers Charles-le-Chauve qui causait pour lors tant d'inquiétude à celui-ci, qui le portait à faire toutes ces promesses, à prendre toutes ces précautions dont il n'osait pas déclarer nettement le but. Ces apprêts de guerre qui se faisaient au-delà du Rhin contre Charles se rattachaient effectivement de la manière la plus directe au mouvement de l'Aquitaine, mouvement général et des plus sérieux comme des plus brusques. Il ne s'agissait de rien moins, pour les Aquitains, que de s'affranchir de la domination de Charles; ils le tenaient déjà pour déposé du trône et cherchaient quelque autre roi à qui donner ce trône.

Que signifiait un changement si extrême et si brusque? quelle en pouvait être la raison? n'était-ce de la part des Aquitains qu'une boutade? qu'une explosion capricieuse de leur humeur turbulente? que le résultat factice de quelques intrigues privées? cela n'est pas vraisemblable. Un mouvement qui n'eût tenu qu'à des causes légères, accidentelles, privées, ne serait jamais devenu si général ni si fort. Le soulèvement des Aquitains avait à coup sûr des motifs sérieux; mais ces motifs l'histoire ne les donne pas; elle se borne à y faire çà et là quelque allusion rapide, et c'est dans ces allusions qu'il faut les saisir et presque les deviner.

Une chronique parle, mais vaguement et sans en rapporter aucun trait particulier, des torts, des injures de Charles à l'égard de ses sujets aquitains [1]. Une autre, un peu plus positive, raconte ou pour mieux dire rappelle que ce roi avait fait tuer, elle ne dit pas si c'était judiciairement ou de toute autre manière plus expéditive, Gozbert, un des principaux seigneurs du pays [2]. Quelques autres indices autorisent à présumer que ce meurtre n'était pas le seul que Charles eût jugé nécessaire en Aquitaine, et qu'il s'était débarrassé de même de maint autre chef qui le gênait ou le contrariait.

Maintenant, s'il est permis d'éclaircir un peu ces vagues indices par de pures conjectures, je n'hésite

(1) Aquitani *Caroli injurias* quæsti.... Chron. Fontan. 853.

(2) Annal. Fuldens. 854.

point à supposer que les motifs de cette querelle de Charles avec les chefs aquitains étaient foncièrement les mêmes que ceux par lesquels nous verrons clairement par la suite cette même querelle se renouveler et se prolonger. Il suffira de dire ici d'une manière générale que les démêlés dont il s'agit maintenant entre Charles et les Aquitains roulaient sur le maintien de certains droits et de certains usages du pays, sur l'exécution de certaines promesses que le premier avait été obligé de faire à ceux-ci à l'époque où il s'était réconcilié avec eux.

Les Aquitains, unanimes dans leur mécontentement de Charles et dans leur indignation contre lui, ne l'étaient pas sur le parti à prendre pour sortir heureusement de cette crise. Il n'y avait point dans le pays de chef national assez populaire ou assez puissant pour s'aventurer à saisir la couronne d'Aquitaine. Pour se donner la meilleure chance possible d'avoir un roi de leur choix, les meneurs des Aquitains devaient le choisir parmi les descendants de Charlemagne, et même parmi ceux-ci les choix étaient restreints. Quelques-uns des Aquitains, sans conserver de l'affection ou de l'estime pour Pepin, l'auraient cependant pris comme un pis-aller moins fâcheux que Charles. Le parti qui avait les vues et les plans les plus arrêtés fut celui qui l'emporta; c'étaient les adhérents et la famille de ce Gozbert que Charles avait fait périr[1]. Ce parti

(1) Annal. Fuldens. ap. Pertz.

eut l'idée de s'adresser à Louis, roi de Germanie, et de lui demander pour roi le jeune Louis son fils[1]. Les députés qu'il chargea de faire cette demande arrivèrent en Germanie vers le milieu de l'année 854. Des chroniques frankes, écrites en Germanie et non sans quelque partialité pour Louis, veulent donner à entendre que les députés aquitains eurent beaucoup de peine à réussir dans leur mission et que Louis se fit longuement supplier par eux avant d'accepter pour son fils le royaume lointain d'Aquitaine. L'acceptation ne laissait pas d'être, en effet, un peu scabreuse; l'entreprise était en elle-même fort aventureuse; elle était de plus une violation criante des droits reconnus à Charles par le traité de Verdun et confirmés par celui de Mersen en 847; mais, pour un fils de Louis-le-Débonnaire, il n'y avait pas là de quoi hésiter beaucoup quand il s'agissait d'un royaume à gagner. Louis de Germanie accepta courageusement les offres des Aquitains et s'engagea à envoyer sans délai son fils en Aquitaine à la tête d'une armée, qu'il se mit aussitôt à lever dans toutes les parties de la Germanie.

Charles n'avait pas attendu, pour attaquer les chefs de l'insurrection aquitaine, que ces chefs eussent intéressé Louis de Germanie à leur soulèvement. Dès le carême de cette même année 854 il avait passé la Loire avec une armée de Franks et s'était avancé sur le territoire aquitain, dans l'es-

(1) Annal. Bertin.—Chronic. Fontanel. an. 853.

poir de s'y rétablir. Mais cette expédition n'eut aucun résultat ni politique ni militaire, ce qui oblige à supposer que les Aquitains avaient sur pied des forces suffisantes pour tenir les Franks en échec et leur disputer le terrain.

Il est constaté d'ailleurs que, si ces derniers avaient eu quelques bonnes chances pour reconquérir le pays, ils les auraient perdues à force de brigandages et d'excès qui inspirèrent une horreur générale pour eux. « L'armée de Charles, est-il dit dans une chronique, ne s'occupa d'autre chose que de butin, que d'incendies et qu'à faire des captifs, étendant son avidité et son audace jusqu'aux églises et aux autels de Dieu[1]. »

Charles repassa la Loire aussitôt après Pâques, pour regagner son palais d'Attigni en toute hâte et tout alarmé d'une nouvelle étrange qui lui était venue en Aquitaine. Lothaire, dont il croyait s'être fait un allié contre Louis de Germanie, venait de conclure avec celui-ci la paix la plus inopinée. Tous ses plans étaient dès lors renversés; il fallait tout reconstruire. Or, pour cela, il était indispensable de revoir Lothaire et de le remettre dans ses intérêts; c'était ce qu'il courait faire en Neustrie[2].

Cependant l'insurrection aquitaine suivait rapidement son cours; l'armée que Louis avait levée pour conduire son fils en Gaule était en marche;

(1) Annal. Bertin.

(2) *Id.* loc. cit.

elle traversa la Neustrie sans y rencontrer d'obstacle. Vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre elle avait passé la Loire et campait sur le sol aquitain. La famille et les adhérents de Gozbert furent, à ce qu'il paraît, les seuls chefs de l'insurrection qui se joignirent à lui avec leurs forces personnelles; les autres se tinrent à l'écart, attendant, pour se montrer, une occasion qui leur agréât davantage.

Le jeune Louis fut sans doute un peu troublé de ne pas se trouver soutenu comme il s'y était attendu. Il n'en parcourut pas moins tout le pays comme pour s'y faire reconnaître et en prendre possession; mais la manière dont il fit cette tournée royale n'était guère propre à lui concilier la faveur des populations aquitaines. Voici comment la décrit un auteur ecclésiastique contemporain dont le récit ne manque pas d'intérêt et comble, jusqu'à un certain point, une des innombrables lacunes des chroniques. «Louis, le fils du roi Louis de Germanie, ayant franchi les frontières de l'Aquitaine et cherchant à s'emparer du royaume de son oncle Charles, parcourait, avide de renommée et en grand appareil, comme c'est l'usage en telles expéditions, les villes et les divers lieux de ce royaume. Secondant son entreprise, les guerriers malfaiteurs de l'armée dévastatrice qui le suivait exterminaient également les habitants de la campagne et ceux des villes. Cette armée était composée de Franks renommés à la guerre, de Thuringiens, d'Allemanes, de Bava-

rois et d'un mélange de toutes sortes d'hommes qui tous se livraient à la rapine, sans pudeur, sans mesure et sans frein[1]. » De tels soldats recommandaient assurément très mal leur chef à ses nouveaux sujets.

Cependant Charles, s'étant de nouveau accordé avec son frère Lothaire, revenait à grandes journées de Neustrie, à la tête de ses milices, pour chasser son neveu Louis ; et à peine avait-il le pied en Aquitaine que l'on vit, d'un autre côté, accourir un autre personnage dont l'apparition avait un certain air de merveilleux qui pouvait lui concilier un moment l'intérêt populaire : c'était Pepin II ; il s'était évadé de la forteresse de Senlis, et, apprenant tout ce qui se passait en Aquitaine, il n'avait pas hésité à se jeter à l'aventure dans les hasards nouveaux ouverts devant lui. Il trouva des compagnons et des soldats ; c'est ce que je crois pouvoir conclure du témoignage d'un chroniqueur qui affirme positivement qu'une grande partie des Aquitains se déclara pour lui[2]. Ainsi donc, il y eut alors en Aquitaine, pour s'en disputer la domination, trois prétendants ayant chacun son armée à lui et son parti dans le pays.

Mais ces partis n'étaient pas égaux en forces ; celui qui se déclara pour Charles était sans doute le

(1) Miracula S. Martialis apud Historic. ver. — Francicar. VII. p. 370.

(2) Pars maxima populi terræ ad eum convolat... Anal. Bertin.

plus puissant des trois, et ce fut avec son aide que ce dernier contraignit Louis à repasser la Loire pour retourner en Germanie[1]. Du reste, Louis n'opposa probablement pas une grande résistance à son oncle; il ne se souciait plus guère de ce royaume, qu'il était venu chercher de si loin, depuis qu'il avait pu juger des dispositions des habitants à son égard. D'ailleurs, son père venait de se réconcilier avec Charles, par l'entremise de Lothaire, et lui avait déjà transmis l'ordre de laisser là l'Aquitaine et de venir le rejoindre.

Après la retraite de Louis, le parti de Pepin se dissipa de lui-même, sans avoir rien entrepris de sérieux. Il semblait donc que Charles, victorieux, n'eût plus rien à faire qu'à remonter sur le trône dont il avait été renversé; il s'y attendait probablement; mais les Aquitains, s'unissant alors de nouveau dans le sentiment de leurs anciens griefs contre lui, persistèrent à ne point le vouloir pour roi. Le démêlé finit par une transaction : Charles-le-Chauve avait deux fils dont l'aîné, qui n'était guère encore qu'un enfant, se nommait Charles comme lui; les Aquitains le demandèrent et l'obtinrent pour roi, et cet enfant fut solennellement couronné et sacré roi d'Aquitaine à Limoges, le 15 octobre 855[2]. Ainsi donc, en supposant que le couronnement de Charles-le-Chauve à Orléans (en 848) ne doive pas

(1) Miracula S. Martialis.

(2) Annal. Bertin. an. 855.

être considéré comme une restauration du royaume d'Aquitaine, du moins n'y a-t-il plus d'incertitude à cet égard, quant au couronnement du jeune Charles à Limoges. Celui-ci était un vrai rétablissement du royaume karlovingien d'Aquitaine; c'était le dénouement de la seconde lutte des Aquitains avec Charles-le-Chauve, et, à strictement parler, ce dénouement pouvait bien être regardé par les premiers comme une victoire; mais c'était une victoire trop incomplète pour terminer la lutte, il ne pouvait que la suspendre un instant.

XLVIII.

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES-LE-CHAUVE ET DE SES DÉMÊLÉS AVEC LES AQUITAINS.

Les chefs aquitains qui s'étaient applaudi d'avoir obtenu pour roi un des fils de Charles, à peine adolescent, s'étaient sans doute flattés de donner à ce roi nouveau des tuteurs de leur choix qui le gouverneraient, qui le dirigeraient dans le sens de leurs intérêts, qui accorderaient en son nom les demandes faites et les réparations exigées pour les griefs du pays ou des leudes. Si l'on ne leur suppose pas un tel espoir, l'on ne peut rien concevoir à leur conduite : l'on n'imagine pas quel motif ils pouvaient avoir de mettre le fils plutôt que de garder le père sur ce trône d'Aquitaine qu'ils venaient de relever. Mais si naturel qu'il pût être, leur espoir fut trompé.

Rien, au fond, n'était changé entre les Aquitains et Charles-le-Chauve, par le fait de la royauté nominale du jeune Charles : le père continua à régner sous le nom de son fils, et continua comme il avait commencé. Les mêmes prétentions de sa part provoquèrent les mêmes résistances de la part du pays et de ses chefs; et la vieille querelle se renoua

comme d'elle-même. L'Aquitaine avait à peine joui de huit mois de paix, et déjà les meneurs des populations, aussi mécontents, aussi agités, aussi hostiles que jamais à la domination franke, s'évertuaient pour se débarrasser de ce jeune roi, sur lequel ils semblaient avoir mis tant d'espérances.

Il y eut dans cette nouvelle conspiration, ou, pour mieux dire, dans cette phase nouvelle d'une conspiration permanente, des circonstances également nouvelles dont il importe de tenir compte. Jusque là les Aquitains, multitude et chefs, s'étaient révoltés contre Charles-le-Chauve séparément, pour leur compte et comme Aquitains, pour des intérêts et dans un but qui leur étaient propres. Les leudes des autres parties de la Gaule qui avaient des intérêts et une situation analogues à ceux des chefs aquitains, avaient pu s'agiter, conspirer de leur côté contre Charles; mais leurs conspirations étaient restées des tentatives isolées, individuelles, sans liaison, sans connexion constatées, ni entre elles, ni avec les mouvements plus généraux, plus nationaux de l'Aquitaine. Il n'en fut plus de même à cette troisième reprise de la lutte. A cette fois, les Aquitains ne conspirèrent pas seuls; ils s'entendirent et se concertèrent avec un parti nombreux de leudes franks de Neustrie, pour se soustraire tous à la fois au gouvernement de Charles, à ce gouvernement méprisé, qui passait sans cesse et sans pudeur de la violence à la lâcheté et de la lâcheté à la violence.

Mais c'est précisément cette espèce d'amalgame, cet entrelacement des deux conspirations qui rend obscure et difficile l'histoire de l'une et de l'autre. On ne voit pas clairement à qui des Aquitains ou des Franks attribuer ce qu'il y a de commun dans les deux entreprises, ni en quoi elles se distinguent l'une de l'autre. Je dirai ce qui m'a paru résulter de plus probable du dépouillement et du rapprochement des chroniques.

Aussitôt que les Aquitains s'aperçurent qu'en mettant le jeune Charles sur le trône de leur pays ils n'avaient point atteint leur but, ils refusèrent obéissance à ce nouveau roi, ou, pour mieux dire, à Charles-le-Chauve régnant sous le nom de son fils, et reconnurent de nouveau pour leur chef Pepin II, qui, rentré dans le pays à l'époque des derniers troubles, y était probablement resté[1]. Une des chroniques qui rapportent ce fait ajoute que ce fut à la persuasion de certains conspirateurs franks que les Aquitains revinrent cette fois à Pepin. Mais ce n'est là qu'un témoignage accessoire auquel on ne peut accorder beaucoup d'importance. Les Aquitains n'avaient guère besoin d'être excités à l'insurrection contre les rois franks; il y a beaucoup plus d'apparence que c'étaient leurs exemples et leurs instigations qui avaient déterminé les mouvements de la Neustrie[2].

(1) Annal. Bertin. — Chronic. Fontanel. an. 856.

(2) Je dois déclarer, une fois pour toutes, que ce n'est point dans sa signification rigoureuse et première que je prends ce nom

Quant aux leudes franks eux-mêmes, leur plan était de s'adresser, comme l'avaient fait tout récemment les Aquitains, à Louis de Germanie, et de lui proposer de le faire roi de toute la portion de la Gaule franke, à l'est et au nord de la Loire, à la place de Charles-le-Chauve, dont ils ne voulaient plus.

Maintenant quels étaient les motifs particuliers ou communs de cette double conspiration à laquelle les Franks et les Aquitains s'étaient mutuellement encouragés? Il ne faut pas le demander aux chroniqueurs barbares de ces époques : ils ne le savent pas. Mais on a quelques moyens de suppléer à leur silence.

La conspiration dont il s'agit n'était point secrète : celle des Aquitains avait débuté par un coup d'éclat, par le rappel de Pepin; celle des Franks n'avait guère fait moins de bruit; de sorte que Charles-le-Chauve les connaissait exactement l'une et l'autre, et s'efforçait de tout son pouvoir d'en prévenir l'accomplissement. Il négociait, en même temps, avec les deux partis; leur adressait à l'un et à l'autre les mêmes promesses, les mêmes assurances, les mêmes prières; or il nous reste de cette négociation singulière quelques-uns des actes auxquels elle donna lieu; et l'on peut de ces actes ex-

de Neustrie dans cette partie de mon ouvrage; je l'emploie, faute d'un autre plus convenable, pour désigner toute la portion des Etats de Charles-le-Chauve en dehors de l'Aquitaine.

traire les principales raisons du démêlé auquel ils se rapportent.

Le premier de ces actes, daté du mois de juillet 856, est une suite de propositions faites de sa part à ceux de ses leudes, tant Aquitains que Franks, qui lui avaient refusé l'obéissance; en d'autres termes, aux chefs de la double conspiration dont j'ai parlé[1]. Or, il résulte clairement de cette pièce, que les leudes auxquels elle s'adresse avaient déjà fait précédemment des remontrances au roi sur d'anciens griefs qu'ils croyaient avoir contre lui. Ils s'étaient plaints

1° D'avoir été injustement dépouillés de leurs bénéfices et même de leurs aleux;

2° D'avoir été privés du bénéfice de leur loi particulière;

3° Du mépris de leurs conseils et de leurs remontrances dans les affaires publiques.

Que ces imputations ne fussent ni injustes, ni chimériques, c'est de quoi la pièce citée contient une preuve directe et manifeste. Le roi y promet, et y promet du ton le plus empressé et le plus doux, le redressement de tous les griefs articulés. De ces griefs le premier, celui qui concerne les bénéfices, les honneurs et les offices qui s'y trouvaient plus ou moins directement attachés, est de beaucoup le plus grave. Il montre à quel degré d'exaspération et de violence en était venue, entre Charles

(1) Voir à l'Appendice le texte de cette pièce et des suivantes.

et ses leudes, l'ancienne lutte à ce sujet. On y voit que ces mêmes terres que ceux-ci aspiraient sans relâche à posséder en toute propriété, le roi était toujours prêt à les reprendre de vive force, à les donner et redonner sans fin avec les mêmes prétentions et les mêmes mécomptes. La possession incertaine et précaire d'une masse de terres, qu'il faut supposer très considérable, devait entraîner partout des démêlés entre le gouvernement distributeur de ces terres et les chefs de tout rang qui avaient part à cette distribution. Or ces démêlés devaient être surtout graves et fréquents en Aquitaine et dans les autres contrées du Midi, toujours impatientes du gouvernement de la conquête et de longue date accoutumées à lui résister.

Dans ces contrées, en effet, les hommes influents et populaires qui avaient des griefs personnels contre le pouvoir royal pouvaient aisément tenter de se venger de lui; ils n'avaient pour cela qu'à provoquer, pour les exploiter à leur profit, les répugnances spontanées et désintéressées des populations. Mais je reviens à la négociation de Charles-le-Chauve avec ses leudes insurgés tant en Neustrie qu'en Aquitaine.

Pour conclusion des diverses propositions d'accommodement qu'il faisait à ceux-ci, Charles les ajournait à un plaid qui devait être tenu au mois d'août suivant dans le palais de Vermeries (aujourd'hui Verberie).

Les leudes ne se rendirent point à l'invitation du

roi, et la raison qu'ils en donnèrent était à coup sûr la plus insultante qu'il fût possible d'imaginer: ils voulaient, disaient-ils, avant de se décider à un parti quelconque, attendre l'arrivée de Louis de Germanie, le chef royal de leur conspiration, c'est-à-dire le personnage du monde le plus intéressé à ce qu'il n'y eût point d'accommodement entre eux et Charles.

Tout cela résulte d'une seconde communication faite de la part de Charles aux conjurés dans le courant du mois d'août de la même année. Après avoir exprimé son regret et sa surprise de leur refus de répondre à son premier appel, il leur en fait un second; il les engage à se rendre à Neaufle, à un plaid convoqué pour le mois de septembre, plaid dans lequel il leur promet les mêmes concessions qu'il était disposé à leur faire dans celui de Vermeries.

Les conjurés ne firent pas plus de cas de cette seconde invitation que de la première; au lieu de se rendre à Neaufle, ils continuèrent tous, Aquitains et Franks, à machiner pour mener l'entreprise commune à bout. Charles leur en témoigna sa douleur dans une troisième communication où, pour les toucher, il descend jusqu'aux supplications et renouvelle toutes les assurances antérieures de les traiter aussi favorablement que possible.

Ces supplications, ces assurances ne touchèrent personne, et la conspiration suivit son cours jusqu'en 857, où Charles-le-Chauve fit aux conspira-

teurs une quatrième et dernière communication, la plus remarquable et la plus importante des quatre. Tout ce qu'il leur avait promis jusque là, il le leur concède actuellement et par le simple fait de son message, sauf la confirmation qui leur sera accordée à un plaid indiqué comme devant être tenu à Chartres dans le courant d'octobre suivant et auquel il les invite.

Maintenant quelles sont les concessions faites par cet acte? les voici exprimées avec autant de précision que possible, et seulement un peu développées pour plus de clarté :

1° Les leudes conjurés pourront dès à présent rentrer et rester dans leurs honneurs, leurs bénéfices et leurs aleux.

2° Ceux qui n'auraient point d'honneurs ni de bénéfices pourront, s'ils le veulent, s'établir dans leurs aleux ou se mettre au service de leurs amis et de leurs pairs, ou même au service du roi, et recevoir d'eux des bénéfices.

3° Les honneurs qui ont été donnés à d'autres par le roi sont exceptés de la restitution promise.

4° Ces concessions sont faites à la condition que ceux à l'avantage desquels elles sont faites se tiendront en paix jusqu'à la confirmation attendue du plaid de Chartres, qu'ils n'attaqueront point les fidèles du roi, qu'ils ne commettront aucun désordre et ne se livreront à aucun pillage.

Rien, sans doute, dans ces concessions n'implique la supposition qu'elles fussent faites à perpétuité;

toutefois il est évident que l'autorité royale ne les faisait que parce qu'elle était réduite à la nécessité de les faire, et que le parti victorieux auquel elles étaient faites approchait rapidement du degré de force qu'il lui fallait pour les obtenir perpétuelles.

D'un autre côté, il n'est pas moins évident que les concessions énoncées avaient été faites, au milieu d'un état de choses extrêmement troublé, pour prévenir des désordres, des pillages déjà flagrants et des guerres imminentes; mais elles n'arrêtèrent et ne prévinrent rien. Tandis que Charles cherchait de la sorte à ramener à lui, par des négociations, ses leudes aquitains et franks, ceux-ci poursuivaient l'accomplissement de leurs desseins, tantôt en commun, tantôt séparément, selon qu'ils étaient plus ou moins d'accord ou qu'ils avaient plus ou moins besoin les uns des autres.

Dès la fin de l'année 856, ou au commencement de 857, ils avaient levé en commun des bandes composées d'hommes des deux pays, et ces bandes parcouraient divers cantons de l'Aquitaine ou de la Neustrie, pillant, molestant, pourchassant les leudes restés fidèles à la cause de Charles-le-Chauve[1]. Autant en faisaient, de leur côté, plusieurs comtes franks de la Marche de Bretagne, associés aux Bretons. C'étaient sans doute ces ravages, ces troubles et ces poursuites que Charles avait en vue et qu'il voulait faire cesser par cet article de ses dernières

(1) Quidam procerum Karli regis, Aquitanis sociati, multas prædas pluraque incommoda perpetrant. Annal. Mett.

propositions aux conjurés, où nous avons vu à quelles conditions il mettait les concessions annoncées à ceux-ci.

Quant à l'état politique de l'Aquitaine en ce même moment, il n'y a guère moyen de s'en faire une idée même peu précise, tant les notices sont insuffisantes, obscures ou contradictoires. Une chronique dit expressément que, dans leur soulèvement de 856, les Aquitains avaient expulsé le jeune Charles; mais il ne faut probablement pas prendre cette notice à la lettre. Il est plus vraisemblable que, même au plus vif de l'insurrection dirigée contre lui, le jeune roi se maintint dans quelqu'une des villes de l'Aquitaine, reconnu encore par un faible parti, tandis que Pepin dominait dans le reste du pays, soutenu par un parti beaucoup plus fort et par les chefs de la rébellion.

Il y a aussi lieu de croire que le jeune Charles se soutint bien ou mal contre son adversaire jusque vers le milieu de l'année 858; mais, à cette dernière époque, les affaires de l'Aquitaine et celles de la Gaule franke prenant un tour de plus en plus sinistre, Charles crut devoir transiger de nouveau avec Pepin et lui donner ce que celui-ci allait prendre ou avait déjà pris. Il se trouvait pour lors dans l'île d'Oissel sur la Seine, en expédition contre les Normans qui venaient de remonter la rivière jusque là. De cette île il manda d'Outre-Loire son fils et son neveu Pepin et fit entre eux un partage

de l'Aquitaine, partage si transitoire qu'il y a peu d'inconvénient à en ignorer le résultat[1]. Aussitôt après cette transaction, Pepin et le jeune Charles retournèrent en Aquitaine occuper chacun la part de pays qui venait de lui être faite. Nous verrons tout à l'heure les étranges suites de ce partage d'un moment.

La conspiration aquitaine avait l'air d'être un instant suspendue par ce misérable accommodement; mais celle des Franks et des Neustriens devenait de plus en plus menaçante. Dans le courant de l'été de 858, le comte Othon et l'abbé Adelhart furent envoyés en Germanie, au roi Louis, pour lui persuader d'accepter le royaume de Charles et lui exposer leurs griefs contre ce dernier[2]. Ces griefs sont la partie la plus curieuse des discours que les chroniques prêtent aux députés des leudes neustriens. Dans une de ces chroniques Charles est accusé « d'avoir fait périr les plus nobles personnages de son royaume, soit en les frappant publiquement par le glaive, soit en les trompant par la ruse[3]. » Une autre s'en prend surtout à Charles des ravages inouïs des Normans, et lui reproche aussi d'avoir perdu tant d'hommes par sa fausseté qu'il n'y avait plus

(1) Annal. Bertin. an. 858.

(2) Annal. Fuldens. an. 858.—Annal. Mett. eod. an.

(3) Quosdam ex nobilioribus regni aut publicè adjudicatos gladio percussit, aut dolo deceptos perdidit. An. Mett.

dans tout le peuple un seul individu qui pût ajouter foi à ses promesses ni à ses serments[1].

Tout cela approchait beaucoup de la vérité, et Louis avait de bonnes raisons pour y croire. Il eut peut-être néanmoins quelque peine à accepter le royaume de son frère; mais ce fut, à coup sûr, moins par des scrupules de piété fraternelle que par prévoyance de quelque chose de semblable à l'aventure récente de son fils avec les Aquitains. Quoi qu'il en soit, il rassembla son armée et partit pour occuper la Neustrie. Il était, le 7 septembre, à Pontion, et quelques jours après à Sens[2], où il fut à merveille accueilli par l'archevêque Guenelon, qui se joignit à lui avec quelques troupes. Cet archevêque est du petit nombre des grands personnages de Neustrie, ayant conspiré pour Louis, qui soient connus nominalement. Il avait été long-temps, comme simple prêtre, au service de Charles-le-Chauve qui l'avait fait archevêque et avait voulu recevoir de ses mains la couronne d'Aquitaine.

De Sens Louis s'avança jusqu'à Orléans, où vinrent le joindre les Neustriens qui s'étaient engagés à le soutenir. Il y vint aussi quelques Aquitains et jusqu'à des Bretons[3]; car les chefs de ce peuple, qui s'étaient tenus long-temps dans un isolement

(1) Nec quemquam esse (testati sunt) in omni populo qui jàm promissionibus aut juramentis ejus fidem adhiberet, cunctis de bonitate illius in desperationem cadentibus. Ann. Fuld.

(2) Annal. Bertin.

(3) *Id.* loc. cit.

sauvage, se jetaient de plus en plus dans toutes les intrigues politiques des Franks ou des Gallo-Romains, ne se doutant pas qu'ils s'exposaient par-là à entrer dans le dénouement définitif de ces intrigues. Quant à Charles, il ne se présenta nulle part devant son frère[1]. Sans leudes et sans soldats, il courut se cacher aussi loin qu'il put et abandonna son royaume à l'invasion.

L'armée qui accompagnait Louis dans son expédition devait être, en grande partie, la même qui avait précédemment accompagné son fils en Aquitaine. Dans tous les cas, il n'y avait pas de raison pour qu'elle fût plus disciplinée que cette dernière, moins avide de pillage, moins prompte à tous les excès. Aussi fit-elle en Neustrie tout ce que l'autre avait fait au-delà de la Loire, si même elle ne fit pis. Les évêques de Reims et de Rouen écrivirent à ce sujet au roi Louis une lettre dans laquelle ils se plaignirent avec amertume de tout ce qu'il avait laissé faire par sa soldatesque germanique. Sentant que les reproches étaient justes et pouvant aisément s'assurer par lui-même du tort que lui faisaient dans les affections des Neustriens les excès de son armée, Louis la renvoya bien vite en Germanie[2].

Resté seul avec les leudes neustriens, il entra en négociation et en pourparlers avec eux, pour bien s'assurer de leurs dispositions et voir jusqu'à quel

(1) Annal. Laubar. ap. Pertz.

(2) Annal. Mettens.

point elles pouvaient s'accorder avec les siennes. Le résultat de ces négociations détrompa les deux partis; les leudes neustriens, en voyant Louis de près, ne le trouvèrent point l'homme qu'il leur fallait et se résignèrent à traiter avec Charles-le-Chauve qui, de la sorte, recouvra son autorité sur la Neustrie, sans avoir eu besoin de la reconquérir. Quant à Louis, il renonça volontiers à gouverner des hommes et un pays qui prétendaient l'être à leur manière. La paix, devenue dès lors très facile entre lui et Charles, fut préparée par quelques évêques et définitivement conclue dans un plaid tenu à Toul, dans la seconde moitié de l'année 859[1], et confirmée l'année suivante à Coblentz.

Cette paix assura à Charles-le-Chauve un intervalle de calme et de sécurité durant lequel il tenta de saisir l'occasion qui s'offrait de nouveau à lui de conquérir la Provence. C'est ici le moment de revenir aux affaires de cette contrée, pour les amener rapidement du point où je les ai laissées à celui où je viens de conduire les événements de l'Aquitaine et du reste de la Gaule.

J'ai dit comment, en 845, les Provençaux, à l'instigation du comte Fulcrade, s'étaient soulevés contre ce jeune Charles, fils de Lothaire, que celui-ci leur avait donné pour roi. J'ai raconté comment ce dernier, ayant soumis les insurgés, avait rétabli son fils sur le trône et l'y avait laissé sous la tutelle

(1) Baluzii Capitular. II. p. 121. sqq.

du comte Gérard de Roussillon. Sous le gouvernement vigoureux de celui-ci, qui en devint le vrai roi, la Provence resta paisible jusqu'à l'année 855 qui fut celle de la mort de l'empereur Lothaire. Il y eut alors entre les trois fils de ce dernier des démêlés et des guerres dont les particularités sont ignorées. On voit seulement, d'après les arides notices des chroniques sur ces événements, que Lothaire, l'aîné des trois frères, et Louis, roi d'Italie, finirent par se liguer, dans l'intention de se partager le royaume de Provence, après en avoir dépouillé leur frère Charles[1].

Leurs forces réunies étaient plus que suffisantes pour ce dessein; mais Gérard était là : ce royaume de Provence si vivement attaqué et qu'il devait défendre, comme tuteur du roi nominal, il le défendit comme son bien propre et le défendit héroïquement. La Provence continua donc à exister avec le titre de royaume et sous la tutelle de Gérard.

Mais devenu plus puissant que jamais dans un royaume sauvé par lui, Gérard encourut la jalousie et les mécontentements des seigneurs du pays qui ne lui pardonnaient pas sa haute fortune. Ils se liguèrent et conspirèrent contre lui, tout en paraissant conspirer contre le fantôme de roi sous le nom duquel il régnait. Les chefs, les seigneurs provençaux, alors tous devenus des leudes des rois

(1) Annal. Bertin.

franks, firent ce que faisaient partout ces leudes quand ils conspiraient contre leurs rois; ils appelèrent du dehors un nouveau roi, auquel ils s'offrirent pour sujets. Ce fut à Charles-le-Chauve que les seigneurs provençaux présentèrent la couronne de leur pays; Charles l'accepta sans hésiter.

Charles envahit donc (en 861), à la tête d'une armée neustrienne, l'extrémité septentrionale du royaume de Provence. Il essaya, à ce qu'il paraît, de s'emparer de Mâcon; mais le comte Gérard, accouru à temps à la défense de cette ville et du pays, fit éprouver à Charles des défaites dont les chroniques n'ont pu taire que les détails, qui sont en effet totalement ignorés. Elles avouent que Charles échoua rudement dans son entreprise.

Il est assez probable qu'il eût tenté une seconde et une troisième campagne pour réparer les revers de la première, si les circonstances le lui eussent permis; mais il lui fallut revenir bien vite aux affaires de cette turbulente Aquitaine qu'il ne pouvait ni gouverner ni abandonner à elle-même. La paix de Toul et de Coblentz avait été au fond une sorte de restauration du jeune Charles sur le trône d'Aquitaine, à cela près que des restaurations semblables, toujours forcées, toujours contraires aux vœux des Aquitains, ne pouvaient être durables, et celle-ci ne le fut pas plus que les autres. Seulement la nouvelle intrigue, la nouvelle conspiration par laquelle les Aquitains se remirent à l'aise, eut quelque chose d'imprévu et qui marque une phase

particulière dans la lutte à laquelle elle se rattache.

En 862, Charles, le roi des Aquitains, n'était encore qu'un enfant ; il était à peine âgé de quinze ans, mais déjà, à ce qu'il semble, capable de résolutions passionnées, et par-là gouvernable pour quiconque avait intérêt à le gouverner. Les Aquitains crurent alors pouvoir essayer de le soustraire à l'influence et à l'autorité de son père, de le gagner à leurs intérêts, et d'en faire, autant que besoin serait, leur homme et celui du pays. Cette manière de résister à la domination de la conquête, d'en éluder les conséquences, n'était pas nouvelle pour eux; ils en avaient fait l'essai plus d'une fois et avec plus ou moins de succès, d'abord sous les Mérovingiens, avec le jeune Chramne, fils de Clothaire; tout récemment avec Pepin Ier, qu'ils avaient fini par brouiller irréconciliablement avec Louis-le-Débonnaire. Ils n'eurent pas, à ce qu'il paraît, beaucoup de peine à détacher le jeune Charles de son père et à s'en faire un roi qu'ils pussent dire le leur. Par son résultat politique cette nouvelle conspiration ne différa en rien de toutes les précédentes; mais elle s'en distingua en un point qu'il est essentiel de marquer : on y entrevoit ce qui reste caché dans les autres, l'action et l'influence des individus ; on connaît deux des chefs qui ourdirent cette trame politique et les ressorts qu'ils firent jouer pour en venir à leurs fins. Ce furent deux puissants personnages, deux comtes, Acfred ou Egfred, dont on ne connaît pas le comté, et

Etienne, comte d'Arvernie. Ce dernier fut celui qui contribua le plus à décider la conspiration, qui en serra, pour ainsi dire, le nœud; ce fut à son instigation et sous ses auspices que le jeune Charles épousa, à l'insu de son père, la veuve de je ne sais quel autre comte aquitain, désigné par le nom de Humbert[1]. Si vague qu'il soit dans ses circonstances, ce fait ne laisse pas d'être d'une certaine importance en ce qu'il confirme tout ce que l'on n'a guère pu jusqu'ici que présumer : savoir, que les soulèvements de l'Aquitaine contre la monarchie franke s'effectuaient généralement par les manœuvres et au profit des grands leudes du pays qui, déjà presque indépendants, visaient à le devenir tout-à-fait.

Et la conspiration aquitaine dont il s'agit ici ne se borna pas à l'Aquitaine même; elle eut, je ne sais si je dois dire, des ramifications ou un contre-coup violent en Neustrie. Louis, qui fut depuis surnommé le Bègue, le second fils de Charles-le-Chauve et le plus jeune des deux, n'imita pas seulement l'exemple de son frère Charles; il le surpassa fâcheusement. A l'instigation de divers leudes aquitains eux-mêmes ou d'intelligence avec les Aquitains, il s'enfuit de Compiègne ou de je ne sais quel autre des palais de son père, courut en Bretagne, où régnait depuis trois ans un chef nommé Salomon, en hostilité ouverte contre Charles-le-Chauve. De

(1) Annal. Bertin.

ce chef le jeune Louis obtint, on ne sait à quelles conditions ni à quel titre, des bandes armées de Bretons, à la tête desquelles il entra en Neustrie, mettant tout à feu et à sang, jusqu'au jour où il fut battu et chassé par Robert, comte d'Anjou[1].

Informé de toutes ces nouveautés Charles-le-Chauve, abandonnant pour cette fois la Provence à Gérard, revint au plus vite en Neustrie, où il convoqua aussitôt une grande assemblée des Franks, qui devait se tenir à Pistes, au commencement de cette même année (862). En attendant il se rendit à Mehun-sur-Loire, où il eut une entrevue avec le jeune Charles, qui s'était rendu là de son côté, assisté de ses meneurs aquitains. Les chroniques dans lesquelles il s'agit de cette entrevue n'en donnent point les particularités et n'en indiquent le résultat qu'en termes vagues et obscurs. Ce résultat, ce fut que le père et le fils se séparèrent plus brouillés encore qu'ils ne l'étaient auparavant et se retirèrent, chacun de son côté, le jeune Charles en Aquitaine, et Charles-le-Chauve à Pistes, pour y ouvrir le plaid convenu[2].

Ce plaid est l'un de ceux dont on a les actes ou les capitulaires, comme on disait en latin barbare. Ces actes ne sont qu'un fastidieux recueil de longues homélies en phraséologie ecclésiastique, dans lesquelles tous les maux et tous les désordres de

(1) Annal. Bertin.

(2) *Id.* loc. cit.

l'État sont attribués aux péchés des sujets, abstraction faite de ceux des rois. J'y trouve néanmoins à citer un passage assez curieux comme indice de la tendance générale de l'époque à une anarchie absolue et de la décadence précipitée des forces de la conquête karlovingienne. « C'est ainsi, est-il dit, que par la discorde nous avons amoindri et presque anéanti ce royaume temporel ; car nous ne pouvons pas tous être rois, et nous ne savons pas supporter le roi que Dieu nous a imposé, suivant ce qui est écrit, que Dieu a mis des hommes sur nos têtes[1]. »

Charles-le-Chauve ouvrit l'année 863 par un autre plaid qui fut tenu à Vermeries, et dans lequel il reçut des ambassadeurs de Mohammed Ier, roi de l'Espagne arabe. Il avait donné rendez-vous en ce même lieu à de nombreuses milices, à la tête desquelles, aussitôt le plaid clos, il partit dans la direction de l'Aquitaine. Son projet était de rétablir de gré ou de force son autorité dans ce royaume. Il vint de Vermeries à Auxerre, et d'Auxerre se rendit à Nevers, où il s'arrêta[2]. C'était là qu'il avait sommé son fils et les chefs aquitains de comparaître devant lui, résolu, en cas de désobéissance, à aller les chercher au-delà du fleuve qui le séparait d'eux.

Les Aquitains, aimant mieux cette fois éluder et

(1) Baluz. Capitul. II. p. 153.

(2) Annal. Bertin.

tromper la menace que la braver, arrivèrent avec le jeune Charles à Nevers, et vinrent offrir leurs soumissions à Charles-le-Chauve. Celui-ci ne put exiger d'eux rien de plus qu'un nouveau serment de fidélité, qui ne fut qu'une nouvelle manière de constater le but et l'intention déjà suffisamment manifestes de leur dernière conspiration. Ayant reçu d'eux ce serment, il les renvoya en Aquitaine, avec la consigne de combattre les Normans qui ravageaient alors plus que jamais tout le pays, sans leur dire pourquoi il n'y allait pas lui-même[1].

Les Aquitains s'en retournèrent volontiers, mais non pas tout-à-fait comme ils étaient venus; ils s'en retournèrent sans roi. Charles-le-Chauve crut se venger d'eux en leur enlevant d'autorité ce jeune homme qu'ils avaient prétendu lui opposer; il l'emmena comme captif à Compiègne[2]; et l'on ne peut douter que cet enlèvement n'eût été le vrai but de cette grande expédition qu'il venait de faire contre les Aquitains.

Ayant ainsi triomphé de son fils aîné et des chefs aquitains, Charles se rendit sur les frontières de la Bretagne pour négocier de même la réconciliation de son fils Louis avec les leudes qui avaient excité le jeune homme à la rébellion. Il leur donna à tous des honneurs et des emplois[3]; et comme c'était

(1) Annal. Bertin.

(2) *Id.* loc. cit.

(3) *Id.* loc. cit.

sans doute là le but dans lequel ils avaient conspiré, la conspiration se trouvait ainsi, du moins pour cette fois, arrêtée. Je crois apercevoir un indice du bruit que fit cette conspiration et de l'importance qu'elle eut un moment dans une lettre que le pape Nicolas I[er] s'empressa d'écrire au jeune Charles et à son frère Louis, pour les féliciter l'un et l'autre d'être rentrés en grace auprès de leur père, *après avoir été tous les deux déçus par les instigations rusées d'hommes pervers*[1].

En Neustrie et sur les frontières de la Bretagne, la conspiration dont il s'agit n'avait éclaté que par des actes de pur brigandage; ce n'était qu'en Aquitaine qu'elle avait eu un caractère et un but politiques, et c'est surtout là que j'en dois suivre les effets. Il y a lieu de supposer que les Aquitains furent d'abord assez piqués de l'espèce de mauvais tour que leur royal adversaire venait de leur jouer en leur enlevant son fils; mais il n'y avait là rien qui pût modifier le fond de la situation primitive, rien qui pût terminer ni même suspendre longtemps les luttes diverses qui résultaient inévitablement de cette situation. On le vit aux événements qui éclatèrent dans l'Aquitaine méridionale aussitôt après l'expédition de Charles; événements qui furent sinon décidés, du moins favorisés et secondés par le mécontentement que cette expédition excita généralement dans tout le pays.

La Septimanie n'avait jamais été bien unie à la

(1) Malorum hominum callidà suggestione decepti.

Gaule franke, pas même à l'Aquitaine, malgré les rapports de voisinage et de mœurs, de dialecte et de race. En contact immédiat avec les Arabes d'Espagne, et partie de la Marche de ce nom, aux extrémités les plus reculées de l'empire frank, cette province avait plus de moyens et plus d'occasions que toute autre de se détacher de cet empire. La facilité que trouvaient les ducs de cette frontière à s'allier avec les Arabes, la certitude d'en obtenir des secours contre les rois karlovingiens, étaient pour ces ducs une tentation continue de se faire dans ce pays une puissance indépendante. Et déjà même, nous l'avons vu, plusieurs d'entre eux avaient cédé à cette tentation à des époques où les forces de la conquête étaient encore entières.

L'Aquitaine méridionale, dont Toulouse était la capitale, tendait de son côté à se détacher de sa portion septentrionale, qui différait assez notablement d'elle par le dialecte, par les mœurs et les traditions locales. Déjà, sous les Mérovingiens, cette disposition s'était manifestée plusieurs fois par des troubles graves; et même sous les Karlovingiens, Toulouse avait plus d'une fois tenté de se rendre indépendante et d'avoir un gouvernement à elle. C'est ce qui résulte assez clairement du témoignage d'un des historiens de cette époque qui traite les Toulousains d'hommes accoutumés à chasser leurs comtes[1].

(1) Solito more Tolosanorum qui comitibus suis eamdem civitatem supplantare sunt soliti. Annal. Bertin.

Cette disposition commune de deux pays contigus rendait tous les mouvements de l'un contagieux pour l'autre. Il y parut bien, à l'époque où nous en sommes, c'est-à-dire au moment où l'Aquitaine resta sans autre roi que Charles-le-Chauve; celui-ci leur ayant frauduleusement enlevé celui qu'il leur avait d'abord donné.

A cette époque c'était un Frank ou un Goth, nommé Humfrid, qui gouvernait la Marche de Gothie, résidant probablement à Narbonne. Les Toulousains avaient alors pour comte Raymond Ier, dont l'autorité s'étendait déjà sur le Rouergue et le Quercy; c'était le second des comtes héréditaires de Toulouse : il avait succédé dans cette dignité à son frère Fredelon, vers 851, époque de la mort de celui-ci. Fredelon avait été, vers 849, investi de son office par Charles-le-Chauve; et il est probable que c'était aussi du consentement de ce roi que Raymond avait, deux ans après, succédé à son frère[1].

La raison pour laquelle Raymond Ier encourut le mécontentement des Toulousains est inconnue. L'histoire ne dit rien qui puisse la faire deviner. On peut tout au plus présumer qu'elle avait quelque rapport avec la guerre de Charles-le-Chauve et de Pepin pour la possession de l'Aquitaine. Raymond tenait, selon toute apparence, pour Charles-le-Chauve ou pour son fils; et peut-être les Toulousains, fatigués de tant de guerres pour tant de rois

(1) Don Vaissette, Hist. de Langued. I. p. 547. sqq.

dont pas un ne leur convenait, s'étaient-ils décidés à faire une tentative pour les écarter tous.

En conséquence de cette résolution ou de toute autre analogue, les hommes influents du pays, peut-être les magistrats de la curie, entrèrent en intelligence avec Humfrid, et lui proposèrent, sans doute à quelques conditions, mais à des conditions ignorées, de chasser leur comte Raymond Ier et de remettre leur ville en son pouvoir dès qu'il se présenterait pour l'occuper.

Il est probable que Humfrid dominait en seigneur indépendant sur toute la Septimanie et peut-être sur la Marche d'Espagne. Il avait, en 857, conclu avec Abou-Merouan, chef arabe de Saragosse,un traité qui semblait être un traité de paix et d'alliance. La sympathie d'intérêt et de situation avait facilement rapproché ces deux ambitieux, à ce qu'il paraît, hommes d'audace et de capacité.

Humfrid accepta la proposition des Toulousains, et tout se passa selon les conventions faites et acceptées. Raymond fut chassé de Toulouse, et Humfrid y fut reçu à sa place[1].

Tandis que ces choses se passaient à Toulouse, Pepin n'était pas oisif. Il avait, comme je l'ai dit plus tôt, contracté une nouvelle alliance avec les Normans, au moment où les Aquitains l'avaient de nouveau abandonné pour se rallier autour du jeune Charles, devenu tout d'un coup leur espoir.

(1) Annal. Bertin.

Il est sûr qu'au temps où nous en sommes, les Normans avaient fait ou faisaient d'horribles ravages en Aquitaine; ils avaient, comme je l'ai dit, brûlé l'église de Saint-Hilaire, dans les faubourgs de Poitiers[1]. Un peu plus tard ils avaient exterminé la troupe avec laquelle Turpion, comte d'Angoulême, avait essayé de les repousser, et le comte lui-même avait péri dans le combat[2]. Encouragés par ces succès, les hardis pirates s'étaient avancés jusqu'à Clermont, en Arvernie; le comte Étienne, le même que nous avons vu tout à l'heure à la tête de la dernière conspiration aquitaine, ayant marché contre eux, avait été battu et tué[3].

Quelle part directe ou indirecte Pepin avait-il à ces exploits dévastateurs? Les chroniques ne l'indiquent pas; mais il est sûr que cette fois, comme en 850, ce fut lui qui mena contre Toulouse les bandes de Normans qui vinrent, par la Garonne, attaquer cette ville. Ils trouvèrent les campagnes désertes; toutes les populations, non-seulement du Toulousain, mais de l'Albigeois, avaient fui et s'étaient dispersées de tous côtés, au risque de mourir de faim, plutôt que de tomber captives entre les mains des Barbares du Nord. Mais la ville de Toulouse où commandait alors ce comte Humfrid, auquel elle venait de se donner, ferma ses portes à

(1) Annal. Bertin.

(2) Chronic. Engolism.

(3) Annal. Bertin.

ces Barbares, et fit si bonne contenance contre eux qu'elle les contraignit à décamper après quelques jours de siége. Ils se jetèrent sur les campagnes pour piller ou détruire ce que les habitants fugitifs avaient laissé derrière eux[1]. Pepin les suivit dans ces expéditions dévastatrices, à titre de compagnon ou de chef, on ne sait, mais n'ayant plus désormais de meilleure chance que de vivre et de mourir avec eux. Quelques chroniques vont jusqu'à dire qu'il avait embrassé leur culte[2]; mais cette imputation pourrait n'avoir été qu'une rumeur populaire, aisément hasardée et plus aisément crue sur le compte d'un homme réduit à la situation de Pepin.

Quoi qu'il en soit, on voit qu'au moment dont il s'agit Charles-le-Chauve avait beaucoup à faire dans les pays Outre-Loire, pour y régner autrement qu'en apparence et que de nom. Il avait à y recouvrer Toulouse et la Septimanie, toutes les deux soulevées contre lui; il avait à en chasser Pepin et les Normans; il avait enfin, et c'était le plus difficile, à y faire quelque chose pour calmer les inquiétudes politiques des chefs aquitains, qui ne voulaient pas de lui pour leur roi, et qui, selon leur usage, méditaient de nouvelles défections, de nouveaux moyens d'éluder et d'user le gouverne-

(1) Annal. Bertin.—Translat. S. Faustæ, ap. Duchêne. II. 400.

(2) Se Nortmannis conjungit et ritum eorum servat. Annal. Bertin.

ment de la conquête. Charles-le-Chauve eut, pour faire tout cela, quelques lueurs de bonne fortune qui le dispensèrent d'y mettre du courage et de l'habileté.

Il avait convoqué à Pistes, je ne vois pas précisément à quelle époque de l'année 864, un second plaid qui n'avait, selon toute apparence, aucun objet bien spécial ni bien urgent, mais où l'on put, par-là même, faire une multitude de réglements sur diverses parties de l'administration[1]. Charles-le-Chauve présida à ce plaid, et ce fut de là qu'il vit au loin se dénouer, comme d'elles-mêmes et presque à la fois, les graves difficultés qui venaient de surgir pour lui en Aquitaine.

Et pour commencer par Pepin II, redoutable encore comme guide et comme instigateur des Normans, il fut pris à un piége que lui tendit Rainulfe, comte de Poitou[2], qui l'amena lui-même à Pistes, où se trouvait, comme je viens de dire, Charles-le-Chauve, présidant l'assemblée de ses évêques et de ses leudes. Pepin se trouvait là devant ses juges; il fut condamné à la peine capitale, commuée par Charles en une captivité perpétuelle. On l'enferma de nouveau dans cette forteresse de Senlis dont il connaissait déjà les murailles; mais il ne s'en évada plus cette fois; il y mourut bientôt après, victime d'une destinée qui peut être imputée aux fils de

(1) Baluzii Capitul. t. II. p. 173. sqq.

(2) Annal. Bertin.—Hincmar. Opusc.—Adon. Chron

Louis-le-Débonnaire comme une de leurs iniquités les plus féroces et les mieux soutenues.

Il y eut encore plus de bonne fortune pour Charles-le-Chauve dans la manière dont il recouvra Toulouse et la Gothie que dans la capture de Pepin. Au moment où il avait appris la rébellion du duc Humfrid il n'était point en mesure de marcher militairement contre lui ni de le soumettre de force; néanmoins, pour avoir l'air de faire quelque chose dans une circonstance aussi grave, il envoya des délégués spéciaux à Toulouse et en Gothie, pour sommer Humfrid et ses complices de restituer à Charles les villes et les forteresses dont ils s'étaient emparés. Les délégués allèrent; ils firent partout les sommations à faire; mais personne ne leur obéit, et tout le pays resta à qui l'avait occupé. Une expédition de guerre contre les rebelles semblait désormais indispensable, lorsque Humfrid lui-même mit brusquement fin à la rébellion par la résolution la moins prévue. A l'instant même où il semblait triompher, sans nul danger prochain, sans avoir été abandonné par aucun des siens, il sortit de Toulouse, se rendit en Provence, et de là, franchissant les Alpes, il descendit en Italie, où l'on ne sait pas ce qu'il devint[1]. Il y a quelque chose de mystérieux et de bizarre dans cette retraite subite d'un conspirateur hardi et habile qui semble choisir, pour dédaigner un grand des-

(1) Annal. Bertin.

sein, l'instant même où la fortune lui sourit.

Ce fut vers le temps de la tenue et peut-être durant la tenue du second plaid de Pistes que Charles-le-Chauve reçut la nouvelle de la retraite de Humfrid. Il se hâta d'envoyer dans les pays insurgés de nouveaux délégués qui y trouvèrent toute chose changée à son avantage par le départ de Humfrid. Toulouse et la Gothie revinrent à son obéissance; le comte Raymond Ier rentra alors à Toulouse; mais il n'y rentra que pour y mourir. Bernard, son fils, lui succéda comme de droit et sans avoir besoin d'être élu ou reconnu par Charles-le-Chauve. Il n'existe du moins aucun document où l'on trouve le moindre indice d'une telle élection ou d'une telle confirmation.

Quant à la Gothie ou Marche d'Espagne, elle fut dès lors divisée en deux parties dont chacune forma une province à part[1]. La dénomination de marquisat de Gothie fut restreinte à la Septimanie; le reste, au-delà des Pyrénées, garda le nom de Marche d'Espagne. Narbonne fut la capitale de la première province, Barcelone celle de la seconde. Cette division était, selon toute apparence, une précaution politique par laquelle Charles, averti par l'exemple tout récent de Humfrid, voulait diminuer le pouvoir attaché au commandement de la Marche d'Espagne. On ne sait point à qui fut alors donné le marquisat de Narbonne ou de Gothie. Le gouvernement de

(1) Don Vaissette, Hist. de Langued. t. I. p. 571.

la Marche d'Espagne fut conféré à Bernard II, fils de Bernard, comte du Mans. J'aurai bientôt à parler de lui.

Toutes ces petites précautions contre la tendance invincible et générale des événements ne changeaient rien, ne faisaient rien entre Charles-le-Chauve et les Aquitains. Déjoués, battus, déconcertés dans toutes leurs prétentions, dans toutes leurs conspirations, ceux-ci ne cessaient pas pour cela de conspirer, de s'évertuer contre la domination franke; seulement, selon que les chances étaient plus ou moins favorables aux conspirateurs, les prétentions étaient plus ou moins individuelles ou plus ou moins générales. Les comtes, les leudes, qui au fond ne conspiraient jamais que dans un intérêt personnel et local, avaient toujours au besoin, pour couvrir cet intérêt, un intérêt plus semblable à un intérêt national, un intérêt aquitain; or, le fond, la base convenue de cet intérêt, c'était l'existence de l'Aquitaine comme pays séparé du reste de la Gaule franke, ayant un gouvernement à lui, offrant plus ou moins de chances de satisfaction aux vanités aussi bien qu'aux convenances du pays; or, au moment où nous en sommes de la lutte des Aquitains avec Charles-le-Chauve, cet intérêt général et convenu de l'Aquitaine à former un royaume à part se trouvait être le motif le plus spécieux et le plus urgent de toutes les négociations des Aquitains avec Charles. Ils redemandaient avec instance à ce dernier le jeune roi qui leur avait été

enlevé par surprise, par une sorte de trahison; mais, à vrai dire, c'était plutôt une réparation qu'un avantage réel qu'ils sollicitaient en cela.

Ce jeune Charles qu'ils avaient eu quelque temps pour roi, dont ils croyaient avoir fait un Aquitain, n'était plus ni un Aquitain ni un Frank; ce n'était plus que le fantôme d'un homme. Un horrible accident lui était arrivé à Compiègne, où nous savons que son père l'avait conduit immédiatement après l'avoir enlevé de Nevers. Soit à la chasse, soit dans tout autre divertissement, il avait été, par mégarde, frappé par un de ses jeunes camarades d'un coup d'épée à la tête; cette blessure, mal guérie, avait dégénéré en ulcère, et le malheureux jeune homme n'était plus qu'un être languissant et stupide, se souvenant à peine d'avoir été autre chose[1].

Tel qu'il était néanmoins, les Aquitains le désiraient et le demandaient instamment pour roi, plutôt que de rester sous le gouvernement immédiat de Charles-le-Chauve; et celui-ci avait, à ce qu'il semble, quelque répugnance à le leur accorder, comme s'il eût craint que dans ce cerveau ulcéré il ne restât encore quelque chose d'aquitain. Il finit néanmoins par se résigner à la restitution sollicitée. Ayant tenu à Vernon, dans le courant de l'année 865, un plaid composé des évêques et des seigneurs de l'Aquitaine, il s'engagea envers eux à leur renvoyer le jeune Charles pour roi[2]. Il leur

(1) Annal. Bertin.

(2) *Iid.* loc. cit.

tint parole ; mais ce fut un mourant qu'il leur rendit. Dès le milieu de l'année 866, les Aquitains, n'ayant plus de roi, en demandaient un autre à Charles-le-Chauve. Il ne restait plus à celui-ci d'autre fils que Louis-le-Bègue, qu'il n'osait pas refuser aux instances des Aquitains, mais qu'il craignait cependant de leur accorder. Il se tira d'embarras par un expédient qui ressemblait beaucoup à une supercherie. Ayant convoqué à Beaupauilli-sur-Loire, en 867, les évêques et les leudes de l'Aquitaine, il leur accorda solennellement pour roi son fils Louis ; et comme Louis était trop jeune pour régner sans conseillers et sans tuteurs, il fut décidé qu'il en aurait du choix de son père, qui, comme on s'en doute aisément, les choisit parmi les officiers de son propre palais. Ces restrictions auraient suffi pour blesser les prétentions et la vanité des Aquitains ; mais Charles-le-Chauve les blessa bien davantage encore en retenant d'autorité auprès de lui, et le plus loin qu'il put de l'Aquitaine, ce jeune homme qu'il avait feint de lui donner pour roi. Un accord fondé sur une transaction si illusoire ne promettait pas d'être de longue durée ; toutefois Charles crut s'être par-là suffisamment assuré des Aquitains pour tourner momentanément ses pensées et ses actions ailleurs.

Il les tourna de nouveau vers la Provence, et s'apprêta à reprendre contre Gérard de Roussillon la guerre depuis long-temps suspendue. Cette seconde guerre de Charles contre la Provence n'est

pas beaucoup mieux connue que la première ; mais elle ne laisse pas d'avoir une certaine importance à raison des accidents politiques avec lesquels elle se compliqua.

Depuis 861, où Charles-le-Chauve avait fait en Provence une campagne manquée, il s'était passé dans ce pays des événements importants. Charles, le fils de Lothaire, était mort en 863 sans enfants, laissant son royaume de Provence comme une proie qu'allaient se disputer deux frères et un oncle qui le convoitaient également[1]. A la nouvelle de sa mort les deux premiers, Lothaire et Louis, accoururent tous les deux, l'un de la Lotharingie ou Lorraine, l'autre d'Italie, prétendant chacun à la totalité du royaume, ayant chacun une faction dans le pays. Ils étaient sur le point de recourir à la décision des armes, lorsque, par l'entremise des seigneurs du pays, ils convinrent de s'arranger par un partage. Lothaire eut les diocèses de Lyon, de Vienne, de Viviers et d'Usez. La Provence fut réduite à l'espace compris entre le Rhône et les Alpes, entre l'Isère et la mer[2]. C'est le premier partage connu d'une portion de la Gaule qui corresponde exactement aux limites de l'idiome roman du Midi et de celui du Nord, dans les pays situés à la gauche du Rhône.

Charles-le-Chauve intervint d'abord dans les dé-

(1) Annal. Bertin. — Chronic. Viridun.

(2) Don Vaissette, Hist. de Langued. t. I. p. 565.

bats occasionnés par ce partage du royaume de Provence; mais il s'en retira bientôt. Ce n'était pas qu'il eût renoncé à ses projets sur ce royaume; mais les événements de l'Aquitaine ne lui avaient pas permis de s'occuper alors de ces projets. D'ailleurs, peut-être espérait-il y réussir plus aisément quand le pays aurait été divisé en deux moitiés indépendantes, qu'au moment où il ne formait encore qu'une seule masse plus ou moins compacte.

Il faut nécessairement supposer, et les faits subséquents le démontrent, que Gérard de Roussillon conserva dans chacune des deux moitiés du royaume partagé la même influence, la même autorité qu'il avait exercées sur le royaume indivis. C'était, à proprement parler, deux royaumes au lieu d'un qu'il avait désormais à gouverner et à défendre, au nom de deux rois absents qui prenaient assez peu de souci de ces débris du royaume de Provence qui leur étaient échus. C'était donc à Gérard de Roussillon que Charles-le-Chauve allait avoir affaire de nouveau, dès l'instant où il se croirait en mesure de conquérir quelque chose en Provence.

Ce Gérard de Roussillon dut être, de son temps, un grand personnage dont je regrette de n'avoir que si peu de chose à dire. L'histoire le fait très peu connaître; c'est l'épopée populaire du moyen-

(1) Chronic. Viridun.—Annal. Mettens.

âge qui s'est emparée de lui, pour en faire un de ses personnages favoris, un type de l'héroïsme féodal aux prises avec l'autorité royale qu'il repousse fièrement comme capricieuse et tyrannique. Ce sont les romanciers de Charlemagne qui l'ont représenté comme le père d'une grande partie de cette aventureuse famille de chevaliers et de paladins qui réfléchissent sur le vieux monarque plus d'éclat qu'ils n'en reçoivent de lui. Les hommes n'obtiennent guère tant de renommée dans les fictions populaires sans en avoir eu beaucoup dans l'histoire. En ce cas, il faut croire que celle-ci a été bien négligente pour Gérard, car il ne s'y trouve rien qui explique et justifie suffisamment l'importance poétique de ce personnage. Tout ce que l'on sait de lui, c'est que, vers l'an 860, il avait glorieusement repoussé du Delta de la Carmargue les Normans qui y avaient fait une descente; c'est qu'il avait bâti des églises, fondé des monastères, élevé des châteaux-forts; c'est qu'il fut l'un des plus puissants seigneurs de son époque. Outre l'espèce de souveraineté qu'il exerça longuement sur le royaume de Provence, sous le titre de comte, il était aussi comte ou duc de Burgondie. Il y a quelque incertitude sur la question de savoir si le Gérard qui en 867 et auparavant était comte de Bourges doit être ou non regardé comme le même personnage que Gérard de Roussillon. La supposition de l'identité me paraît la plus probable et celle qui se rattache le mieux à l'histoire des démêlés

de Gérard et de Charles-le-Chauve, démêlés de vieille date et d'autant plus passionnés.

En 838, du vivant de Louis-le-Débonnaire, Gérard avait prêté serment de fidélité à Charles; mais bientôt après, quand avaient éclaté les discordes des fils de Louis, le comte avait passé brusquement au parti de Lothaire, auquel il était resté depuis toujours fidèle, et par-là d'autant plus odieux et plus suspect à Charles-le-Chauve.

Si, comme je crois pouvoir le supposer, Gérard de Roussillon était effectivement comte de Bourges, il doit être compris au nombre des seigneurs aquitains qui luttèrent avec le plus d'audace et d'énergie contre Charles-le-Chauve, pour le maintien et l'accroissement de leur pouvoir. Cette lutte, selon toute apparence déjà ancienne, redoubla de violence en 867. Le comte Egfred ou Agfred, ce seigneur aquitain que j'ai précédemment désigné comme l'un des principaux instigateurs de la conspiration aquitaine de 862, s'était réconcilié avec Charles-le-Chauve, qui depuis le traita toujours avec faveur[1]. En 867 Egfred, s'étant pris de convoitise pour le comté de Bourges occupé par des hommes de Gérard de Roussillon, le demanda, dit-on, à Charles-le-Chauve, ou pour mieux dire l'acheta de lui à beaux deniers, et, l'ayant obtenu, se mit aussitôt en marche pour en aller prendre possession. Informés de son approche, les hommes de Gérard qui

(1) Annal. Bertin.

occupaient la ville de Bourges sortirent à sa rencontre, le trouvèrent dans je ne sais quel village où ils l'assaillirent avec fureur. Egfred se retrancha de son mieux, dans une maison à laquelle les hommes de Gérard mirent le feu. Chassé par les flammes il est obligé de sortir et tombe entre les mains de ses ennemis; ceux-ci le saisissent, lui coupent la tête, jettent son buste dans la maison brûlante qui lui sert de bûcher, et s'en retournent tranquillement à Bourges[1].

L'affront n'était pas tolérable; Charles-le-Chauve leva donc une armée avec laquelle il entra, en 868, dans le Berry, où il commit d'énormes ravages. Un chroniqueur, qui a voulu tracer le tableau de ces ravages, les trouve impossibles à décrire, tant ils furent excessifs, tant il y eut d'églises forcées, de pauvres dépouillés, de forfaits de tout genre commis, d'hommes morts de faim[2]. Charles assiégea la ville de Bourges, défendue par les hommes de Gérard, et la réduisit à une grande détresse[3]; mais il ne put la prendre, et sortit du comté sans en avoir repris possession.

Cet échec, loin de décourager Charles-le-Chauve et de déconcerter ses anciens projets sur la Provence, n'en fit, au contraire, qu'accélérer l'exécution. A dater de ce moment, tous les actes de Char-

(1) Annal. Bertin.

(2) *Iid.* Annal.

(3) Annal. S. Maxentii.

les semblent n'être que des apprêts de guerre contre Gérard de Roussillon et contre la Provence. Tel fût d'abord un plaid tenu à Laon en 868, immédiatement après la dévastation du comté de Bourges, plaid dont on n'a point les actes, et dont les chroniques ne disent que quelques mots obscurs, importants néanmoins, si je ne m'abuse, comme indice du développement rapide des tendances politiques de l'époque.

Il y a lieu de croire que, pour Charles, le principal objet de ce plaid était de réunir tous ses leudes, tant ceux d'en-deçà que ceux d'Outre-Loire, pour leur enjoindre de se tenir prêts à marcher au printemps suivant en Provence et pour leur donner rendez-vous à Cône[1]. Il avait très probablement alors sur les dispositions des Aquitains des doutes qu'il voulait éclaircir. A mesure que les chefs, que les grands leudes aquitains s'étaient affermis dans leur pouvoir et constitués vis-à-vis de la monarchie franke dans un état de plus en plus voisin de l'indépendance, les oppositions du pays à la domination franke s'étaient ralliées, organisées autour de ces chefs, et n'agissaient plus guère qu'à leur signal et que d'après leurs ordres. La lutte qui s'était d'abord manifestée par des soulèvements tumultueux, désordonnés, se réduisait peu à peu à de simples actes de désobéissance au pouvoir royal de la part des chefs des populations, des comtes, des comman-

(1) Annal. Bertin.

dants des Marches, des hommes à bénéfices ; et ces actes étaient, en effet, les marques les plus certaines de l'indépendance de ceux qui s'y livraient. Ils ne réussissaient pas toujours ; l'autorité royale triomphait encore fréquemment dans ces démêlés avec ses agents rebelles ; mais il y avait parmi ceux-ci des hommes habiles et prudents, qui savaient attendre le moment propice pour s'agrandir, pour s'affermir, et s'approchaient d'autant plus sûrement du but qu'ils semblaient moins pressés de l'atteindre. A l'époque où nous en sommes, il y avait déjà en Aquitaine plusieurs seigneurs assez puissants pour hasarder des actes de désobéissance à l'égard de Charles-le-Chauve et pour braver en lui l'autorité défaillante de la conquête. Parmi ces seigneurs, l'histoire en a distingué trois, frappée peut-être par la singularité de trois grands personnages contemporains, voisins, portant tous les trois le même nom, décorés tous les trois du même titre. C'étaient, comme il semble qu'on les désignait familièrement, les trois marquis Bernard.

L'un était Bernard, marquis et comte de Toulouse, que nous avons vu en 865 succéder à Raymond Ier, son père, non-seulement au comté de Toulouse, mais à ceux de Rouergue et de Quercy. J'ai déjà observé qu'il avait pris possession de ces comtés sans aucune intervention connue de Charles-le-Chauve, et à simple titre de descendant et d'héritier de deux autres comtes morts en possession de ces mêmes offices.

Le second Bernard, fils d'un autre Bernard, comte du Mans, commandait dans la Marche de Gothie, où nous avons vu qu'il avait été envoyé par Charles-le-Chauve en 865, immédiatement après la conspiration de Humfrid. Il est bon, pour mieux comprendre sa conduite ultérieure, de se souvenir qu'il appartenait à une famille décidément ennemie des rois franks, et dont les chefs figuraient depuis long-temps parmi les meneurs du parti aquitain. Ce Bernard et cet Emenon, comte de Poitiers, que j'ai signalés ailleurs comme les instigateurs du grand soulèvement de l'Aquitaine contre Louis-le-Débonnaire à l'époque de la mort de Pepin I, étaient : le premier, son père ; le second, son oncle ; et leurs exemples ne furent point perdus pour lui.

Quant au troisième Bernard, il y a des difficultés et des doutes à son sujet. Il y avait, vers cette époque, un Bernard, comte des Arvernes, qui avait probablement succédé au comte Étienne en 864, lorsque celui-ci eut été tué en combattant contre les Normans. On pourrait supposer que ce Bernard était celui dont il s'agit ici pour nous ; mais ce n'est point là la supposition accréditée. On croit généralement que le troisième des trois Bernard célèbres à l'époque dont il s'agit, était Bernard, le second fils du trop fameux Bernhard, le camérier de Louis-le-Débonnaire et le frère de ce Guillaume qui en 849 avait péri en Gothie, victime des troubles qu'il y avait excités. Il est sûr qu'antérieurement

à 864, le Bernard dont il s'agit ici possédait en Aquitaine quelque grande seigneurie; mais rien n'indique laquelle, rien ne constate que ce fût, comme on l'a dit, le comté d'Arvernie. Du reste, quelle que fût sa seigneurie, et à quelque époque qu'il l'eût reçue, il est vraisemblable qu'il ne la tenait point de Charles-le-Chauve, qui abhorrait tout ce qui était issu de ce Bernhard, réputé son père, et qu'il avait assassiné de sa main. Il y a plus d'apparence qu'il l'avait reçue de Pepin II, dans quelqu'un des intervalles de la domination de celui-ci en Aquitaine.

Ce que l'on sait des relations de ce Bernard avec Charles-le-Chauve s'accorde aussi assez bien avec l'idée d'un leude en guerre ouverte contre celui-ci. On en jugera par un trait. Charles avait sommé Bernard de comparaître au second plaid de Pistes, en 864, et celui-ci s'y était rendu, mais plein de défiance et sur ses gardes. Or, voici maintenant comment les chroniques racontent l'aventure.

« Bernard, le fils, par les mœurs comme par le sang, de Bernhard-le-Tyran, ayant demandé et obtenu du roi la permission de se retirer, comme pour se rendre à son gouvernement, revint en armes sur ses pas, et, se cachant dans la forêt, y attendait l'occasion et le moment de tuer, suivant les uns, le roi, qui avait fait périr son père par le jugement des Franks; suivant d'autres, Robert et Rannulfe, deux des fidèles du roi; ce qui ayant

été rapporté à celui-ci, il envoya des hommes pour arrêter et lui amener Bernard, qui se sauva par la fuite. Le roi reprit alors, en vertu du jugement de ses fidèles, les honneurs qu'il lui avait concédés et les donna à Robert, son fidèle [1]. » Ou je me trompe fort, ou ce trait, rapproché des divers antécédents qui l'éclaircissent, offre tous les caractères d'un ignoble guet-à-pens du roi contre le leude. Quoi qu'il en soit à cet égard, il y a tout lieu de croire que Bernard se maintint de force en jouissance de ces honneurs que Charles-le-Chauve avait voulu lui enlever, et n'en fut que plus disposé à user de son pouvoir hostilement contre le roi.

Je l'ai donné à entendre et je le répète, Charles avait indubitablement, en 868, quand il convoqua le plaid de Laon, des griefs contre les trois personnages dont il vient d'être question ; et c'était vraisemblablement leur soumission et leur fidélité qu'il avait voulu mettre à l'épreuve en leur enjoignant de se trouver à ce plaid. Ils s'y rendirent et Charles-le-Chauve y reçut leur soumission. Une preuve qu'il y eut quelque chose de particulier, quelque chose d'exceptionnel dans la situation des trois personnages dont il s'agit à l'assemblée indiquée, c'est qu'ils y furent les trois seuls dont l'histoire ait fait mention, dont elle ait noté l'apparition comme une circonstance caractéristique de l'événement auquel elle se rattache [2].

(1) Annal. Bertin.

(2) *Iid.* Annal.

A tous ses leudes ainsi réunis à Laon Charles déclara le projet qu'il avait formé pour l'année suivante, celui d'attaquer le comte Gérard de Roussillon en Provence et de s'emparer du pays; il leur donna rendez-vous à tous, pour le printemps de 869, à Cône-sur-Loire. Le printemps venu, il se rendit en effet à Cône, et il trouva presque tous les leudes qu'il y attendait; il y trouva même, à ce qu'il paraît, un certain nombre d'Aquitains sous leurs chefs respectifs; mais aucun des trois Bernard, aucun des trois marquis. Le fait était nouveau; il était grave, d'autant plus grave qu'il n'y avait guère moyen de douter que les trois récalcitrants ne se fussent concertés dans leur refus et dans les mesures qu'il pouvait rendre nécessaires. C'était une nouvelle conspiration de l'Aquitaine contre Charles-le-Chauve, une conspiration pour ainsi dire silencieuse et négative, mais plus alarmante encore que toutes les précédentes, dont elle n'était qu'une suite naturelle, qu'un progrès facile à prévoir. Charles s'en dépita, s'en plaignit, mais voilà tout. Au lieu de faire ce qu'eussent probablement fait Charlemagne et Pepin, de marcher droit contre les trois rebelles, il se retira, sans oser pousser plus loin une expédition pour laquelle il ne se trouvait pas assez fort, mais qu'il était pourtant résolu de poursuivre l'année suivante, quand il aurait comblé dans ses milices le vide qu'y avait laissé la défection des trois marquis; car il n'est nulle part question du retour de ceux-ci à l'obéissance dans

le temps qu'embrasse la seconde guerre de Provence.

Ce fut au printemps de l'année 870 que Charles-le-Chauve, passant le Rhône on ne sait où, entra sur les terres du duché de Vienne avec des forces considérables et commença la guerre. Les chroniques ne disent presque rien de cette guerre, et tout ce qu'elles en disent constate que Gérard de Roussillon y fut pris au dépourvu et n'y fit pas une défense digne de sa renommée, je ne dis pas poétique, mais historique. Il s'enferma dans on ne dit laquelle de ses forteresses et laissa l'ennemi battre librement le pays. Ce fut Berthe, sa femme, qui joua le beau rôle dans cette guerre, qui y fit tout ce qui s'y fit, sinon d'héroïque, au moins de courageux. Gérard lui avait confié la défense de Vienne, la capitale du duché, qui avait conservé jusque là son antique enceinte et ses antiques fortifications, comme on le voit par la description qu'en donne Adon, qui en était évêque vers la fin du neuvième siècle.

« Vienne est une illustre ville des Gaules, munie à l'occident et au nord de châteaux élevés qui rendent difficile l'approche des murs. Le premier château qui regarde le midi est celui de Capron; celui qui s'en trouve le plus rapproché c'est le château d'Eumère; vient ensuite celui de Quiriac, auquel se lient, par un mur jeté à travers un vallon, le fort de Propiciac et celui de Pompeïac, jadis célèbre parmi les païens, comme consacré aux cent dieux. Non loin de là s'élève le cinquième fort, qui

dans les temps anciens fut nommé Suspolis. La ville entière, avec ses châteaux, s'étend tout le long de la rivière de la Gère jusqu'au fleuve du Rhône, entourée de murs qui descendent du haut des collines jusque dans la plaine[1]. »

Après avoir horriblement dévasté tout le pays environnant, Charles s'approcha de Vienne et l'assiégea dans les formes, sans doute déjà sûr de l'issue du siége. Il faut se rappeler ici la première tentative de Charles pour conquérir la Provence. Ce n'était pas spontanément ni sans autres chances de succès que celles résultant de l'emploi de ses forces qu'il s'était engagé dans cette entreprise. Il y avait été appelé, sollicité par un parti provençal qui, mécontent d'être gouverné au nom du roi d'Italie par Gérard de Roussillon, aurait d'abord accepté volontiers la domination franke, sauf à la rejeter un peu plus tard. Or, ce parti de conspirateurs provençaux, déjà existant, déjà fort en 861, n'avait point cessé d'exister depuis; il avait plutôt, à ce qu'il paraît, gagné que perdu en force, et c'était incontestablement lui qui avait maintenu dans Charles-le-Chauve le projet et l'espoir de conquérir enfin une portion de la Provence.

Ce parti devait être puissant à Vienne, l'une des principales villes du pays; et la présence de Charles-le-Chauve aux portes de cette ville, avec des forces considérables, était pour lui, non-seulement une

(1) Vita S. Thenderi, abbat. Viennæ.

occasion, mais un motif d'éclater; aussi éclata-t-il, témoignant hautement son désir de livrer la ville à Charles-le-Chauve, au lieu de seconder Berthe dans sa courageuse défense. Les chroniques ne disent pas cela tout-à-fait aussi explicitement que j'ai cru pouvoir l'exprimer, mais elles le donnent assez clairement à entendre. Charles, s'y prenant avec adresse, dit l'une, se concilia une grande partie de ceux qui étaient enfermés dans Vienne [1].

Berthe, se voyant trahie par les siens, envoya aussitôt des messagers à Gérard pour lui annoncer ce qui se passait, et Gérard accourut pour traiter avec Charles de la reddition de Vienne et des autres forteresses du pays. Ainsi finit, comme d'un seul coup, une guerre qui semblait devoir traîner en longueur et où les chances du succès n'étaient pas pour Charles.

Maître de Vienne et de tout le duché dont cette ville était le chef-lieu, Charles-le-Chauve y mit pour gouverneur Bozon, son beau-frère, personnage destiné à jouer un rôle principal dans les événements subséquents et dont j'aurai ailleurs des occasions plus opportunes de reparler. On ne voit pas, du reste, si Charles, après s'être ainsi emparé de la portion centrale du premier royaume de Provence, poussa ses conquêtes jusque dans la Provence proprement dite, probablement dès lors

(1) Carolus autem ingeniosè cogitans, magnam partem eorum qui in Viennâ erant sibi conciliavit. Annal. Bertin.

nommée le duché d'Arles, et gouvernée par un duc ou un comte particulier, au nom de l'empereur Louis, roi d'Italie. S'il était vrai, comme une ancienne inscription autorise à le croire, que Gérard, après avoir cédé Vienne, se retira, non en Burgondie, mais à Avignon, ce serait une raison de plus pour croire que Charles-le-Chauve n'étendit point ses conquêtes jusqu'en Provence, et que ce fut à titre d'empereur qu'il posséda ce pays un peu plus tard.

La conquête du duché de Vienne avait été pour Charles comme une distraction des affaires de l'Aquitaine; mais il fallait bien revenir à celles-ci; elles étaient plus que jamais embarrassantes et compliquées. Nous avons vu que Charles-le-Chauve avait pris envers les Aquitains, réunis en 867 au plaid de Beau-Pauilli, l'engagement de leur donner pour roi son second fils, Louis-le-Bègue. Au peu d'empressement qu'il mit à tenir sa parole on serait tenté de soupçonner qu'elle n'avait été, de sa part, qu'une parole mensongère; mais la défection calme et résolue des trois fameux Bernard avait dû lui faire faire à cet égard quelques réflexions sérieuses; il avait dû sentir que, si faible, si précaire qu'eût pu être le lien qui avait uni jusque là l'Aquitaine à la Gaule franke, il y avait néanmoins pour les rois de celle-ci plus de chances de gouverner la première, continuant à former un seul royaume, que morcelée en comtés et en duchés séparés, sous des chefs déjà indépendants ou visant à l'être.

Il était manifeste que, s'il y avait encore quelque moyen de prévenir ce morcellement du pays en une multitude de petites souverainetés distinctes, c'était de rétablir et de renforcer le lien qui avait d'abord uni en un seul tout politique les diverses portions du pays. Charles-le-Chauve en était venu de la sorte à désirer la restauration de ce même royaume d'Aquitaine qu'il avait d'abord voulu détruire; mais, au point où les choses en étaient arrivées, il y avait des difficultés à cette restauration: les chefs du pays, qui pouvaient dès lors se croire assez forts pour désobéir impunément aux monarques franks, n'avaient plus désormais aucun intérêt personnel à la restauration dont il s'agit; ils avaient plutôt des motifs d'en prendre ombrage et de s'y opposer. Charles-le-Chauve n'avait donc plus qu'un moyen de se réconcilier avec ceux de ces chefs avec lesquels il était brouillé et de les intéresser au rétablissement du royaume d'Aquitaine; c'était de leur assurer des avantages personnels dans ce rétablissement; en d'autres termes, d'accroître leur pouvoir et toutes les chances qu'ils avaient déjà de parvenir à leurs fins.

Il y eut en 872, entre Charles-le-Chauve et les Aquitains, une transaction dont l'exposé, si vague qu'il soit dans les chroniques, laisse néanmoins assez clairement entrevoir les motifs et l'objet que je viens d'indiquer. Ce fut sans doute dans quelque plaid solennel, tenu comme à l'ordinaire sur les confins de la Neustrie et de l'Aquitaine, qu'eut

lieu cette transaction; les trois fameux Bernard s'y trouvèrent, et ce fut avec leur concours et de leur consentement que furent prises alors les diverses mesures que parut exiger la réorganisation du royaume d'Aquitaine. Il fut convenu que Louis prendrait immédiatement possession de ce royaume, sous la tutelle et la direction de divers officiers dont on ne connaît que quelques-uns. On donna pour chef ou pour supérieur à ces officiers un camérier, avec des pouvoirs, selon toute apparence, illimités. Cet office fut conféré à Bozon, le beau-frère et le favori de Charles-le-Chauve, qui le retira de la sorte du gouvernement du duché de Vienne pour l'envoyer en Aquitaine, où il avait plus besoin de lui[1]. Des trois marquis Bernard, deux furent, à ce qu'il semble, adjoints à Bozon pour présider à l'administration du royaume, sous un titre qui n'est pas marqué par l'histoire; ce furent Bernard, duc de Gothie, et Bernard, comte d'Arvernie.

Des honneurs politiques n'auraient pas suffi à ces hommes dont Charles voulait conquérir le dévouement : il leur fallait des honneurs plus personnels, plus positifs; il leur fallait des terres, des comtés, des duchés ayant désormais de meilleures chances de durée que les royaumes, et ils en eurent sans doute; mais les chroniques ne donnent làdessus que des renseignements incomplets.

(1) Annal. Bertin.

Charles-le-Chauve, qui avait enfin réussi à dépouiller Gérard de toutes ses dignités et en particulier du comté de Bourges, investit alors Bozon de ce dernier. Le troisième des marquis Bernard, celui de Toulouse, auquel il fallait bien aussi payer le prix de sa soumission d'un moment, reçut les comtés de Razès et de Carcassonne, pour lesquels il jura fidélité à Charles-le-Chauve; c'est le dernier serment de ce genre, prêté par un comte de Toulouse à un roi karlovingien[1].

Nous retrouverons bientôt, en suivant le cours des événements, les personnages dont il vient d'être question, et nous pourrons alors apprécier les fruits de la politique de Charles-le-Chauve à leur égard.

(1) Hist. de Langued. tom. I. p. 577.

XLIX.

CHARLES-LE-CHAUVE COURONNÉ EMPEREUR. — PLAID DE KIERSI. — SECONDE DESCENTE DE CHARLES EN ITALIE. — CONSPIRATION DE SES LEUDES CONTRE LUI. — SA MORT. — GUERRES DES AQUITAINS ET DES ARABES.

La domination des fils de Louis-le-Débonnaire fut tout aussi violente, tout aussi désordonnée, tout aussi barbare hors de la Gaule que nous venons de la voir dans la Gaule même. L'Italie surtout en avait beaucoup souffert, bien que soumise tout entière à un seul des chefs de cette indisciplinable race, qui, isolé, éloigné comme il l'était de ses proches, ne pouvait ni conspirer, ni guerroyer journellement contre eux, ni entraîner de force les masses de la population dans ces guerres domestiques.

On sait fort peu de chose du règne de Louis II, fils de Lothaire; mais tout ce que l'on en sait annonce que ce règne fut détestable et détesté.

Louis était descendu en Italie pour y régner, en 844, accompagné d'une nombreuse armée de Franks. A peine arrivé à Bologne, il avait lâché,

sans que l'on puisse soupçonner pourquoi, sur les Italiens désarmés, cette armée qui en avait fait un horrible carnage dans sa marche[1]. Tout avait fui, tout s'était caché devant elle, les habitants des villes comme ceux des campagnes, si bien qu'elle était arrivée à Rome à travers le désert qu'elle avait fait. Le reste du règne avait répondu à ce début. Il y avait eu dans le pays tant de pillages, tant de vexations, tant d'actes de violence, que toutes les villes qui s'étaient trouvées assez près des Grecs pour s'entendre avec eux avaient fini par se donner à eux[2].

Louis II mourut en 875, ne laissant point d'enfants mâles pour le remplacer, de sorte qu'il fallut songer à lui élire un successeur. Les seigneurs italiens se rassemblèrent, dès le mois de février, à Pavie, pour se concerter sur le choix d'un empereur et d'un roi. Ces seigneurs détestaient tous, à peu près également, ces rois venus de loin que leur avait destinés d'avance la conquête; mais, faibles et divisés comme ils l'étaient entre eux, ils ne pouvaient songer à prendre un roi hors de la race de Charlemagne. Seulement, comme cette race était assez nombreuse, ils pouvaient se partager entre les divers princes dont elle était composée et ne pas s'accorder quand il s'agissait de décider quel en était le meilleur ou le pire pour eux. Ils avaient,

(1) Anastas. Vitæ Pontificum.

(2) Annal. Mettens.

pour se dissimuler les rigueurs de la nécessité, les ressources et les hasards de l'intrigue.

Les seigneurs italiens, réunis à Pavie, se groupèrent en deux factions distinctes, qui finirent par agir à part l'une de l'autre. De ces deux factions, l'une penchait pour Charles-le-Chauve, l'autre pour Louis de Germanie ou pour l'un de ses trois fils; chacune des deux engagea, par message, son candidat à descendre au plus vite en Italie, pour s'y faire couronner empereur et roi, sans lui parler du concurrent que lui opposait la faction contraire[1].

Charles fut, des deux candidats, le premier prêt et le premier descendu en Italie; il fit halte à Pavie. Là il apprit que Karloman, le fils aîné de Louis de Germanie, venait, de son côté, de passer les Alpes, avec le projet d'aller à Rome se faire couronner empereur. Il marcha aussitôt vers les montagnes, pour forcer son compétiteur à les repasser au plus vite. Karloman fut, en effet, obligé de retourner en Germanie et de renoncer, pour le moment, à la couronne impériale[2]. Charles-le-Chauve, délivré de son concurrent, poursuivit paisiblement son voyage à Rome, où il fut couronné empereur par le pape Jean VIII, au mois de janvier de l'année 876. Il repartit bientôt après, d'autant plus pressé de regagner la Gaule, qu'il savait que son frère Louis devait l'attaquer en son absence pour se venger

(1) Andreæ presbyt. Chronic.

(2) *Id.* loc. cit.

de la mauvaise issue de la descente de Karloman en Italie.

Il fut toutefois obligé de faire une seconde halte à Pavie, où il tint une grande assemblée de ses leudes, de tout ordre et de tout pays[1]. Il avait retiré du gouvernement de l'Aquitaine son beau-frère Bozon, pour l'emmener avec lui à Rome; il le laissa pour lors à Pavie comme son lieutenant, avec le titre de duc ou de délégué impérial en Italie[2]. C'était, à ce qu'il paraît, un office tout nouveau qui n'avait point été nécessaire jusque là, l'Italie ayant toujours eu, depuis Charlemagne, des rois particuliers qui y avaient fait leur résidence. Bozon s'adjoignit pour collègues et conseillers ceux des leudes impériaux qu'il voulut.

Ayant ainsi organisé un gouvernement en Italie, Charles poursuivit sa route vers la Gaule, où il redescendit par le mont Saint-Bernard, dans la première moitié de l'année 876[3].

Divers événements graves avaient précédé ou suivirent de près son retour. Durant son absence son frère Louis avait envahi les provinces orientales de la Gaule franke et y avait fait des ravages dont il fut parlé d'un ton qui autorise à croire qu'ils avaient tout surpassé en ce genre[4]. Mais du moins ces brigandages furent-ils les derniers des siens;

(1) Baluz. Capit. II. p. 237. sqq.

(2) Annal. Bertin.

(3) *Iid.* Annal.

(4) Voir Baluz. Capit. t. II. tit. XLIX.

il mourut bientôt après, dans le courant de cette même année 876, laissant pour héritiers trois fils : Karloman, Louis III, Charles III, qui fut ensuite surnommé le Gros. Sa mort parut à Charles-le-Chauve une belle occasion de se venger de lui et d'épargner à ses fils les difficultés d'un partage. Il envahit, les armes à la main, les provinces de la Germanie; mais, battu à Andernach par un de ses neveux, il renonça à son entreprise pour s'occuper des affaires de son gouvernement, tant anciennes que nouvelles, tant royales qu'impériales. Elles s'agravaient toutes, se compliquaient toutes de plus en plus, et tendaient chaque jour, plus inévitablement et plus rapidement, à des résultats sinistres pour la monarchie karlovingienne.

Et d'abord, ce titre d'empereur qu'il était allé chercher si loin, qu'il eût regardé comme un malheur de ne pas obtenir, ce titre lui imposait vis-à-vis de l'Église romaine des devoirs urgents que les circonstances rendaient onéreux et hasardeux. Les Arabes désolaient alors, par leurs pirateries et leurs descentes, toutes les côtes de l'Italie, particulièrement celles des États romains; les habitants de ces côtes, y compris ceux de Rome, étaient dans des alarmes perpétuelles, et il n'y avait dans le pays aucune force capable de les rassurer. Dans de telles circonstances, c'était au chef étranger, au roi frank, qui avait sollicité et accepté de l'Église romaine le titre d'empereur, à protéger et l'Église romaine et l'Italie contre les dévastateurs musulmans.

Aussi le pape Jean VIII écrivait-il lettre sur lettre à Charles-le-Chauve, pour lui exposer les ravages des Sarrazins, pour presser l'arrivée des secours déjà demandés, déjà promis et qui n'arrivaient pas. Les lamentations, les plaintes, les prières qu'il faisait là-dessus au nouvel empereur, il les répétait à l'impératrice, aux évêques, aux personnages influents. Du mois de septembre 876 au mois de juin 877, il n'en écrivit pas moins de douze, toutes également urgentes, également suppliantes, rappelant également des promesses sacrées, des devoirs réputés inviolables. N'eût-il donc eu, pour redescendre en Italie avec une armée, d'autre motif que celui de tenir à l'Église romaine l'engagement pris envers elle de la secourir contre les Sarrazins, Charles n'aurait guère pu se dispenser de cette expédition. Or, à ce motif s'en joignait un autre tout aussi grave, bien que moins facile à mettre en avant.

Aussitôt après le couronnement de Charles-le-Chauve à Rome et son retour en Gaule, la faction italienne qui s'était déclarée contre lui en faveur de Karloman, s'était réveillée avec fureur et conspirait pour ce dernier; et comme le pape Jean VIII s'était jusque là montré le patron dévoué de Charles, la faction germanique qui travaillait pour Karloman contre la faction franke voulait aussi faire élire un nouveau pape, décidée d'avance pour celui qui lui promettrait de sacrer son empereur.

Dès le mois de décembre 876, le pape Jean VIII avait découvert quelque chose de ces trames, et il

en parlait en ces termes dans une lettre adressée à Charles-le-Chauve: « Quant à ces ennemis, à ces rebelles de la sainte Église romaine que le bercail du Christ ne reçoit point, à cause de leurs crimes nombreux et de leurs méchancetés qui se tiennent cachés çà et là, s'efforçant de cacher aussi leurs actes pervers, on n'a pu faire ce qu'il fallait ni ce qu'ont requis vos envoyés; car, pour ne rien taire, ils ont été sauvés par certains marquis qui vous sont rebelles et nous sont hostiles[1].... »

Ce n'étaient point, comme on voit, les motifs plausibles qui manquaient à Charles-le-Chauve pour descendre en Italie avec l'armée la plus forte qu'il y pourrait mener. Toute la question se réduisait pour lui à savoir si sa situation politique dans la Gaule était telle qu'il pût entreprendre cette expédition sans de nouveaux risques pour ce pouvoir royal déjà si fort déchu entre ses mains, pour cet empire frank ayant son centre et son point vital dans cette Gaule qui lui obéissait si mal et semblait sur le point de se disloquer totalement.

Charles-le-Chauve avait certainement de sa situation une idée, sinon bien exacte, du moins

(1) ..... De infidelibus S. R. eccl. hostibus, quos pro multis sceleribus ac pravitatibus suis ovile Christi non recipit, hùc illùcque latentibus, et nefandissimos actus suos tegere molientibus, non, ut oportuit, neque sicut vestri voluerunt legati, de illis potuit adimpleri. Nam, ut ità fateamur, à sibi similibus infidelibus vestris, et inimicis nostris, quibusdam scilicet marchionibus... effugati. Joannis papæ VIII. Epistol.

assez approchant de la vérité et dès lors fort sombre. Décidé à sa seconde descente en Italie, ce fut dans la vue d'assurer en son absence le maintien de son pouvoir et le repos de ses États qu'il tint au mois de juillet de l'année 877 ce fameux plaid de Kiersi, où l'on croit généralement que fut décidée et admise comme loi l'hérédité des dignités, des offices publics, ou de ce qui fut depuis nommé les fiefs.

Une telle loi eût été, au fait, la reconnaissance et le triomphe des oppositions de tout genre qui avaient surgi contre la conquête karlovingienne, et qui, fortes ou faibles, sourdes ou bruyantes, n'avaient jamais cessé. Nous avons vu la dislocation de la monarchie mérovingienne s'opérer de vive force par l'anarchie, par la prépondérance graduelle des pouvoirs provinciaux et locaux sur le pouvoir central; ici la dislocation se serait effectuée ou du moins aurait été amenée légalement, paisiblement, du fait et de la volonté de la puissance disloquée elle-même. C'est un fait à vérifier; la loi dont il s'agit fait-elle réellement partie des Capitulaires de Kiersi, et peut-on lui attribuer quelque influence sur la désorganisation de la conquête et de la monarchie karlovingiennes? Ce sont encore là des questions et des questions plus obscures que l'on ne semble l'avoir cru jusqu'ici; mais elles sont capitales dans l'histoire des conquêtes frankes, et personne, je l'espère, ne s'étonnera de me voir m'y arrêter.

D'après ce que j'ai dit de la situation de Charles-le-Chauve en qualité d'empereur, on voit combien il devait être préoccupé des mesures à prendre pour le gouvernement de ses Etats, durant une expédition qui avait ses dangers. Entre tous les soucis dont il était agité, celui du sort de son fils, Louis-le-Bègue, était le premier. Il voulait lui assurer, à tout événement, l'héritage de la monarchie de la Gaule franke, et déjà, dès 876, il avait tenu à Reims un plaid dont l'objet principal avait été de faire reconnaître d'avance Louis pour son successeur[1]. On n'a point les actes de ce plaid, et l'on ne le connaît que par les témoignages historiques qui s'y rapportent et par quelques documents dont le principal est une lettre de Hinkmar, archevêque de Reims, à Louis-le-Bègue.

Hinkmar expose nettement l'objet de l'assemblée; il dit formellement que tous les hommes les plus puissants du royaume s'y étaient trouvés, à l'exception de deux qu'il nomme, l'abbé Hugo et Bernard, comte d'Auvergne. Il annonce que tous avaient consenti à la demande de Charles et reconnu son fils Louis pour son successeur. Ce qui restait à faire en exécution de ce plaid avait été, à ce qu'il paraît, renvoyé au plaid de Kiersi, dont celui de Reims fut comme le préambule[2].

Les mêmes leudes, soit ecclésiastiques, soit laï-

(1) Hinkmar. Opuscul.

(2) Voir le texte des Capitul. de Kiersi. — Baluz. Capitul. II, p. 259. sqq.

ques, qui avaient assisté au plaid de Reims, assistèrent à celui de Kiersi; les mêmes individus, notés pour avoir manqué au premier, manquèrent au second. Du reste, les assistants ne sont point nommés.

L'objet du plaid était d'arrêter toutes les mesures que l'absence de l'empereur allait rendre nécessaires pour le bon ordre de ses États. Il s'agissait :

1° De désigner ceux de ses leudes, comtes, évêques ou abbés, qui assisteraient son fils dans le gouvernement du pays;

2° D'exécuter certaines mesures déjà convenues pour l'expulsion des Normans et pour empêcher leur retour;

3° De prévenir ou de faire cesser toute guerre qui viendrait à éclater dans quelque partie du royaume;

4° De régler divers cas généraux d'administration et de police;

5° D'établir le mode d'après lequel il serait pourvu aux offices qui viendraient à vaquer durant l'expédition;

6° De recommander ce qui se recommandait toujours pour la forme, mais au fait, toujours en vain, c'est-à-dire le maintien des honneurs et des priviléges des églises.

Les articles relatifs à ces divers objets sont au nombre de trente-trois en tout et susceptibles d'être divisés en deux séries.

La première série comprend les neuf premiers articles rédigés tous sous forme de propositions faites par le roi à ses leudes ecclésiastiques et laïques. Ils sont tous accompagnés d'une réponse des leudes énonçant leur acceptation, leur refus ou leur opinion sur la chose proposée.

La deuxième série est composée des vingt-quatre articles subséquents, lesquels, n'étant point formellement soumis à l'acception des leudes, ne sont accompagnés d'aucune réponse, d'aucune observation de ceux-ci, et sont censés avoir force de loi par le seul fait de la volonté royale dont ils sont l'expression.

Parmi les articles de cette dernière série quelques-uns portent des traces si vives encore des mœurs et des passions primitives des Franks ou des Germains, qu'ils ont plutôt l'air d'avoir été écrits le lendemain de la conquête franke que la veille d'une expédition religieuse et politique en Italie. Tels sont, par exemple, le trente-deuxième et le trente-troisième ; ils sont tous les deux relatifs à la chasse. Le premier détermine avec précision quelles sont celles des forêts royales où le fils et le successeur désigné de Charles-le-Chauve ne pourra chasser d'aucune manière; celles où il ne pourra chasser qu'en passant et où il lui est interdit de chasser des sangliers; celles, au contraire, où il ne chassera que des sangliers; celles enfin où il pourra tout chasser, bètes fauves et sangliers. Le deuxième est peut-être plus curieux encore ; il prescrit au

garde ou chef des forêts royales de tenir un compte exact de toutes les bêtes fauves et de tous les sangliers que son fils aura pris ou tués à la chasse.

Après ces observations générales préliminaires, il me sera plus facile de donner une idée de ceux des articles de ce fameux plaid qui, ayant le plus de rapport avec la situation de la Gaule franke à cette époque, peuvent aider le plus à s'en faire une idée.

Art. III. Le roi, qui a déjà désigné et choisi ceux de ses leudes qu'il désire avoir pour conseillers dans son expédition, propose aux leudes présents au plaid de vouloir bien à ces conseillers choisis par lui, en adjoindre quelques autres de leur propre choix.

A cette proposition, les leudes, déclinant toute responsabilité sur le fait de l'expédition, répondent qu'ils n'ont rien à ajouter ni à changer à ce que le roi a fait de son chef à cet égard.

Art. IV. Cet article consiste tout en questions sur divers points délicats relatifs (dans la pensée du roi), aux troubles et aux défections du passé, et sur lesquels le roi réclame des garanties pour le temps de son absence. Voici ces questions en résumé :

Comment, durant notre absence, pouvons-nous être sûr que notre royaume ne sera troublé par personne?

Comment être sûr de notre fils et de vous?

Enfin quelles garanties notre fils obtiendra-t-il

de vous et vous de lui pour que vous puissiez vous fier les uns aux autres?

A ces questions les leudes font de longues réponses, toutes plus ou moins évasives, dont je ne puis donner que la substance.

Et d'abord, pour les garanties que le roi paraît désirer sur le compte de son fils : « C'est vous, disent-ils au roi, qui avez élevé votre fils et devez savoir jusqu'à quel point vous pouvez compter sur lui; nous n'y pouvons rien et n'avons rien à y voir. »

Quant aux garanties exigées des leudes, ceux-ci répondent qu'il existe entre eux et le roi, sur tous les faits passés, des arrangements, des conventions, des promesses auxquelles ils sont résolus à s'en tenir, et qui sont une garantie suffisante de leur conduite ultérieure.

Enfin ils promettent d'être fidèles à son fils, pourvu que celui-ci maintienne les engagements de son père envers eux.

L'article VII est un de ceux à noter.

Dans le cas, dit le roi, où nos neveux, imitant les exemples de leur père (il veut parler des trois fils de Louis de Germanie), viendraient nous assaillir durant notre voyage ou notre retour, ou machineraient quelque chose de funeste contre notre royaume ou contre nous, comment sera-t-il levé des troupes pour leur résister?

Réponse des leudes. — Si quelqu'un de vos neveux vous attaque en chemin ou vous suscite quelque obstacle en Italie, il dépend de vous d'avoir

des troupes et des secours qui vous accompagnent dans ce royaume ou qui aillent, après votre départ, à votre aide.

Nous verrons que cet article, qui, pris en lui-même, a l'air tout simple, ne laisse pas de paraître singulier, si on le rapproche des événements subséquents.

Viennent maintenant les articles que j'ai eus particulièrement en vue, ceux relatifs aux offices et aux honneurs. Sur ceux-là je dois m'étendre davantage et tout regarder de plus près. Voici d'abord l'article VIII fidèlement traduit :

« Si avant notre retour quelques honneurs viennent à être ouverts (à vaquer), comment en sera-t-il disposé ? »

Avant de rapporter la réponse des leudes sur cette question, il y a quelques observations à faire.

Cette question est simple, précise et générale ; elle s'applique indistinctement à toutes les espèces d'honneurs ou d'offices, à ceux de l'ordre civil comme à ceux de l'ordre ecclésiastique. C'est dans ces termes généraux que la question est soumise aux leudes. Maintenant, il est peut-être assez étrange que la réponse de ceux-ci soit une réponse particulière, restreinte aux cas de vacance des archevêchés, évêchés et abbayes; réponse prescrivant le mode de pourvoir au remplacement provisoire du dignitaire décédé jusqu'au retour du roi, auquel est réservé le pourvoi définitif.

Ne pourrait-on pas soupçonner qu'à une ques-

tion générale les leudes avaient fait une réponse générale aussi, mais qu'ils avaient proposé, sur la manière de pourvoir aux offices vacants de l'ordre civil et politique, quelque mesure qui n'était point dans les vues de Charles et qu'elle avait été rejetée.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que dans l'article IX de la première série du Capitulaire de Kiersi qu'il s'agit de la manière de pourvoir aux comtés qui viendraient à vaquer durant l'absence du roi.

Je crois devoir donner de cet article, non un simple résumé ou extrait, mais une traduction exacte; on en sentira facilement la raison.

« Si (durant notre absence) il vient à mourir un comte, dont le fils soit avec nous (dans notre expédition), que notre fils, conjointement avec nos autres fidèles, choisisse parmi les amis et les proches (du décédé) quelqu'un qui, de concert avec les officiers du comté et l'évêque, administre le comté jusqu'à ce que le fait nous soit annoncé. »

Si ce (comte décédé) a un fils (encore) petit, que ce fils, conjointement avec les officiers du comté et l'évêque dans le diocèse duquel il demeure, gouverne le comté (vacant) jusqu'à ce que nous soyons informés.

Si le (comte décédé) n'a point de fils, que notre fils à nous, avec nos leudes, désigne quelqu'un qui, conjointement avec les officiers du comté, gouverne ce comté jusqu'à ce que nous en ordonnions.

Et que personne ne se fâche s'il nous plaît de

donner ce même comté à quelque autre que celui qui l'aura jusque là administré.

Il sera fait de même pour nos vassaux.

Cet article est le dernier de la première série, c'est-à-dire de ceux qui, ayant été rédigés sous forme de propositions présentées aux leudes, sont suivis de la réponse et des observations de ceux-ci. Or, voici l'apostille qui vient à la suite de ce neuvième article : « Les autres articles (subséquents) n'ont pas besoin de réponse, parce qu'ils ont été réglés et décidés par votre sagesse. »

Cette apostille semble impliquer qu'il fut fait par les leudes à ce neuvième article, tout comme aux précédents, une réponse qui aurait été supprimée, probablement parce qu'elle ne convenait pas au roi.

Voici encore l'article X littéralement traduit ;

« Si, après notre décès, quelqu'un de nos fidèles voulant, pour l'amour de Dieu et de nous, renoncer au monde, avait un fils, ou tel autre de ses proches, capable de service public, qu'il lui soit permis de lui transmettre ses honneurs de la manière qui lui conviendra le mieux. »

Je ne cite plus des Capitulaires de Kiersi que quelques traits particuliers épars dans divers articles et relatifs à des personnages dont j'ai déjà parlé et dont j'aurai bientôt à parler de nouveau. Un comte Bernard y est nommé deux fois : une fois parmi les comtes désignés pour être, au besoin, les exécuteurs testamentaires de Charles-le-Chauve,

et une autre fois avec Bozon, parmi les conseillers qui devaient tour à tour assister Louis-le-Bègue dans le gouvernement.

Maintenant y a-t-il, dans les dispositions citées ou indiquées du Capitulaire de Kiersi, quelque chose qui puisse être pris pour une concession de l'hérédité des offices, des dignités politiques? Il n'y a pas moyen de l'affirmer; il y a plus, le contraire y est clairement énoncé : dans tous les cas prévus comme exigeant ou comportant le remplacement provisoire d'un comte décédé, le roi se réserve expressément la nomination définitive; et pour prévenir toute surprise, toute incertitude à cet égard, il déclare et justifie d'avance la liberté qu'il se réserve de nommer définitivement aux comtés vacants d'autres hommes que ceux qui y auraient été nommés provisoirement.

La question n'est pourtant pas tout-à-fait décidée par-là. Dans tout ce que j'ai dit des Capitulaires de Kiersi, j'ai suivi le texte généralement accrédité de ces capitulaires, surtout quant à ce qui concerne l'article IX, article fondamental dans la question dont il s'agit ici; mais il existe de cet article IX un autre texte qui, rapproché de celui que j'ai suivi, présente des variantes remarquables et se prêtant mieux à l'opinion accréditée qui prétend voir dans le Capitulaire de Kiersi le principe de l'hérédité des grands offices. Voici de quoi il s'agit :

Dans le texte des Capitulaires de Baluze, les trente-trois articles du plaid de Kiersi sont suivis

d'un appendice qui en est un extrait sommaire, un abrégé en quatre articles seulement. Ce fut (d'après les renseignements des anciens éditeurs des Capitulaires) Charles-le-Chauve lui-même qui fit extraire ces quatre articles des trente-trois autres dont ils faisaient partie, et qui, les tenant pour les plus importants de tous, voulut qu'il en fût donné au plaid une seconde lecture et comme une notification à part. Or, l'article IX de l'acte entier du plaid de Kiersi est l'un des quatre (le troisième) répétés dans l'appendice dont il s'agit; et il y est répété avec des variantes que je ne puis me dispenser de faire connaître. Voici donc ce second texte de ce même article IX, traduit en entier aussi fidèlement que possible :

« S'il vient à mourir (durant notre absence) un comte de ce royaume dont le fils soit avec nous (dans notre expédition), que notre fils, conjointement avec nos fidèles, choisisse, parmi les plus amis ou les plus proches du comte, quelques (personnes) qui, de concert avec les officiers du comté et avec l'évêque dans le diocèse duquel se trouvera le comté (vacant), administrent ce comté jusqu'à ce que nous soyons informés (du fait), afin que nous fassions honneur au fils du comte (décédé) qui se trouvera avec nous, des honneurs de (son père).

« Si le comte défunt a un fils (encore) petit, que ce fils, conjointement avec les officiers du comté et l'évêque du diocèse dans lequel est situé le comté, administre le comté jusqu'à ce que la nouvelle de

la mort du comte (défunt) nous parvienne, et qu'en vertu de notre concession son fils soit honoré de ses honneurs. »

Dans le reste de l'article les deux textes sont exactement conformes, et je n'ai aucun besoin d'y revenir; mais il faut bien, bon gré mal gré, revenir un instant à la question qui semblait tout à l'heure décidée, à l'aide du premier texte; elle ne l'est plus, ou paraît devoir l'être en sens inverse, d'après le nouveau texte. Il faut d'abord reconnaître que ce second texte, formant un sens plus complet et plus logique que le premier, semble devoir lui être préféré. Or, cela reconnu, il est certain que, dans l'article cité, Charles-le-Chauve semble manifester l'intention d'élire aux comtés vacants les fils à la place des pères. Mais il n'y a, dans cette intention, dans cette disposition, rien qui puisse être pris pour une loi nouvelle, absolue, générale; rien qui puisse être considéré comme un principe nouveau d'action politique. La prétendue loi de Charles-le-Chauve n'est autre chose que la reconnaissance, que l'expression pure et simple d'un fait dès lors très commun et qui tendait à devenir général. Nous l'avons déjà vu; partout où les comtes avaient été favorisés par les localités ou s'étaient trouvé être des hommes de capacité et d'énergie, partout, dis-je, ces comtes s'étaient approprié leurs comtés; et ceux d'entre eux n'étaient pas rares qui en possédaient plus d'un et même plus de deux. Il est vrai que ceux de leurs fils qui leur succédaient leur succé-

daient parfois en vertu d'une élection, d'une confirmation, d'une concession royale; mais il est vrai aussi qu'en général cette concession, cette confirmation étaient de pure forme, d'autant plus aisément accordée par les rois que ceux auxquels ils l'accordaient en avaient réellement moins besoin. L'article cité du plaid de Kiersi, de quelque manière qu'on l'entende et dans quelque texte que l'on le prenne, ne faisait que reconnaître ce qui existait à cet égard, sans rien changer dans le présent, sans rien empêcher dans l'avenir. Ce n'était certes pas une disposition si vague, jetée comme par incident entre une multitude de dispositions accidentelles relatives à une expédition imprudente, qui pouvait régir la dislocation des conquêtes karlovingiennes. Cette dislocation, commencée d'une manière violente, devait continuer et s'achever de même à mesure que la force politique née de ces conquêtes achèverait de s'abrutir ou de se perdre. Mais il est temps de revenir aux événements, et c'est par une dernière observation sur les actes du plaid de Kiersi que j'y reviendrai.

L'article vingt-quatre de ces actes se borne à un simple titre sans contenu : *Du royaume d'Aquitaine* (de Regno Aquitanico). Les dispositions, les mesures dont ce titre était l'annonce manquent entièrement dans l'acte; c'est une lacune à y noter. Maintenant d'où vient cette lacune? Cette partie des Capitulaires de Kiersi a-t-elle été réellement perdue, ou bien Charles-le-Chauve aurait-il eu d'a-

bord le dessein de prescrire, relativement à l'Aquitaine, quelque chose dont il aurait cru pouvoir se dispenser plus tard? Je ne sais; mais, quel que soit le motif ou la cause de l'omission, cette omission constate que les Aquitains ne furent point convoqués au plaid de Kiersi, et que, si l'on s'y occupa d'eux, ce fut sans les consulter. Toutefois le résultat de toutes ces mesures arrêtées au plaid de Kiersi ne laissait pas de les toucher de quelque manière et de se rattacher assez étroitement aux affaires de l'Aquitaine.

Louis était roi ou censé roi des Aquitains lorsqu'il fut désigné pour le lieutenant de son père au gouvernement de la Gaule entière, et il semble que sa situation, en cette dernière qualité, dut affecter en quelque chose sa situation comme chef politique de l'Aquitaine. Il semble que ses devoirs et ses fonctions de roi des Aquitains durent être comme absorbés dans ses fonctions et ses devoirs de lieutenant de son père, ayant à gouverner la Gaule franke tout entière. Sous ce point de vue les résultats du plaid de Kiersi équivalaient presque à une révolution politique pour l'Aquitaine; ils affectaient et altéraient son existence comme royaume séparé, et, dans ce sens, il est assez probable qu'ils choquèrent désagréablement le sentiment général du pays.

Quant aux seigneuries grandes ou médiocres qui avaient déjà surgi dans les diverses parties de l'Aquitaine, elles avaient plus de motifs d'en être

satisfaites que de s'en plaindre. Les hasards dans lesquels Charles allait se jeter au-delà des Alpes étaient pour elles comme autant de chances nouvelles d'accroître leur pouvoir aux dépens du sien, et d'atteindre à cette plénitude d'indépendance à laquelle elles aspiraient si avidement.

De tous les seigneurs aquitains connus par l'histoire il n'y en a qu'un de nommé dans les actes du plaid de Kiersi; c'est Bernard, comte d'Arvernie. Ce comte était sans doute alors dans les bonnes graces de Charles-le-Chauve, puisque le roi le désigne pour l'un de ses exécuteurs testamentaires et pour l'un des conseillers qui devront assister son fils dans son gouvernement. Du reste, il est constaté que Bernard n'assista point au plaid de Kiersi[1]; il était probablement en Aquitaine où nous le retrouverons bientôt.

Charles-le-Chauve partit pour l'Italie aussitôt après la clôture du plaid de Kiersi, c'est-à-dire vers la mi-juillet 877. Il emmena avec lui tout ce qu'il se trouvait avoir pour lors de milices disponibles, ce qui ne faisait probablement pas une grande force; mais il avait pris des mesures pour la levée de renforts considérables qui devaient le suivre de près, sous la conduite de divers chefs déjà désignés par lui pour ce service. Ces chefs étaient Bozon, son propre beau-frère, Hugo, abbé de Saint-Martin, Bernard, comte d'Arvernie, un autre des

(1) Hincmar. Opuscul.

trois fameux Bernard, celui qui commandait dans la Marche de Gothie, et sans doute aussi quelques autres que l'histoire ne nomme pas.

Charles avait déjà passé les Alpes; il entrait à Verceil lorsqu'il s'y rencontra face à face avec le pape Jean VIII. La rencontre était inattendue et les causes en étaient fâcheuses pour Charles-le-Chauve. Ce pape, que l'empereur allait secourir à Rome, accourait en Neustrie se réfugier auprès de l'empereur. A la suite de démêlés violents qu'il avait eus avec les comtes Lantbert et Adalbert, les deux meneurs du parti italien favorable à Karloman, Jean VIII avait été obligé de s'enfuir de Rome et d'abandonner l'Italie aux intrigues du parti ennemi des Franks[1].

Ces événements étaient pour Charles-le-Chauve autant de motifs de presser son expédition. Il poursuivit donc sa route, ramenant, comme il s'en flattait, le pape à Rome, et, arrivé avec lui à Pavie, il y fit halte, selon l'usage. Ce fut là qu'il apprit le résultat des intrigues des comtes Adalbert et Lantbert contre lui. Karloman, attiré pour la seconde fois en Italie, venait d'y descendre pour la seconde fois avec une armée à la tête de laquelle son projet était d'aller se faire couronner empereur à Rome. Tout troublé des renseignements qu'il reçut sur la force et la marche de cette armée, et ne se trouvant pas pour le moment en état de lui tenir tête, il prit le

1 Annal. Bertin

parti de revenir brusquement jusqu'en-deçà des Alpes, au-devant des renforts sur lesquels il comptait et dont il se trouvait avoir besoin plus tôt qu'il n'avait cru. Il repassa donc le Mont-Cenis, et vint, avec le pape Jean VIII, dans la vallée de Maurienne, pour en repartir avec les milices qu'il attendait dès qu'elles lui seraient arrivées. Il était loin de soupçonner ce qui se passait.

Il me faut ici revenir un moment au dernier plaid de Kiersi. Dans l'article VII des actes de ce plaid, Charles-le-Chauve avait consulté ses leudes sur la manière dont il pourrait ou devrait lever les milices qui lui seraient nécessaires dans son expédition, au cas où il serait attaqué par ses neveux. Ses leudes lui avaient donné à entendre qu'il pouvait avoir derrière lui, en réserve, des forces qui iraient, au besoin, le joindre en Italie.

Or, c'est ici le cas de demander si les leudes, donnant ce conseil à Charles, l'avaient donné de bonne foi, sans arrière-pensée, sans intention perfide. Cette question, motivée par l'événement, l'est aussi par le ton qui règne généralement dans les réponses des leudes aux propositions royales, réponses où se fait sentir quelque chose qui ressemble à du mécontentement et à de l'humeur. Le fait pur et simple est que, sinon au plaid même de Kiersi, sinon avant, du moins tout de suite après, la plupart des leudes qui y avaient assisté étaient entrés dans une grande conspiration contre Charles-le-Chauve, conspiration dont il importerait d'autant

plus de démêler les circonstances et les motifs que les résultats en furent plus graves.

Les personnages que l'histoire en désigne nominativement comme les auteurs principaux sont l'impératrice Richilde, l'abbé Hugo, Bozon et deux des trois fameux Bernard, c'est-à-dire précisément tous les personnages dans lesquels Charles-le-Chauve avait mis le plus d'espoir et de confiance dans cette circonstance critique.

Richilde était la sœur de Bozon; c'était Bozon lui-même qui, après la mort de Hermantrude, la première femme de Charles, avait présenté au monarque (en 869) Richilde pour épouse ou pour concubine, et le monarque avait reconnu cette complaisance par le don de l'abbaye de Saint-Maurice et de divers autres bénéfices. Il y a tout lieu de croire que ce fut par dévouement pour son frère que Richilde entra dans cette conjuration contre son mari.

L'abbé Hugo, que j'ai déjà nommé plus d'une fois, était le fils de Conrad, l'un des oncles maternels de Charles-le-Chauve et par conséquent le cousin-germain de ce dernier. Il avait été abbé de Sithieu, puis évêque de Cologne, puis comte d'Anjou, et enfin abbé de Saint-Martin, titre compatible alors avec celui d'homme de guerre, d'homme de gouvernement et de conspirateur.

J'ai déjà parlé de Bozon; j'en ai déjà dit le peu que l'on en sait jusqu'au moment où Charles l'avait laissé à Pavie en qualité de duc d'Italie. Il n'a-

vait pas occupé long-temps ce poste ; il était, l'on ne sait pas bien pourquoi, revenu en-deçà des Alpes vers la fin de l'année 876 ou au commencement de la suivante, et avait repris le gouvernement de la Provence, où il était sur le point de jouer un grand rôle.

Quant à Bernard, comte d'Arvernie, et à Bernard, marquis de Gothie, je ne puis malheureusement rien ajouter au peu que j'en ai pu dire. Il faut seulement se rappeler qu'en 872 ils s'étaient l'un et l'autre réconciliés avec Charles-le-Chauve, moyennant le surcroît de pouvoir qu'ils avaient alors obtenu de celui-ci. Ils n'avaient pas eu depuis de motif nouveau de lui désobéir et de se soulever contre lui, et il semble que Charles eût compté sur eux comme il comptait sur Bozon son beau-frère et sur son cousin Hugo. Ils le trahirent tous les quatre; mais comment et pourquoi[1] ? Voilà ce que l'on voudrait savoir et ce que les chroniques se gardent bien de dire.

Peut-être les noms de trahison et de conspiration ne sont-ils pas ceux qui conviennent le mieux à la conduite de ces quatre personnages. Si du moins il y eut vraiment de leur part conspiration contre Charles-le-Chauve, tout porte à présumer que ce fut une conspiration négative, défensive, pour ainsi dire, plutôt qu'offensive. Charles avait sommé ces quatre chefs de lui conduire leurs mili-

(1) Annal. Bertin.

ces; ils jugèrent qu'il était de leur intérêt de lui désobéir, et se sentirent assez forts pour l'oser : ils n'en étaient pas à leur coup d'essai. Ils n'avaient point, pour cela, d'intrigues à nouer, de troupes à soulever, de conspirateurs à accorder entre eux; ils n'avaient qu'à rester oisifs dans leurs seigneuries et qu'à se vanter aux populations du soin tout paternel avec lequel ils leur épargnaient les hasards et les fatigues d'une expédition extravagante au-delà des Alpes, dans une terre étrangère.

Quoi qu'il en soit de la manière dont éclata la conspiration ourdie au plaid de Kiersi contre Charles-le-Chauve, elle força celui-ci à changer tous ses plans. Il ne s'agissait plus pour lui de descendre en Italie pour assurer son titre d'empereur, mais de revenir en toute hâte dans la Gaule voir s'il y trouverait encore un royaume et des sujets. Il partit de la Maurienne déjà malade, et obligé de se faire porter en litière à travers les montagnes. Il ne devait pas les franchir vivant; il mourut dans le trajet, empoisonné, fut-il dit, par son médecin juif Sédécias. Ses restes furent déposés à Nantua[1].

Je dois, sinon pour compléter l'histoire de son règne, du moins celle de la Gaule méridionale sous ce règne, reprendre où je l'ai laissé l'aperçu des guerres des Aquitains avec les Arabes sur la frontière des Pyrénées.

(1) Annal. Bertin.

Les troubles du règne de Louis-le-Débonnaire, surtout les guerres de ses fils entre eux, avaient brusquement changé la vocation et le rôle politiques de l'Aquitaine et renversé tout le dessein qu'avait eu Charlemagne en fondant ce royaume. Les forces du pays avaient été violemment distraites de l'achèvement de la conquête de la vallée de l'Èbre, pour être consumées dans ces guerres domestiques, guerres plus que barbares, où avait péri la fleur des populations et des chefs de toutes les races qui y avaient pris part.

Même après la bataille de Fontanet ces forces ne revinrent pas à leur destination première; elles continuèrent à se débattre contre la domination franke. Tout le poids de la lutte entre le christianisme et l'islamisme, jusque là glorieusement partagé entre les Espagnols du nord-ouest de la Péninsule et les Franko-Aquitains, tomba désormais sur les premiers. Bien loin de pouvoir achever les conquêtes qu'elle avait commencées par-delà les Pyrénées, l'Aquitaine restait ouverte aux irruptions des Bretons armoricains et aux terribles visites des Normans.

Cette décadence était trop sensible pour n'être pas observée par les écrivains du temps et du pays. « Que dire, s'écrie l'un de ces écrivains, que dire des calamités de l'Aquitaine, qui, naguère nourrice de guerriers, n'a plus maintenant pour sa défense

qu'une main glacée, et qui, privée de ses propres flambeaux, a désormais besoin de chefs étrangers? Ayant perdu les plus nobles de ses enfants, elle reste abandonnée comme une proie aux nations étrangères, et des côtes de l'Océan à sa frontière orientale, à cette cité des Arvernes autrefois si célèbre, il ne s'y trouve pas une contrée, pas une ville, pas une forteresse, pas un village qui n'ait subi les ravages des païens[1]. »

Les Aquitains avaient sans doute mieux soutenu leur guerre accoutumée et régulière contre les Arabes que les incursions des Normans, incursions qui, à leur danger intrinsèque et réel, joignaient presque toujours celui qui résultait de la surprise, de l'imprévu, et de succès tenant du prodige. Toutefois, même vis-à-vis des Arabes andalousiens, les Aquitains avaient été réduits à une timide défensive; et si le gouvernement arabe de la Péninsule ne reprit pas alors dans la Gaule les pays qu'il y avait déjà possédés, ce fut en partie grace à l'état d'intrigue et de révolte dans lequel se maintinrent contre les monarques de Cordoue les chefs militaires de cette frontière.

La révolte du Goth Aïzon (qui, comme on se le rappellera, eut lieu en 826 et fut vivement secondée par les Arabes), cette révolte est le dernier événement auquel je me suis arrêté dans l'exposé des

(1) Miracula S. Benedicti abb. Cassin. auct. Androvaldo monacho.

relations de la Gaule franke avec l'Espagne musulmane. C'est à partir de là que je le poursuivrai.

Douze ans se passèrent d'abord, durant lesquels il n'arriva rien d'important sur la frontière des Pyrénées. Mais en 838 ou 839, Abd el Rahman II, qui régnait alors sur la Péninsule, ordonna diverses expéditions contre les chrétiens de la frontière, tant Espagnols que Franko-Aquitains. Les Espagnols ne furent pas pris au dépourvu et les historiens arabes ne se vantent d'aucune victoire sur eux. Il est au contraire question, dans les chroniques chrétiennes, d'une grande expédition qu'Alphonse, roi de Galice, aurait faite contre les Sarrazins, à la tête non-seulement de ses sujets asturiens, mais d'une multitude d'auxiliaires gallo-franks, provençaux, gascons et navarrais. Cette expédition aurait même été poussée assez loin sur le territoire musulman. Une ville aujourd'hui inconnue, nommée Leaya, aurait été prise et brûlée par les chrétiens, qui de là seraient revenus triomphants et chargés de butin. Quelques-uns de ces détails peuvent être inexacts ou exagérés, mais il paraît néanmoins que les chrétiens de Galice et des Asturies prirent effectivement, cette année 838, de glorieuses représailles d'une expédition que les Arabes avaient faite l'année précédente sur leurs terres [1].

A l'est de la Péninsule les Arabes trouvèrent moins de résistance. On ne sait point jusqu'où ils

[1] Chronica general de Espagna, parte II, fol. 44.

s'avancèrent ni s'ils passèrent les Pyrénées; mais, soit au-delà, soit en-deçà de ces montagnes, ils enlevèrent, disent les historiens arabes, beaucoup de prisonniers et de troupeaux. Partout les populations s'enfuirent devant eux, abandonnant leurs demeures et la portion de leur avoir qu'ils ne pouvaient emporter avec eux. Ces expéditions furent répétées coup sur coup deux ou trois années de suite.

Elles avaient été combinées avec des expéditions maritimes qui en furent, pour ainsi dire, le complément. Une flottille composée de bâtiments des îles Ebuses, de Mayorque et des ports de la côte espagnole, remontant le long des côtes de la Gaule, y fit diverses descentes, dont la plus hardie et la plus fâcheuse fut celle qu'ils firent à Marseille en 839. Ils pillèrent, dévastèrent les faubourgs de cette ville, après y avoir enlevé beaucoup de butin et de captifs.

Ces expéditions maritimes, entreprises, à ce qu'il paraît, avec des vaisseaux de l'État, furent comme le signal de beaucoup d'autres tentatives semblables qui se suivirent, pour ainsi dire, coup sur coup, mais qui paraissent avoir été des entreprises particulières de piraterie plutôt que des expéditions nationales. Je noterai ici tout d'un trait, et pour n'avoir plus à y revenir, celles de ces expéditions dont il est parlé dans les chroniques et qui appartiennent à la période que j'ai ici en vue. Les chroniques signalent celles de 842, 849, 850, 860, 869.

Toutes ces invasions maritimes se firent par le Rhône et s'arrêtèrent aux environs d'Arles, qui semble en avoir été le but ordinaire. On se fait aisément une idée de ces expéditions, et l'on peut par une juger de toutes. Les pirates arabes tâchaient de débarquer à l'improviste; ils enlevaient tout le bétail qui s'offrait à eux et ceux des habitants dont ils pouvaient espérer une rançon ou un bon prix au marché. Très différents, au reste, des pirates normans, ils ne massacraient personne et ne commettaient point de cruautés gratuites. Les chroniques, du moins, ne les accusent de rien de pareil, et à coup sûr ce n'est pas par ménagement pour leur bonne renommée. Elles n'en rapportent qu'un seul trait odieux, et ce n'est, au fond, qu'un trait brutal de supercherie. Dans leur expédition de 869, ils prirent dans la Camargue une forteresse que Rotland, archevêque d'Arles, y avait fait construire contre eux, et dans cette forteresse ils firent prisonnier Rotland lui-même, qu'ils conduisirent dans leurs vaisseaux. Les habitants entrèrent aussitôt en négociation avec les chefs de l'expédition pour la rançon de leur archevêque. Tandis que l'on négociait, celui-ci, probablement déjà malade quand il avait été pris, se mourait, et il était mort avant la conclusion du traité. Les pirates, qui ne voulaient pas perdre une bonne rançon, se hâtèrent de conclure avec les Arlésiens, et le jour fut pris où ceux-ci devaient porter aux premiers la somme convenue et ramener leur archevêque à Arles. Leur

archevêque leur fut en effet présenté gravement assis sur un siége, mais mort : ils n'avaient racheté que son cadavre, qu'ils emportèrent avec eux[1].

A en croire les chroniques frankes, il y aurait eu en 847 une tentative de paix et même d'alliance entre Charles-le-Chauve et le gouvernement de Cordoue. Des ambassadeurs d'Abd el Rahman II se présentèrent en effet cette année, comme je crois l'avoir dit, devant Charles, au premier plaid de Mersen[2]; mais il y a quelque difficulté à croire que ce fût pour demander la paix. Ce n'étaient pas les Arabes victorieux qui en avaient besoin, c'était bien plutôt les Franko-Aquitains, partout battus, repoussés, effrayés. Quoi qu'il en soit, et par qui qu'elle fût demandée, par Charles ou par Abd el Rahman, la paix ne fut point conclue alors ou ne dura qu'un instant. Les hostilités de tout genre entre les musulmans et les chrétiens ne tardèrent pas à recommencer sur la frontière des Pyrénées orientales et à se compliquer de nouveau avec les révoltes fréquentes des chefs militaires commandant sur cette frontière.

J'ai déjà raconté en son lieu la rébellion de ce jeune comte Guillaume, fils du fameux Bernhard, le camérier, qui, moyennant les secours d'Abd el Rahman et de ses émirs, s'empara, en 849, de Barcelonne et d'Empories, et domina un moment

(1) Annal. Bertin.

(2) *Iid.* loc. cit.

dans toute la Marche d'Espagne. Je ne reviendrai point sur les détails obscurs de cette rébellion; je m'en tiendrai à observer, en passant, que de telles rébellions, devenues de plus en plus faciles et de plus en plus fréquentes dans les deux partis, attestaient clairement dans l'un et l'autre un refroidissement du zèle religieux qui avait donné d'abord tant de vivacité à leurs premières luttes.

Le roi Abd el Rahman II mourut en 852, laissant pour successeur son fils Mohammed. A peine sur le trône, celui-ci voulut se signaler par un grand effort de guerre sainte contre les chrétiens de la frontière arabe. C'était par-là que débutaient ordinairement dans leur règne les chefs musulmans de la Péninsule qui avaient de l'énergie, du courage et qui aimaient la gloire. Mohammed suivit, dans l'exécution de son projet, le plan tracé par ses devanciers; il divisa ses forces en deux corps, dont l'un fut envoyé au nord-ouest contre les Espagnols de la Galice et des Asturies, l'autre au nord-est contre les Franko-Aquitains.

Les valis musulmans, chargés d'agir contre ces derniers, se portèrent d'abord sur Barcelonne, qui leur fut, dit-on, livrée par les Juifs. Ils y massacrèrent une grande partie des chrétiens, firent le reste prisonnier, et se retirèrent chargés d'un immense butin, ne laissant, au lieu d'une ville florissante, qu'un hideux amas de ruines[1]. On ne voit pas si

(1) Annal. Bertin.

ce fut ce même corps de forces arabes, ou tout autre, qui, passant les défilés orientaux, poussa jusqu'aux environs de Narbonne, où il fit tout ce qui se faisait d'ordinaire en pareil cas.

Au centre et à l'ouest les incidents de la guerre furent plus compliqués, plus variés; mais ils sont aussi plus obscurs. Il paraît que, sans attendre d'être assaillis par les musulmans, ou que les ayant peut-être vigoureusement repoussés, les chrétiens de cette frontière passèrent l'Èbre et s'avancèrent jusqu'à Albaidha. Mousa ben Zyad, gouverneur de Saragosse pour le roi Mohammed, rallia quelques forces, à la tête desquelles il essaya de les arrêter; mais il fut battu et la forteresse d'Albaidha prise. Arrivée au divan de Cordoue, cette nouvelle y produisit une explosion de murmures et de colères contre Mousa, qui fut destitué. Mousa, qui avait peut-être été jusque là secrètement d'intelligence avec les chrétiens, n'eut pas plus tôt appris sa destitution qu'il se révolta ouvertement contre le gouvernement de Cordoue; et traitant avec la portion chrétienne des populations d'Oska, de Saragosse et de Tudèle, il s'empara sans résistance et d'un seul coup de ces trois villes.

Jusque là l'histoire de Mousa est fort simple; elle n'est que la répétition exacte d'un fait que nous avons déjà vu se passer maintes fois sur la frontière arabe des Pyrénées. Le reste est beaucoup plus obscur. Selon Sébastien, évêque de Salamanque, le seul auteur chrétien qui parle de ces événements,

Mousa (avant 842) aurait fait la guerre aux Franks, les aurait battus en plus d'une rencontre, et aurait contraint Charles-le-Chauve à le gagner, à l'acheter par des présents. Ce ne put être qu'aux Franko-Aquitains que Mousa fit la guerre, et ce dut être avant l'année 852, date de l'avénement et de la guerre sainte de Mohammed. D'un autre côté, Sébastien de Salamanque parle aussi d'une victoire qu'Orduno, roi des Asturies, aurait remportée sur Mousa en 852, victoire dans laquelle le vainqueur aurait fait un grand butin sur le vaincu, et se serait, entre autres choses, emparé des présents que Charles-le-Chauve avait tout récemment faits au chef arabe[1]. Comment coordonner cette victoire avec les événements qui précèdent? Je ne le saurais et ne l'essaierai pas, le sujet n'ayant pas assez d'importance pour exiger ou comporter des conjectures.

Ce qui est constaté par le témoignage des historiens arabes, c'est que Mousa se maintint long-temps en pouvoir à Saragosse et dans le pays environnant. Ce ne fut que vers 869 que Saragosse, assiégée et prise par El Mondhir, le fils de Mohammed, rentra sous l'obéissance du gouvernement de Cordoue. Ainsi la rébellion de Mousa dura au moins dix-huit ans, et tout autorise à croire qu'il favorisa de tout son pouvoir, durant cet intervalle, les sou-

(1) Victus, fugatus ab Ordonio rege Asturorum, munera quæ ei Carolus, rex Francor., miserat perdidit. Sebast. Salmatic. episc.

lèvements des chefs chrétiens de la Marche d'Espagne contre Charles-le-Chauve.

On se rappellera ce que j'ai dit précédemment de la rébellion de Humfrid, marquis de Gothie; on n'aura point oublié qu'en 863 ce chef s'entendit avec les habitants de Toulouse pour l'expulsion du comte Raymond Ier. Or, il y avait à cette époque déjà cinq ou six ans qu'Humfrid avait noué, avec les chefs arabes de la frontière des Pyrénées, des intelligences à la faveur desquelles il tranchait du seigneur indépendant. Il avait, dit-on, dès 857, conclu alliance avec un chef arabe, désigné en latin par le nom d'Abdiluvarus, qui semble être la latinisation d'Abdoulaouar, personnage dont on ne sait rien et vaguement désigné par l'auteur chrétien qui parle de ses relations avec Humfrid, comme un des princes ou des grands seigneurs de Saragosse. Or, comme à cette époque Mousa était déjà en rébellion déclarée contre le roi de la Péninsule Mohammed, il faut de toute nécessité supposer qu'Abdiluvar était l'un de ses complices et de ses subordonnés, ou l'un de ses compétiteurs à la domination de Saragosse, différence qui importe peu dans le cas actuel. Dans l'une et l'autre hypothèse il reste démontré que ce fut avec l'appui et à la faveur d'auxiliaires musulmans qu'Humfrid s'empara d'abord d'une portion de la Gothie ou de la Marche d'Espagne, et fit, un peu plus tard, son fameux coup de main sur Toulouse.

Il y a deux choses à remarquer sur cette habi-

tude contractée par les chefs chrétiens et musulmans de la frontière des Pyrénées de s'allier entre eux pour se rendre indépendants de leurs souverains respectifs ; c'est d'abord que cette habitude était beaucoup plus générale et plus prononcée chez les musulmans que chez les chrétiens, et qu'elle nuisait beaucoup plus à l'action du gouvernement de Cordoue contre les chrétiens qu'à l'action de la monarchie franke contre les musulmans. Cette circonstance peut seule expliquer comment le gouvernement de Cordoue, encore un, encore fort et obéi partout ailleurs que sur sa frontière du Nord, ne songea pas néanmoins ou songea vainement à rentrer dans ses premières conquêtes en Gaule ; elle explique mieux que toute autre chose le peu de proportion que l'on trouve entre la grandeur de certaines victoires des Arabes et celle de leurs résultats. Il était, au contraire, tout simple que la monarchie karlovingienne de la Gaule, déjà plus qu'à moitié désorganisée comme elle l'était sous Charles-le-Chauve, eût renoncé dès lors à toute idée de conquêtes sur les Arabes de la Péninsule.

Cette différence, ou, pour mieux dire, cette inégalité de pouvoir et d'action entre les chefs des deux peuples dans une position qui était au fond la même, a peut-être quelque chose d'assez remarquable ; elle autorise, ce me semble, à supposer généralement aux chefs arabes plus d'ascendant social qu'aux chefs franko-aquitains, plus d'aptitude à se prêter à des mœurs et à des idées étrangères,

plus de passion encore pour l'indépendance primitive, et plus de capacité pour les fatigues et les aventures auxquelles cette indépendance exposait nécessairement ceux qui la cherchaient à tout prix et la préféraient à tout.

Les aventures de Ben Hafsoun sont très propres à bien faire sentir ce que je veux dire, et, sous ce rapport, je ne crois point mal faire d'en donner une rapide ébauche, bien qu'elles tiennent de plus près à l'histoire des Arabes d'Espagne qu'à celle des peuples du midi de la Gaule.

Omar ben Hafsoun était né dans une condition si obscure que, quand il fut devenu célèbre et l'objet de la curiosité publique, on ne put recueillir sur lui que des bruits vagues et contradictoires. D'après les plus accrédités de ces bruits il était né à Ronda, et ne pouvant subsister de l'humble profession qu'il exerçait, il leva une bande de voleurs dont il se fit le chef, et à la tête de laquelle il ne tarda pas à faire parler de lui. Après avoir battu plusieurs fois les troupes chargées de l'arrêter, il s'empara d'une forteresse de l'Andalousie alors nommée Kalat-Yabastar. Il fallut l'y assiéger dans les règles, et au moment où il prévit qu'il allait être forcé de se rendre, il s'évada avec les siens et prit sa route vers les Pyrénées, où il savait que les aventuriers courageux et entreprenants, comme lui, avaient de belles chances.

Son premier soin fut de s'assurer un asile, un lieu de refuge; et il s'empara de Rotalyahud, forte-

resse située au sommet d'une roche escarpée et entourée d'eau, dans les parties montagneuses du pays qui fut depuis le royaume d'Aragon. Les populations chrétiennes qui avaient commencé à se former dans ce pays, particulièrement celles de Benasque, de Benaure, de Aïnsa, encore mal affermies dans leurs nouvelles demeures, encore assez fréquemment pourchassées par les chefs arabes de la frontière, s'associèrent volontiers à un aventurier renommé qui s'était mis de lui-même au ban du gouvernement de Cordoue par le mal qu'il lui avait déjà fait. Elles le suivirent dans ses expéditions contre les villes musulmanes du voisinage, contre Barbastre, Oska, Aytona et Fraga, cherchant partout à soulever les habitants contre leurs gouverneurs, les pillant et les maltraitant en cas de résistance. Des chefs arabes de tout ce pays, les uns, tels que le vali de Saragosse, Mousa, se bornaient à défendre leur territoire contre Hafsoun; d'autres, comme le gouverneur de Lerida, se joignirent au révolté et firent cause commune avec lui. Ainsi secondé et renforcé, Hafsoun étendit bientôt ses excursions jusqu'à l'Èbre, et devint un ennemi assez redoutable pour qu'il en fût parlé au divan de Cordoue. Le roi Mohammed ordonna de lever contre lui une armée, à la tête de laquelle il était résolu de marcher en personne.

Justement alarmé de ces préparatifs, Hafsoun écrivit au roi une lettre dans laquelle il protestait être son fidèle sujet, essayant de lui faire entendre

qu'il n'avait cherché, dans tout ce qu'il avait fait jusque là, qu'à se mettre en état d'attaquer le pays d'Afrandj pour en conquérir certaines parties voisines à sa convenance.

Mohammed fut trompé par ces paroles; il envoya l'ordre à Ben Casim, un de ses généraux, de se mettre, avec son corps d'armée, sous le commandement de Ben Hafsoun, et de le seconder de son mieux dans l'exécution de ses prétendus projets pour la gloire de l'islamisme. Zaïd Ben Casim, en vertu de cet ordre, se joint à Hafsoun et marche de concert avec lui, croyant marcher contre les populations chrétiennes des Pyrénées. Mais à la première halte nocturne, et tandis qu'il s'abandonnait au sommeil, il est attaqué, lui et les siens, par les bandes d'Hafsoun, et tous sont égorgés.

Indigné de cette perfidie, Mohammed s'apprête à en tirer vengeance. Il donne à son fils El Mondhir, jeune homme de la plus grande bravoure, l'ordre de marcher contre le traître avec une armée levée contre les chrétiens espagnols des Asturies. El Mondhir exécuta avec énergie les ordres paternels et se porta rapidement vers la frontière orientale avec des forces qui ne devaient point rencontrer de résistance. Chrétiens et Arabes, tous les révoltés se soumirent à lui (864). Il reprit les villes de Lerida, de Fraga, d'Aïnsa, et plusieurs autres. Il emporta de même la forteresse de Rotelyahud, le repaire de Hafsoun, qui se cacha avec les hom-

mes de sa bande dans les montagnes d'Arbe, dans le Haut-Aragon, en attendant le moment de reprendre ses excursions et ses pillages.

Et ce moment n'était pas éloigné : dès l'année 866, les populations espagnoles des Pyrénées occidentales attirèrent à elles toutes les forces de la frontière jusqu'à 869, et prirent la ville de Pampelune, qu'elles enlevèrent pour toujours aux Arabes. En 869 le prince El Mondhir reprit Saragosse sur Mousa.

Dans l'intervalle de ces expéditions, Omar ben Hafsoun avait eu tout le loisir de réorganiser son parti et de reprendre ses hostilités contre les musulmans. Mais il avait changé quelque chose à ses plans et à sa position. Il s'était transporté, avec ses bandes, des rives de la Cinca à celles de la Sègre, et s'était reconnu pour le vassal des chefs chrétiens de la Marche d'Espagne; il avait conquis sur les Arabes plus d'une forteresse, qui était dès lors censée soumise à la domination chrétienne. Les historiens arabes de la Péninsule disent que les chrétiens lui donnaient le titre de roi et qu'il leur payait tribut.

Il se maintint dans cette position scabreuse jusque vers 882. A cette époque, ayant renforcé ses bandes ordinaires de beaucoup de montagnards des Pyrénées, il poussa, avec ces forces réunies, une expédition jusqu'à l'Èbre; mais là il rencontra des forces arabes très supérieures aux siennes qui

le battirent. Il reçut dans la mêlée une blessure dont il mourut au bout de quelques mois. Mais il laissait un fils, qui lui succéda et se fit encore plus de renommée que lui dans la même situation.

L.

RÈGNE DE LOUIS-LE-BÈGUE ET DE SES DEUX FILS.— CRÉATION D'UN ROYAUME DE PROVENCE. — SÉPARATION TOTALE DU MIDI DE LA GAULE DE LA MONARCHIE KARLOVINGIENNE.

Charles-le-Chauve n'avait légué en mourant à son fils qu'un royaume plus qu'à demi disloqué et que des leudes en conspiration flagrante contre le pouvoir royal. Aussi fallut-il à Louis-le-Bègue, pour se hasarder à se faire proclamer roi, se créer à l'improviste un parti pour la circonstance. Or, il n'y avait pour Louis, dans l'état donné des choses, qu'un moyen de se faire ce parti; c'était de livrer aux plus impudents et aux plus avides des leudes les offices et bénéfices de toute espèce qui se trouvaient vaquer dans le moment ou qu'il serait possible d'arracher à des possesseurs actuels, soit ecclésiastiques, soit laïques. Ce fut en effet là l'expédient auquel il eut recours: « Il donna, selon l'expression d'un ancien chroniqueur, les abbayes, les comtés et les villages à quiconque fut le premier à les demander[1]. » Mais il n'y en eut pas pour tous;

(1) Annal. Bertin. 877.

il n'y en eut même probablement que pour un assez petit nombre des plus heureux ou des plus pressés. Beaucoup n'eurent rien; ceux-là se soulevèrent, prirent les armes, et se mirent en campagne pour se faire leur part de vive force [1].

La situation était des plus embarrassantes; Louis, d'après les conseils de Hinkmar, évêque de Reims, se hâta d'entrer en négociation avec les rebelles, par l'intermédiaire des trois chefs de la conspiration précédente, c'est-à-dire de Bozon, de Bernard de Gothie et de Bernard d'Arvernie; circonstance qui semble indiquer une connexion assez étroite entre les deux conspirations et qui autorise à regarder la seconde comme la continuation de la première [2].

Les négociations furent, à ce qu'il paraît, longues et difficiles; mais elles finirent par amener un accord entre Louis-le-Bègue et une partie assez considérable des leudes insurgés. Il fut convenu que ceux-ci se réuniraient à Compiègne, dans une assemblée où Louis serait reconnu et proclamé roi de la Gaule franke. On peut être bien sûr que ces leudes ne se décidèrent point à reconnaître Louis-le-Bègue sans avoir obtenu, en échange de leur soumission, des avantages qui en étaient le salaire convenu. Mais quels furent ces avantages? Fut-ce, comme l'ont dit beaucoup d'historiens, la confir-

(1) *Id.* loc. cit.

(2) Hincmar. Opusc.

mation du capitulaire de Kiersi, en vertu duquel on prétend que les grands offices de l'État étaient devenus héréditaires? Mais si, comme je le pense et crois l'avoir montré, ce capitulaire ne fut point rendu à Kiersi, il ne put être confirmé à Compiègne, et je ne sais sur quelle autorité l'on a cru à cette confirmation. Les chroniques ne disent rien qui y autorise. Celle de saint Bertin donne bien à entendre que les leudes révoltés contre Louis-le-Bègue le reconnurent et consentirent à le couronner, à la condition d'obtenir de lui des honneurs dont il traita avec eux[1]; mais il n'y a là rien qui annonce une mesure générale de politique, rien qui suppose autre chose que des transactions individuelles, isolées, entre les leudes et le roi; transactions dans lesquelles les premiers obtinrent de celui-ci ce que l'on nommait généralement et collectivement des honneurs, c'est-à-dire des dignités, des offices, des terres, sans rien stipuler de particulier ni de nouveau sur la nature et la durée de ces concessions. Il n'y a rien, dans les actes du plaid de Compiègne, qui contrarie cette manière d'entendre la chronique, ou, pour mieux dire, il est fort douteux qu'il existe des actes que l'on puisse proprement regarder comme ceux du plaid de Compiègne.

(1) Discurrentibus legatis inter Ludovicum et regni Primores, et pactis honoribus singulis quos petierunt.... coronatus est. Annal. Bertin. an. 877.

Ceux que Baluze a donnés pour tels sont indubitablement mutilés[1]; il n'y est fait aucune mention de leudes ni d'aucun personnage laïque; il n'y est question de rien qui concerne l'ordre civil ou politique. On n'y voit d'autres assistants que des évêques; tout s'y passe entre le roi et ces évêques; tout s'y rapporte aux droits et aux priviléges convenus des églises.

Baluze donne, il est vrai, à entendre qu'il y eut à ce même plaid de Compiègne un ancien capitulaire de *Commemoré;* et cet ancien capitulaire, tel que Baluze le signale, sans en donner le texte, en cet endroit, se trouve être celui même de Kiersi, sans une syllabe de plus ni de moins. Il semblerait, d'après cela, que le capitulaire de Kiersi pourrait être aussi qualifié de capitulaire de Compiègne; mais c'est là une supposition que j'ai de la peine à concevoir, à motiver et à préciser. Comment, en effet, aurait-on rappelé et confirmé dans son entier à Compiègne un acte aussi spécial que celui de Kiersi, un acte approprié dans tous ses détails à une entreprise extraordinaire qui avait fini par une catastrophe?

Quant à la confirmation particulière et isolée, au plaid de Compiègne, des articles du capitulaire de Kiersi relatifs à l'hérédité des offices et des bénéfices, elle pourrait avoir quelque importance si elle était constatée; mais elle ne l'est point comme il

(1) Baluz. Capitul. II. 271.

faudrait qu'elle le fût pour en tirer les conséquences que l'on en a tirées. Les articles dont il s'agit ne sauraient rien prouver de plus à Compiègne qu'ils n'avaient prouvé à Kiersi, où nous avons vu que l'on en a fort exagéré la valeur.

Quoi qu'il en soit des actes du plaid de Compiègne, ce plaid s'ouvrit le 8 du mois de décembre 877, et Louis-le-Bègue y fut reconnu, sacré et couronné roi des Franks. Avec ce titre principal, il garda le titre secondaire de roi des Aquitains. Mais ce dernier titre n'avait désormais plus aucune importance, ni même aucun sens politique. Il n'y avait décidément plus de royaume d'Aquitaine; il n'y avait plus à sa place qu'une multitude de seigneuries, toutes à peu près également indépendantes, et dont les anciennes relations avec la monarchie franke, désormais complètement dénaturées, n'étaient plus, dans le fait, que des relations de puissance à puissance. La grande prétention, la grande affaire des descendants des conquérants karlovingiens vis-à-vis des chefs de ces seigneuries, allait être, était même déjà celle de faire reconnaître par eux leur titre de roi des Franks. C'était là tout ce qui restait de la puissance de Charlemagne.

Ces divers chefs de seigneuries, tant ceux de l'Aquitaine que du reste du Midi, avaient fini par être tous d'accord contre Charles-le-Chauve; ils avaient, pour la plupart, des griefs personnels contre lui, et le trouvaient encore assez puissant pour le crain-

dre. Louis-le-Bègue ne pouvait leur inspirer ni la même haine, ni le même souci. Le trouvant à peu près aussi faible qu'ils pouvaient le désirer, ils se réconcilièrent presque tous avec lui, à la condition bien et dûment sous-entendue par eux de n'être jamais troublés dans la jouissance de ce qu'ils avaient déjà de pouvoir, ni dans leurs tentatives pour s'agrandir encore.

Bozon, déjà maître absolu des comtés de Vienne et d'Arles, c'est-à-dire de presque tout le pays entre les Alpes et le Rhône, ne songeait à rien moins qu'à se faire roi de ces contrées; mais ne se trouvant pas encore en mesure de tenter l'entreprise, il avait fait, en attendant, la paix avec Louis-le-Bègue, et semblait vouloir vivre en bonne intelligence avec lui. Autant en avait fait, de son côté, Bernard, comte d'Arvernie, devenu dès lors tout-puissant auprès de Louis. Quant à Bernard de Toulouse, il ne fit, que l'on sache, vis-à-vis du jeune roi, de démonstration d'aucune espèce. Ne désirant ni ne craignant rien de lui, il se tint à l'écart, dans le sentiment déjà éprouvé de sa force et de son indépendance.

Des puissants seigneurs du Midi, Bernard, le marquis de Gothie, fut le seul qui, persistant à ne point reconnaître Louis-le-Bègue pour roi, se maintint contre lui en hostilité ouverte, et suscita, sur divers points de la Gaule, des troubles qui caractérisent trop l'époque où ils eurent lieu pour être passés sous silence. De 877 à 878, Bernard se trou-

vait, au nord de l'Aquitaine, en contact avec divers personnages de sa famille presque aussi puissants que lui et comme lui adversaires turbulents de l'autorité royale. Il eut surtout des relations intimes avec ses deux frères, Émenon, comte de je ne sais quelle ville, peut-être de Poitiers, et Gozfred, comte du Mans. Il les souleva tous les deux contre Louis-le-Bègue[1].

Nous avons vu que Charles avait investi le duc Bozon, son beau-frère, du comté de Bourges, aussitôt après avoir repris ce comté sur Gérard de Roussillon, et Bozon en était resté depuis paisible possesseur. Pour Bernard II, Bozon réconcilié (il l'était au moins en apparence) avec Louis-le-Bègue n'était plus qu'un ennemi aux dépens duquel il se croyait le droit de guerroyer et de butiner. Il s'empara donc de Bourges, en chassa non-seulement le lieutenant de Bozon, mais aussi l'archevêque Frotaire, et dépouilla l'église métropolitaine de toutes ses propriétés[2].

De Bourges Bernard II passa en Burgondie, où il possédait quelques comtés, ceux entre autres d'Autun et de Mâcon, qu'avait probablement aussi possédés le fameux Bernhard, le camérier. De Burgondie il poursuivit sa marche vers le Midi, pour retourner dans son marquisat de Gothie. Il venait d'éclater dans cette Marche des troubles sérieux,

(1) Annal. Bertin.

(2) Joh. papæ VIII. Epist.

qui semblaient dirigés contre Bernard, et dont il convient d'autant plus de tenir note qu'ils étaient l'annonce de beaucoup de troubles pareils qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, allaient surgir dans tout le reste du Midi.

La lutte des grandes seigneuries de l'Aquitaine contre la monarchie karlovingienne allait finir à l'époque où nous en sommes; mais à cette lutte devait inévitablement en succéder une autre qui n'en serait que la conséquence immédiate et comme le dernier terme. Les seigneuries secondaires subordonnées à ces seigneuries principales, désormais détachées de la monarchie, prétendaient à la même indépendance que ces dernières et ne pouvaient l'obtenir que de la même manière, par la résistance et la rébellion. Le lien qui unissait encore plus ou moins fortement entre elles ces seigneuries de divers ordres était un reste de l'ancienne organisation monarchique ; or, les mêmes causes politiques qui avaient anéanti ou dénaturé les anciennes relations de l'autorité monarchique avec les hautes seigneuries devaient tendre de même à détruire ou à dénaturer cette organisation dans ses degrés inférieurs. La même raison qui avait porté les seigneurs de plusieurs comtés à ne plus reconnaître les rois portait incessamment les chefs d'un seul comté ou vicomté à se rendre indépendants des seigneurs d'un plus vaste territoire. Il était dans la nature et dans la nécessité des choses que le morcellement du sol et des pouvoirs

fût poussé aussi loin que possible en attendant le jour où tous ces pouvoirs morcelés et brisés pourraient, en vertu de quelque nouveau principe d'organisation, se rapprocher et se coordonner de nouveau pour former un nouvel ordre politique à la place de l'ancien qui n'était plus.

C'était, selon toute apparence, une guerre de ce genre, une guerre tendant à disloquer la Gothie aux dépens du chef actuel de cette province qui venait d'y éclater et y ramenait Bernard. Les trois principaux seigneurs de la Marche, ayant pour supérieur commun ce même Bernard, étaient Lindoin, vicomte de Narbonne, Miron, comte de Roussillon, et Humfrid, le frère de ce dernier. Ils s'étaient ligués ensemble et avaient levé une petite armée, à la tête de laquelle ils se mirent en campagne. Ils s'emparèrent d'abord de toutes les places fortes du pays, où ils établirent des garnisons de leurs milices. Ce qu'il y eut de remarquable dans leur soulèvement, ce fut la combinaison d'une haine frénétique pour le clergé de la province avec l'impatience d'une autorité supérieure à la leur. De partout où les trois seigneurs ligués mettaient le pied, ils chassaient impitoyablement tous les prêtres, et partout ils s'emparaient des terres des églises pour les distribuer aux hommes de leur parti. On ne sait aucune des particularités de la guerre que leur fit Bernard; on entrevoit seulement qu'elle mit le comble à la désolation du pays et ne cessa que par l'effet de l'apparition inattendue sur

le sol de la Gaule d'un grand et vénérable personnage.

C'était le pape Jean VIII. Obligé, pour la seconde fois par la faction de Karloman à quitter Rome, il s'était embarqué sur le Tibre et venait d'arriver à Arles [1]. Là il fit une halte heureuse pour la Gothie. Le bruit des désordres et de la guerre qui remplissaient ce pays retentissait jusqu'aux bords du Rhône. Le pontife écrivit aussitôt à Lindoin et à ses deux confédérés une lettre menaçante pour leur enjoindre de se tenir tranquilles, de respecter les églises et de leur restituer ce qu'ils leur avaient pris. Cette lettre produisit sans doute quelque bon effet, puisque l'histoire ne parle plus des troubles qui l'avaient provoquée.

Pressé de terminer les affaires qui l'amenaient en Gaule, le pape Jean VIII partit d'Arles pour se rendre à Troyes, où Louis-le-Bègue lui avait donné rendez-vous et où il devait présider un concile convoqué pour le premier jour du mois d'août. Il fit le voyage sous la conduite et l'escorte de Bozon, qui s'était déclaré le serviteur dévoué du pontife dès l'instant où celui-ci avait touché la rive d'Arles.

Louis-le-Bègue et Jean VIII se rencontrèrent à Troyes, comme ils en étaient convenus, et le concile convoqué dans cette ville s'ouvrit en effet le 1er août 878. Pour Jean VIII, qui en avait eu l'idée, le principal objet de ce concile était de décider le

(1) Annal. Fuld.— Annal. Bertin.

roi à descendre en Italie avec des forces suffisantes pour en chasser Karloman et y abattre sa faction. L'allocution du pontife à Louis-le-Bègue ne laisse aucun doute sur ce point[1]. Mais le pape ne dut pas tarder à se convaincre que toutes les espérances qu'il avait mises en Louis-le-Bègue étaient de vaines espérances. Louis n'était qu'une infirme et débile créature, à laquelle il ne restait plus qu'un souffle de vie, qui n'était point en état de passer les Alpes et qui n'avait point d'armée à mener en Italie.

Le concile n'eut donc aucun résultat politique; on se borna à y rendre quelques canons, dans l'intérêt de l'Église, et à y prescrire quelques mesures pour le rétablissement de la paix intérieure, toujours troublée par Bernard II et les siens[2]. Bernard fut sommé deux fois de comparaître devant le concile pour y justifier sa conduite, particulièrement en ce qui concernait l'église de Bourges. Deux fois il refusa de se présenter, et le concile se crut dès lors obligé d'user de rigueur envers lui; il fut excommunié, lui, son frère Emenon et leurs autres adhérents[3], et déclaré déchu de tous ses honneurs. Le duché de Septimanie ou de Gothie fut donné à son homonyme Bernard d'Arvernie, qui revint de la sorte à l'ancienne seigneurie de sa famille, si du

(1) Voir Baluze, Capit. II, p. 273.

(2) Labbe, Concil. t. IX. p. 308.

(3) Annal. Bertin.

moins ce Bernard était vraiment le fils du trop fameux camérier. Quant aux autres comtés de Bernard II, il fallut attendre, pour les donner à d'autres, de les lui avoir repris. Il était pour lors enfermé dans Autun avec une force considérable ; il fallait l'y prendre ou l'en chasser. Or, cela ne fut fait qu'au commencement de l'année suivante, à la suite d'une expédition commandée par Bernard d'Arvernie et Bozon, et qui valut à ce dernier les deux comtés enlevés au rebelle, ceux d'Autun et de Mâcon.

Le concile de Troyes ayant terminé ses opérations, le pape Jean VIII reprit la route de l'Italie par la Maurienne et le mont Cenis, peu satisfait sans doute des suites de son voyage en Gaule. Le duc Bozon, qui l'avait amené d'Arles à Troyes, fut chargé par le concile de l'escorter de nouveau de Troyes à la frontière d'Italie, et s'acquitta magnifiquement de la commission. Il y aurait lieu de supposer, d'après le témoignage d'une ancienne chronique[1], que le pontife et le duc vécurent dans une grande intimité durant tout le voyage, et que le premier, ayant l'air de mettre en celui-ci les espérances politiques qu'il avait si mal placées sur Louis-le-Bègue, lui proposa sérieusement cette expédition d'Italie qu'il avait inutilement provoquée au concile de Troyes. La chronique ne dit ni en quels termes, ni à quelles conditions le pape

(1) Annal. Fuld.

Jean VIII fit cette proposition au duc, ni ce que celui-ci y répondit ; mais il est permis de présumer que les souhaits et les confidences du pontife exaltèrent plutôt qu'ils ne calmèrent dans le duc ces pensées ambitieuses de royauté dont il était depuis quelque temps préoccupé.

Les circonstances favorisèrent les projets de Bozon ; Louis-le-Bègue, depuis long-temps infirme et languissant, mourut le 10 avril de l'an 879, laissant pour héritiers et pour successeurs deux fils, dont l'aîné fut nommé Louis III, l'autre Karloman. Si peu importante qu'elle fût en elle-même, cette mort ne laissa pas de donner lieu à quelques troubles qui avancèrent d'autant la chute de l'Empire karlovingien et la dislocation du midi de la Gaule. Elle coïncida presque avec l'expédition qu'il avait fallu faire contre Bernard II, marquis de Gothie, en exécution du décret rendu contre lui par le concile de Troyes, et fournit au rebelle l'occasion et les moyens de poursuivre ses intrigues contre la monarchie franke. De concert avec son oncle, ses deux frères et avec la foule des autres mécontents qui s'étaient ralliés à lui, il appela au trône de la Gaule franke le fils de Louis de Germanie, Louis II. Celui-ci répondit à l'appel ; il arriva en Gaule avec une armée. Les conseillers des deux fils de Louis-le-Bègue, qui n'en avaient point, n'en repoussèrent pas moins l'envahisseur ; ils lui abandonnèrent la portion du royaume de Lothaire qui était échue à Charles-le-Chauve, et en possession de laquelle

Louis-le-Bègue était resté[1]. Délivrés ainsi de la crainte de Louis II, les deux jeunes chefs de la Gaule purent la partager paisiblement entre eux. Karloman eut, avec la Burgondie, les Marches de Gothie et d'Espagne, le marquisat de Toulouse et l'Aquitaine; le reste échut à Louis III.

Bozon était-il entré directement dans la dernière conspiration de Bernard II contre les deux fils de Louis-le-Bègue? La chose est très probable, bien que l'on ne puisse l'affirmer avec assurance. Il est sûr du moins que Bozon s'était réconcilié avec Bernard, dans un moment où cette réconciliation était de sa part une véritable trahison à l'égard de Louis III et de Karloman, et dans des vues qui tenaient à un vaste plan de révolte. Presque aussitôt après avoir forcé Bernard dans Autun et l'en avoir chassé, il s'était de nouveau accordé avec lui et s'en était fait un adhérent, un complice de ses projets ultérieurs. Il lui avait rendu pour cela un de ses deux comtés de Burgondie, celui de Mâcon, que Bernard avait aussitôt occupé.

Le plan de Bozon était de se faire déclarer roi de tous les pays sur lesquels il dominait à titre de duc ou de comte. La plupart des historiens attribuent naïvement ces projets ambitieux à la vanité de sa femme Hermengarde, fille de l'empereur Louis. Bozon l'avait épousée en Italie, après s'être, dit-on, délivré par le poison d'une première femme

(1) Annal. Bertin.

dont il ne savait plus quoi faire. Fille d'un empereur, un moment fiancée à un autre empereur, Hermengarde se trouvait, au dire des chroniqueurs, profondément malheureuse de n'être, par Bozon, que la femme d'un duc, et, pour trouver du plaisir à vivre, il lui fallait être au moins reine[1].

Tout cela pouvait être vrai; Hermengarde pouvait désirer ardemment d'être reine, mais il est plus que douteux que Bozon eût besoin d'être excité à se faire roi. La tentation lui en était venue au sommet de sa rapide fortune, et l'entreprise ne présentait pas de très grandes difficultés. Il n'y avait, dans les pays sur lesquels il prétendait régner, qu'une seule puissance à gagner; c'était le clergé, qu'il n'eut pas, à ce qu'il paraît, beaucoup de peine à mettre dans ses intérêts.

Le 15 octobre 879, il y eut à Mantaille, petite ville située à un millier de pas de la rive gauche du Rhône, entre Vienne et Valence, une réunion de seigneurs laïques et d'évêques présidés par l'archevêque d'Arles. Avec l'assentiment déjà convenu des premiers, ceux-ci sommèrent, au nom de l'autorité divine, Bozon d'accepter la couronne qu'ils lui offraient pour le bien du pays, qui n'avait plus personne pour le gouverner et y maintenir l'ordre. Bozon, se conformant pieusement à l'injonction des évêques et au vœu des seigneurs présents, accepta la couronne qui lui était offerte, en

(1) Annal. Bertin.

jurant de régner selon la justice, selon la loi divine et d'après leurs bons conseils. L'événement fit voir que l'audace de Bozon eut l'assentiment des populations, au moins dans la partie méridionale des pays dont il se fit roi.

La fondation d'un royaume de Provence n'était pas un événement sans importance dans les destinées de la conquête et de la monarchie karlovingiennes. Il y avait sans doute déjà quelque temps que les rois franks n'avaient plus aucun pouvoir réel sur les duchés ou sur les comtés particuliers dont se composa ce nouveau royaume; mais ces comtés et ces duchés, Bozon les tenait des rois, et, si puissant qu'il fût, il avait l'air de reconnaître au moins la suprématie nominale de ces rois. L'érection en un seul royaume de toutes ces seigneuries particulières était un acte qui dissipait toute équivoque, toute incertitude, toute vaine apparence à cet égard. Cet acte complétait la dislocation de tout le midi de la Gaule en petits États indépendants, ayant tous, sous divers titres, plus ou moins de chances de prospérité, de puissance et de durée, selon des circonstances qu'il ne s'agit point ici d'apprécier; cet acte enfin peut être considéré comme le terme de la seconde lutte de la Gaule méridionale contre la seconde conquête du pays par les chefs de la dynastie karlovingienne. C'est là aussi le terme auquel je me suis proposé de m'arrêter dans le récit des événements nés de ces

deux luttes ou s'y rattachant d'une manière un peu directe.

Quant à ce qui concerne les conséquences indirectes, les résultats éloignés et complexes de ces longues luttes dans les pays qui en furent le théâtre, tout cela appartient à un autre ordre de recherches, de considérations et d'idées, et ne saurait plus être présenté sous pure et simple forme de narration. C'est dans un ouvrage tout-à-fait distinct de celui-ci, mais destiné à le continuer, que je me propose d'en développer le tableau; il ne me reste plus ici, pour terminer ma tâche actuelle, qu'à marquer, un peu plus fortement que je n'ai pu le faire encore, l'état de choses auquel j'ai résolu de m'arrêter. Je dois, avant tout, donner un aperçu rapide des diverses puissances dans lesquelles la Gaule méridionale venait d'être décomposée.

A l'époque précise où nous en sommes, la plus vaste et la plus considérable de ces puissances était la dernière que nous venons de voir se former; c'était ce royaume de Provence que Bozon venait de se faire avec une habileté qui fait paraître son entreprise aisée. Ce royaume comprenait, outre la Provence proprement dite, les comtés de Lyon et de Vienne, ceux de Mâcon et de Châlons, les pays qui formèrent depuis la Franche-Comté et la Savoie, et enfin deux diocèses de la rive occidentale du Rhône, celui de Viviers et celui d'Uzès. Mais la moitié septentrionale de ce royaume n'avait pas

beaucoup d'affinité ni de cohésion avec sa moitié méridionale et s'annonçait comme pouvant en être facilement détachée.

A l'ouest du Rhône, dans ce qui avait été un siècle le royaume d'Aquitaine, le morcellement, ayant été plus laborieux et ayant commencé plus tôt, avait été poussé plus loin relativement à l'étendue respective des deux territoires. Parmi les seigneuries qui s'étaient formées des débris, petits ou grands, du royaume d'Aquitaine, il y en avait alors un assez grand nombre dont l'existence, encore indécise et fort obscure, ne pourrait être constatée que par des recherches minutieuses dont ce n'est ici ni le lieu ni le moment. Je me bornerai à signaler les plus puissantes de ces seigneuries, celles qui s'annonçaient déjà comme devant jouer un rôle principal dans le nouvel ordre de choses qui commençait avec elles et par elles.

1° La Vasconie, prise dans les limites de l'Aquitaine de César, c'est-à-dire entre le cours de la Garonne, les Pyrénées et la mer, la Vasconie ne formait plus qu'un grand duché. Les derniers chefs que nous avons vus dominer dans les diverses parties de ce pays avaient eu avec Charles-le-Chauve quelques relations officieuses et volontaires; mais ces relations avaient, à ce qu'il semble, cessé de bonne heure, assez long-temps avant la mort de Charles-le Chauve, et, dès ce moment, la contrée entière, montagneuse ou plaine, basque ou roma-

nisée, avait achevé de devenir de tout point étrangère à la Gaule.

Ce fut un seigneur du nom de Sanche Mitarra, dont l'autorité commença vers 870, qui fut, dit-on, le premier de ces ducs héréditaires dont la lignée se prolongea sans interruption jusqu'à 1070. Tout ce qui concerne l'origine de ce duc, ses relations avec les anciens chefs vascons, ses droits au gouvernement du pays, les circonstances de son avénement, tout cela est enveloppé d'obscurités compliquées de fables qui ne les ont point éclaircies et que je me garderai bien de discuter.

Parmi les seigneuries subordonnées au duché de Vasconie il paraît que le comté de Bigorre et la seigneurie du Béarn étaient les principales. La population de ces seigneuries devait être, à ce qu'il paraît, encore totalement basque ou du moins peu entremêlée de populations romanes.

2° La Marche d'Espagne ne fut plus une Marche dès l'instant où elle forma un État par elle-même; aussi perdit-elle bientôt ce nom pour prendre celui de comté de Barcelonne. Le premier des possesseurs héréditaires de ce comté fut un certain Guifred, surnommé *le Pelu*, déjà seigneur de Barcelonne antérieurement à 888. L'histoire de son établissement sur cette frontière éloignée, en face des Sarrazins, ne tient par aucun fil direct et certain à celle de la monarchie karlovingienne; c'est par un lien romanesque que les chroniqueurs du pays ont

voulu l'y rattacher. Guifred était, selon toute probabilité, un des petits seigneurs de la contrée qui profita habilement de l'anarchie qui suivit la mort de Charles-le-Chauve pour se faire un comté indépendant de ce qui avait été pour l'Empire frank la Marche d'Espagne.

3° La Marche de Gothie (la Septimanie) cessa, comme celle d'Espagne, de former une division réelle de territoire, avec cette différence néanmoins que le titre de marquisat de Narbonne fut maintenu par les comtes de Toulouse auxquels il passa, et sur la tête desquels il persista des siècles. Mais ce titre, s'il fut jamais quelque chose, ne le devint que par l'organisation féodale; à l'époque dont il s'agit ici il ne fut guère qu'un nom. Le pouvoir réel, effectif, qui avait été dans l'origine attaché à ce titre, fut morcelé entre plusieurs comtes ou vicomtes dont les plus puissants furent ceux de Narbonne, de Carcassonne, de Nîmes et de Béziers.

4° La seigneurie de Toulouse, qui avait été la Marche propre du dernier royaume d'Aquitaine, avait aussi repris ou reprit bientôt son ancien titre de comté, destinée à devenir la plus haute et la plus brillante puissance féodale de tout le Midi, graces à l'importance, à la richesse et à la culture relative de la ville de Toulouse. A l'époque où nous en sommes, c'était Eudes, fils de Bernard, qui possédait, outre le comté de Toulouse, ceux du Rouërgue et du Quercy.

5° Le comté d'Arvernie forma de son côté l'une

des plus importantes seigneuries du Midi, l'une de celles qui, le plus exposées par leur situation à être attaquées par les successeurs de ces rois franks auxquels elles avaient été enlevées, voulaient du moins, à leurs commencements, des chefs braves et résolus, et les eurent.

Le titre de roi des Aquitains survécut, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, au royaume d'Aquitaine. En 916 Charles-le-Simple s'intitulait encore roi des Franks et des Aquitains; c'était une manière de constater un fait ancien que personne ne contestait, ce n'était rien de plus. Le titre de duc d'Aquitaine n'avait pas beaucoup plus de réalité que celui de roi; cependant les hautes seigneuries du pays le maintinrent avec la prétention et l'espoir d'en tirer quelque avantage. Il dura autant que la féodalité elle-même, mais annexé à des titres réels qui pouvaient seuls lui donner quelque valeur. Il passa successivement des comtes d'Arvernie à ceux de Toulouse, et de ceux-ci aux comtes de Poitiers. Ce dernier comté devint l'un des plus considérables et des plus influents dans le nouvel état de choses dont il fit partie. Je reviendrai en temps et lieu sur cet aperçu de la dislocation politique du midi de la Gaule, pour y ajouter des particularités qui pourront être alors nécessaires, mais qui seraient superflues ici.

Toute relation, toute communication entre les diverses seigneuries que je viens d'énumérer, et la monarchie karlovingienne prise au point où nous

l'avons vu tomber, ne cessa pas brusquement à l'époque où Bozon se fit roi. Les successeurs dégénérés de Charles Martel et de Pepin ne s'éteignirent pas tous à la fois ni tout d'un coup; il y eut encore quatre ou cinq générations de ces rois héritiers d'une conquête usée qui, conjointement avec deux autres chefs d'une autre race qu'eux et dont on essaya à leur place, régnèrent encore plus d'un siècle. Or, durant tout ce siècle tous ces rois essayèrent de reconquérir ce qu'ils avaient perdu; ils entrèrent plusieurs fois, les armes à la main, dans les contrées au midi de l'Isère et de la Loire, pour en reprendre possession de vive force. Ce fut là le plus grand et le plus constant effort de la monarchie défaillante. Or, tout cela ne servit qu'à mieux constater qu'une troisième conquête de ces contrées était désormais impossible. Les derniers Karlovingiens sortirent plus d'une fois vaincus de ces entreprises, et n'y gagnèrent jamais rien de plus que d'être reconnus pour rois par des hommes sur lesquels ils ne régnaient pas.

Mon dessein n'est pas de raconter en détail ces derniers incidents d'une lutte déjà décidée; je me bornerai à suivre rapidement cette lutte encore quelque temps, aussi long-temps qu'il se présente pour la monarchie des chances favorables, au moins en apparence, à la restauration de son autorité dans le Midi. L'insuffisance, l'inutilité, l'illusion de ces chances achèveront de mettre en évidence l'épuisement de tous les pouvoirs nés de la

conquête karlovingienne, ou plus généralement, si l'on veut, des conquêtes frankes.

Louis III et Karloman s'annoncèrent comme deux jeunes princes qui promettaient de valoir un peu mieux que leur père ou même que leur aïeul. Ils s'étaient accordés vite et facilement au partage de la Gaule, firent cause commune contre les ennemis communs, et ne manquèrent ni d'activité, ni de courage, ni même d'habileté. Décidés à reconquérir sur Bozon les pays que celui-ci leur avait enlevés, ils se donnèrent d'abord pour allié dans cette guerre Charles-le-Gros, leur cousin, l'un des trois fils de Louis-le-Germanique. La guerre fut vive, sérieuse et dura six ans entiers.

Elle commença au Nord; la prise de Mâcon en fut le premier succès pour les deux rois alliés. Le fameux marquis Bernard II, qui défendait cette ville, y fut fait prisonnier et sans doute puni de mort; du moins l'histoire ne parle plus de lui à dater de ce moment. Il paraît que, soit de gré, soit de force, Autun, et peut-être aussi quelques autres des parties septentrionales du royaume, en furent alors détachées et revinrent à la monarchie.

De Mâcon Louis, Karloman et Charles-le-Gros marchèrent droit sur Vienne qu'ils espéraient sans doute enlever aisément avec la grande masse de forces qu'ils y menèrent. Il semble que le sort de cette ville fût d'être défendue par des héroïnes rebelles aux rois. Bozon y laissa, pour la garder, son épouse Hermengarde avec une petite fille qu'il avait d'elle ;

Hermengarde s'y comporta comme aurait pu faire l'homme de guerre le plus intrépide et le plus consommé. La ville fut prise, mais après plus de deux ans de blocus ou d'assauts, et cette prise n'amena point la défection du pays. C'est une preuve certaine que les seigneurs particuliers et les habitants de ce pays, affectionnés à Bozon et contents de son gouvernement, lui restèrent fidèles, au risque de tout ce qui pouvait leur en advenir de fâcheux.

Louis III mort, Karloman, resté l'unique possesseur de ce qui restait à la monarchie franke, poursuivit la guerre contre Bozon; mais, obligé de tourner la majorité de ses forces contre les Normans, et mort bientôt après son frère, il laissa le nouveau royaume de Provence échancré de quelques villes ou même de quelques comtés, mais au fond consolidé par l'épreuve à laquelle il venait d'être mis.

Par une singularité frappante, en 884, époque de la mort de Karloman, Charles-le-Gros, le plus jeune des trois fils de Louis-le-Germanique, se trouva être le seul des descendants directs de Charlemagne en âge et en condition de régner. Il était déjà roi d'Italie, empereur et roi de toute la Germanie franke, ayant succédé à ses deux frères qui venaient de mourir. Il fut naturellement appelé de même à succéder, dans la Gaule franke, à ses deux cousins, Louis III et Karloman, qui n'avaient ni l'un ni l'autre laissé de fils. Ainsi tous les pouvoirs, tous les titres, tous les droits de la

conquête karlovingienne, depuis cinquante ans épars entre une multitude de mains, se trouvèrent encore une fois concentrés dans la même. Ils y furent nominalement et comme pour attester, d'une manière directe et solennelle, qu'il n'y avait plus sous ces noms aucune force réelle, aucun principe d'action assuré. Charles-le-Gros ne parut en Gaule qu'à contre-cœur, que tard, et pour trouver, dans diverses parties du pays, de nouvelles seigneuries détachées de la monarchie franke.

La guerre commencée contre Bozon par Louis III et Karloman réunis fut néanmoins continuée, sinon directement par Charles-le-Gros, du moins par son ordre ou de son consentement. Déjà, sous les deux fils de Louis-le-Bègue, c'était Bernard III, comte d'Arvernie et marquis de Gothie, qui avait eu la conduite et le commandement de cette guerre, et ce fut lui qui la continua pour Charles-le-Gros. Il y obtint quelques succès impossibles à préciser avec certitude, et réduisit, à ce qu'il paraît, son adversaire à une pénible défensive. Mais il fut tué en 886, dans on ne sait quel fait de cette même guerre; et Bozon, reprenant alors l'offensive contre Charles-le-Gros, eut bientôt recouvré presque tout ce qu'il avait perdu, et particulièrement la ville de Vienne dont il avait fait sa capitale, et où il mourut (en 887) roi de Provence.

A sa mort son royaume disparut un moment avec lui; mais il fut rétabli, trois ans après (890), à Valence-sur-le-Rhône, dans un nouveau concile

plus solennel que celui où il avait été créé, et ce fut son jeune fils Louis qui en fut investi par le vœu unanime des évêques et des seigneurs du pays.

Quant aux seigneuries de l'Aquitaine, on peut bien supposer, si l'on veut, qu'elles connurent l'existence de Charles-le-Gros, ou même qu'elles le reconnurent pour roi de la Gaule franke; mais ce fut là tout ce qu'elles eurent à faire pour lui.

Charles-le-Gros, mort en 888, fut remplacé par Arnoulf, fils de Karloman III, l'aîné des fils de Louis-le-Germanique. Cette élection fut hasardée au préjudice de Charles-le-Simple, fils posthume de Louis-le-Bègue, par les Franks de la Germanie. Ceux de la Gaule en furent indignés, moins par respect pour les droits de Charles que par fierté nationale et pour n'avoir pas l'air de recevoir deux fois de suite un roi d'Outre-Rhin. Mais peut-être faut-il, pour concevoir plus aisément cette répugnance, la considérer plutôt comme le sentiment général de la masse des Gallo-Franks, désormais presque fondus en un seul et même peuple, que comme le sentiment particulier des Franks proprement dits, des hommes de la race conquérante.

Le mouvement national de la Gaule franke se manifesta par une élection dans laquelle perçait, pour la première fois, quelque chose qui ressemblait à de la haine ou à du mépris pour les descendants dégénérés de Charlemagne. Les Franks élurent pour roi Eudes, fils de Robert, comte de Paris,

personnage d'une bravoure sans égale, beau de visage et de personne, d'une taille et d'une force de géant. Il s'était particulièrement distingué dans les guerres contre les Normans, et, tout récemment encore, il avait fait des prodiges contre eux, sous les murs de Paris.

Un des premiers effets du mouvement qui avait déterminé dans la Gaule l'élection d'Eudes fut de rompre tout d'un coup le lien forcé et usé qui avait uni en un seul et même tout politique, en un seul et même Empire, les divers corps de nation soumis par Charlemagne et ses devanciers. « Alors s'opéra, dit une chronique qui aurait mieux fait de dire alors se déclara, se manifesta la séparation des Franks, teutons ou germains, des Franks latins[1]. »

Que cette scission politique fût dans les intérêts et dans les vœux des Franks de Germanie, c'est ce qui ne saurait être révoqué en doute et ce que j'ai eu déjà plusieurs fois l'occasion d'indiquer. Quant aux Franks latins, c'est une dénomination sur laquelle il faut s'entendre, pour en apprécier la convenance avec le fait auquel elle est ici appliquée. Si par les Franks latins le chroniqueur entend, comme je le crois, la masse déjà plus ou moins unie des descendants des Franks des deux conquêtes et des Gallo-Romains, il est clair que la scission politique dont il s'agit dut être aussi agréa-

(1) Hìc divisio facta inter Teutones francos et latinos francos. Annal. Bertin.

ble à cette masse qu'aux Germains eux-mêmes; mais on ne voit pas ce qu'elle aurait pu avoir de si désirable pour les descendants des Franks conquérants de la Gaule, pris à part des Gallo-Romains et continuant à former au milieu d'eux une race distincte d'eux. Nous savons que cette portion des Franks prétendait avoir sur celle d'Outre-Rhin les droits et les prérogatives de la conquête; or, la scission des deux contrées lui enlevait, par le fait, ces prérogatives et ces droits. C'était une nécessité à laquelle les Franks de la Gaule pouvaient sans doute se résigner, mais qui, à proprement parler, ne pouvait pas être pour eux un événement souhaité, un événement dans le sens des tendances nationales.

L'Italie ne fut pas dès lors, comme la Gaule, nettement détachée de la Germanie; mais ce fut du moins dès ce moment que ses efforts pour la restauration de sa nationalité et de son indépendance politique, jusqu'ici bornés à de sourdes intrigues, devinrent une lutte manifeste et continue qui devait avoir sur ses destinées ultérieures une influence prodigieuse. Ce fut alors enfin qu'il se forma en Italie deux royaumes italiens, l'un au nord, l'autre au midi, qui, incapables de terminer cette lutte, en donnèrent du moins le signal.

Mais pour revenir à l'élection du duc Eudes, il importe de considérer que ni l'Aquitaine ni le reste du midi de la Gaule n'y avaient pris aucune part. Ce n'est point qu'ils n'eussent quelque intérêt à y

intervenir, mais il ne semble pas qu'ils en eussent les moyens. Du reste, une fois l'événement décidé, les différentes parties du pays s'en montrèrent diversement affectées, à raison de leur plus ou moins de proximité des bords de la Loire, limite des deux contrées. Le comté de Barcelone, la Septimanie, le comté de Toulouse, la Vasconie, ne s'en émurent d'aucune manière. On dit vulgairement que les seigneuries de ces pays ne reconnurent pas Eudes pour roi; on aurait parlé avec plus d'exactitude en disant qu'elles ne s'occupèrent point de lui.

Quant aux seigneuries des parties septentrionales du pays, plus rapprochées du nouveau roi et prévoyant sans doute, à sa renommée de bravoure et de fierté, qu'il ferait quelque effort pour les soumettre à cette domination dont il devenait responsable par le fait de son élection, elles se mirent toutes contre lui en attitude d'hostilité plus ou moins prononcée. Les deux principaux chefs de ces seigneuries, ceux auxquels se rallièrent la plupart des autres, étaient l'un Rainulfe II, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, l'autre Guillaume, surnommé le Pieux, comte d'Arvernie et marquis de Gothie. Le premier était le fils de ce Bernard II, marquis de Gothie, le plus fameux, le plus aventureux, le plus turbulent de ces trois Bernard que nous avons vu lever les premiers contre Charles-le-Chauve l'étendard de l'indépendance des seigneuries locales. On ne sait pas de qui ce Rainulfe tenait le comté de Poitiers et le titre de duc d'Aqui-

taine; mais il était d'une famille de longue main accoutumée à prendre ces choses-là de vive force et à les perdre de même.

Guillaume-le-Pieux, comte d'Arvernie, était le fils de Bernard III, le second des trois fameux Bernard, celui qui, après avoir long-temps lutté contre Charles-le-Chauve, avait fini par se réconcilier avec Louis-le-Bègue, qui lui avait conféré en récompense le marquisat de Gothie, quand Bernard II en avait été dépouillé.

Parmi les adhérents les plus puissants de Guillaume ou de Rainulfe II figuraient Gauzbert, frère de ce dernier, Ebles son oncle, et Acfred, beau-frère du premier.

En attendant de voir à quoi Eudes se déciderait contre les Aquitains, Rainulfe prit l'initiative dans la querelle par une fantaisie singulière à laquelle il ne résista pas; il se fit déclarer à Poitiers, l'histoire ne dit ni comment ni par qui, roi d'Aquitaine ou des Aquitains. Si cet acte avait été inspiré par le dessein sérieux de ressaisir le pouvoir qui avait été une fois attaché à ce nom de roi d'Aquitaine, cet acte était une grande folie; mais peut-être Rainulfe n'avait-il voulu que braver Eudes en se faisant roi de la même manière et au même titre que lui.

En cet état de choses et vis-à-vis de tels adversaires la tâche d'Eudes ne se présentait pas comme facile. De même qu'il y avait dans ce chef quelque chose de brillant et d'héroïque qui rappelait Charles Martel, il y avait dans sa situation comme roi

quelque chose de fort semblable à celle du brave et glorieux maire mérovingien. Il s'agissait pour l'un, comme il s'était autrefois agi pour l'autre, de reconquérir à la monarchie franke renouvelée, ou essayant de se renouveler, la moitié méridionale de la Gaule perdue pour elle.

Eudes entra pour la première fois en Aquitaine vers les commencements de l'année 889. On ne sait point les détails de la campagne qu'il fit contre Rainulfe; il est seulement évident qu'il y eut d'abord le dessus, puisqu'il réduisit ce dernier à s'enfuir en Arvernie, et s'empara de la ville et du comté de Poitiers qu'il donna aussitôt à son frère Robert. Jusque là tout allait bien pour le nouveau roi et pour le pouvoir royal; mais la fin répondit mal au début. A peine installé dans le comté de Poitiers, Robert fut assailli et chassé par un seigneur aquitain, par Adhémar, fils d'un de ces Emenon qui avaient été autrefois comtes de Poitiers, et, selon toute apparence, proches parents de Bernard II et de Rainulfe.

Eudes, qui n'était point encore alors sorti d'Aquitaine, accourut en hâte pour chasser Adhémar du comté usurpé. Adhémar se défendit; il y eut entre eux une rencontre dans laquelle Eudes fut battu, et à la suite de laquelle il repassa la Loire pour retourner en Neustrie, laissant son adversaire maître du pays enlevé de force à son frère Robert. Ce n'était pas là un heureux début dans la conquête de l'Aquitaine: cependant comme ce fut

pour aller gagner sur les Normans la fameuse bataille de Montfaucon qu'Eudes repassa la Loire, ce qu'il y avait de fâcheux ou d'équivoque dans l'issue de sa première expédition contre les Aquitains fut comme voilé par l'éclat de la grande victoire qui la suivit.

En 892 rien n'était encore décidé entre Eudes et les seigneuries de l'Aquitaine; aussi les chefs de celles-ci, toujours sur leurs gardes contre le premier, conspiraient-ils avec plus d'activité que jamais, pour lui susciter outre-Loire des obstacles et des embarras qui le retinssent loin d'eux. Ils étaient entrés en intelligence avec plusieurs seigneurs neustriens, à la tête desquels s'étaient mis Foulques, archevêque de Reims, avec les comtes Héribert et Pepin. Ils avaient tramé de concert un complot dont le but était d'ôter la couronne à Eudes, pour la donner à Charles-le-Simple, alors âgé de quatorze ans.

Ce fut sur ces entrefaites qu'Eudes entra pour la seconde fois en Aquitaine, les armes à la main. Il se porta d'abord sur Poitiers qu'il ne prit pas, mais sur le territoire duquel il fit les dégâts d'usage. De là, traversant le Limousin, il marcha vers l'Arvernie, contre le comte Guillaume-le-Pieux, qui l'attendait avec ses milices et celles de ses adhérents. Les deux armées s'avancèrent l'une contre l'autre, au point de n'être plus séparées que par le cours de je ne sais quelle petite rivière. Dans cette position Eudes fit quelque chose d'étrange

pour un chef dont il n'y a pas lieu de suspecter la bravoure; au lieu de battre Guillaume, il se borna à hasarder contre lui un acte d'autorité; il le déclara rebelle, le dépouilla de ses dignités, les donna à Hugues, un de ses officiers qui avait été comte de Bourges, et repartit pour la Gaule, laissant à Hugues la tâche de conquérir ce qu'il venait de lui donner.

Du reste, le motif pour lequel Eudes repassa si brusquement en Neustrie était grave; Charles-le-Simple venait d'être couronné à Reims par sa faction, et il ne s'agissait, pour le roi de nouvelle race, de rien moins que de perdre ou de sauver sa couronne. Il marcha résolument contre le jeune Karlovingien, qui ne l'attendit pas et courut chercher un refuge en Germanie.

Délivré momentanément de ce souci, Eudes put de nouveau s'occuper de l'Aquitaine et des Aquitains, et, à vrai dire, la chose était plus urgente que jamais. Ce comte Hugues, auquel il avait donné les honneurs et les dignités de Guillaume, avait pris la donation au sérieux et s'était avancé en armes contre Guillaume, pour occuper d'abord, en attendant le reste, le comté d'Arvernie. Guillaume s'était défendu; il avait battu l'agresseur et l'avait tué de sa main.

Dans de telles circonstances il était indispensable pour Eudes de repasser en Aquitaine et de traiter de quelque manière avec les seigneuries qui y dominaient, si l'impossibilité de les soumettre était une fois reconnue après de nouveaux efforts. Il

y fit, en effet, une troisième expédition, à ce qu'il paraît, plus longue que les précédentes, et compliquée d'incidents plus divers, mais d'ailleurs tout aussi mal connue. On n'en peut juger que par le résultat. Après avoir inutilemeut essayé la force, il eut recours à tout ce dont il put s'aviser, à la ruse, à la vengeance, mais surtout aux voies pacifiques. Le fait est qu'en sortant de l'Aquitaine, où il ne retourna plus, il y laissa tous les chefs de seigneuries, qu'il était allé combattre et soumettre, un peu plus puissants, un peu plus audacieux, un peu plus sûrs de leur indépendance qu'il ne les avait d'abord trouvés, et à cette condition paisibles, satisfaits et ne songeant plus à lui faire la guerre. C'est ce que la plupart des historiens expriment à leur manière, en disant qu'à dater de ce moment Eudes régna sans contestation sur l'Aquitaine et sur le reste du Midi. Ce fut ainsi ou plus illusoirement encore qu'y régnèrent les trois ou quatre rejetons karlovingiens auxquels la destinée gardait le triste privilége de marquer les derniers degrés d'abaissement où devait tomber la race de Charles Martel et de Pepin, et entre les mains desquels devait s'évanouir jusqu'à la dernière ombre du pouvoir né des conquêtes frankes.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

APPENDICE.

L'usage que j'ai fait de l'acte de Louis-le-Débonnaire publié sous le titre de *Constitution impériale*, au plaid d'Aix-la-Chapelle, en 817, l'importance que j'y ai attachée, les conséquences que j'ai cru pouvoir en déduire, m'imposent l'obligation de mettre textuellement cette pièce sous les yeux du lecteur, afin qu'il puisse, en l'étudiant, s'assurer si je l'ai bien comprise et si je n'y ai vu que ce qu'il y a.

Au texte de cette pièce singulièrement remarquable j'ai cru devoir joindre celui de l'acte de partage de l'Empire, en 835, par lequel fut totalement annulée la constitution de 817.

J'ai donné le texte de ces deux pièces d'après Baluze, le premier qui les ait publiées dans le recueil de ses capitulaires (tom. I, p. 573, 578. — p. 685-690).

I.

CHARTA DIVISIONIS IMPERII INTER LOTHARIUM, PIPPINUM ET LUDOVICUM, FILIOS LUDOVICI PII IMPERATORIS.

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Hludowicus divinâ ordinante providentiâ Imperator augustus. Cùm nos in Dei nomine anno incarnationis Domini octingentesimo septimo-decimo, indictione decimâ, annoque imperii notri quarto, mense Julio, Aquisgrani Palatio nostro more

solito sacrum conventum et generalitatem populi nostri propter ecclesiasticas vel totius imperii nostri utilitates pertractandas congregassemus, et in his studeremus, subitò divinâ inspiratione actum est, ut nos fideles nostri commonerent quatenùs, manente nostrâ incolomitate et pace undique à Deo concessâ, de statu totius regni et de filiorum nostrorum causâ more parentum nostrorum tractaremus. Sed quamvis hæc admonitio devotè ac fideliter fieret, nequaquam nobis, nec his, qui sanum sapiunt, visum fuit, ut amore filiorum aut gratiâ unitas imperii à Deo nobis conservati divisione humanâ scinderetur, ne fortè hâc occasione scandalum in sanctâ ecclesiâ oriretur, et offensam illius, in cujus potestate omnium jura regnorum consistunt, incurreremus. Idcircò necessarium duximus ut jejuniis et orationibus et eleemosynarum largitionibus apud illum obtineremus quod nostra infirmitas non præsumebat. Quibus ritè per triduum celebratis, nutu omnipotentis Dei, ut credimus, actum est ut et nostra et totius populi nostri in dilecti primogeniti nostri Hlotharii electione vota concurrerent. Itaque taliter divinâ dispensatione manifestatum placuit et nobis et omni populo nostro, more sollenni imperiali diademate coronatum nobis et consortem et successorem imperii, si Dominus voluerit, communi voto constitui. Ceteros verò fratres ejus, Pippinum videlicet et Hludowicum æquivocum nostrum, communi consilio placuit regiis insigniri nominibus, et loca inferiùs denominata constituere, in quibus post decessum nostrum sub seniore fratre regali potestate potiantur juxtà inferiùs adnotata capitula, quibus quam inter eos constituimus conditio continetur. Quæ capitula propter utilitatem imperii et perpetuam inter eos pacem conservandam et totius ecclesiæ tutamen cum omnibus fidelibus nostris considerare placuit, et considerata conscribere, et conscripta propriis manibus firmare; ut, Deo opem ferente, sicut ab omnibus communi voto actum est, ita communi devotione à cunctis inviolabiliter conserventur, ad illorum et totius populi christiani perpetuam pacem; salvâ in omnibus nostrâ imperiali potestate super filios et populum nos-

trum cum omni subjectione, quæ patri à filiis et imperatori ac Regi à suis populis exhibetur.

I. Volumus ut Pippinus habeat Aquitaniam et Wasconiam et Marcham Tolosanam totam, et insuper comitatus quatuor, id est in Septimania Carcassensem, et in Burgundia Augustodunensem et Avalensem et Nivernensem.

II. Item Hludowicus volumus ut habeat Bajoariam et Carentanos et Beheimos et Avaros atque Sclavos qui ab orientali parte Bajoariæ sunt, et insuper duas villas dominicales ad suum servitium in pago Nortgave, Luttraof et Ingoldestat.

III. Volumus ut hi duo fratres, qui regis nomine consentur, in cunctis honoribus intrà suam potestatem distribuendis propria potestate potiantur; tantùm ut in Episcopatibus et Abbatiis ecclesiasticus ordo teneatur, et in ceteris honoribus dandis honestas et utilitas servetur.

IV. Item volumus ut, semel in anno, tempore opportuno, vel simùl vel singillatìm, juxtà quod rerum conditio permiserit, visitandi et videndi, et de his, quæ necessaria sunt, et quæ ad communem utilitatem vel ad perpetuam pacem pertinent, mutuo fraterno amore tractandi gratiâ ad seniorem fratrem cum donis suis veniant. Et si fortè aliquis illorum quâlibet inevitabili necessitate impeditus, venire tempore solito et opportuno nequiverit, hoc seniori fratri, legatos et dona mittendo significet; ità duntaxat ut, cùm primùm possibilitas congruo tempore adfuerit, venire quâlibet cavillatione non dissimulet.

V. Volumus atque monemus ut senior frater, quando ad eum aut unus, aut ambo fratres sui cum donis, sicut prædictum est, venerint, sicut ei major potestas, Deo annuente, fuerit adtributa, ita et ipse illos pio fraternoque amore largiori dono remuneret.

VI. Volumus atque jubemus ut senior frater junioribus fratribus suis, quandò contrà exteras nationes auxilium sibi ferre rationabiliter expetiverint, juxtà quod ratio dictaverit, et temporis opportunitas permiserit, vel per seipsum, vel per fideles missos et exercitus suos opportunum eis auxilium ferat.

VII. Item volumus ut nec pacem nec bellum contrà exteras et huic à Deo conservato imperio inimicas nationes absque consilio et consensu senioris fratris ullatenùs suscipere præsumant: impetum verò hostium subitò insurgentium, vel repentinas incursiones juxtà vires per se repellere studeant.

VIII. De legatis verò, si ab exteris nationibus vel propter pacem faciendam, vel bellum suscipiendum, vel civitates aut castella tradenda, vel propter alias quaslibet majores causas directi fuerint, nullatenùs sine senioris fratris conscientià eis respondeant, vel eos remittant. Si autem ad illum de quâcumque parte missi directi fuerint, ad quemlibet illorum primò pervenerint, honorificè eos cum fidelibus missis usque ad ejus præsentiam faciat pervenire. De levioribus sanè causis juxtà qualitatem legationis per se respondeant. Illud tamen monemus ut, quomodocumque se res in confinibus eorum habuerint, semper ad senioris fratris notitiam perferre non neglegant, ut ille semper sollicitus et paratus inveniatur ad quæcumque necessitas et utilitas regni postulaverit.

IX. Præcipiendum etiam nobis videtur ut post decessum nostrum uniuscujusque vassallus tantùm in potestate domini sui beneficium propter discordias evitandas habeat, et non in alterius. Proprium autem suum et hereditatem, ubicumque fuerit, salvâ justitiâ, cum honore et securitate, secundùm suam legem unusquisque absque injustâ inquietudine possideat; et licentiam habeat unusquisque liber homo, qui seniorem non habuerit, cuicumque ex his tribus fratribus voluerit se commendandi.

X. Si autem et, quod Deus avertat! et quod nos minimè optamus, evenerit ut aliquis illorum propter cupiditatem rerum terrenarum, quæ est radix omnium malorum, aut divisor aut oppressor ecclesiarum vel pauperum extiterit, aut tyrannidem in qua omnis crudelitas consistit, exercuerit, primò secretò secundùm Domini præceptum per fideles legatos semel, bis et ter de suâ emendatione commoneatur; ut si his renisus fuerit, accersitus à fratre, coràm altero fratre paterno et fraterno amore

moneatur et castigetur. Et si hanc salubrem admonitionem penitùs spreverit, communi omnium sententiâ quid de illo agendum sit decernatur; ut quem salubris admonitio à nefandis actibus revocare non potuit, imperialis potentia communisque omnium sententia coerceat.

XI. Rectores verò ecclesiarum de Francia talem potestatem habeant rerum ad illas pertinentium, sive in Aquitaniâ, sive in Italiâ, sive in aliis regionibus ac provinciis huic imperio subjectis, qualem tempore genitoris nostri habuerunt, vel nostro habere noscuntur.

XII. De tributis verò et censibus vel metallis, quicquid in eorum potestate exigi vel haberi poterit, ipsi habeant, ut ex his in suis necessitatibus consulant, et dona seniori fratri deferenda meliùs præparare valeant.

XIII. Volumus etiam ut, si alicui illorum post decessum nostrum tempus nubendi venerit, cum consilio et consensu senioris fratris uxorem ducat. Illud tamen, propter discordias evitandas, et occasiones noxias auferendas, cavendum decernimus, ut de exteris gentibus nullus illorum uxorem accipere præsumat. Omnium verò homines, propter pacem artiùs conligandam, ubicumque inter partes elegerint, uxores ducant.

XIV. Si verò aliquis illorum decedens legitimos filios reliquerit, non inter eos potestas ipsa dividatur, sed potiùs populus pariter conveniens, unum ex eis, quem Dominus voluerit, eligat; et hunc senior frater in loco fratris et filii suscipiat, et honore paterno sublimato, hanc constitutionem ergà illum modis omnibus conservet. De ceteris verò liberis, pio amore pertractent, qualiter eos more parentum nostrorum salvent, et cum consilio habeant.

XV. Si verò absque legitimis liberis aliquis eorum decesserit, potestas illius ad seniorem fratrem revertatur. Et si contigerit illum habere liberos ex concubinis, monemus ut ergà illos misericorditer agat.

XVI. Si verò alicui illorum contigerit, nobis decedentibus, ad annos legitimos juxtà Ribuariam legem nondùm pervenisse,

volumus ut, donec ad præfinitum annorum terminum veniat, quemadmodùm modo à nobis, sic à seniore fratre et ipse et regnum ejus procuretur atque gubernetur. Et cùm ad legitimos annos pervenerit, juxtà taxatum modum suâ potestate in omnibus potiatur.

XVII. Regnum verò Italiæ eo modo prædicto filio nostro, si Deus voluerit ut successor noster exsistat, per omnia subjectum sit, sicut et patri nostro fuit, et nobis, Deo volente, præsenti tempore subjectum manet.

XVIII. Monemus etiàm totius populi nostri devotionem et sincerissimæ fidei penè apud omnes gentes famosissimam firmitatem, ut si is filius noster, qui nobis divino nutu successerit, absque legitimis liberis rebus humanis excesserit, propter omnium salutem et ecclesiæ tranquillitatem et imperii unitatem in elegendo uno ex liberis nostris, si superstites fratri suo fuerint, eam quam in illius electione fecimus conditionem imitentur; quatenùs in eo constituendo non humana, sed Dei quæratur voluntas adimplenda.

II.

PRÆCEPTUM DOMINI LUDOVICI IMP. DE DIVISIONE REGNI SUI INTER FILIOS.

Ann. 835.

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi. Ludowicus divinâ ordinante providentiâ imperator Augustus, omnibus fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ, et cuncto catholico populo, præsenti scilicet et futuro, gentium ac nationum quæ sub imperio ac regimine nostro constitutæ sunt. Notum fieri volumus omnium vestrûm solertiæ quòd inter dilectos filios nostros, Pippinum, Ludowicum, Karolum, regni nobis à Deo commissi talem divisionem facere decrevimus, ut post nostrum ab hâc

mortalitate discessum unusquisque illorum scire valeat, si eos divina pietas nobis superstites esse voluerit, quæ portio sibi ad tenendum atque gubernandum à nobis adsignata sit. Quam divisionem eo modo describere ac designare volumus, ut singuli juxtà ordinationem nostram et fines regni sui, qui in aliènigenas extenduntur, cum Dei adjutorio defendere studeant, et pacem ac fraternam caritatem inter se custodire valeant. Cujus divisionis modum atque ordinationem talem nobis facere placuit.

I. Hæc autem tali ordinatione disposuimus, ut si post nostrum de hâc luce discessum aliquis eorum, priusquàm fratres sui, diem obierit, et talem filium reliquerit, quem populus ipsius eligere velit[1]; ut patri suo succedat in regni hereditate, volumus ut hoc consentiant patrui ipsius pueri, et regnare permittant filium fratris sui in eo regno quod pater ejus frater eorum habuit. Quòd si talem filium non habuerit, tunc volumus ut illa pars regni, quam idem habebat, dividatur æqualiter inter illos fratres qui superstites remanserunt.

II. Placuit etiàm inter prædictos filios statuere atque præcipere propter pacem et concordiam, quam inter eos perpetuò permanere desideramus, ut nullus eorum fratris sui terminos vel regni limites invadere præsumat, neque fraudulenter ingredi ad conturbandum regnum ejus, vel marcas minuendas : sed potiùs adjuvet unusquisque illorum fratrem suum, prout temporis opportunitas permiserit, et auxilium ei ferat contrà inimicos ejus juxtà rationem et possibilitatem.

III. Nec aliquis ullum hominum fratris sui pro quibuslibet causis vel culpis ad se confugientem suscipiat ad intercessionem pro eo faciendam, quia volumus ut quilibet homo peccans, et intercessione indigens, intrà regnum domini sui, vel ad loca sancta, vel ad honoratos homines confugiat, et indè justam intercessionem mereatur.

IV. Similiter præcipimus ut quemlibet liberum hominem qui

(1) *Al.* voluerit.

dominum suum contrà voluntatem ejus dimiserit, et de uno regno in aliud profectus fuerit, neque ipse rex suscipiat, neque hominibus suis consentiat ut talem hominem recipiant, vel injustè retinere præsumant. Nec solùm de illis, sed etiàm de servis fugitivis statuimus observandum, ut nulla discordiis relinquatur occasio. Sed et hoc præcipimus ut nullus ex his tribus fratribus nobis in corpore consistentibus, vel nostrûm vel cujuslibet alterius hominem sacramentum fidelitatis sibi promittere faciat, et per hoc cùm vel à nobis vel ab altero domino suo per hujusmodi sacramentum avertat, et ad se adtrahat.

V. Quin etiàm præcipiendum nobis videtur ut post nostrum ex hâc mortalitate discessum homines uniuscujusque eorum accipiant beneficia, unusquisque in regno domini sui et non alterius: nequandò per hoc, si aliter fuerit, scandalum aliquod possit accidere. Hereditatem autem suam habeat unusquisque hominum illorum absque contradictione in quocumque regno hoc eum legitimè habere cognoverit.

VI. Et unusquisque liber homo post mortem domini sui licentiam habeat se commendandi inter hæc tria regna ad quemcumque voluerit. Similiter et ille qui nondùm alicui commendatus est.

VII. De traditionibus autem atque venditionibus, quæ inter partes fieri solent, præcipimus ut nullus ex his tribus fratribus suscipiat de regno alterius à quolibet homine traditionem vel venditionem rei immobilis, hoc est terrarum, vinearum atque silvarum, servorumque qui jàm casati sunt, sive ceterarum rerum quæ hereditatis nomine censentur; excepto auro, argento et gemmis, armis ac vestibus, necnon et mancipiis non casatis, et iis speciebus quæ propriè ad negotiatores pertinere noscuntur. Ceteris verò illis hominibus hoc minimè interdicendum judicamus.

VIII. Si autem feminæ, sicut fieri solet, inter partes et regna legitimè fuerint ad conjugium postulatæ, non denegentur justè poscentibus: sed liceat eas vicissim dare et accipere, et adfinitatibus populos inter se sociare. Ipsæ verò feminæ potestatem

habeant rerum suarum in regno undè exierint, quamquàm in alio propter mariti societatem habitare debeant.

IX. De obsidibus autem qui propter credentias dati sunt et à nobis per diversa loca ad custodiendum destinati sunt, absque voluntatis fratris sui, de cujus regno sublati sunt volumus ut ille rex, in cujus regno sunt ad patriam eos redire permittat : sed potiùs in futuro in suscipiendis obsidibus alter alteri mutuum ferat auxilium, si frater fratrem hoc facere rationabiliter postulaverit. Idem jubemus et de iis, qui ob sua facinora in exilium missi vel mittendi sunt.

X. Si causa vel intentio et controversia talis inter partes propter terminos aut confinia regnorum orta fuerit, quæ hominum testimonio declarari vel definiri non possit, tunc volumus ut ad declarationem rei dubiæ vexillo crucis Dei voluntas et rerum veritas inquiratur; nec unquàm pro tali causâ cujuslibet generis pugna vel campus ad exterminationem judicetur[1]. Si verò quislibet homo de uno regno hominem de altero regno de infidelitate contrà fratrem domini sui apud dominum suum accusaverit, mittat eum dominus ejus ad fratrem suum, ut ibi comprobet quod de homine illius dixit.

XI. Super omnia autem jubemus atque præcipimus ut ipsi tres fratres curam et defensionem Ecclesiæ Sancti Petri simùl suscipiant, sicut quondàm à proavo nostro Karolo, et avo nostro Pippino, et beatæ memoriæ genitore nostro Karolo imperatore et à nobis posteà suscepta est; ut eam cum Dei adjutorio ab hostibus defendere nitantur, et justitiam suam, quantùm ad ipsos pertinet, et ratio postulaverit, habere faciant. Similiter de ceteris ecclesiis, quæ sub illorum fuerint potestate, præcipimus ut justitiam suam et honorem habeant, et Pastores atque Rectores venerabilium locorum habeant potestatem rerum, quæ ad ipsa pia loca pertinent, in quocumque de his tribus fratribus illarum ecclesiarum possessiones fuerint.

(1) Indicatur.

XII. Quòd si de his statutis atque consentiis[1] aliquid casu quolibet, vel ignorantiâ, quod non optamus, inruptum fuerit præcipimus ut quàm citissimè secundùm justitiam emendare studeant, nequandò propter dilationem majus damnum possit adcrescere.

XIII. Hæc autem omnia ità disposuimus, atque eo ordine adfirmare decrevimus, ut quamdiù divinæ Majestati placuerit hanc corporalem nos agere vitam, potestas nostra sit super à Deo conservatum regnum atque imperium istud, sicut hactenùs fuit, in regimine atque ordinatione et omni dominatione regali atque imperiali: et ut obedientes habeamus prædictos filios nostros, atque Deo amabilem populum nostrum, cum omni subjectione, quæ patri à filiis, et imperatori ac regi à suis populis exhibetur. Et si aliquis ex his tribus filiis nostris per majorem obedientiam ac bonam voluntatem imprimis Deo omnipotenti, ac posteà nobis placere cupiens, morum probitate promeruerit ut ei majorem honorem ac potestatem conferre delectet: et hoc volumus ut in nostrâ maneat potestate, ut illi de portione fratris sui, qui non placere curaverit, et regnum et honorem ac postestatem augeamus, et illum talem efficiamus, qualiter ille propriis meritis[2] dignus ostenderit.

XIV. Hoc postremò statuendum nobis videtur, ut quicquid adhùc de rebus et conventionibus quæ ad profectum et utilitatem eorum pertineant, his nostris decretis atque præceptis addiderimus, volumus sic à prædictis dilectis filiis nostris observetur atque custodiatur sicut ea quæ in his jàm statuta et descripta sunt, custodire et conservare præcipimus.

Ad Aquitaniam totum inter Ligerim et Sequanam; et ultrà Sequanam pagis XXVIII, id est Catalonis, Meltianum, Ambiensis et[3] Pontium usque in mare.

(1) *Al.* convenientiis.

(2) Dignum se.

(3) *Al.* Pontivus.

Ad Bajuvariam totam Toringiam[1], Ribuarias, Atoarias, Saxoniæ, Frisiæ, Ardenna, Asbania, Bragbento, Franderes, Menpiscon, Medenenti[2], Aman, Austerban, Adertensis, Terwanensis, Bolensis, Quentovico, Camalecensis, Virdomadensis.

Ad Alamanniam totam Burgundiam, excepto quod Pippino datum est, totam Provinciam et totam Qotiam; et de istâ mediâ Franciâ Warensis, Ungensis, Castrensis, Portiano, Remegensis, Laudunensis, Mosellis, Treveris.....

Hîc vetustissima membrana deficit.

(1) *Al.* Ripuarios, Atoarios.

(2) *Al.* Metunenti.

La pièce qui suit se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du roi, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Martial de Limoges; ce manuscrit, qui porte le n° 1154, est généralement regardé comme étant du onzième siècle, et renferme une multitude de fragments curieux pour l'histoire et la littérature du moyen-âge. C'est l'abbé le Bœuf, qui a le premier tiré de ce manuscrit la pièce dont il s'agit, et l'a publiée dans sa dissertation sur la bataille de Fontanet, dissertation qui fait partie de ses recherches sur l'histoire de France.

Cette pièce est un chant en latin barbare sur la bataille de Fontanet composé par un personnage qui se désigne lui-même par le nom d'Angelbert, et non-seulement comme témoin de la bataille, mais comme y ayant joué un rôle très actif. Il était dans l'armée de Lothaire, et, de beaucoup d'hommes avec lesquels il s'était trouvé, il était, dit-il, resté seul. Malgré les barbarismes de tout genre qui le défigurent et vont souvent jusqu'à le rendre inintelligible, ce chant ne laisse pas d'être fort curieux. Il s'y rencontre çà et là quelques traits assez vifs sur les mouvements et les incidents de la bataille. Si d'ailleurs, comme il y a toute apparence, l'auteur de ce chant était un frank, il est évident que ce frank était bien pressé de faire usage du peu de latin qu'il savait, et de dire très mal en cette langue ce qu'il eût certainement mieux dit dans son idiome germanique. C'est un indice de plus, entre cent autres, de la facilité avec laquelle les Franks transplantés dans la Gaule y avaient oublié et abandonné leur langue.

III.

VERSUS DE BELLA QUÆ FUIT FONTANETO.

Aurora, cùm primo mane
  Tetram noctem dividens,
  Sabbatum non illud fuit,
  Sed Saturni dolium.
  De fraternâ ruptâ pace
  Gaudet Demon impius.
Bella clamant hìnc et indè,
  Pugna gravis oritur :
  Frater fratri mortem parat,
  Nepoti avunculus,
  Filius nec patri suo
  Exhibet quod meruit.
Cædes nulla pejor fuit
  Campo nec in Martio;
  Facta est nex[1] christianorum
  Sanguine proluvi....
  Undè manus infernorum
  Gaudet gula Cerberi.
Dextera præpotens Dei
  Protexit Hlotharium
  Victor ille manu suâ
  Pugnavitque fortiter
  Ceteri, si sic pugnâssent,
  Mox foret concordia.
Ecce olim velud Judas
  Salvatorem tradidit
  Sic te, Rex, tuique duces
  Tradiderunt gladio;

(1) *Al.* lex.

Esto cautus ne frauderis
Agnus lupo prævio.
Fontaneto font[em] dicunt,
Villam quoque rustici
In quâ strages et ruinæ
Francorum de sanguine
Horrent campi, horrent silvæ
Horrent ipsæ[1] paludes.
Gramen illud ros et imber
Nec humectet pluvia
In quo fortes ceciderunt
Prælio doctissimi;
Plangent illos qui fuerunt
Illo casu mortui.
Hoc autem scelus peractum
Quod descripsi rytmicè,
Angelbertus ego vidi,
Pugnansque cum aliis
Solus de multis remansi
Primâ frontis[2] acie.
Ima vallis retrospexi
Verticemque jugeri,
Ubi suos inimicos
Rex fortis Hlotharius
Expugnabat fugientes
Usque forum rivuli.
Karoli de parte verò
Hludovici pariter
Albescebant campi vestes
Mortuorum lineas,
Velut solent in Autumno
Albescere avibus.

(1) *Al.* ipsi.
(2) *Al.* fontis.

Laude pugna non est digna,
Nec canatur melode:
Oriens, Meridianus,
Occidens vel Aquilo
Plangent illos qui fuerunt
Illìc casu mortui.
Maledicta dies illa,
Nec in anni circulis
Numeretur, sed radatur
Ab omni memoriâ;
Jubar solis illi desit,
Aurora crepusculo.
Noxque illa nox amara
Noxque dura nimiùm,
In quâ fortes ceciderunt
Prælio doctissimi,
Pater, mater, soror, frater
Quos amici fleverant.

Les quatre pièces qui suivent sont relatives aux démêlés de Charles-le-Chauve avec les Aquitains, et m'ont paru propres à en éclaircir les motifs généraux; c'est en ce sens que je m'en suis servi, et c'est pour justifier l'usage que j'en ai fait que j'en donne ici le texte d'après Baluze (voir Baluz. Capitul. II, p. 79 — 87.)

IV.

AD FRANCOS ET AQUITANOS MISSA DE CARISIACO.

Hæc quæ sequuntur Capitula misit dominus rex Karolus ad Francos et Aquitanos qui ab eo desciverant anno incarnationis dominicæ DCCCLVI. Nonis julii, de palatio Carisiaco, per fideles missos suos Adalardum abbatem, Rodulfnm, Richuinum, Adalgarium et Berengarium.

Cap. I. Mandat vobis noster senior quià suus avunculus Rhuodulfus illi de vestrâ fidelitate nuntiavit, et quòd vos illum precastis ut ad vos suos denominatos fideles in suâ mercede transmitteret, et vos illi per illos vestram necessitatem et voluntatem mandare volebatis, et si aliquid factum habebatis quod necessitas fuisset emendare, voluntariè per illorum consilium emendabatis, et quod vobis consilium donaverint ad nostri senioris fidelitatem et vestram salvationem, voluntariè faceretis.

II. Et mandat vobis noster senior quià placet ei quod illi suus avunculus de vestrâ fidelitate et bonâ voluntate nuntiavit; et secundùm vestram deprecationem transmittit nos, sicut pre-

castis, ad vos; et mandat vobis quià si aliquis de vobis se reclamat quòd injustè alicui de vobis fecit, et ad rectam rationem et justum judicium venire non potuit, aut per insidias aliquas aut ipse senior noster aut aliquis ad illum, aliquem de vobis comprehendere voluit, et propter hoc ad tempus aliquis de vobis ab illius præsentiâ et ab illius servitio se substraxit; quià omnis quicunque de vobis ad rectam rationem ad illum et antè suos fideles venire voluerit, hoc ei concedit. Et si justè et rationabiliter inventum fuerit quòd rectam rationem contrà eum aliquis de vobis habuerit, cum consilio fidelium suorum hoc voluntariè emendabit. Et si inventum fuerit quòd illam causam undè aliquis de vobis conquirere voluerit, per rationem fecerit, volet ut sicut per rationem fecit, ità facta per rationem permaneat.

III. Mandat vobis ut si aliquis de vobis rectam rationem ad illum et antè suos fideles precaverit, et indè in rectam rationem venerit, et justè et rationabiliter inventum fuerit quòd rectam rationem aliquis de vobis non habeat, et ipsa recta ratio illum convicerit, quià si se concrediderit et humiliaverit, et emendare voluerit, et in ipsâ emendatione permanere voluerit, quià sicut cum suis fidelibus rationabiliter invenerit ut rationabilem misericordiam faciat, voluntariè paratus est facere.

IV. Mandat vobis quià si aliquis est de vobis qui non se confidit in suâ conscientiâ, ut rectam rationem precare aut non valeat aut non audeat, et se recognoscit et pœnitet, et misericordiam illius et indulgentiam petierit, quià illum, tantùm ut in antè sicut debet se caveat, voluntariè unicuique qui sìc se recognoscit misericordiam et indulgentiam donat.

V. Mandat vobis ut ne aliquis de illo in antè dubitet quià ipsam rectam rationem, qui illam quærit, semper illi vult conservare, et illam misericordiam quam modò illi concedit, similiter illam semper vult conservare, si ille aliam iterùm talem causam non commiserit pro quâ per rectam rationem justum judicium debet sustinere.

VI. Mandat vobis quià si aliquis de vobis talis est qui dicat

quià pro paupertate et necessitate, quià multos dies in illius servitio misit, et omnia quæ habuit dispendit, ad talem conjunctionem, ut aliquid impetraret quod per servitium impetrare non potuit, se conjunxit, quià si hoc nostro seniori antè suos fideles demonstrare potuerit, et hoc si verum inventum fuerit quòd senioris nostri culpa fuerit quòd per necessitatem aliquis de vobis rationabiliter de servitio illius se tali modo subtraxerit, quià senior noster hoc voluntariè recognoscit, et cum consilio de suis fidelibus hoc quàm citiùs et rationabiliùs potuerit emendabit.

VII. Mandat vobis quià si aliquis de vobis dixerit quòd hoc quod fecit, non pro suâ infidelitate neque pro suâ desinhonorantiâ fecit, et timet aliquis de vobis quòd noster senior alicui de vobis reputare in antè debeat hoc factum aut pro suâ infidelitate aut pro suâ desinhonorantiâ, et propter hoc jàm ultrà ad illum non debeat consilium acaptare, quià qualiscumque de vobis tali modo in isto facto commisculatus est, si in antè illi sic fidelis et obediens et adjutor ad suum regnum et debitum honorem continendum fuerit sicut per rectum homo suo Regi et suo seniori esse debet, quià nulli de istâ causâ volet reputare, sed totum ex corde dimittere quod in illius personâ in istâ causâ commisit, et suum servitium, quod illi et antè fecit, et adhùc Deo juvante faciet, debitè et rationabiliter vult illi merere. Si autem aliquis illi aut alicui injustè abstulit, lex hoc, sicut consuetudo et rectum est, pacificabit.

VIII. Et sciatis quià senior noster, sicut subindè voluit, Deo gratias, nunc ad bonum effectum perduxit, et rogavit fideles suos ut sine ullâ malâ suspicione de illius iracundiâ aut animi commotione communiter quærant et inveniant atque describant hoc quod ille secundùm suum ministerium facere debet, et quæ facere illum non condeceant. Et ubicunque inventum fuerit quòd fecit quod facere non debuit, paratus est ut cum Dei adjutorio et fidelium suorum consilio hoc quàm citiùs cum ratione et possibilitate emendare potuerit emendet et in antè cor-

rigat, et correcta custodiat; et quod facere debuit, quod ad salutem et honestatem illius pertinuit, et aliquid minùs fecit, hoc cum Dei adjutorio et fidelium suorum consilio et auxilio facere quàm citiùs cum ratione et possibilitate potuerit faciat.

IX. Et similiter vult ut nos quæramus et inveniamus et describamus quid et qualiter nobis fidelibus suis in unoquoque ordine contrà illum conveniat facere, et quid non conveniat facere; ut illa quæ non conveniunt caveamus, et ubicunque in retrò aliqua à nobis suis fidelibus in quocunque ordine facta sunt quæ non condeceant, cum Dei et illius auxilio et nostro communi consilio quàm citiùs cum ratione et possibilitate emendare potuerimus emendemus, et in antè corrigamus, et correcta custodiamus.

X. Et sciatis quià sic est adunatus cum omnibus suis fidelibus in omni ordine et statu, et nos omnes sui fideles de omni ordine et statu, ut si ille juxtà humanam fragilitatem aliquid contrà tale pactum fecerit, illum honestè et cum reverentià, sicut seniorem decet, ammonemus ut ille hoc corrigat et emendet, te unicuique in suo ordine debitam legem conservet. Et si aliquis de nobis in quocunque ordine contrà istum pactum in contrà illum fecerit, si talis est ut ille indè eum ammonere voleat ut emendet, faciat; et si talis est causa ut indè illum familiariter non debeat ammonere, et antè suos pares illum in rectam rationem mittat, et ille qui debitum pactum et rectam legem et debitam seniori reverentiam non vult exhibere et observare, justum justitiæ judicium sustineat. Et si sustinere non voluerit, et contumax et rebellis extiterit, et converti non potuerit, à nostrâ omnium societate et regno ab omnibus expellatur. Et si senior noster legem unicuique debitam, et à se et à suis antecessoribus nobis et nostris antecessoribus perdonatam, per rectam rationem vel misericordiam competentem uniquique in suo ordine conservare non voluerit, et ammonitus à suis fidelibus suam intentionem non voluerit, sciatis quià sic est ille nobiscum et nos cum illo adunati, et sic sumus omnes per illius voluntatem et consensum confirmati Episcopi atque Abbates

cum laicis, et laïci cum viris ecclesiasticis, ut nullus suum parem dimittat ut contrà suam legem et rectam rationem et justum judicium, etiamsi voluerit, quod absit, Rex noster alicui facere non possit.

XI. Et sciatis quià ad hoc quærendum et inveniendum et statuendum atque confirmandum cum nostro et cæterorum fidelium suorum consensu habet noster senior constitutum locum Vermeriam palatium, et tempus ac diem XIIII. Kalend. Augusti, et habet ex nomine descriptos fideles suos per quorum tractatum ista causa Deo adjuvante ad perfectionem perveniat, et habet VII. Kalendas Augusti ad ipsum palatium Vermeriam generaliter omnes fideles suos convocatos, ut omnibus suam voluntatem et perdonationem nostram, qui fideles illius sumus, devotionem accognitet; ut ista convenientia, quam teste Deo confirmabimus, in antè diebus vitæ suæ et diebus vitæ nostræ conservetur, et ipse suis successoribus contrà successores nostros et nos nostris successoribus suis successoribus conservandam in Dei nomine relinquamus.

XII. Et sciatis quià vult senior noster et nos ac cæteri fideles illius ut si vos, qui illius fideles et consiliarii esse debetis, volueritis, sicut vobis diximus, ad illius præsentiam et fidelitatem atque servitium venire et nobiscum in istâ societate esse, quià et ipse et nos quæ voluntariè volemus, ut cum nobis hoc et quæratis et inveniatis et statuatis et confirmetis atque conservetis, et nos cum vobis similiter, et vobis aliis omnibus, sicut et nobis, debitam legem et rectam rationem dehinc in antè, sicut rectum est, vult conservare, sicut sui antecessores, qui hoc meliùs et rationabiliùs fecerunt, nostris et vestris antecessoribus in omni ordine conservaverunt.

XIII. Et mandat vobis noster senior quià si aliquis de vobis talis est cui suus senioratus non placet, et illi simulat ut ad alium seniorem meliùs quàm ad illum acaptare possit, veniat ad illum, et ipse tranquillo et pacifico animo donat illi commeatum; tantùm ut ipsi et in suo regno vel suis fidelibus aliquod damnum aut aliquam marritionem non faciat; et quod Deus

illi cupierit, et ad alium seniorem acaptare potuerit, pacificè habeat.

XIV. Et si aliquis fuerit de vobis qui voleat dicere quià non credit senioris nostri fidem, et suspectus sit de suâ perditione, et propter hoc non audeat ambulare ad illum, nos vobis damus Dei et nostri senioris Karoli fidem et de suis Episcopis et fidelibus Clericis fidem quià quantùm Deus vos salvaverit, et vos ipsos salvaveritis, sani ambuletis, et sani cum illo sitis, et sani, si vobis cum illo, sicùt debet, non convenerit, retornetis, tantùm ut pacificè et sinè seditione ambuletis, et suos fideles non sollicitetis.

XV. Et si adhùc dubitatis, et aliam firmitatem quæritis; tantùm ut contrà rationem non quæratis, si ad illum, sicut diximus, ambulare vultis, etiàm et ad hoc parati sumus ut faciamus : quià certi sumus quià omnia cum securitate facere possumus.

II. AD EOSDEM MISSA DE BASIU.

Ista Capitula misit rex de Basiu per Hadabrannum et Bettonem.

CAP. I. Mandat vobis senior noster salutes. Mandat etiàm vobis quià valdè miratur quòd placitum tale non custodistis sicùt vos illi promisistis, et sicùt ipse vobis mandavit.

II. Mandat vobis senior noster quòd propterea hoc placitum dimisistis ut fratris ejus expectare voluissetis adventum, juxtà quod illi mandastis, non sinè aliis suis fidelibus, quos modò secum non habuit, invenire potuit, ut necesse esset indè aliquam expectationem facere.

III. Habet senior noster constitutum aliud placitum Kal. Septemb. in villâ Nielfâ, ubi ei occurrere sui fideles debent. Proptereà mandat vobis ut vos tali loco, et vobis congruo et eidem præmisso loco proximo, veniatis, ubi tales suos fideles transmittere ad vos possit quos vobis mittendos postulaveritis.

IV. Sciatis quià vult vobis hoc observare secundùm quod

vobis in Vermeriâ concessit, et sicut scriptis et verbis anteà mandaverat, et quicquid ampliùs justè et rationabiliter postulare vultis. Pariter et de expectatione, secundùm quod cum fidelibus suis invenerit quòd Dei voluntati et ejus fideliumque suorum honori non fit indignum, propter Deum et nutrimentum Domni et genitoris sui ac illius, et servitium illi à vobis impensum, hoc vobis adsentire non contradicit.

V. Mandat vobis ut memores sitis Dei et vestræ Christianitatis et nutrimenti genitoris ejus et sui et debitæ fidelitatis et regni supervenientis periculi, studeatis vos fideles sanctæ matris Ecclesiæ et sui unanimes fieri, et omnipotentis Dei voluntatem ac illius fidelitatem communemque salutem simùl cum ipso fideliter explere ad resistendum inimicis et Christiani nominis persecutoribus.

III. AD EOSDEM, PER ADALARDUM ABBATEM.

Istum missaticum transmisit dominus rex gloriosus Karolus per Adalardum abbatem et Richuinum et Rodulfum et Berengarium.

Cap. I. Mandat vobis senior noster salutes. Et mandat vobis quia quicquid in vestrâ causâ secundùm consilium suorum fidelium meliùs et honestiùs invenire potuit, per suos fideles et sua capitula jàm per duas vices vobis mandavit.

II. Mandat vobis quià sicut per illos suos fideles et per eadem capitula vobis innotuit, sic vult ergà vos adtendere et observare. Et si vos adhùc talem causam eum postulare volueritis quæ ad suum honorem et ad vestrum profectum pertineat, paratus est etiàm in hoc secundùm vestram petitionem facere juxtà consilium fidelium suorum.

III. Mandat etiàm ut recordemini Dei et vestræ Christianitatis, et condoleatis atque compatiamini huic sanctæ Ecclesiæ, quæ et à vobis et ab aliis miserabiliter est oppressa et deprædata, et quæ crudeliter ex alterâ parte persequitur à paganis, et non vos dissocietis ab unitate et unanimitate fidelium Dei,

sed acceleretis præsentaliter vos illi adunare et conjungere aliis Dei suisque fidelibus ad defensionem sanctæ Ecclesiæ et suam fidelitatem.

IV. Si autem dicitis vos propter pares vestros, qui præsentes non sunt, hoc non posse facere, mandat ut vos qui in præsentiarum estis talem securitatem ei faciatis ut non propter aliam causam hoc dimittatis quod per nos vobis mandat, nisi propter illos vestros pares qui præsentes non sunt, et facite ei securitatem ut illos vestros pares ad Dei servitium et ad suam fidelitatem, in quantùm potueritis, exhortemini et convertatis, et si illos converti non potueritis, vos ab ejus servitio non vos subtrahatis, quoniam si omnes converti ad illum volueritis, paratus est vos omnes secundùm sanctæ Ecclesiæ utilitatem et suum honorem et vestrum communem profectum recipere et salvare et honorabiles semper habere, et nulli unquàm imputare, in quantùm ad se pertinet, quicquid neglegenter factum habetis de ejus servitio, aut in istâ causâ contrà illum egistis.

V. Et mandat vobis quià postquàm vestram fidelitatem cognoverit, securos etiàm vos faciet ex suâ parte quòd nulli debeat reputare hoc quod ergà illum neglegenter egit in hâc causâ ; ità tamen si vos quoque ergà illum debitum honorem et debitam fidelitatem conservaveritis, sicut Dei suique fideles.

VI. Et si aliqua pars ex vobis ad ejus senioratum et ad ejus fidelitatem reverti voluerit, similiter est paratus eos benignè recipere et ergà illos omnimodis adimplere quæ superiùs scripta sunt.

IV. AD EOSDEM, PER HINCMARUM ET ALIOS.

Istum missaticum transmisit Rex per Hincmarum et Yrminfridum episcopos, et per Adalardum abbatem, et Rodulfum, et Richuinum et Berengarium.

Mandat vobis senior noster salutes; et mandat vobis quià pro Dei amore et pro vestræ quondàm fidelitatis servitio sibi impenso omnes vos vult salvos esse, et sine aliquâ occasione om-

nes vos ad Dei servitium et ad suam fidelitatem adtrahere cupit. Et ut omnibus manifestum fiat quià sic omnes vos vult salvare sicut suos fideles, et nullâ occasione intermissâ aliquem ex vobis perdere vult, et ut etiàm contrà pares vestros absque læsione salvi esse possitis, sicut debetis et Christianos oportet, talem causam qualem vos eum postulastis libentissimè vobis concedit secundùm consilium suorum fidelium usquè ad condictum placitum quod est V. Idus Octob. Carnutum. Ità tamen ut vos securitatem talem ei faciatis ut usquè ad illud placitum in pace maneatis, et nullam deshonorationem in aliquâ causâ ergà eum aut ergà suos fideles faciatis, quam rationabiliter et possibiliter vitare et cavere potestis, neque impedimentum suis fidelibus faciatis, nec imprædationem, nec aliquam inquietudinem. Et concedit vobis ut omnes in honoribus et in alodis vestris interim consistatis, exceptis his quorum honores senior noster donatos habet. Et si aliqui sunt ex vobis qui honores non habent, si volunt in suis alodibus consistere aut cum aliis eorum paribus vel amicis, faciant. Et etiàm si voluerint cum seniore nostro manere, ità tamen ut cum pace vivant, et ipsi et sui, etiàm hoc clementer concedit; eà videlicet ratione ut vos securum de vobis illum faciatis, et ut nullum suum fidelem aliquo modo de suâ fidelitate subtrahatis neque sollicitetis. Et si aliquis ex vobis fuerit qui hanc pacem isto modo servare noluerit, à vestro consortio omnes eum unanimiter expellatis, si emendare noluerit quod neglegenter fecisse manifestum fuerit.

Le détail avec lequel j'ai parlé, dans ce volume, des actes du fameux plaid de Kiersi, en 877, me paraît plutôt un motif d'en joindre ici le texte que de l'omettre. Le voici donc en entier, d'après Baluze. (Capitul. II, p. 259-270.)

V.

Hæc Capitula constituta sunt à domino Karolo glorioso imperatore cum consensu fidelium suorum apud Carisiacum anno incarnationis Dominicæ DCCCLXXVII, regni verò ipsius XXXVII, imperii autem secundo, XVIII kalendas julias, indictione decimâ. De quibus quædam ipse definivit, et de quibusdam à suis fidelibus responderi jussit.

Cap. I. De honore et cultu Dei atque sanctarum Ecclesiarum quæ auctore Deo sub ditione et tuitione regiminis nostri consistunt, Domino mediante, decernimus ut sicut tempore beatæ recordationis Domni et genitoris nostri excultæ et honoratæ atque rebus ampliatæ fuerunt, et quæ à nostrâ liberalitate honoratæ atque ditatæ sunt, de cætero sub integritate sui serventur; et sacerdotes ac servi Dei vigorem ecclesiasticum et debita privilegia juxtà reverendam auctoritatem obtineant; et eisdem principalis potestas et illustrium virorum strenuitas seu reipublicæ administratores, ut suum ministerium competenter exequi valeant, in omnibus rationabiliter et justè concurrant; et filius noster hæc suprascripta similiter Deo juvante conservet.

RP. Primum capitulum, sicut Deo inspirante decrevistis, omnes conlaudamus et conservare volumus.

II. Ut monasterium à nobis Compendio in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ constructum, à filio nostro et fidelibus nostris eo tenore quo cœpimus honoretur, et privilegium à Domno Papâ et ab omnibus Episcopis confirmatum, imperiale etiàm decretum, ab omnibus fidelibus pro Dei et nostro amore benignissimè atque inviolabiliter conservetur, et à filio nostro firmetur.

RP. De secundo similiter respondemus.

III. Ut tales à vobis eligantur, exceptis illis quibus commendatum habemus, quorum speciali consilio et adjutorio in præsenti itinere utamur.

RP. De tertio vos, sicùt meliùs Deo inspirante vidistis, regni vestri defensionem atque tuitionem et filii vestri custodiam per fideles vestros, tàm per Episcopos, quàm Abbates et Comites, dispositum habetis, et necessarium esse cognoscimus. Ipsam dispositionem nos disordinare non possumus nec debemus; et qualiter illam meliùs disponere possimus, non sapimus.

IV. Quomodò securi esse possimus quousquè Deo donante hùc revertamur, à nullo regnum nostrum inquietari posse, quantùm Deus vos adjuvare voluerit, et vestrum posse extiterit, et quomodò nos de filio nostro et de vobis securi esse possumus, et vos de filio nostro securi esse possitis, et ipse de vobis, et ut ad invicem credere possitis.

RP. De quarto, in quo scriptum est quomodò vos de filio vestro securi esse possitis, respondemus quià, Deo gratias, vos eundem filium vestrum et generastis et nutristis, et sub nutrimento vestro Deus ad hanc ætatem illum perduxit; et nemo nostrûm illum ampliùs salvare potest vel debet aut sapit quàm vos, et in vestro consilio ac dispositione illius salvatio et honor post Deum et sanctos ejus consistit. Et qualiter ad Dei voluntatem et sanctæ Ecclesiæ et regni vestri utilitatem securi de illo esse possitis, in vestrâ dispositione manet. Et de hoc quod ibi scriptum est, quomodò de nobis securi esse possitis, qualiter usquedùm, Deo donante, hùc revertamini, ut à nullo regnum vestrum inquietari possit, quantùm Deus nos juvare voluerit,

et nostrum posse extiterit, respondemus quià sunt sacramenta quæ vobis fecimus, et est professio quam vobis et clerici et laïci in Carisiaco fecimus et subscripsimus, et est perdonatio quam dominatio vestra nobis fidelibus vestris et perdonavit et subscripsit, et est professio et sacramentum quæ in Gundulfi villâ pro novis causis emergentibus ex morte Hlotharii et missatico Domni Apostolici Hadriani et missatico Hludovici nepotis vestri vobis fecimus. Est etiàm professio quam Remis et de vestrâ fidelitate et de vestri regni dispositione ac defensione et de uxore vestrâ et de filio vestro quem habetis, et si Deus adhùc etiàm alterum dederit, professi fuimus. Quæ omnia hactenùs conservavimus et conservamus, et adjuvante Deo usquè ad finem vitæ nostræ conservare volumus; undè pro certo nos veraciter credere potestis. Si autem aliquis à præfatis sacramentis vel professionibus deviavit, hoc secundùm rationem et auctoritatem atque consuetudinem emendet et de cætero conservet. Si autem talis est de vestris fidelibus qui has professiones non fecit, si necesse fuerit faciat, et de cætero conservet. Fideles etiàm vestri post mortem fratris vestri ad vos venerunt. Quale sacramentum vobis fecerunt, vos scitis. Qui autem de illis illud sacramentum hactenùs conservavit, de cætero conservet. Et si aliquis ab illo sacramento deviavit, secundùm rationem et auctoritatem atque consuetudinem hoc emendet, et deinceps conservet. De hoc quod ibidem scriptum est, qualiter nos securi de filio vestro esse possimus, respondemus quià de filio vestro, quem per Dei gratiam et vestram dispositionem futurum seniorem post vos habere volumus, nullam firmitatem aliam quærimus nisi hoc quod vos in Capitulari vestro statuistis et decrevistis, nobis unicuique in suo ordine et personâ conservet. De hoc quod ibidem scriptum est, qualiter ipse de nobis securus esse possit, respondemus quod et Remis respondimus, quià si Deus et vos illum in regni regimine sublimaveritis, et in parte denominatâ illum designaveritis, sic ei fideles esse cupimus sicùt per rectum esse seniori debemus. De hoc quod ibi scriptum est, et nobis verbis dixistis, ut ad invicem nos credere possimus, verbis fideliter

nos confirmavimus ut ad Dei voluntatem et vestram fidelitatem et honorem et sanctæ Ecclesiæ ac regni vestri utilitatem ac fidelium vestrorum salvamentum Deo mediante adunati simus, quantùm unusquisque nostrûm in suo ordine et personâ per Dei gratiam scire et posse habuerit, ut ad invicem nos credamus, et mutuò adjuvemus.

V. Ut ea quæ per largitatis nostræ præcepta dilectæ conjugi nostræ in proprium habere concessimus, filius noster antè nos confirmet; et ex omnibus quæ illi jure beneficiario concessimus sive concesserimus, si obitus noster evenerit, et illa nos supervixerit, quomodò securi sumus quatenùs illam et sua omnia filius noster et fideles nostri condigno honore studeant conservare.

RP. De quinto capitulo, in quo scriptum est de dilectæ conjugis vestræ Dominæ nostræ honore et salvamento, et de conservatione earum rerum quas illi dedistis vel dederitis, et de confirmatione à filio vestro exindè faciendâ, et filius vester ad hoc paratus est, sicut jubetis; et nos, quantùm scierimus et potuerimus, ad hoc parati erimus.

VI. De filiabus nostris, cum quo honore secundùm Dei voluntatem, et quali salvamento aut adjutorio consistere debeant. Quod etiàm parvulæ nostræ filiæ datum habemus, aut deinceps dederimus, cum quali securitate tenere possit. Et si Deus eam ad perfectam ætatem venire donaverit, in matris suæ sit potestate, et à nullo contrà ipsius voluntatem vel marito tribuatur, vel sacrum ei velamen imponatur.

RP. Similiter et de filiabus vestris, et etiàm de parvulâ filiâ vestrâ, sicùt in capitulo vestro continetur, et filius vester paratus est conservare, et ad hoc conservandum, quantùm scierimus et potuerimus, adjutorium præstabimus.

VII. De ordinandis scaris, et, si nepotes nostri, sui patris imitantes vestigia, contrà nos aut in itinere, aut postquàm ad dispositum locum Deo duce venerimus, aliquid nobis mali aut regno nostro machinari voluerint, quomodò illis, Deo juvante, plenissimè resistatur.

RP. De scaris ordinandis et de adjutorio, si aliquis de nepotibus vestris aut inter vias aut in Italiâ vobis aliquod impedimentum facere voluerit, in vestrâ dispositione erit qui in isto regno remaneant, vel qui post vos in vestrum adjutorium pergant.

VIII. Si antequàm redeamus, aliqui honores interim aperti fuerint, considerandum quid exindè agatur.

RP. Si antequàm juvante Domino revertamini, aliquis Archiepiscopus defunctus fuerit, vicinus Episcopus ipsius dioeceseos cum Comite ipsam sedem prævideat usquè dùm obitus ipsius Archiepiscopi ad vestram notitiam perveniat. Si aliquis Episcopus interim obierit, Archiepiscopus ipsi sedi visitatorem secundùm sacros canones deputet, qui unà cum Comite ipsam Ecclesiam, ne prædetur, custodiat usquè dùm ipsius Episcopi obitus ad vestram notitiam perveniat. Si Abbas vel Abbatissa obierit, Episcopus in cujus parrochiâ monasterium illud est, unà cum Comite illud monasterium custodiat usquè dum vestra jussio inde fiat.

IX. Si Comes obierit, cujus filius nobiscum sit, filius noster cum cæteris fidelibus nostris ordinet de his qui illi plùs familiares et propinquiores fuerint, qui cum ministerialibus ipsius comitatus et Episcopo ipsum comitatum prævideat usquè dùm nobis renuntietur. Si autem filium parvulum habuerit, isdem cum ministerialibus ipsius comitatus et Episcopo in cujus parrochiâ consistit eundem comitatum prævideat donec ad nostram notitiam perveniat. Si verò filium non habuerit, filius noster cum cæteris fidelibus nostris ordinet qui cum ministerialibus ipsius comitatus et Episcopo ipsum comitatum prævideat donec jussio nostra indè fiat. Et pro hoc nullus irascatur, si eundem comitatum alteri cui nobis placuerit dederimus quàm illi qui eum hactenùs prævidit. Similiter et de vassallis nostris faciendum est. Et volumus atque expressè jubemus ut tàm Episcopi quàm Abbates, et Comites, seu etiàm cæteri fideles nostri, hominibus suis similiter conservare studeant; et tàm de episcopatibus quàm et de abbatiis vicinus Episcopus et Comes prævideant

ne aliquis res ecclesiasticas vel facultates diripiat, et nullus ad eorum eleemosynam faciendam impediat. Quòd si præsumpserit, et secundùm leges humanas hoc componat, et secundùm leges ecclesiasticas indè Ecclesiæ quam læsit satisfaciat, et nostram harmiscaram secundùm modum culpæ et ut nobis placuerit sustineat.

RP. Cætera capitula responsione non egent, quoniàm à vestrâ sapientiâ sunt disposita et diffinita.

X. Si aliquis ex fidelibus nostris post obitum nostrum, Dei et nostro amore compunctus, sæculo renuntiare voluerit, et filium vel talem propinquum habuerit qui reipublicæ prodesse valeat, suos honores, proùt meliùs voluerit, ei valeat placitare. Et si in alode suo quietè vivere voluerit, nullus ei aliquod impedimentum facere præsumat, neque aliud aliquid ab eo requiratur, nisi solummodò ut ad patriæ defensionem pergat.

XI. Si aliquâ occasione filio nostro aut fidelibus nostris de nostro obitu nuntiatum fuerit, non facilè credatur : sed conveniant simùl fideles nostri, et rationabiliter secundùm Dei voluntatem omnia à nobis ordinata disponant.

XII. Si nos in Dei sanctorumque ipsius servitio mors præoccupaverit, eleemosynarii nostri, secundùm quod illis commendatum habemus, de eleemosynâ nostrâ decertent. Et libri nostri, qui in thesauro nostro sunt, ab illis, sicùt dispositum habemus, inter sanctum Dionysium et sanctam Mariam in Compendio et filium nostrum dispertiantur. Id est, Hincmarus venerabilis Archiepiscopus, Franco Episcopus, Odo Epicopus, Gauzlinus Abba, Arnulfus Comes, Bernardus Comes, Chuonradus Comes, Adalelmus Comes. Similiter de his quæ ad eleemosynam conjugis nostræ pertinent, si ipsa obierit, faciant. Quæ verò superfuerint, ab ipsis salventur usquè ad nostram, Deo dante, interrogationem.

XIII. Inveniendum qualem partem imperii, si obitus noster evenerit, sibi decernendam sperare filius noster debeat; et si Deus alterum filium nobis interim donare voluerit, quam ipse

habeat. Et si aliquis ex nepotibus nostris ad hoc se dignum exhibuerit, vel si non fecerit, secundùm quod nobis tunc, et cui placuerit, censeatur.

XIV. Ut filius noster talem se et taliter præparet quatenùs cùm, Deo juvante, reversi fuerimus, Romam ire valeat, et ibi Dei et sanctorum Apostolorum, quandiù necesse fuerit, servitium agere et ibi Deo adminiculante in Regem possit coronari.

XV. Qualiter et quo ordine filius noster in hoc regno remaneat, et qui debeant esse quorum auxilio utatur, et vicissitudine cum eo sint. Videlicet ex Episcopis assiduè sint cum illo aut Ingiluvinus, aut Reinelmus, sive Odo, seu Hildeboldus. Ex Abbatibus, si alia necessitas non evenerit, assiduè sint cum eo Welpho, Gauzlinus, et Folco. Ex comitibus verò, aut Teudericus, aut Balduinus, sive Chuonradus, seu Adalelmus, alternatìm cum illo consistent, et, quantò sæpius pro nostrâ utilitate potuerint, Boso et Bernardus. Si versùs Mosam perrexerit, sint cum eo Franco Episcopus, Johannes Episcopus, Arnulfus Comes, Gislebertus, Letardus, Matfridus, Widricus, Gotbertus, Adalbertus, Ingelgerus, Rainerus, unà cum prædictis. Si ultrà Sequanam perrexerit, Hugo Abba, Waltherus Episcopus, Wala Episcopus, Gislebertus Episcopus, et cæteri nostri fideles illius partis, unà cum prædictis. Sed et de aliis fidelibus nostris, secundùm quod in unâquaque parte regni necesse fuerit.

XVI. Si subitò evenerit in aliquâ parte regni necessitas, videtur nobis ut quià Deo gratias filius noster juvenis est, non omnes fideles nostros æqualiter faciat laborare; sed sicùt nos jàm, Deo juvante, sæpissimè fecimus, acceptis secum strenuis viris ex fidelibus nostris, inimicis nostris insperatè superveniat, et eos viriliter perterreat; et qui cum eo ire non potuerint, mittant cum eo electos viros, proùt necessitas fuerit.

XVII. Adalardus comes palatii remaneat cum eo cum sigillo. Et si ipse pro aliquâ necessitate defuerit, Gerardus, sive Fredricus, vel unus eorum qui cum eo scariti sunt, causas teneat; et ubicunquè fuerint, de pace prævideant.

XVIII. Comites quoque per suos comitatus de raptoribus et

malis hominibus prævideant qualiter pax fiat, et malla teneant, et omnibus qui hostem debent denuntient ut parati sint quatenùs, si necessitas fuerit, in Dei et nostrum servitium pergere valeant. Et Missi nostri, qui per omne regnum nostrum constituti sunt, missaticum nostrum, proùt eis opportunum fuerit, agere non negligant.

XIX. Si Werra in regno surrexerit, quam comes per se comprimere non possit, filius noster cum fidelibus nostris eam quantociùs comprimere studeat, antequàm malum in regno nostro accrescere possit.

XX. Ut filius noster cum fidelibus nostris in illâ parte regni moretur ubi major necessitas fuerit, et nemo in villis nostris vel in villis uxoris nostræ mansionaticum accipiat, et nullus homines nostros sive alios deprædari audeat, et eorum qui nobiscum vadunt beneficia et villæ sub immunitate maneant. Quòd si aliquis præsumpserit, in triplo componat sicùt ille qui in truste dominico committit. Et qui in villas Episcoporum, Abbatum, vel aliorum fidelium nostrum deprædationes fecerint, sicùt in capitularibus antecessorum nostrorum et in nostro continetur emendent.

XXI. Ut nemo despiciat literas nostrâ auctoritate aut filii nostri nomine signatas, vel eorum quos in hoc regno cum illo dimittimus, neque inobediens sit quæ sibi mandata fuerint. Quòd si præsumpserit, ità multetur sicùt in capitulari avi et domini ac genitoris nostri continetur.

XXII. Monendum quoque et hortandum ut fidelium nostrorum, qui cum filio nostro remanserint, nullus in consilio tardus appareat; sed unusquisque ut sibi meliùs visum fuerit loquatur, et post omnium locutiones quod meliùs visum fuerit eligant.

XXIII. Qualiter regnum quod necessitate Brittonibus quondàm juramento confirmatum fuerat, quià de illis quibus firmatum est nullus superstes est, à fidelibus nostris recipiatur.

XXIV. De regno Aquitanico.

XXV. Ut post nos, cum his quæ nobis ferenda sunt pergat, primùm Willebertus Episcopus, deindè Arnoldus Episcopus, et

deinde Wala Episcopus. Et ut filius noster et alii nostri fideles ad hoc studeant ut nihil novi aut mali in hoc regno surgat quòd aut per equites aut per cursores pedites non sciamus; quià de vestrâ prosperitate sicùt de nostrâ semper solliciti erimus. Et si nepotes nostri, filii fratris nostri, sui patris imitantes exempla, post nos pergere et contrà nos insurgere voluerint, non expectetur ut commendemus fidelibus nostris ut nobis occurrant; sed proùt pleniùs potuerint, statìm ut hoc cognoscere potuerint, nobis in adjutorium, proùt citiùs potuerint, veniant, et ad hoc omnes semper warniti sint.

XXVI. Ut castellum de Compendio à nobis cœptum pro nostro amore et vestro honore perficiatur, in testimonium dilectionis vestræ ergà nostram benignitatem.

XXVII. De civitate Parisius, et de castellis super Sequanam et super Ligerim ex utrâque parte, qualiter et à quibus instaurentur, specialiter etiàm de castello sancti Dionysii.

XXVIII. De Vulframno et Gauzmaro et Hadeberto aurifice, sicutì statuimus, ità permaneant.

XXIX. De monetis.

XXX. Qualiter hoc perficiatur et ad affectum perveniat quod Nortmannis dari debet de conjecto.

XXXI. De honoribus Bosonis, Bernardi et Widonis, et aliorum illarum partium, et de cappis et aliis negotiatoribus, videlicet ut Judæi dent decimam, et negotiatores christiani undecimam.

XXXII. In quibus ex nostris palatiis filius noster, si necessitas non fuerit, morari vel in quibus forestibus venationem exercere non debeat. Carisiacus penitùs cum forestibus excipitur. Silvacus cum toto Laudunensi similiter. Compendium cum Causiâ similiter. Salmonciacus similiter. In Odreiâ villâ porcos non accipiat; et non ibi caciet nisi in transeundo. In Attiniaco parùm caciet. In Verno porcos accipiat tantùm. Arduenna penitùs excipitur, nisi in transeundo, et villæ ad servitium nostrum similiter. In Ligurio porcos et feramina accipiat. Aristallium cum foreste penitùs excipitur. In Lens et Wara et

Astenido et feramina et porcos capere potest. In Rugitusit, in Scadebolt, in Launif, tantummodò in transitu, et sicut minùs potest. In Crisiaco similiter. In Lisgâ porcos tantùm accipiat.

XXXIII. Ut Adelelmus de forestibus diligenter sciat quot porci et feramina in unaquâque à filio nostro caciata fuerint.

XVI Kalend. prædicti mensis, postquàm dominus imperator Karolus adnuntiavit generaliter in populum de suo itinere Romam, et quià ordinatum habebat qualiter filius suus in regno isto consistat, et quorum in specialibus et generalibus causis utatur consilio et adjuvetur auxilio, et quià ordinatum habebat quomodò Nortmanni de isto regno expellantur, et posteà defendantur, et si Werra de quàcumque parte in isto regno surrexerit, comprimatur, vel defendatur, et quià de generalibus et specialibus causis generalia et specialia capitula habebat disposita, quæ filio suo et fidelibus suis, qui in isto regno remanebant, data habebat, et secum portabat, dixit quià de ipsis capitulis quædam capitula excerpta habebat, quæ in illorum omnium notitiam recitari volebat. Et tunc jussit Gauzlenum Cancellarium ut hæc sequentia capitula in populum recitaret.

HÆC CAPITULA FECIT DOMINUS KAROLUS IMPERATOR,

Et adnuntiari jussit novissimè apud Carisiacum.

CHAP. I. De honore et cultu Dei atque sanctarum Ecclesiarum quæ auctore Deo sub ditione et tuitione regiminis nostris consistunt, Domino mediante, decernimus ut sicùt tempore beatæ recordationis Domni et genitoris nostri excultæ et honoratæ atque rebus ampliatæ fuerunt, et quæ à nostrâ liberalitate honoratæ atque ditatæ sunt, de cætero sub integritate sui serventur, et sacerdotes atque servi Dei vigorem ecclesiasticum et debita privilegia juxtà reverendam auctoritatem obtineant, et eisdem principalis potestas et illustrium virorum strenuitas seu reipublicæ administratores, ut suum ministerium competenter exsequi valeant, in omnibus rationabiliter et justè concurrant. Et filius noster hæc supradicta similiter, Deo juvante, conservet.

II. Ut omnes nostri fideles veraciter sint de nobis securi quià

quantum potuerimus, et justè et rationabiliter scierimus, unumquemque secundùm sui ordinis dignitatem et personam honorare et salvare et honoratum ac salvatum conservare volumus. Et unicuique eorum in suo ordine secundùm sibi competentes leges tam ecclesiasticas quàm mundanas rectam rationem et justitiam conservabimus; et justitiam conservabimus; et nullum fidelium nostrorum contra legem vel justitiam aut auctoritatem et justam rationem aut damnabimus aut dehonorabimus, aut opprimemus, vel indebitis machinationibus affligemus; et legem, ut prædiximus, unicuique competentem, sicut antecessores sui tempore antecessorum nostrorum habuerunt, in omni dignitate et ordine nos adjuvante Domino servaturos perdonamus, illis videlicet qui nobis fideles et obedientes atque adjutores et cooperatores juxtà suum ministerium et personam consilio et auxilio secundùm suum scire et posse et secundùm Deum ac secundùm seculum fuerint, sicùt per rectum unusquisque in suo ordine et statu imperatori suo et suo seniori esse debet. Et capitula quæ avus et pater noster pro statu et munimine sanctæ Dei ecclesiæ et ministrorum ejus et pro pace ac justitiâ popoli ac quiete regni constituerunt, et quæ nos cum fratribus nostris regibus et nostris et eorum fidelibus communiter constituimus, sed et quæ nos consilio et consensu episcoporum ac cæterorum Dei et nostrorum fidelium pro suprascriptis causis in diversis placitis nostris conservanda statuimus, et manere inconvulsa decernimus, similiter et à filio nostro inconvulsa conservari volumus et mandamus.

III. Si comes de isto regno obierit, cujus filius nobiscum sit, filius noster cum cæteris fidelibus nostris ordinet de his qui eidem comiti plus familiares propinquiores fuerunt, qui cum ministerialibus ipsius comitatus, et cum episcopo in cujus parrochiâ fuerit ipse comitatus, ipsum comitatum prævideant usque dùm nobis renuntietur, ut filium illius qui nobiscum erit, de honoribus illius honoremus. Si autem filium parvulum habuerit, isdem filius ejus cum ministerialibus ipsius comitatus, et cum episcopo in cujus parrochiâ consistit, eundem comitatum præ-

videant, donec obitus præfati comitis ad notitiam nostram perveniat, et ipse filius ejus per nostram concessionem de illius honoribus honoretur. Si verò filium non habuerit, filius noster cum ceteris fidelibus nostris ordinet qui cum ministerialibus ipsius comitatus et cum episcopo proprio ipsum comitatum prævideat, donec jussio nostra indè fiat. Et pro hoc ille non irascatur qui illum comitatum præviderit, si eundem comitatum alteri cui nobis placuerit dederimus quàm illi qui eum catenùs prævidit. Similiter et de vassallis nostris faciendum est. Et volumus atque præcipimus ut tàm episcopi quàm abbates et comites seu etiam ceteri fideles nostri hoc ergà homines suos studeant conservare.

IV. Volumus etiam et pressè præcipimus quòd si aliquis episcopus, vel abbas, aut abbatissa, vel comes, aut vassallus noster obierit, nullus res ecclesiasticas aut facultates diripiat; vel comitis aut vassalli nostri alicujus defuncti res aut facultates invadere vel usurpare præsumat, vel uxoribus defunctorum laicorum ac filiis quamcunque violentiam inferat, et nullus ad illorum eleemosynam faciendam eleemosynarios eorum impediat. Quòd si aliquis præsumserit, et secundùm leges mundanas hoc cum banno nostro componat, et secundùm leges ecclesiæ, quam læsit, satisfaciat. Insuper nostram harmiscaram, secundùm modum culpæ, et ut nobis placuerit, sustineat.

Post hæc lecta capitula, dedit omnibus licentiam cum Dei gratiâ et suo redeundi ad propria, exceptis his quos specialiter pro specialibus causis considerandis vel pro dona liberanda secum aliquantis diebus manere præcepit.

FIN DE L'APPENDICE DU TOME QUATRIÈME.

INDEX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES QUATRE VOLUMES DE CETTE HISTOIRE.

Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

N

O

P

S

T

U

V

W

Y

Z

FIN DE L'INDEX.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

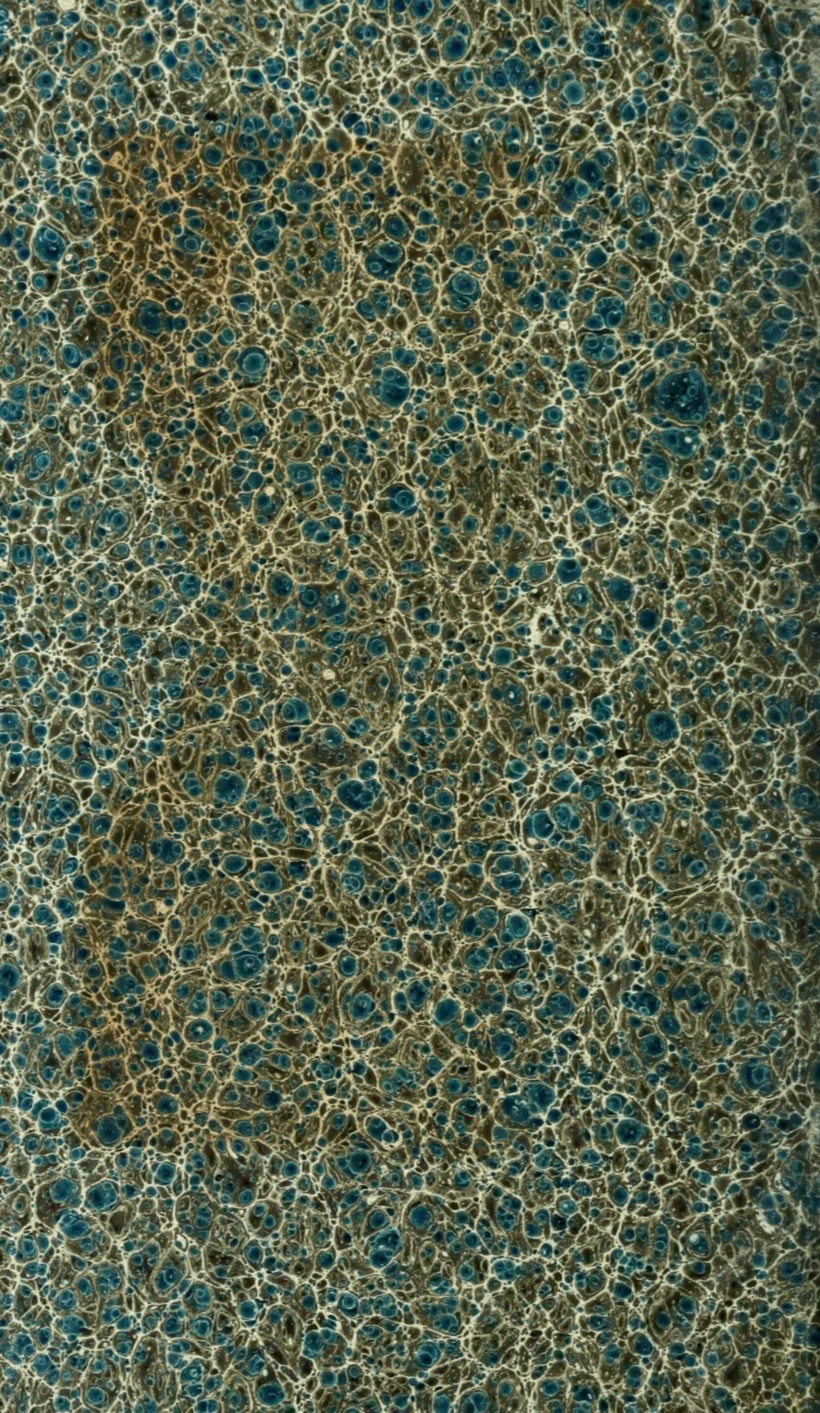
ERRATA

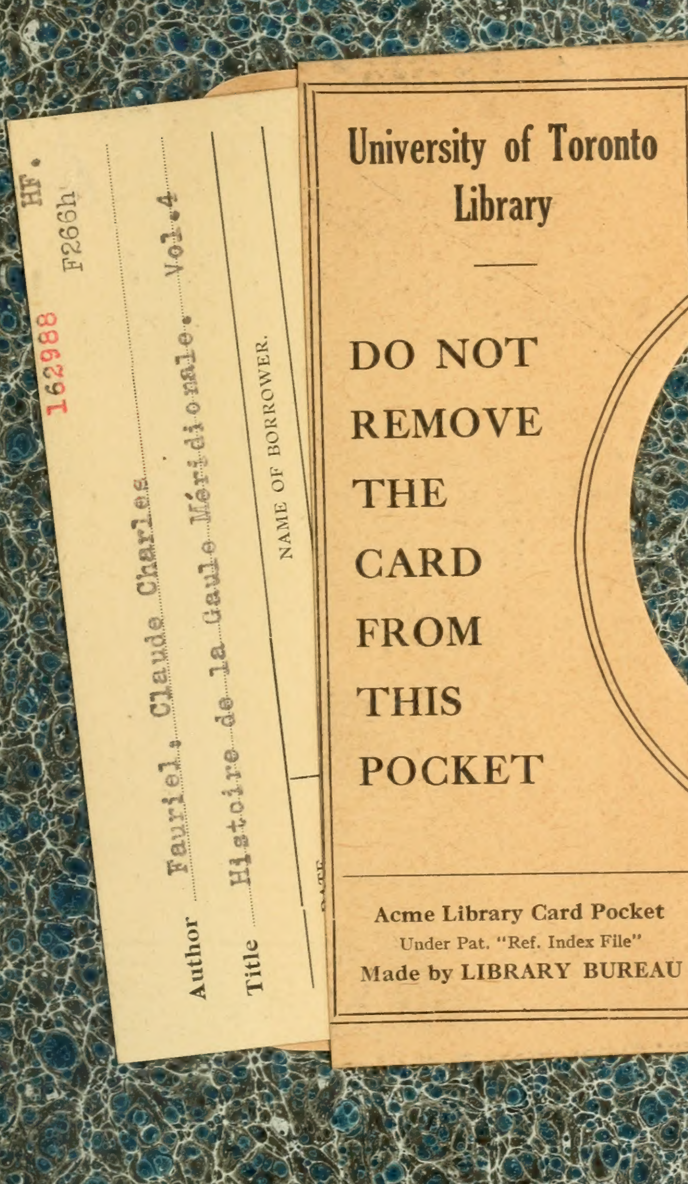
DU TOME QUATRIÈME.

Page 70, ligne 10, la portion plus considérable, *lisez* la plus considérable.
— 306, — 29, exagerunt, *lisez* exegerunt.

N. B. Quelques noms propres ont été, par inadvertance, écrits de plus d'une manière; mais ces légères variantes d'orthographe ne sauraient embarrasser le lecteur.






162988
HF.
F266h
Author Fauriel, Claude Charles.
Title Histoire de la Gaule Méridionale. Vol. 4
NAME OF BORROWER.
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

